Quatre-vingt-unième année. — N° 241. Le Numéro : 10 francs. Mercredi 12 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination d'attachés de direction technique stagiaires de la radiodiffusion française (p. 10255).

Ministère de la justice.

Décret n° 49-1399 du 28 août 1949 fixant, en ce qui concerne certains personnels relevant du ministère de la justice, l'assimilation entre les emplois détenus par les magistrats retraités au 1er janvier 1948 et ceux existant à cette date (p. 10255).

Arrêtés portant composition et désignation de membres de la commission consultative de discipline des magistrats du ministère public (p. 10256).

Arrêté portant nomination de présidents de commissions départementales de dommages de guerre (p. 10256).

Arrêtés portant nominations, affectation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (éducation surveillée) (p. 10256).

Liste complémentaire des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise (p. 10257).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Rio de Janeiro (p. 10258).

Décret n° 49-1392 portant règlement d'administration publique pour l'application au ministère des affaires étrangères de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre (rectificatif) (p. 10258).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 25 août 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville d'Asnières (Seine) de terrains nécessaires à la construction d'un nouveau groupe scolaire (p. 10255).

Décret du 1er octobre 1949 portant désignation des membres du conseil de préfecture de la Guyane (p. 10255).

Arrêté du 30 septembre 1949 modifiant le régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires des collectivités locales (p. 10255).

Arrêtés du 4 octobre 1949 portant remises de débets (p. 10255).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 2 octobre 1949 conférant l'honorariat à un ancien auditeur de la cour des comptes (p. 10258).

Décret n° 49-1400 du 5 octobre 1949 fixant les conditions d'intégration dans les corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 10258).

Décret du 5 octobre 1949 portant mise en service détaché d'un inspecteur général des finances (p. 10258).

Décret n° 49-1289 portant annulation de crédits sur le budget de la présidence du conseil au titre de l'exercice 1949 (rectificatif) (p. 10258).

Décret n° 49-1333 portant suppression d'emplois vacants et annulation de crédits (budget de l'éducation nationale) (rectificatif) (p. 10259).

Décret portant nomination d'auditeurs de 1re classe à la cour des comptes (rectificatif) (p. 10259).

Arrêté du 3 octobre 1949 confiant au comité français des expositions l'organisation de la participation officielle française à l'exposition internationale de Port-au-Prince (p. 10259).

Arrêté du 4 octobre 1949 portant agrément de sociétés d'assurances (p. 10259).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du Trésor) (p. 10259).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 10259).

Décret n° 49-1401 du 3 octobre 1949 comportant blocage de crédits sur le budget du ministère de la défense nationale au titre de l'exercice 1949 (p. 10260).

Décrets du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 10262).

Décret du 3 octobre 1949 fixant l'importance numérique, pour le deuxième semestre de l'année 1949, du contingent spécial de décorations mis à la disposition du ministre de la défense nationale en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opérations en Indochine (p. 10263).

Décrets des 3 et 5 octobre 1949 portant annulation de promotion et nominations (armée de terre, active) (p. 10263).

Décret du 5 octobre 1949 portant affectation d'un officier général (p. 10263).

Décrets du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (p. 10264).

Décrets des 5 octobre 1949 portant promotions et nominations (armée de l'air, active et réserve) (p. 10301).

Décret du 5 octobre 1949 portant attribution de commandements (p. 10301).

Décret du 5 octobre 1949 portant autorisation du port de la médaille des évadés (p. 10301).

Arrêtés du 3 octobre 1949 portant création d'une régie d'avances et nomination d'un régisseur (p. 10302).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant changement de nom de la subdivision autonome des confins (p. 10302).

Arrêtés portant promotions et détachement (administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées [air]) (p. 10302).

Décision portant attribution du brevet d'aéronautique à des officiers (p. 10302).

Décision portant admission à l'emploi de vétérinaire élève officier d'active (p. 10302).

Décision portant radiation du tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur de l'année 1947, réserve (p. 10302).

Décisions portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 10302).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes en 1949 (additif) (p. 10305).

Liste des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air à la suite du concours de 1949 (additif) (p. 10305).

Liste des étudiants en médecine et en pharmacie admis à l'école principale du service de santé de la marine en 1949 (p. 10305).

Tableau des désignations coloniales du 25 septembre 1949 (additif) (p. 10306).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve) (rectificatif) (p. 10306).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 19 août 1949 relatif au nombre de candidats à recevoir aux concours d'agrégations et de certificats en 1949 (p. 10306).

Décret du 5 octobre 1949 fixant le nombre et la nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit (section de droit privé et section de droit romain et histoire du droit) pour les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 10306).

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'inspecteur des monuments historiques (p. 10307).

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'architecte des bâtiments de France, chef d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux (p. 10307).

Décret du 5 octobre 1949 relatif au concours pour le recrutement d'un rédacteur reviseur à l'administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais (p. 10307).

Décret relatif à la création d'écoles nationales d'enseignement technique (rectificatif) (p. 10308).

Arrêté du 25 août 1949 portant extension de la sécurité sociale des étudiants à des élèves de certains établissements d'enseignement technique (p. 10308).

Arrêtés du 28 septembre 1949 portant création et suppression de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements (p. 10308).

Arrêté du 4 octobre 1949 relatif au centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (p. 10308).

Arrêtés portant nominations (direction de l'architecture) (p. 10308).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 4 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10306).

Décret du 5 octobre 1949 portant promotion dans le corps des ingénieurs géographes de l'institut géographique national (p. 10306).

Décret n° 49-1387 accordant, à compter du 1er janvier 1949, aux petits cheminots retraités, tributaires de la caisse autonome mutuelle des retraites, le relèvement de l'indemnité prévue par le décret n° 48-1578 du 8 octobre 1948 et l'augmentation des majorations pour enfants (rectificatif) (p. 10306).

Arrêté portant classement dans les échelons des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (rectificatif) (p. 10306).

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 10306).

Liste d'admissibilité au concours complémentaire de 1949 pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat pour certains postes situés dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (p. 10306).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 1er octobre 1949 relatif à la réorganisation de la régie d'avances instituée près du service de l'ordonnateur secondaire (p. 10308).

Arrêté du 2 octobre 1949 portant modification de l'arrêté du 9 octobre 1948 fixant le statut du personnel de la régie des mines de la Sarre (p. 10309).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 49-1402 du 5 octobre 1949 portant ouverture à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale de bureaux de douane situés dans les départements d'outre-mer (p. 10309).

Arrêté du 4 octobre 1949 relatif à la commercialisation des plants de vigne (p. 10309).

Arrêtés portant nominations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (eaux et forêts et génie rural) (p. 10310).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10310).

Décret du 5 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 10311).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 3 octobre 1949 portant retrait de l'agrément accordé à une caisse artisanale d'allocation vieillesse (p. 10311).

Arrêté du 3 octobre 1949 portant dissolution d'une caisse de sécurité sociale et nomination d'un administrateur provisoire (p. 10311).

Arrêté du 4 octobre 1949 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1948 fixant les statuts-type des sociétés de secours minières (p. 10311).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant institution d'une commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de sécurité sociale (p. 10312).

Arrêté relatif au classement de certaines communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires (rectificatif) (p. 10312).

Arrêté modifiant la composition du comité technique national provisoire des pierres et terres à feu (p. 10312).

Arrêté modifiant la composition de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale (p. 10312).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office public intercommunal d'habitations à bon marché de Fontainebleau-Champagne-sur-Seine (p. 10312).

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office public d'habitations à bon marché de Montereau (p. 10313).

Décret du 1er octobre 1949 portant suppression de l'office public d'habitations à bon marché du Thor (Vaucluse) (p. 10313).

Décrets du 1er octobre 1949 portant création d'offices départementaux d'habitations à bon marché en Seine-et-Marne et Indre-et-Loire (p. 10313).

Décret n° 49-1403 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'attribution de bonifications d'intérêt pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'habitations à bon marché (p. 10313).

Arrêtés du 28 septembre 1949 portant homologation des coefficients d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans divers départements (p. 10313).

Arrêtés déclarant d'utilité publique et urgente la création de quartiers de compensation nécessaires aux opérations de remembrement dans diverses communes (p. 10313).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 49-1404 du 5 octobre 1949 portant ouverture d'un concours en vue de l'inscription d'agents sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 10314).

Arrêté du 6 octobre 1949 relatif à l'établissement des listes de médecins spécialistes et de médecins compétents en application de l'article 11 du code de déontologie (p. 10314).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 49-1405 du 5 octobre 1949 relatif au contrôle des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins (p. 10315).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 10316).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 10316).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 10316).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de pommes à cidre à destination de l'Allemagne (p. 10316).

Avis aux importateurs de moules d'origine et de provenance danoises (p. 10316).

Avis aux importateurs de produits de la mer de provenance et d'origine belges (rectificatif) (p. 10316).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de moules d'origine et de provenance danoises (p. 10316).

Avis aux importateurs de produits de la mer de provenance et d'origine belges (rectificatif) (p. 10316).

Annonces (p. 10317).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Nomination d'attachés de direction technique stagiaires de la radiodiffusion française.

Par arrêté du 5 octobre 1949:

MM. Picot (Bernart-Marie) et Vienot (Jean-Pierre-Marie), sont nommés en qualité d'attaché de direction technique stagiaire de la radiodiffusion française, à compter du 1er octobre 1949.

MM. Picot et Vienot sont tenus d'effectuer un stage de deux ans à l'école nationale des télécommunications avant leur intégration définitive dans les cadres de la radiodiffusion française.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret en date du 25 août 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville d'Asnières (Seine) de terrains nécessaires à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Par décret en date du 25 août 1949 a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation conditionnelle par la ville d'Asnières (Seine), de terrains nécessaires à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Ces terrains figurent au cadastre sous les nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 26 et 27 de la section L.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 4 millions de francs environ, au moyen d'un emprunt que la ville est autorisée à contracter.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 1er octobre 1949 portant désignation des membres du conseil de préfecture de la Guyane.

Par décret en date du 1er octobre 1949:

M. Desprez, conseiller à la cour d'appel de Cayenne, membre suppléant du conseil de préfecture de la Guyane, est désigné pour deux ans pour remplir les fonctions de membre titulaire de cette juridiction, en remplacement de M. Mineau, muté hors du département.

M. Randriamahefa, juge au tribunal de première instance de Cayenne, est désigné pour deux ans pour remplir les fonctions de membre suppléant du conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Desprez, nommé membre titulaire.

M. Mainro, inspecteur des douanes en retraite, est désigné pour remplir les fonctions de membre suppléant du conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Cornu, muté hors du département.

Régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires des collectivités locales.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret no 49-674 du 18 mai 1949 modifiant le régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1949, le tableau inséré à l'article 1er de l'arrêté du 30 mai 1949 relatif au régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires des collectivités locales est complété ainsi qu'il suit:

ÉCHELONS	AUXILIAIRES de bureau.	AUXILIAIRES de service.
	francs.	francs.
8e (1)	182.000	155.000

(1) Echelon réservé aux auxiliaires justifiant d'une ancienneté minimum de trois ans dans le 7e échelon.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, départementale et communale, le directeur du budget et le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur adjoint de l'administration générale, départementale et communale,
FOURRIER.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du budget,
GOETZE.

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 4 octobre 1949, il a été fait remise gracieuse à M. Boubien, brigadier chef au commissariat de Villeneuve-saint-Georges, de la somme dont il était redevable envers le Trésor public.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 4 octobre 1949, il a été fait remise gracieuse aux ayants droit de M. Bredelet, inspecteur de police judiciaire, décédé le 23 décembre 1946, de la somme dont il était redevable envers le Trésor public.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 4 octobre 1949, il a été fait remise gracieuse à M. Brun (Armand), brigadier chef de police d'Etat à Versailles, de la somme dont il était redevable envers le Trésor public.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret no 49-1399 du 28 août 1949 fixant en ce qui concerne certains personnels relevant du ministère de la justice l'assimilation entre les emplois détenus par les magistrats retraités au 1er janvier 1948 et ceux existant à cette date.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi no 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouvertures de crédits pour la mise en application de cette réforme, et notamment ses articles 17 (§ 1er) et 61;

Vu le décret no 49-365 du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, et notamment son article 20;

Vu le décret du 22 mai 1930 fixant les traitements des magistrats et juges de paix;

Vu la loi validée no 225 du 19 mai 1944 modifiant le décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire, ensemble l'arrêté du 31 mai 1944 fixant les modalités d'application de la loi no 225 du 19 mai 1944;

Vu le décret no 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites modifié et complété par le décret no 49-508 du 14 avril 1949;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application de la loi no 48-1450 du 20 septembre 1948 les assimilations des emplois supprimés concernant diverses catégories de magistrats de l'ordre judiciaire s'établissent conformément aux tableaux de correspondance ci-après:

EMPLOIS	DÉCRET du 22 mai 1930.	EMPLOIS EXISTANT AU 1er JANVIER 1948
Vice-président de chambre à la cour d'appel de Paris.	Classe unique.	Président de chambre à la cour d'appel de Paris.
Président de section au tribunal de la Seine.	Classe unique	Vice-président au tribunal de la Seine.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Commission consultative de discipline des magistrats du ministère public.

Par arrêté du 29 septembre 1949, la commission consultative prévue par les décrets des 5 juin 1934, 10 janvier 1935 et 31 octobre 1936 et les arrêtés des 30 juin 1934 et 29 janvier 1935, est, jusqu'au 30 septembre 1950, composée ainsi qu'il suit:

Membres de droit.

M. Frette-Damicourt, procureur général près la cour de cassation, président.

M. Lecour, conseiller à la cour de cassation.

M. Le Clech, conseiller à la cour de cassation.

M. Bodard, directeur des affaires civiles et du sceau.

Membres désignés par arrêté du garde des sceaux.

Membre titulaire.

M. Sarrailh, procureur général près la cour d'appel de Bourges.

Membre suppléant.

M. Crépin-Leblond, procureur général près la cour d'appel d'Orléans.

Membre titulaire.

M. Guy, procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles.

Membre suppléant.

M. Brouard-Letaillandier, procureur de la République près le tribunal de première instance de Quimper.

Membres élus conformément aux dispositions des arrêtés du garde des sceaux en date des 30 juin 1934 et 29 janvier 1935.

Avocats généraux près la cour d'appel de Paris.

Membre titulaire: M. Dupin.

Membre suppléant: M. Lemoine.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Membre titulaire: M. Raphaël.

Membre suppléant: M. Caillau.

Procureurs de la République de 1re classe.

Membre titulaire: M. Serre, procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Membre suppléant: M. Ramain, procureur de la République près le tribunal de première instance de Grenoble.

Substituts du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Membre titulaire: M. Hugot.

Membre suppléant: M. Bertrand.

Magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Membre titulaire: M. Larère.

Membre suppléant: M. Marion.

Avocats généraux près les cours d'appel de province.

Membre titulaire: M. Reliquet, avocat général près la cour d'appel d'Angers.

Membre suppléant: M. Giraul, avocat général près la cour d'appel de Poitiers.

Substituts du procureur général près les cours d'appel de province.

Membre titulaire: M. Chanteau, substitut du procureur général près la cour d'appel de Chambéry.

Membre suppléant: M. Sirol, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Agen.

Substituts adjoints du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Membre titulaire: M. Larocque.

Membre suppléant: M. Mille.

Magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substituts adjoints du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Membre titulaire: M. Hubert.

Membre suppléant: M. Noël.

Procureurs de la République de 2e classe.

Membre titulaire: M. Laguerre, procureur de la République près le tribunal de première instance de Chartres.

Membre suppléant: M. Humbert, procureur de la République près le tribunal de première instance de Blida.

Procureurs de la République de 3e classe.

Membre titulaire: M. Fonade, procureur de la République près le tribunal de première instance de Valognes.

Membre suppléant: M. Portal, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Réole.

Substituts du procureur de la République de 1re classe.

Membre titulaire: M. Guérin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon.

Membre suppléant: M. Bérenger, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulon.

Magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe.

Membre titulaire: M. Juston.

Membre suppléant: M. Porre.

Substituts du procureur de la République de 2e classe.

Membre titulaire: M. Bouchery, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Valence.

Membre suppléant: M. Ranouil, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Riom.

Magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe.

Membre titulaire: M. Gigault de Crisenoy

Membre suppléant: M. Auboin.

Substituts du procureur de la République de 3e classe.

Membre titulaire: M. Aldebert, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aix.

Membre suppléant: M. Nivet, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Belfort

Attachés titulaires.

Membre titulaire: M. Sauvel.

Membre suppléant: M. de Tapieau.

Par arrêté du 29 septembre 1949, sont désignés pour faire partie de la commission consultative instituée par les décrets des 5 juin 1934, 10 janvier 1935 et 31 octobre 1936:

Membre titulaire: M. Sarrailh, procureur général près la cour d'appel de Bourges.

Membre suppléant: M. Crépin-Leblond, procureur général près la cour d'appel d'Orléans.

Membre titulaire: M. Guy, procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles.

Membre suppléant: M. Brouard-Letaillandier, procureur de la République près le tribunal de première instance de Quimper.

Nomination de présidents de commissions départementales de dommages de guerre.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 3 octobre 1949:

M. Hodin, juge au tribunal de première instance de Charleville, est nommé président titulaire de la commission départementale des dommages de guerre des Ardennes, en remplacement de M. Aumignon, démissionnaire.

M. Godfrin, juge au tribunal de première instance d'Agen, est nommé président titulaire de la commission départementale des dommages de guerre de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Latour, démissionnaire.

M. Tellier, juge de paix des cantons de la Voulte et Saint-Pierreville, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de l'Ardèche, en remplacement de M. Henry, démissionnaire.

M. Millot, avocat honoraire, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de l'Orne.

M. Remy, juge au tribunal de première instance de Nevers, est nommé second président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Nièvre.

Education surveillée.

Par arrêté du 4 octobre 1949, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice:

M. Doucet (René), demeurant 16 *bis*, rue Chambourdin, à Blois (Loir-et-Cher).

Par arrêté du 4 octobre 1949, est nommé instructeur agricole stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer:

M. Viso (Gabriel), demeurant à Estramiac (Gers).

Par arrêté du 4 octobre 1949, est nommé éducateur de 5e classe au centre d'observation de Paris, à compter du 7 novembre 1948:

M. Chambon (André), instituteur de 6e classe de l'éducation nationale détaché dans les services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 4 octobre 1949, est nommée éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac:

Mlle Stella (Annonciade), demeurant à Morsiglia (Corse).

Par arrêté du 4 octobre 1949, est affecté, en la même qualité, sur sa demande, au centre d'observation de Paris:

M. Omnes (Emile), instructeur technique (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Par arrêté du 4 octobre 1949, est rapporté l'arrêté du 21 juin 1949 portant mutation, par nécessité de service, au centre d'observation de Lyon, de M. Villier (Joseph), éducateur chef au centre d'observation de Paris.

Liste complémentaire des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise, modifiée par la loi du 16 mai 1946;

Vu l'arrêté interministériel du 9 novembre 1948 dressant la liste des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise;

Vu les propositions de MM. les procureurs généraux près les cours d'appel,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise, établie par l'arrêté susvisé du 9 novembre 1948, est complétée comme suit:

Ressort de la cour d'appel d'Agen.

Lot-et-Garonne.

M. Moreau (Victor), à Villeneuve-sur-Lot.

Ressort de la cour d'appel d'Aix.

Alpes-Maritimes.

M. Chaye (René), à Nice.

Bouches-du-Rhône.

MM. Coulomb (Camille), à Marseille.
Deloustal (Louis), à Marseille.

Var.

M. Denaud (Charles), à Toulon.

Ressort de la cour d'appel d'Amiens.

Aisne.

MM. Nicolas (Emmanuel), à Soissons.
Sauvage (André), à Soissons.
Scarton (Robert), à Saint-Quentin.

Somme.

MM. Cardinal (Odon), à Amiens.
Mahyeux (Roland), à Amiens.
Patte (Jean), à Amiens.

Ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

Gironde.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Bordeaux.

Ressort de la cour d'appel de Bourges.

Nièvre.

M. Faivre (Pierre), à Nevers.

Ressort de la cour d'appel de Caen.

Calvados.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Caen.

Ressort de la cour d'appel de Chambéry.

Haute-Savoie.

M. Carlet (Maurice), à Annecy.

Ressort de la cour d'appel de Colmar.

Bas-Rhin.

MM. Bucher (Eugène), à Strasbourg.
Dammron (Edouard), à Strasbourg.
Hochapfel (Jean), à Strasbourg.
Manne (Camille), à Strasbourg.
Moll (Eugène), à Strasbourg.
Peter (Constant), à Strasbourg.

Société d'expertise comptable « la Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine », à Strasbourg.

Haut-Rhin.

MM. Antzemberger (Pierre), à Turkheim.
Frey (Robert), à Mulhouse.
Monot (Robert), à Colmar.

Moselle.

M. Stramm (Marcel), à Thionville.

Ressort de la cour d'appel de Douai.

Nord.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Lille.

Ressort de la cour d'appel de Grenoble.

Drôme.

MM. Chatain (Charles), à Tain-l'Hermitage.
Ribot (Jean), à Valence.
Samon (Albert), à Valence.
Serpollet (Alfred), à Romans.

Isère.

MM. Lecocq (Henri), à Grenoble.
Merian (Georges), à la Tour-du-Pin.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Grenoble.

Ressort de la cour d'appel de Lyon.

Rhône.

MM. Gauthier (Jean), à Lyon.
Seigne (Pierre), à Lyon.
Tournier (Auguste), à Sainte-Colombe.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Lyon.

Ressort de la cour d'appel de Montpellier.

Hérault.

M. Bonno (Hubert), à Sète.

Société d'entreprise de comptabilité fiduciaire de France, à Montpellier.

Ressort de la cour d'appel de Nancy.

Meurthe-et-Moselle.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, à Nancy.

Ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Ardèche.

M. Pellorce (Honoré), à Privas.

Ressort de la cour d'appel d'Orléans.

Indre-et-Loire.

M. Roguet (Gérard), à Tours.

Ressort de la cour d'appel de Pau.

Hautes-Pyrénées.

M. Le Roy (Paul), à Tarbes.

Ressort de la cour d'appel de Poitiers.

Vienne.

M. Fruchon (Joseph), à Poitiers.

Ressort de la cour d'appel de Riom.

Allier.

M. Malochet (Yvon), à Montluçon.

Cantal.

M. Andre (Georges), à Mauriac.

Puy-de-Dôme.

Cabinet Galabrun et Bruyens, à Clermont-Ferrand.

Ressort de la cour d'appel de Rouen.

Seine-Inférieure.

Société d'expertise comptable fiduciaire de France, au Havre et à Rouen.

Ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Haute-Garonne.

MM. Alegre (Charles), à Toulouse.
Cazeilles (Jean), à Toulouse.

Société Combes Raumond et Pinel (Robert), à Toulouse.

Art. 2. — Sont rayés de la liste des experts comptables habilités à assister les comités d'entreprise, établie par arrêté susvisé du 9 novembre 1948, les experts comptables dont les noms suivent:

Ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

Dordogne.

M. Allender (Georges), à Périgueux, en congé.

Ressort de la cour d'appel de Dijon.

Haute-Marne.

M. Barthes (Pierre), à Saint-Dizier, en congé.

Ressort de la cour d'appel de Douai.

Nord.

M. Monnier (André), à Lille, en congé.

Ressort de la cour d'appel de Lyon.

Rhône.

MM. Lecomte (Ernest), à Lyon, en congé.
Maitre (Pierre), à Lyon, radié.

Ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Ardèche.

M. Vautrin (Armand), à Aubenas, en congé.

Ressort de la cour d'appel de Paris.

MM. Barre (Robert), à Paris, démissionnaire.
Barthe de Sandfort (Jean), à Paris, en congé.
Complour (Alfred), à Paris, en congé.
Dalsace (André), à Paris, démissionnaire.
Dauer (Raymond), à Paris, en congé.
Mme Desbarres (Renée), à Paris, démissionnaire.
MM. Destombes (Max), à Paris, en congé.
Forster (André), à Montrouge, en congé.
Julien (Lucien), à Paris, démissionnaire.
Labro (Léon), à Paris, en congé.
Lamare (Alfred), à Paris, démissionnaire.
Landa (Raoul), à Paris, rayé du tableau.
Payer (Zacharie), à Paris, démissionnaire.
Penglaou (Charles), à Paris, démissionnaire.
Plumenail (Jean), à Paris, démissionnaire.
Roelants (Alfred), à Paris, démissionnaire.
Rolleau (Julien), à Asnières, en congé.
Salinie (Robert), à Paris, démissionnaire.
Vidalie (Jules), à Paris, démissionnaire.

Seine-et-Oise.

Société d'expertise comptable Salmet et Scanavino, à Courbevoie, dissoute.

Ressort de la cour d'appel de Poitiers.

Charente-Maritime.

M. Puech (Paul), à Royan, démissionnaire.

Ressort de la cour d'appel de Rouen.

Seine-Inférieure.

M. Fleury (Paul), à Rouen, démissionnaire.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Rio de Janeiro.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Arvengas (Gilbert), ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Rio de Janeiro, en remplacement de M. Guérin.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la santé publique et de la population, ministre des affaires étrangères par intérim,

PIERRE SCHNEITER.

Décret n° 49-1392 portant règlement d'administration publique pour l'application au ministère des affaires étrangères de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1949:

Page 10127, 3e colonne, article 2, 9e ligne, au lieu de: « les demandes devront être... », lire: « les demandes devront avoir été... ».

Article 3, 7e ligne et suivantes, rétablir le texte ainsi qu'il suit:

« ... compte tenu de la date à laquelle ils auraient normalement pu faire acte de candidature, de la durée de leur empêchement, de la valeur de leurs épreuves et de l'ensemble de leurs titres, à condition que la durée de cet empêchement ait été d'au moins six mois ».

Page 10128, 1re colonne, deuxième alinéa de l'article 4, au lieu de: « Toutefois, pour ce qui est des agents... », lire: « Toutefois, pour les agents... ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 2 octobre 1949 conférant l'honorariat à un ancien auditeur de la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 16 septembre 1807, ensemble les textes qui l'ont complétée et modifiée;

Vu le décret du 28 septembre 1807,

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul-Dauphin (Férréol-Adrien-Pierre), ancien auditeur à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire honoraire.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Décret n° 49-1400 du 5 octobre 1949 fixant les conditions d'intégration dans les corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, et notamment son article 119;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et des sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 49-968 du 20 juillet 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, des secrétaires sténodactylographes, des sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des fonctionnaires qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé peuvent être intégrés dans le corps des adjoints administratifs est fixé à cent quatre, se répartissant comme suit:

Au maximum soixante-dix adjoints administratifs recrutés directement parmi les chefs de groupe, les commis et les sténodactylographes de l'administration centrale ou les fonctionnaires titulaires des services extérieurs affectés à l'administration centrale remplissant les conditions prévues aux paragraphes 1er à 4 de l'article 20 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947;

Au minimum vingt-deux adjoints administratifs recrutés directement parmi les commis, sténodactylographes et agents de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale ou les fonctionnaires titulaires des services extérieurs affectés à l'administration centrale remplissant les conditions prévues au paragraphe 5 de l'article 20 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947;

Au minimum douze adjoints administratifs recrutés à la suite d'un examen d'aptitude parmi les agents titulaires, auxiliaires, temporaires ou contractuels remplissant les conditions prévues à l'article 21 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947.

Art. 2. — Le nombre des sténodactylographes susceptibles d'être intégrées dans le corps des secrétaires sténodactylographes au titre de l'article 14 du décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 est fixé à sept.

Art. 3. — Le nombre des dames sténodactylographes, des agents de bureau du cadre complémentaire et des auxiliaires de bureau susceptibles d'être intégrés dans le corps des sténodactylographes au titre de l'article 15 du décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 est fixé à soixante-douze.

Art. 4. — Le nombre des agents de bureau et des auxiliaires de bureau susceptibles d'être intégrés en qualité d'employé de bureau dactylographe au titre de l'article 35 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 est fixé à soixante-six.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 portant mise en service détaché d'un inspecteur général des finances (régularisation).

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. Watteau (Jean-Auguste-Albert), inspecteur général des finances, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale des finances et placé rétroactivement en position de service détaché, pour une durée de cinq ans, à compter du 25 janvier 1945, pour exercer les fonctions de directeur général de la caisse des dépôts et consignations.

Décret n° 49-1289 portant annulation de crédits sur le budget de la présidence du conseil au titre de l'exercice 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 septembre 1949: page 9552, colonne de droite, 1re ligne, au lieu de: « Services de la métropole et d'Afrique du Nord. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments », lire: « 316. — Services de la métropole et d'Afrique du Nord. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments ».

Décret n° 49-1333 portant suppression d'emplois vacants et annulation de crédits (budget de l'éducation nationale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, page 9799:

ETAT A. — *Tableau des emplois supprimés.*

Enseignement supérieur, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « 2 agents techniques (service de muséologie) à l'école normale de Sèvres », lire: « 2 agents techniques (service de muséologie) ».

Service de l'architecture, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « 1 inspecteur du grand parc », lire: « 1 inspecteur des grands parcs ».

Décret portant nomination d'auditeurs de 1re classe à la cour des comptes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 septembre 1949: page 9424, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de: « La Gaillarde », lire: « Lagaillarde ».

Participation officielle française à l'exposition internationale de Port-au-Prince.

Par arrêté interministériel du 3 octobre 1949, le comité français des expositions a été chargé d'assurer l'organisation de la participation officielle française à l'exposition internationale de Port-au-Prince.

Sur la proposition du comité et par décision interministérielle en date du 4 octobre 1949, M. le général d'armée aérienne Bouscat, médaillé militaire, grand-croix de la Légion d'honneur, a été désigné pour remplir les fonctions de commissaire général de la participation française.

Agrément de sociétés d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurance et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu l'arrêté du 6 août 1941 relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 6 mars 1947 portant règlement d'administration publique pour le contrôle des sociétés d'assurances en Algérie, notamment son article 1er;

Vu, avec les pièces à l'appui, les demandes présentées par les sociétés intéressées;

Vu l'avis émis par le gouverneur général de l'Algérie;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréées dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938 les sociétés françaises d'assurances ci-après désignées:

La Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries du sucre et de l'alimentation, société mutuelle d'assurance à caractère professionnel, dont le siège social est à Paris, 48, rue François-Ier, pour pratiquer en France et en Algérie les catégories d'opérations visées aux paragraphes 9°, 10°, 12° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938 et les opérations d'assurance contre les risques de « coulage dans les distilleries », rentrant dans la catégorie visée au paragraphe 17° dudit article.

La Mutuelle professionnelle d'assurance des correspondants de la Société nationale des chemins de fer français, société mutuelle d'assurance à caractère professionnel, dont le siège social est à Paris, 66, rue de Monceau, pour pratiquer en France les opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile professionnelle des « correspondants » de la Société nationale des chemins de fer français, rentrant dans la catégorie prévue au paragraphe 12° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTREMY.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisé, pour la période du 1er septembre 1947 au 22 avril 1948, le maintien en service détaché, auprès des services liquidateurs de la payerie générale de la République française à Londres, de M. Marteau (Albert), percepteur hors classe (régularisation).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision du 5 octobre 1949, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

DE L'ESPINAY (Pierre), commandant, commandement de l'air Extrême-Orient, état-major

ALLEAU (Paul), capitaine, E. L. A. 53.
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 216 du 2 juillet 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CHANET (Jean), capitaine, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

DOLEAC (René), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».

DUMOULIN (Joseph), capitaine, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».

GIRAUD (Gustave), capitaine, 3e escadre de chasse.
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

LE DANTEC (Yves), capitaine, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

PETIT (Léon), capitaine, E. L. n° 53.
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 126 du 2 juillet 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

PORQUET (Jean), capitaine, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».

SERVANT (Henry), capitaine, 3e G. O. A.
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 119 du 3 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

BINDE (Maurice), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

BOURDEREAU (Claude), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CARRIER (Jean-Etienne), lieutenant, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CHASTEL (Joseph-Marie-François), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CHAUVET (Yvon-Octave-Louis), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CLEMENT (Marcel-Emile), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

COLLARDEY (Jacques), lieutenant, du groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121 du 7 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

DEPARDON (Gérard), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».

DURAYLE (Raymond), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

HUMBERT (Jean-René), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

LAURENCE (Paul-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

MAYOT (Marcel-Félix), lieutenant, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

MOUTIN (Hubert-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

NOIROT (Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».

SCHNEIDER (Gilbert), lieutenant, groupe de chasse 2/4 « La Fayette ».

BAISNE (André-Jacques-Marie), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121 du 7 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

NILLIEN (André-Georges-Marie), lieutenant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division accordée par ordre général n° 73 du 15 février 1949 du général commandant les troupes françaises d'Indochine du Nord.

FERRIGNO (Dominique), aspirant d'active, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

PAMIES (Michel), aspirant de réserve, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121 du 7 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

BRACONNIER (Raymond-Ferdinand), adjudant-chef, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

COMMENOZ (Georges-Jules-Adolphe), adjudant-chef, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

NAVARRO (Louis-Marius-Clément), adjudant-chef, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

BOUISSET (Jean), adjudant, 3e G. A. O. A.

CAZENEUVE (Antoine), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121 du 7 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

FRIDERICH (Marcel), adjudant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

VALENTIN (Jean-Paul), adjudant, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

BARTIER (Henry), sergent-chef, 3e G. A. O. A.

BOUREAU (Georges-Ernest), sergent-chef, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CANAL (Albert), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».

CANTAL (Wilham), sergent-chef, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124 du 28 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

MESPLET (Robert-Jean), sergent-chef, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120 du 4 juin 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

SAUTON (Georges-Guy), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

BACHES (Maurice-Frédéric), sergent, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120, en date du 4 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

CAILLAT (Gérard-René), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

CALLAMAND (Marcel-Florent-Justin), sergent, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120, en date du 4 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

HARMENT (Yvon), sergent, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120, en date du 4 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

JOLAINE (Yves), sergent, 3e G. A. O. A.

JOURDAIN (Robert-Louis-Victor), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121, du 7 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

LE FOLL (Edouard-Jean), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121, du 7 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

LEROY (Kléber-Georges), sergent, 3e G.A.O.A.

LOMBARD (Armand-Alfred-Félix), sergent, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 120, en date du 4 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

LOQUINAIRE (Guy), sergent, E. L. A. n° 53.
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 126, du 2 juillet 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

MESLIN (Léopold), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 121, du 7 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

RUTH (Maurice-Jean-Joseph), sergent, groupe de chasse 2/3 « Champagne ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 124, du 28 juin 1949, du général commandant de l'air en Extrême-Orient.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision du 5 octobre 1949, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

BRUYERE (André-François), capitaine G.C. 1/4 « Dauphiné ».

CHARRAS (Marc-Paul-Raoul), capitaine, 2e escadre de chasse.

MASSON (Maurice-Joseph), lieutenant, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

ROMBI (Roger-Pierre), lieutenant, G. C. 1/4 « Dauphiné ».

SALOMON (Jean-Joseph), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 52.

AUTON (Bernard-Jacques), sergent-chef, G. C. 2/4 « Lafayette ».
La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps aérien accordée par ordre général n° 101, du 22 février 1949, du général d'armée aérienne, chef d'état-major général des forces armées (air).

DAMIOT (Ernest), sergent-chef, groupe de transport 1/31 « Béarn ».

MARY (Jean-Louis-René), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

FLICKINGER (Georges), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

A TITRE POSTHUME

AMAR BEN MOHAMED (mle 521), sergent, groupement tactique air en zone Nord.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision du 5 octobre 1949, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.
(Régularisation.)

CHARRAS (Marc-Paul-Raoul), capitaine, 3e escadre de chasse.
Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret n° 49-1401 du 3 octobre 1949 comportant blocage de crédits sur le budget du ministère de la défense nationale au titre de l'exercice 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier;

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Une somme globale de 6 milliards 800 millions, répartie conformément à l'état ci-annexé, sera bloquée sur les crédits ou crédits de payement ouverts par la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 au titre du budget du ministère de la défense nationale pour l'exercice 1949.

Art. 2. — Le blocage de cette somme de 6 milliards 800 millions sera maintenu jusqu'à ce que des annulations de crédits d'égal montant soient prononcées dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi du 23 juillet 1949 susvisée.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Etat des crédits ou crédits de payement bloqués sur l'exercice 1949.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits bloqués.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
3150	Services sociaux. — Dépenses de fonctionnement de matériel et d'entretien des immeubles	5.000.000
6012	Accidents du travail. — Réparations civiles (Guerre)	100.000.000
6013	Accidents du travail. — Réparations civiles (Marine)	5.000.000
	Total pour le titre Ier	110.000.000
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (Air)	50.000.000
7032	Dépenses diverses résultant des hostilités (Guerre)	100.000.000
	Total pour le titre Ier *bis*	150.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
8060	Gendarmerie. — Reconstruction	25.000.000
9040	Construction de logements militaires	45.000.000
9150	Gendarmerie. — Équipement	30.000.000
9152	Gendarmerie. — Matériel lourd	20.000.000
	Total pour le titre II	120.000.000
	Total pour la section commune	380.000.000
	SECTION AIR	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
121	Solde des officiers des services	50.000.000
317	Chauffage et éclairage	50.000.000
3182	Couchage et ameublement	50.000.000
319	Service de santé	50.000.000
3252	Réparation du matériel aérien et fournitures de rechanges assurées par la direction technique et industrielle	100.000.000
3253	Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle (nouveau programme)	135.000.000
326	Entretien du matériel des télécommunications	40.000.000
330	Carburants	300.000.000
332	Munitions de l'armée de l'air	100.000.000
333	Matériel roulant	50.000.000
334	Matériel d'équipement des bases	50.000.000
	Total pour le titre Ier	965.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
800	Bases. — Reconstruction	50.000.000
900	Bases — Travaux et installations	100.000.000
911	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	460.000.000
923	Etudes et prototypes	730.000.000
	Total pour le titre II	1.340.000.000
	Total pour la section Air	2.305.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits bloqués.
		francs.
	SECTION GUERRE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
316	Alimentation	200.000.000
318	Habillement et campement. — Programmes	1.900.000.000
319	Service de santé	50.000.000
327	Matériel automobile blindé et chenillé. — Entretien	250.000.000
328	Matériel d'armement. — Entretien	20.000.000
334	Télégraphe et téléphone	30.000.000
335	Carburants	200.000.000
338	Munitions. — Réalisations	500.000.000
	Total pour le titre Ier	3.150.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
912	Matériel lourd	200.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de premier établissement de caractère militaire	200.000.000
	Total pour le titre II	400.000.000
	Total pour la section Guerre	3.550.000.000
	SECTION MARINE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
316	Alimentation	50.000.000
318	Habillement, campement, couchage et ameublement	50.000.000
327	Approvisionnements de la marine	50.000.000
330	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	100.000.000
338	Combustibles et carburants	50.000.000
350	Dépenses de fonctionnement du service des travaux maritimes	10.000.000
610	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	5.000.000
	Total pour le titre Ier	315.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
802	Service de santé. — Equipement	10.000.000
901	Commissariat de la marine. — Subsistances	10.000.000
903	Service technique des transmissions. — Equipement	10.000.000
9043	Matériels communs d'armement. — Radars et munitions	200.000.000
906	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	20.000.000
	Total pour le titre II	250.000.000
	Total pour la section Marine	565.000.000
	RECAPITULATION	
	Section Commune	380.000.000
	Section Air	2.305.000.000
	Section Guerre	3.550.000.000
	Section Marine	565.000.000
	Total pour le budget de la défense nationale	6.800.000.000

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

AKKA OU BEN AOMAR, mle 421, moqqadem aouel, 10e tabor marocain, 86e goum marocain.

ALI BEN MOHAMED, mle 727, 1re classe, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

ANDRIOT (André), adjudant, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

ANGELIER-LEPLAN (Louis), sergent-chef, 86e goum marocain, 10e tabor marocain.

AOMAR BEN ALI, mle 418, moqqadem, 86e goum marocain, 10e tabor marocain.

BEAUDET (Georges), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

GAUTIER (Paul), 1er canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale, 261e groupe de F. T A.
Cette concession annule et remplace la citation n° 28 du 23 mars 1948.

HANKE (Heinz), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

IMHOF (Karl), caporal), 38e compagnie de camions-bennes.

LAHAYE (Pierre), caporal-chef, compagnie de commandement du secteur Centre.

LARBI OU MOHAMED, mle 775, 2e classe, 10e tabor marocain, 86e goum marocain.

LUCCIONI (Jean-Jacques), sergent, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

MARIANI (Pierre), adjudant-chef, 4e bataillon de chasseurs laotiens.

MARTIN (André), sergent-major, compagnie de commandement du secteur Centre.

MILLOT (Jean), sergent, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

MOHAMED BEN ABDALLAH, mle 118, sergent, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

PELLETER (Jean-Gulgner-Armand), adjudant, 10e tabor marocain.

QUERUEL (Jacques-Fernand), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

RÉGULARISATION

Indochine.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1949.)

BERGER (Hans), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.

Madagascar.

(Pour prendre rang du 10 février 1949.)

MERCIER (Jules-François), adjudant-chef, C. R. 2 du 2/5e régiment de tirailleurs marocains.
Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 66 du 7 septembre 1948.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

LEROUYER (Auguste), 1re classe, 5e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule la citation à l'ordre n° 96 du 31 décembre 1945.

BOURQUARDEZ (Marius-Joseph-Alfred), brigadier, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 416 du 29 août 1947.

CAUTE (Roland), sergent-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

DUPUY (Claude), caporal-chef, bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

FARGETTE (Constant), adjudant, troupes françaises d'Indochine du Nord.

JOURDET (Pierre), caporal, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée le 6 février 1949 par ordre général n° 59 du général commandant les T. F. I. N.

KETTERER (Lucien-Henri-Louis-Charles), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.

LE CORRE (Jean), 1re classe, 61e bataillon colonial du génie.

MALLE (Roger-Georges-Edmond), sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOLINIER (Jean-André), sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOREL (Rodolphe), sergent, 1er régiment étranger d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288 du 9 juillet 1948.

NICOLAS (Raymond), adjudant, 3e régiment étranger d'infanterie.

NYCKEES (André), 2e classe, de la 3e compagnie du 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 525 du 21 février 1949.

PENN (Laurent), caporal-chef, 11e compagnie du 3/23e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 237 du 7 février 1948.

PREVOT (Léon-Edmond), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée le 25 août 1948 par ordre général n° 344.

SALELLAS (Martin), sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

THIBAUD (Camille), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée le 11 avril 1949, par ordre général n° 186.

AUTOCHTONES

ABDESSELEM BEN MOHAMED, 1re classe, mle 671, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ADDI BEN LAHCEN, sergent, mle 67, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ALI BEN HANNDECHE, sergent, mle 71, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ALLAL BEN ALI, sergent, mle 81, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

BEN MOHAMMED AOUED, caporal, mle 1197, 205e bataillon de tirailleurs algériens.

BOUCHTA BEN EL KHAMMAR, caporal-chef, mle 201, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

DANG VAN CHO, caporal, mle 392, infanterie coloniale, zone Est.

EL HOUSSAIN BEN MOHAMMED BEN RAHHAL, caporal, mle 1039, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

HAMED BEN EJ JILALI, caporal, mle 302, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

KADDOUR BEN MOHAMED, sergent, mle 68, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

LARBI BEN MOHAMED, caporal, mle 222, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

LHASSEN OU ALI, sergent, mle 1207, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN MOHAMADI, caporal-chef, mle 96, 10e tabor marocain, 86e goum.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée le 31 janvier 1949 par ordre général n° 115.

MOHAMED BEN MOHAMED BEN AZZOUZ, 1re classe, mle 541, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

NGUYEN VAN NHUT, 1re classe, mle 12210, compagnie de commandement de la zone Ouest, Cochinchine.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 31 mai 1949.)

AMAR BEN MOHAMED, 2e classe, mle 733, 85e goum marocain.

HOC VU, sergent-chef, mle 1837, bataillon de marche indochinois.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1949.)

COURRIER (Aimé-Claude), 2e classe, 2e régiment de spahis marocains.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 29 septembre 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée « à titre posthume » aux sous-officiers désignés ci-après :

LAIME (Roland), adjudant.

DESCAMPS (André-Jules-Joseph), sergent-chef.

NEYS (Roger-Léon-Victor), sergent-chef.

LE LURON (Stanislas-Emmanuel), sergent.

MICHEL (Robert-Henri), sergent.

ROBERT (Henri-Denis), sergent.

WACK (Pierre-Henri), sergent.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de

la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine):

AHMED BEN ABDESSELEM, adjudant, mle 175, 73e bataillon nord-africain du génie.

BECOURT (Jean-Marie-Alfred), sergent, 1/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.

BELLEE (Roger), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

BLANDIN DE CHALAIN (Georges-Marie-Gaston), brigadier-chef, 2e régiment de spahis marocains.

BORY (Marcel), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

BOURDEAUX (Georges-Antoine), sergent, formations parachutistes du secteur de Cao-Bang, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

GIL (Jean), sergent, 11/3e régiment étranger d'infanterie.

GOY (Jean), soldat de 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

GUILLOT (Maurice), 2e classe, 11/3e régiment étranger d'infanterie.

JANILLON (Paul-André-Simon), soldat de 2e classe, 2/43e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 325 du 6 mai 1949.

JOSEPH (Robert), soldat, 43e régiment d'infanterie.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 492 du 22 octobre 1947.

KAAS (Jean-Joseph), adjudant-chef, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

KILBERTUS (Roger), maréchal des logis, 2e régiment de spahis marocains.

LAMBERT (Jean-Marie), soldat de 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

PAN, sergent, mle 32920, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

RABATEL (Tony), canonnier de 1re classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 105 du 16 avril 1949.

VENTRESQUE (Paul), sergent, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 octobre 1949 fixant l'importance numérique, pour le deuxième semestre de l'année 1949, du contingent spécial de décorations mis à la disposition du ministre de la défense nationale en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opérations en Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets organiques des 22 janvier, 29 février et 16 mars 1852 sur la médaille militaire et la Légion d'honneur;

Vu le décret du 17 août 1949 portant création d'un contingent spécial de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opérations en Indochine, et notamment son article 1er;

Vu l'avis de la grande chancellerie de la Légion d'honneur,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent spécial de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire prévu à l'article 1er du décret du 17 août 1949 est fixé, pour le deuxième semestre de l'année 1949, par le tableau ci-après:

	CROIX d'officier.	CROIX de chevalier.	MÉDAILLES militaires.
Armée de terre.....	25	250	750
Armée de mer.....	5	25	40
Armée de l'air.....	5	18	18

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

Décret du 3 octobre 1949 portant annulation d'une promotion au titre de l'active; admission au bénéfice d'une pension proportionnelle; nomination dans la réserve (troupes métropolitaines, active).

Par décret en date du 3 octobre 1949, le décret du 23 juin 1947 est annulé en ce qui concerne la promotion au grade de lieutenant de l'armée active, pour prendre rang du 1er juin 1947, de M. le sous-lieutenant d'artillerie Siener (Raymond-Paul).

Cet officier est admis, sur sa demande, au bénéfice des dispositions de l'article 7 de la loi n° 46-607 du 5 avril 194 sur le dégagement des cadres, à compter du 30 octobre 1946 (régularisation).

Il est admis comme sous-lieutenant dans le cadre des officiers de réserve d'artillerie à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active et promu au grade de lieutenant pour prendre rang du 1er juin 1947.

Décret du 3 octobre 1949 portant nomination au grade de sous-lieutenant d'administration du service de santé d'élèves de la section administrative de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 3 octobre 1949, sont nommés dans l'armée active au grade de sous-lieutenant d'administration du service de santé (troupes métropolitaines) pour prendre rang du 1er octobre 1949, les élèves de l'école du service de santé militaire (section administrative) ci-après désignés qui ont satisfait aux épreuves du concours de sortie de cette école:

MM. Burgalieres (Jean-Joseph-René).
Delarge (Jacques).
Coronel (Elie-Marius-Emile-Eugène).
Avignon (Gilbert).
Ardhuin (François-Roger).
Faucher (Séraphin-Emile-Ernest).
Lhuissier (Victor-Joseph-Roger).
Sternadel (Eric).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans l'armée active.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés à titre définitif au grade de sous-lieutenant:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Service de santé.

Officiers d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

MM. Bournat (Henri).
Tournier (Marcel).
Bouzeloc (Jean).
Walter (Léonard).
Mazuc (Irénée).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans le cadre actif de l'intendance militaire des troupes coloniales (officiers d'administration).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Intendance.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

MM. Marquet (Jean).
Pose (Roland).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans le cadre actif de l'intendance militaire des troupes coloniales.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Intendance.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

M. Fabresse (Ferdinand), commandant d'administration de l'intendance coloniale.

Au grade d'intendant militaire adjoint.

MM. Malderez (Robert), capitaine d'infanterie coloniale.
Parisot (Georges), capitaine d'infanterie coloniale.
Cuinieres (Serge), capitaine d'infanterie coloniale.
Klein (Bernard), capitaine d'administration de l'intendance coloniale.

Décret du 5 octobre 1949 portant affectation d'un officier général.

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. le contre-amiral Adam (M.-J.) est nommé attaché militaire à Londres.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant, aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

MM. les sous-lieutenants:

Abram (Roger-Louis), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Agostini (Jacques-Guy-Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Allemand (Maurice-Pierre), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Alteirac (René-Frédéric-André), division d'Alger, 11 mai 1947.
Ambrosino (Georges-Candide-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ami (Eugène-Elie-René), subdivision de Toulon, 25 décembre 1947.
Amiard (Paul-Charles), subdivision de Paris, 1er octobre 1948.
André (René-Paul), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Angleys (Maurice-Ferdinand-Henri), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Angot (René), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Anthoard (Théodore), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Antoine (Gaston-Adrien), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Antoine (Henri-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Antonini (Jean), subdivision de la Corse, 25 septembre 1947.
Antonini (Pierre), commandement d'artillerie du Maroc, 25 septembre 1949.
Arquie (Georges-Raoul-Alban), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Aris (Raphaël-Pierre-Charles), subdivision de Versailles, 2 octobre 1946.
Armand (Louis), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Armand (Roger-Emile-Hippolyte), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Artiguebielle (René-Jacques-Jean-Baptiste), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Aschbacher (Michel-Léon-Henri), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Attard (Paul-Joseph), division d'Alger, 21 avril 1947.
Aubert (Marcel-Henri-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1947.
Aussure (Paul), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Avril (Jean-Félix), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Ayache (Germain-Yomtob), commandement d'artillerie du Maroc, 23 juin 1947.
Baboin (Guy-Aimé-Eugène), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Baboz (Jean-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
De Badercau de Saint-Martin (Charles-Léon-Alfred-Marie), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Badie (Jean-Etienne), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baeza (Hubert-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bagneris (Maurice-Marcel-François), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Ballanger (Maurice-Lucien), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1947.
Ballaz (Maurice-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ballereau (François), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Baime (Jean-Gabriel), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Bar (Albert-Pierre-François), subdivision de Lille, 1er octobre 1947.
Barandon (Auguste-Pierre-Nector), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Baransky (Arsène), territoires du Sud tunisien, 1er juin 1946.
Barbe (Jean-Camille), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Barbier (Ernest-Edouard), subdivision de Vannes, 1er mai 1948.
Barbier (Jules-Frédéric-Narcisse), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Bargue (Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baritaud (Léon-François-Maurice), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Barjolin (Arthur), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1947.
Barnier (Louis-Etienne-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baron (Jean-Philippe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Barral (Henri-Prosper-Joseph), division d'Alger, 25 août 1947.
Barrel (Alfred), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Barriol (Raymond-Jacques), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Barthe (Jean), T. O. A., 1er juin 1946.
Bassaget (Jean-Philippe), subdivision de Versailles, 10 octobre 1947.
Bassaget (René-Eugène), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Bassole (Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baudoin (Louis-Marie-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baudry (Jacques-Louis-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Baudry (Robert-Emile-Antoine), subdivision de Nevers, 1er juin 1947.
Baumann (Jacques-Paul-Ernest), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Bazin (René-Pierre-François), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Beck (Claude-Léon-Isidore), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bedin (Daniel-Pierre), subdivision d'Amiens, 2 octobre 1947.
Belhomme (Pierre-Charles-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Beliard (Léon-Henri), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Belin (Georges-Marie-Roger), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Benard (Jean-André-Gaston), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Benhaim (Gilbert-Jacob), subdivision d'Oran, 1er avril 1947.
Benracassa (Roger-Joseph), subdivision de Paris, 20 octobre 1947.
Béranger-Fenouillet (William-Albert), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Berard (Lucien-Joseph), subdivision de Toulon, 18 mai 1947.
Berdou (Denis-Pierre-Jean), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Berlioz (Jean-Benjamin), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Bernard (Hubert-Marie-Mathieu), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Bernard (Paul-Albert), subdivision du Mans, 25 décembre 1947.
Berne (Henri-Marcel), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Bernt (Edouard-Louis), subdivision de Nancy, 25 mars 1947.
Berrendonner (Pierre-Louis-Jean), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Berrod (Jacques), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Bertaud (Guy-Eugène-Jacques), T. O. A., 1er juin 1947.
Berthaud (Jean-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Berthillier (Vincent-André-Romain), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Bertrand (Marie-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bertrand (Paul-Armand), subdivision de Caen, 1er juin 1947.
Bertrand (Pierre-Maxime), subdivision d'Oran, 10 octobre 1946.
Bertrand (René-Antoine-Gabriel), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Bertrand (Robert), division d'Alger, 18 octobre 1947.
Bertrand-Bocande (Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bes (Jean-Baptistin-Gabriel-Valentin), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Du Bessey de Contenson (Bernard-Pierre-Christophe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bessières (Marcel-Antoine), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Betremieux (René-Alphonse-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Beullac (Christian-Justin-Eugène), subdivision de Paris, 3 octobre 1948.
Bezard (Bernard-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bezimensky (Alexandre), Subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bezombes (Hubert), division de Constantine, 20 novembre 1946.
Bierge (Jean-Baptiste), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Binda (Eugène-Denis-Joseph-Philibert), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Biraud (Maurice), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Blanc (Jean-Pierre), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Blanc (Louis-Pierre), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Blanc-Montmayeur (Maurice-Ernest-Jean), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Blanc-Talon (André-Léon-Antoine), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Blanchardie (Raphaël-Georges), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Blanche (Lucien), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Bodel (Robert-Jean-Alfred), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Bochlinger (Jean-Edmond-Jacques), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Boiron (Marcel-Eugène), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Bois (Georges-Joseph-Jacques), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Boithias (Lucien-Jean-Pierre), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Bolac (Pierre), subdivision de Nevers, 13 février 1949.
Bolle (André-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Bomeisl (Louis-Marcel), T. O. A., 1er octobre 1946.
Bonhomme (Eugène-Pierre-Armand), subdivision de Caen, 1er juin 1946.
Bonnecuelle (Maurice-Emile), division d'Alger, 1er juin 1946.
Bonnel (Pierre-Alfred), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Bonnemaison (Marcel-Jean-Justin), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Bonnet (Pierre-Paul-Henri), subdivision de Grenoble, 1er juin 1947.
Bonthoux (Guy-Augustin), division Constantine, 1er octobre 1947.
Borde (Claude), subdivision de Lyon, 25 septembre 1947.
Bordet (Marie-Alexandre-Alfred), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bordier (Jacques), subdivision de Toulon, 17 août 1947.
Bore (Pierre-Martial-Louis), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Bos (Martial-Louis-Paul-Joseph), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.

Bosco (Valentin-René), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Bosq (Edmond-Alexandre-Joseph), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Bossard (Jean-Yves-Henri), subdivision de Tours, 2 octobre 1946.
Boucheny (Louis-Robert-Etienne), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Boudeville (Pierre-Louis-Ulysse), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Boudier (Albert-Germain-Hippolyte), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Boudy (Lucien-Joseph-Ferdinand), subdivision de Paris, 1er avril 1948.
Bouin-Portet (Louis-Elie), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Boulade (Gabriel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Boulet (Yves), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Boulin (Jacques-Raoul-Pierre), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Boumsell (André-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bour (Charles-Francis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bourasset (Gilbert-Roger), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Bourdin (André-Alexandre), subdivision de Bordeaux, 25 décembre 1947.
Bourgeois (Maurice-Paul), division d'Alger, 1er juin 1946.
Bourges (Jean), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Bousquet (Auguste-Henri), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Bousquet (Jacques), division d'Alger, 30 avril 1947.
Boussageon (Pierre-Justin), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Boutin (Jean), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Boutinard (Jean-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Boutron (Paul-Pierre-Ferdinand), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Bouvier (Pierre-Albert-Emile), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Bouvret (Jean-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bouzon (Louis-Paul-Lucien), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Boyer (Jean-Baptiste), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Boyer (Marcel), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
De Boysson (Guy-Marie-Jacques-Xavier), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brandebourg (Gaston-Emile), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Branellec (Henri-Joseph-Ernest), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Brasier (Jean-Emile-Eugène), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Brejaud (Henri-Joseph-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bresson (Alphonse-Henri), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Bresson (Pierre-Paul-Lucien), subdivision de Vannes, 15 novembre 1947.
Bresson (Yves-Théophile-Marie-Eugène), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Brevet (Robert-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brichard (Daniel-Emile-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brichler (Marcel-Henri-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Briffaut (Edouard-Jean-Baptiste), 2e région militaire, 1er juin 1947.
Brignon (Alphonse-Joseph), subdivision de Besançon, 1er septembre 1948.
Brin (Augustè-Alexandre), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Brissaud (Raymond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brissonnet (Maurice-Agénor Henri), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Brobecker (Jean-Jacques), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Broquie (Pierre), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Brouard (Jean), commandement d'artillerie du Maroc, 1er septembre 1946.
Broust (Maurice-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bru (Pierre-Louis-Elie), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Brun (Jean-Lucien-Gustave), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brun (Jean-Raymond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brunau (Maurice-François), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Brunel (Antoine-Paul-Louis), division d'Alger, 20 avril 1947.
Brunet (Joseph-Dominique), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Brunswick (Robert-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brusle (Jean-Maurice-Félix), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Buchy (Jean-Marc), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Bumuller (Léon-Charles-Paul), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Buob (Yvon-Marcel), division de Constantine, 20 septembre 1947.
Bulin (Paul-Anthelme), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Buvat (René-Ferdinand-Jean-Baptiste), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Buvat (Roger-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Buza (Maurice-Emile-René), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Cabaret (Jean René-Pierre), subdivision de Versailles, 2 octobre 1947.
Caignault (André-Marie-Joseph-Ernest), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Caillot (Pierre), subdivision de Versailles, 2 octobre 1947.
Cambours (Louis-Blanc), subdivision de Toulon, 1er juin 1947.
Cancet (Robert-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Canet (Alfred-Marie-Martial), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Canitrot (Charles-Joseph), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Carles (Jules-Justin), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Carles (Victor-Pierre), subdivision de Tunis, 23 novembre 1947.
Carlier (Lucien-Edmond), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Carnet (Bernard), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Carretie (Joseph), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Carrier (Germain-Edouard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Carrive (Eugène-Paul), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Cartier (Jacques Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Cartier (René-Henri-Pierre-Félix), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Casablanca (Pierre-Edmond), subdivision de Paris, 23 septembre 1947.
Casanova (Toussaint), commandement artillerie du Maroc, 1er juin 1946.
Cassan (Louis-Jean-Fernand), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Caubère (Pierre-Jean), subdivision de Sousse, 16 octobre 1946.
Causse (Franc-Pierre), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Cavalie (Albert-Jean-René), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Cayol (Camille-René), division de Constantine, 1er juin 1946.
Cazanave (Henri-Jacques), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Ceas (Marcel-Paul), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Cecchini (André-Henri-Antoine), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Cecille (Albert-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Cerutti (Pierre-Léon), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Chabrouly (Louis), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Chadenet (Bernard), division d'Alger, 1er juin 1946.
Chafaroux (Robert-Albert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Chaix (Maurice), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Chalbot (René-Gaston-Paul), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Chalencon (Jacques-Pierre), T. O. A., 5 décembre 1947.
Chalot (Robert-Gustave), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chambaud (André-Albin-Pierre), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Chambon (Georges-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Champion (Fernand-Auguste-Louis), subdivision de Mostaganem, 20 septembre 1947.
Chandesris (Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chantecaille (Ulysse), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1947.
Chany (Antoine), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Chardenet (Jacques-François), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Chardin (François-Léon-Marie-Louis), T.O.A., 10 décembre 1946.
Chardonnal (Yves-André-Théodore), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Charlas-Grasset (Louis), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Charignon (Pierre-André-Joseph), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Charles (Georges), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1947.
Charles (Gilbert-Edmond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Charles (Honoré), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Charpin (Victor-Jean), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Charreton (Louis-Marie-Joseph-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Chassaing (Raymond-Jérôme-Emile), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Chateau (Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chatet (Louis), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Chaudot (Lucien), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Chaumeron (Jacques-Jean-Paul), subdivision de Paris, 1er octobre 1948.
Chauveau (Jean-Marie-Amédée), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chauvey (Marcel), subdivision de Dijon, 1er juin 1947.
Chavigner (André-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chenevier (Jean-Paul-Alphonse), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Chenouf Mohamed, division d'Alger, 18 octobre 1947.
Chenour (Albert), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Cheval (René-Louis-Fernand), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Chevenement (Maurice-Félix-Lucien), subdivision de Besançon, 25 décembre 1947.
Chodron de Courcel (Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Choffel (François-Albert), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Chombard (Louis-Gérard-Jules-Joseph), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Chouleur (Jean-Abel), subdivision de Versailles, 1er octobre 1947.

Claise (André-Henri), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Clarenc (Marcel-Georges), commandement de l'artillerie du Maroc, 27 février 1947.
Clarion (Denis-Jean), commandement de l'artillerie du Maroc, 22 avril 1947.
Claudon (Jacques-Maurice), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Clause (François-Michel-Paul), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Clausse (Raymond-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Clavel (Henri-Louis-Emile), subdivision de Saint-Etienne, 5 juin 1947.
Clery (Maurice-Eugène), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Clouard (Robert-Laurent), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Coantiec (Yves-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Coche (Jean-André-Maurice), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Coche (Lucien-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Cohrs (José-Francisco-Pablo), subdivision de Paris, 3 novembre 1946.
Coignard (Jean-Joseph), commandement de l'artillerie du Maroc, 11 septembre 1947.
Cojan (Noël-Yves-Eugène), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Colin (Pierre-Charles-Louis), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Collas (Michel), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Collet (Georges-Albert), subdvision de Nancy, 1er juin 1946.
Colomb (Léon), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Colombey (Henri-Jean-Nicolas), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Colombier (André-Gabriel), 4e région militaire, 29 décembre 1946.
Commelin (Jean-Auguste-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Commiot (Jean-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Comparat (Paul-Henri), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Conangle (Armand-Paul), division d'Alger, 10 septembre 1947.
De Coral (Bernard-Marie-Gabriel), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Corbic (Michel-Yves-Bertrand), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Cordonnier (Jacques-Marie-Eugène), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Cornier (Lucien-François-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Corteggiani (Léonard), subdivision de la Corse, 13 février 1949.
Costa (Félix-Louis-Humbert), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Costadau (Georges-Antoine), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Couchoud (Georges), division d'Alger, 25 juin 1947.
Coudert (Jean-Pierre-Bernard), T. O. A., 25 décembre 1946.
Coues (Gaston-Baptiste), subdivision de Pau, 1er mai 1948.
Coup de Frejac (Jacques), T. O. A., 10 novembre 1946.
Coupellier (Jean-Etienne-Louis), subdivision de Paris, 10 septembre 1947.
Courbon (Benoit-Marie-Jean-Gérard), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Courcoulas (Marius-Ulysse), subdivision de Versailles, 29 mai 1949.
Courmont (Paul-Henri), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Court (Marcel-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Courtaigne (André-Claude-Henry), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Courtois (Maurice-Jules), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Courtoux (Raoul-Pierre-Albert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Crepin (André-Thomas-Antoine), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Cretin (Jean-Elie), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Crombez (Henri), subdivision de Mascara, 25 mars 1947.
Croze (Pierre), commandement de l'artillerie du Maroc, 12 septembre 1947.
Cumin (Georges-Michel-Fernand), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Daban (Pierre-Jacques), subdivision de Perpignan, 25 décembre 1947.
Dallemagne (Jean-Marie-Charles), subdivision de Paris 1er juin 1946.
Daly Mohamed, subdivision de Tunis, 19 décembre 1947.
Dambrine (Robert-Pierre-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Daniel (Louis-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Danjou (Jean-Maurice-Joseph), subdivision de Paris, 18 décembre 1947.
Dantier (Pierre-Adelin-Jules), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dassonville (Michel-Alain), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Daudans (Jacques-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dauvillée (Gustave-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1947.
Daval (Henri-Pierre), Autriche, 25 décembre 1947.
Davroux (Marceau-Paul-Achille), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Davy (Jean-François), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Debort (André-Jean-Léon-Marie), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Decagny (Michel-Jean-Bernard), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Decaillet (Georges-Charles), division d'Alger, 20 juin 1947.
Decamp (Georges-Jules-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Decieux (François-Victor-Narcisse), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Decis (Albert-Elie), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Decroix (Georges-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Defawe (Albert-François-Germain), commandement de l'artillerie du Maroc, 1er juin 1946.
Deffayet (Jean-Edouard-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Defranoux (Jacques-Marcel), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Delafosse (Pierre-Paul-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Delamaire (Bertrand-Marcel-Louis), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Delarbre (André-Marie), subdivision de Toulouse, 1er mai 1947.
Delassault (Gérard-Paul-Alfred), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Delaunay (René-Fernand), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Deleau (Marcel-Henri), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Delluc (Joseph-Marius-André), subdvision de Marseille, 1er juin 1946.
Deloi (Daniel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Delort (Albert-Vital-Jacques), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Delplancq (Pierre-Henri-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Delrieu (Georges - Raymond), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Deltour (Joseph-Louis-Auguste), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Demany (Claude-Albert-Edouard), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Demoulin (Jacques-Marie), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Deniau (Henri-Paul-Lucien), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Depale (Paul-Antoine-Eugène), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Deriaz (Pierre-René-Claude), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Derome (Louis-Maurice-Fernand), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Desaint (Roger-Henri-Michel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Descenlant (Jacques-Arsène-Jean), recrutement de Saigon, 1er juin 1946.
Desforges (Georges-Louis-Gustave), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Desfour (Joseph-Marie-Alfred), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Deshayes (Jean-Louis-Joseph), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Destaing (Alfred-Louis), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Destappe (Robert-Roger), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Devin (Raymond-Henri), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Devulder (Maurice-Jules-Théodore), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Diancourt (Albert-Clément), T. O. A., 1er juin 1947.
Dietschy (André-Paul-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Digard (Léon-Camille-Alexandre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
De Dobrynine (Nikita), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Doizey (Emile-Gabriel-Jules), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dolino (André-Jean), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Dolle (Jean-Eugène-Léopold), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Donat (Eugène-Joseph), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Dongier (Pierre-Gaston-Paul), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Donnedieu de Vabres (Jean-Gustave), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Donon (François-Marie-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Donzel (René-François-Philibert), subdivision de Chambéry, 1er juin 1947.
Doreau (Pierre-Maurice-Aimé), division d'Alger, 3 mars 1947.
Dosne (Roger-Emile), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Loumenc (Raymond-André-Maurice), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Douxami (Pierre-Adolphe-Fernand), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dreneau (Robert-Almès-Marcel), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Drouillon (Roger-Jules), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Dubail (Henri-Joseph), subdivision de Nancy, 1er mai 1948.
Dubois (Jean-Edmond-Roger), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Dubreuil (Raymond), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Ducobu (Pierre-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dufosset (Jean-Marie-Ghislain), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Dufour (René-Marie-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Dugas du Villard (Paulin-Marie-Jean-Maximilien-César), division de Constantine, 1er juin 1946.
Dugoujon (Jean-Georges-Edgard), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Dujardin (Claude-Hubert-Jean-Gérard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dujardin (Robert-Clovis-Octave), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Dulong (Jean-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dumery (André-Jean), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Dumon (Jean-Charles-Dieudonné), subdivision de Lille, 1er juin 1946.

Dunesme (Albert), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Dupas (André-Edmond-Henri), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Dupas (Michel-Georges), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Dupond (Hervé-Eugène-Marie), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Dupond (Edouard-Charles-Frédéric), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupont (Jacques-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupuis (Jean-Charles-Alfred), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupuy (Henry-Jean-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupuy (Jean-Raoul-Fernand-Charles), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Dupy (Jean-Marie-Emile-Albert), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Durand (Jean-Marius-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Durand (Louis-Gabriel), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Durand (Marc-Ernest-Justin-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Durier (Pierre-Jacques-Edouard-Georges), subdivision de Paris, 1er juillet 1948.
Dussaix (Henri-Hervé), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Duteyeulle (Charles-Georges-Albert), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Echallier (Pierre-Etienne), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Echard (Jean-Gabriel-Joseph), T. O. A., 1er juin 1946.
Egot (Pierre - Jean - Eugène), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Egreleau (André-Marie-François-Louis), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Ehrhard (Jean-Pierre-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Erussard (Jacques-Yves-Marie-Augustin), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Escoffier (André-Georges), division de Constantine, 1er juin 1946
Estève (Charles-Louis-Auguste-Jean), subdivision de Perpignan, 1er mai 1948.
Etcheberry (Jean-Eugène), commandement de l'artillerie du Maroc, 1er juin 1946.
Euillet (Georges), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Euvrard (Charles-Pierre), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Faignot (Jacques-Jean-André), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Fairier (Ernest-Constant-Victor-Paul), subdivision de Grenoble, 1er juin 1947.
Fajon (Etienne-Louis-Henri), subdivision de Paris, 30 août 1947.
Fauche (André-Roger-Victor), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Faucherand (Eugène-Alphonse), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Faucompre (Gérard-Marie-Léon), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Faure (Christian), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Fauvarque (René-Jean-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Faverjon (Antoine-Eugène), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Febvre (Raoul), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Feldmann (Gabriel-Mathieu), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Feigerolles (Etienne-Maurice), division d'Alger, 18 novembre 1946.
Ferrie (Marius-Vital), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Ferriere (Henri-Jean-Marie), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Feuillard (René-Marie-Jean), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Fierfol (Marie-Aimé-Jean), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Fischer (Phydias), subdivision d'Oran, 15 novembre 1946.
Flajollet (Bernard-Louis-Emile), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Fleury (Georges-Arthur-Sosthène), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Flexer (Paul-Adalbert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Flochel (Jacques-Roger-Eugène), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Flotterer (Arthur-Alexandre), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Fontaine (Claude), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fontaine (Paul-Georges), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Fontant (René-Auguste), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Fontbonne (François-Louis-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fontes (Georges-Pierre), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Foraste (Jean-Louis-François-Joseph-Roger), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Forgeot (Jean-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Forschle (Paul-Adolphe-Marie), T. O. A., 1er juin 1946.
Fouet (Emile), subdivision de Marseille, 25 septembre 1947.
Fougerat (Raymond-André), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Foullonneau (Marcel-Auguste-Marie), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Foulon (Fernand-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fouquet (Pierre-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fourneau (Jacques-André-Edouard), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Fournier (Fernand), territoire du Sud tunisien, 5 mai 1947.
Fournier (André-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fournier (Gabriel-Joseph), commandement artillerie du Maroc, 14 janvier 1947.
Franceschini (André-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Franchois (Maurice-Jules), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Francon (Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Frechon (Fernand-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Friess (Robert-Henri-François), subdivision de Grenoble, 3 mars 1947.
Froebe (André-Albert), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Froment (Albert-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Furio (Mathias), division d'Alger, 7 avril 1947.
Galibert (André-Marie-Paul-Georges), subdivision de Paris, 29 juillet 1946.
Gallet (Maurice-Ernest-Antoine), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Gallienne (Jacques-Louis), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Galloin (Paul-Marcel), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Galmard (Robert), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Galvan (Francis-William), subdivision d'Oran, 9 avril 1947.
Galvani (Octave-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gambini (Jean-André), 4e région militaire, 1er juin 1947.
Gamelin (Paul-Jules-Auguste-Alfred-Joseph), commandement des troupes et services garnison de Berlin, 1er juin 1946.
Gander (Eugène-Auguste), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Gandibleu (Philippe-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Garcin (Roger-Auguste-Honoré), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Gardin (Jean-Maurice-Robert-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Garnier (Cypriau-Louis-Emile), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Garric (Maurice-Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er jun 1946.
Gathy (Robert-Emile), subdivision de Chartres, 1er juin 1947.
Gauchey (Raymond-André), subdivision de Metz, 1er juillet 1947.
Gaud (René-Marcel), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
De Gaudemont de la Montforière (Georges-Hilarion-Marie-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
De Gaulle (François-Henri), subdivision de Tunis, 1er avril 1947.
Gaultier (Ernest-René), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Gauthier (Luc-Edmond-Nicolas), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gauvault (Charles-Marie-Elie), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Gay (François-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946
Gay (Marcel), D. P. M. A. T. 3e bureau), 1er juin 1946.
Gayard (Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Geier (Michel-Mathieu), subdivision de Metz, 1er juin 1947.
Gelas (Antoine-Jean), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Gely (François-Jacques-Etienne), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Genin (Pierre-Elisée-Joseph), division d'Alger, 1er juin 1946.
Genotelle (Jean), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Gentil (Paul-Félix-Bantiste), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Geoffroy (Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Germain (Henri-Louis-Marie), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Gerony (Jean-Edouard), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Gervais (Marcel-Louis), subdivision d'Alger, 1er juin 1946.
Ghernaouti (Ahmed), division d'Alger, 25 septembre 1946.
Ghez (Max-Paul), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Giannechini (François-Jean), division d'Alger, 12 octobre 1946.
Gilles (Gaston-Louis-Marius), division d'Alger, 20 mai 1947.
Gilles (Gérard-Vincent), bureau de recrutement de Saigon, 1er novembre 1946.
Gillet (Alphonse-Louis-Paul), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Gillet (Edmond-Marie-Henri), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Gillet (Philippe-Claude-Marie-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Gilly (Serge-Pierre), subdivision de Paris, 7 mars 1948.
Ginestet (André-Jean-Julien), 4e région militaire, 8 janvier 1947.
Ginocchio (Roger-Benjamin-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Girard (Max-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Girard (Valentin-Auguste), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Giraud (Jules), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Giraud (Marius-Louis-Antoine), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Giraud (René-Henri-Yvon), commandement de l'artillerie du Maroc, 19 mai 1947.
Giubergia (Julien-Jean), subdivision de Toulon, 3 septembre 1947.
Givry (Robert-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gizard (François-Marie-Joseph-Alain), subdivision de Pau, 1er décembre 1947.
Gizard (Jacques-Marie-Etienne), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Gleizes (Maurice-Pierre-Marius), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.

Godeluck (Félix-Materne-Paul-Antoine), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Goergler (Louis), subdivision de Toulouse, 1er juin 1947.
Golrand (Pierre-Marie), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Gonthier (Pierre-Claude-Henri-François), subdivision de la Sarre, 1er juin 1946.
Goubaux (Jacques-Marie-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Goumy (Jean-Roger), T. O. A., 27 juin 1946.
Goupy (Louis-Pierre-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gousset (Lucien-Alfred), Autriche, 25 décembre 1946.
Govignon (Jacques-André-Marie), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Goyer (Henri-Emile-René), subdivision de Paris, 25 décembre 1946.
Grange (Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grange (Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grassin (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Gredner (Charles-Auguste), T. O. A., 1er juin 1947.
Grenier (Xavier-René-Philippe), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Chesle (Marcel), subdivision de Nevers, 25 décembre 1946.
Grinszpan (Moszech dit Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grivot (Yvon-Théophile-Fernand), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Gros (Bernard-Gabriel), commandement d'artillerie du Maroc, 5 juillet 1947.
Grosmaire (Roland-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Grot (Jacques-Henri-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Guenin (Pierre-Jules-Ernest), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Guérin (Robert-Emile-Alphonse), subdivision de Caen, 1er juin 1946.
Gueydan (Jean-Adrien-François-Auguste), subdivision de Tunis, 21 avril 1947.
Guichency (Robert-Jean), subdivision de Bordeaux, 21 mars 1943.
Guilcher (Jean-Rahel), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Guillard (Roland-Joseph), division de Constantine, 1er juin 1946.
Guillaud (Pierre-Marie-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Guillaumet (Pierre-Maurice), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Guillerminet (Lucien-Jean-Louis), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Guillet (Ernest-Louis-André), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Guinouard (Georges-Antonin), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Guitonneau (Raymond-Edouard), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Hachette (Jacques-Marie-Félix-Léon), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Halbout (Roland-Eugène-Jean), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Hamard (Robert-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Hammes (Joseph-Daniel), T. O. A., 1er juin 1947.
Haon (Joseph-Jean-Marius-Baptiste), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Hauer (Marcel), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Hay (Georges-Henri-A[illegible]), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Hayard (Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Heimermann (Léon-François-Joseph), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Hennemann (Paul), subdivision de Dijon, 1er juin 1947.
Henriot (François), commandement d'artillerie du Maroc, 1er octobre 1946.
Henriot (Guy-Marie-Achille), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Henry (Paul-Alexandre), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Herb (Robert-Fernand), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Herbin (Jean-Louis), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Hervé (Henri-François-Marie), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1947.
Hess (André), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Heymann (Jean-Jacques), subdivision de Paris, 12 novembre 1947.
Hièle (Désiré-Gaston-Robert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Hochin (Julien-Jules), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Horn (Albert-Marie-Louis), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Houvet (Robert-Joseph), T. O. A., 1er juin 1947.
Hubert (Pierre-René-Ernest), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Huguenin (Aimé-Pierre), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Huguet (Fernand-Léon), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Huot (René-Louis-François), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Huvillier (Jean-Jacques), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Iliovici (Jacques-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Illien (Jean-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jacob (Paul-Henri), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Jacquemin (Jan-Victor), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Jaillet (Bernard-Marie), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Jaltel (Jean), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Jamault (Lucien-Aymard-Jean-Adrien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Janny (Gilbert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Janod (Albert-Philippe), subdivson de Chambéry, 1er juin 1946.
Jaubertie (Ambroise), subdivision de Poitiers, 23 mars 1947.
Jean (Paul-Jean-Baptiste), subdivsion de Paris, 1er juin 1946.
Jehanno (Alfred-François-Ange), subdivision de Paris, 25 juin 1947.
Jenn (Jean-Tony-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jenny (Marcel-Albert), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Jezequel (Pierre-Marcel), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Jezzi (Alfred-Joseph), division de Constantine, 25 juin 1946.
Job (François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Joliön (Louis-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Josse (Paul-Lucien), subdivision de Versailles, 2 octobre 1947.
Jourdan (André-Louis-Léopold-François), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Jousselin (René-Henri-Jean), subdivision de Paris), 1er juin 1946.
Julienne (Pierre), commandant artillerie du Maroc, 1er mars 1947.
Jullien (Eugène-Joseph-Albert), subdivision de Grenoble, 12 novembre 1947.
Jullin (Pierre-Alfred), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Juvernay (Robert-Victor), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Kaas (Théodore-Alphonse-Kurt), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Kaigre (Léon-René), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Kan (Samuel), division d'Alger, 10 décembre 1947.
Karcenty (Léon-Alexandre), subdivision d'Oran, 27 août 1947.
Karsenti (Charles), subdivision d'Oran, 1er juin 1946.
Kellermann (Michel-Emeric-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Kihuel dit Kerihuel (François), commandement de l'artillerie du Maroc, 2 juillet 1947.
Kirchgessner (Charles-Augustin), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Kirchner (François-Frédéric), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Kirschenheiter (Paul-Otton), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Kisselevsky (Cyrille), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Kryn (Jean-Pierre-Etienne), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Labedan (Marcel-Sévère), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Laborde-Sacaze (Jean), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Lacan (Marcel-Charles), division d'Alger, 1er mai 1947.
Lacœuille (Lucien-Jules), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Lacomme-Lahourguette (Albert-Jean-Gustave), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Lacouture (Jean-Emile-Eugène), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Lafarge (Marcel-Jules-Marie-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lafferrère (Jean), subdivision de Pau, 25 décembre 1946.
Lafont (Hugues-Gabriel), subdivision de Tours, 9 juin 1946.
Laforet (Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lagard (Pierre-Emile), T. O. A., 25 décembre 1946.
Lajeat (Jean-Pierre-Emile), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Lakdari (Abd el Maleck), division d'Alger, 5 septembre 1946.
Lalanne (René-Antoine-Louis), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Lallement (Pierre-Paul-Hyacinthe), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Lambin (Yves-Maurice-Edouard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lamboley (Emile-Jean), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1947.
Lamon (Julien-Georges-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lamoure (Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Lancelle (René-Théophile), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
De Lancrau de Brèon (François-Marie-Jacques-Martial), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Langlois (Gabriel-Georges), division d'Alger, 18 décembre 1947.
Lanquetin (Georges-Joanny), Autriche, 1er juin 1946.
Lapassade (Robert-Léonce), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Laporte (Jack-Marie-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lardeur (Fernand-Joseph-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Lassagne (Pierre-Charles-Eugène), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Lassere (Jean-Marius), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Lassus (Maurice-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lauga (Pierre-Henri-Félix), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Laure (André-Alain-Pierre), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Laurenceau (Jean-Raymond-Paul), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Laygue (Yvon-Marius), division d'Alger, 1er juin 1946.
Le Barbier (Jacques-Marie-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lebleu (Armand-Henri-André), subdivision de Lille, 1er juin 1946.

(1er Supplément.)

Le Breton (Edmond-Eugène), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Le Calve (Joseph), subdivision de Chartres, 1er juin 1947
Le Carre (Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Le Chaudellec (Marcel-Louis-Alexis), subdivision du Mans, 1er juin 1947.
Leclerc (Louis-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Le Clerc (Xavier-Marie-Louis-Ernest), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Le Cler de La Herverie (Jean-Baptiste-Aimé-François), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Lecompte (Jean-Marie-Joseph-Adolphe), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Lecompte (Marie-Léonce-André), subdivision de Paris, 25 septembre 1946.
Ledain (Pierre-Edouard-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lederlin (Philippe-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ledieu (Jacques-Pierre-Emile), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Ledoux (Pierre-René), subdivision de Paris, 11 novembre 1947.
Lefaure (Raymond-Pierre-Edouard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lefebvre (Pierre-Michel-Etienne), subdivision de Lille, 21 octobre 1947.
Lefevre (Maurice-Léon), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Legall (Pierre-Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Legat (Pierre-Marius), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Legrand (Claude-Marie-Jacques), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Legrand (Jean-Claude-Marie-Roger), subivision de Versailles, 1er juin 1946.
Legriel (Louis-Jean-Constant), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Le Guen (André-Yves-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lehembre (Joseph-Alexandre-Antoine), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Lehmann (Simon-Roger), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lejal (Gabriel-Alexandre), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Lelong (Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Le Loup (Adolphe-Auguste), subdivision du Mans, 1er juin 1947.
Leloup (Roger-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lemaire (Jean-Raymond-Louis), Maroc, 1er juin 1946.
Lemaire (René-Edouard-Marie), subdivision d'Amiens, 2 octobre 1947.
Lemerle (Jean-Louis-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lemettre (Maurice), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Le Mire (Noël-Mesnil-Joseph-Marcel), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Lemoine (Paul-Julien), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Lenglen (Henri-Gaston), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lenglin (Louis-Alfred-François), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Lensel (Robert-Marc), subdivision de Lille, 1er mai 1947.
Leonetti (Paul-Louis), subdivision de la Corse, 28 janvier 1948.
Lepagnol (Pierre-Claude-Charles), Autriche, 19 septembre 1946.
Le Pechon (Guillaume-Louis-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leplatre (Hubert-Edmond-André), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Lepointe (René-Jules), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Leroux (Lucien-Jean-François), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.

(1er *Supplément.*)

Leroy (Georges-Camille-André), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Lesbats (Pierre), subdivision de Pau, 1er juin 1947.
De Lesguern (Jean-Marie-Roger), subdivision de Paris, 2 août 1947.
Lesieur (Léonce-Ernest-Xavier), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Leurent (Robert-Georges-Ignace-Marie-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leuret (Jacques-Marie-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leveau (Raymond), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Leveugle (Jules-Victor), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Levillayer (Roger-Joseph-Ferdinand), subdivision de Nantes, 1er juin 1947.
Leygonie (Robert-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Liard (Robert-Joseph), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Liautaud (André-César-Max-Gabriel), subdivision de Grenoble, 2 octobre 1947.
Lichtenstein (Paul), subdivision de Tlemcen, 18 novembre 1946.
Liebeaux (Gaston-Marie-Michel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lienhart (Paul-Bernard), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Lieuze (Roger-Antoine-Léopold), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Lignon (Jean-Justin-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Limondin (Claude-Charles), subdivision d'Amiens, 2 octobre 1946.
Loeb (Ernest-Jehuda), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Lofficial (Raymond-Antoine), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Loichot (Marcel-Yves-Gabriel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Loison (Roger-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Lombard (Emile-Marcel-Jean), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Londe (Pierre-André), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Longchal (Marius), Maroc, 1er février 1947.
Lonne (Anselme), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Lorillon (Pierre-Paul-Athanase), subdivision de Versailles, 18 novembre 1946.
Lorthiois (François-Léon-Marie-Joseph), subdivision de Versailles, 25 septembre 1946.
Louis (Gabriel-Jean), subdivision de Nancy, 1er mai 1948.
Louis (René-Henri), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Lunot (Marcel-Emile-Edouard), Tunisie, 1er juin 1946.
Luquet (Roger), Maroc, 7 octobre 1946.
Lutzius (Paul), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Macaire (Paul-Edmond-Théophile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Machery (René-Heinrich), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Mack (Edouard-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Maget (Pierre-Georges-Eugène), Maroc, 1er juin 1946.
Maginel (Louis-Achille), subdivision de Nancy, 1er mai 1948.
Maillart (Guy-Auguste-Joseph), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Maillon (Etienne-Marie-Claude), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Maillot (René-Eugène), subdivision de Nevers, 1er juin 1947.
Malherbe (Jean-Paul-Victor), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Mallet (Robert-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mallet de Chauny (Gabriel-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.

Malnoy (Louis-Henri), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Manelli (Jean), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Mangeot (Robert-Jules), T. O. A., 25 mars 1947.
Mangin (Jean-Charles-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mangin (Roger-Fernand), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Manset (Georges-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Maquin (Jacques-Lucien-Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Marchal (Gilbert-Nicolas-Louis), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Marchand (Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Marcoul (Lucien-Jean-Pierre), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Margnat (Jacques-Emile), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Margoloff (René-Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Marleix (Marcel-Georges-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Marteau (Guy-Alexandre), subdivision de Versailles, 25 décembre 1947.
Martiel (Amédée-Roger-Marie-Auguste-Pierre), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Martin (Jean-Ernest-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Martin (Paul), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Martin (Pierre-Louis-Marcel), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Martinet (Robert-Jean-Marie), division d'Alger, 6 décembre 1947.
Massartic (Séverin-Noël), subdivision de Pau, 25 septembre 1947.
Massenavette (Jean-Louis-Constant), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Massias-Jurien de La Gravière (Henri), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Massonneau (Jacques-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Mathieu (Albert-Julien), T. O. A., 1er juin 1947.
Mathieu (François-Joseph), subdivision de Besançon, 10 février 1948.
Mathieu (Marc-Léon), subdivision de Caen, 1er juin 1946.
Mathieu (Roger), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Mayaux (Jean-Gustave), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Mayrague (Guillaume-Antoine-Prosper), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Maze (Pierre-Jules-Henri-Daniel), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Mazziotta (André), division de Constantine, 27 juillet 1947.
Megnin (Robert-Paul), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Meitg (Georges-Joseph), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Menard (Roger-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Menet (Jean-Léonard-Louis), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Menou (Germain-François-Auguste), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Menoux (André-Marcel), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Mercade (Robert-Félix), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mercier (Michel-Henri-Simon), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Mermaz (François-Roger-Antoine), subdivision de Paris, 19 novembre 1947.
Messager (Jacques-Marie-Edmond), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Mestre (Jean-Louis-Albert), division d'Alger, 1er juin 1946.
Meunier (Henri-Paul), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Micard (Gilbert-Jean-Baptiste), subdivision de Pau, 1er juin 1946.

Michaux (Jacques-Jules), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Michelet (Gabriel-Georges), subdivision de la Sarre, 1er juin 1947.
Michon (Pierre-Clément-Georges), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Michou (Dominique), subdivision de Pau, 1er juin 1947.
Miel-Girard (Bertrand-Marie-Louis-Roland), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Mifsud (Charles-Victor-Vincent), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Mille (Claude-Louis-Joseph), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Milderioux (Albert-Roger), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Millet (Georges-René-Louis), subdivision de Nevers, 1er juin 1947.
Millet (René-Fernand-Lucien), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Mio: (Georges), subdivision de Dijon, 28 janvier 1949.
Miquey (Jean-Barthélémy), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Moline (René-Jean), bureau de recrutement d'Hanoï, 1er juin 1946.
Molins (Etienne-Jean-Michel), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Monnet (Marcel-Victor), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Montastier (Georges-Jean), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
De Montgolfier (Yves), subdivision d'Oran, 25 mars 1947.
Montmasson (Régis-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
More-Chevalier (Jacques-André-Joseph), division d'Alger, 25 juin 1946.
Moreau (André-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Moreau (Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Moretti (Roger), division d'Alger, 28 septembre 1947.
Morillon (Maurice-Auguste-Alfred), division de Constantine, 25 septembre 1946.
Morillon (Robert), subdivision de Versailles, 25 juin 1947.
Morin (Henri-Charles-Emile-Louis), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Mortoux (Arsène), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Moschetti (Albert), Maroc, 5 février 1947.
Moschetti (Armand-Henri), division de Constantine, 1er juin 1946.
Moses (André-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Moufiron (André), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Mougeolle (François-Lucien-Paul), subdivision de Paris, 12 mai 1949.
Mouton (François-Paul-Marcel), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Mugler (Marcel-Léonard), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Murbach (René-Lucien), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Muret (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Naberes (Jean-André), subdivision de Paris, 5 mars 1947.
Nadal (André-Ferdinand), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Naegely (Emile), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Naux (Maurice), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Nave (Maurice-Georges-Eugène), subdivision de Paris, 21 mai 1949.
Nedez (Eugène-Charles-Louis), subdivision de Besançon, 1er juin 1947.
Nehlil (Pierre-Henri), subdivision de Paris, 9 décembre 1946.
Nerondat (Maurice-Auguste-Pierre), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Neveu (Georges-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Neveux (Pierre), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Nicod (André-Alphonse-Auguste), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Nierenberger (Marcel-René), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Nonnotte (Maurice-Marcel-André), subdivision de Caen, 1er juin 1946.
Normand (André-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Noury (René-Jean), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Novier (Xavier-François), subdivision de Besançon, 27 janvier 1949.
Ollier (Charles-Marie-Antoine), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Ollier (Gilbert-Vincent-Antoine), division d'Alger, 30 août 1946.
Olivier (Louis), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Olivier (Maurice-Fortuné-Marie), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Olivier (Maurice-Vincent-Gabriel), subdivision de Versailles, 2 octobre 1947.
Olivier (Pierre-Fernand-Frédéric-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Ollivier (Jacques-Gilbert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ollivier (Roger), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Orange (Jean-Henri-Emile), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Orliaguet (Charles-Paul), subdivision d'Angoulême, 1er mai 1948.
Ormancey (Michel-Maurice), subdivision de Nevers, 25 décembre 1947.
D'Ornellas (François-Christian-Antoine), subdivision de Paris, 11 janvier 1948.
Ossent (Albert-Louis-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Oswald (Jacques-Régis-Victor), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Oudot (Julien-Albert), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Paget (Gabriel-Charles-Honoré), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Pagnon (Louis-Joseph), Tunisie, 1er juin 1946.
Paillares (Pierre-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Paisant (Marcel-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Palu (Alfred-Julien), subdivision de Versailles, 26 juin 1946.
Pangon (François-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Parinet (Louis-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Paris (René-Louis-Emile-Henri), subdivision de Toulon, 11 août 1948.
Parisot (René-Justin), T. O. A., 1er juin 1947.
Parodi (Marcel-Alexandre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Paroussle (Maurice), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Pascal (Franc-Karl), Autriche, 1er juin 1946.
Pasquelin (Jean-Lazard-Claude), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Pasquet (Marcel-Eugène), subdivision d'Oran, 18 avril 1947.
Passerieux (Jean - Hippolyte), subdivision d'Oran, 3 mai 1947.
De Pastre de Bousquet (Claude-Marie-Joseph-Charles-Edmond), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Patalano (Georges), subdivision de Marseille, 24 septembre 1947.
Patel (Charles-Pierre-Marie), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Paul (Irénée-Eugène-Victor-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Pautesta (Pierre), Maroc, 10 octobre 1947.
Pavelet (Roger-Louis), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Payen (Eugène-Jean-Baptiste-Aimé), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Peccia-Galletto (Jacques - Gaston - Charles - Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pechberty (Léopold-Hilarion), subdivision de Nancy, 1er mai 1948.
Pedoussaut (Marius-Henri), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Pelissier (René-Jean-Charles), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Penalva (Emile-François), Maroc, 1er mai 1948.
Peninon (Marie-Emile), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Penoy (René-Amédée-Emile), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Pequeriau (Carlos-Georges), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Perard (Louis-Léon), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Perault (René), subdivision de Dijon, 1er juin 1947.
Perdrix (André-Albert), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Perie (Eugène), subdivision de Toulouse, 23 mars 1947.
Peroniat (Marcel-Paul), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Perreau (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Perretto (Robert-Jean), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Petges (Jean-Arnaud-Marie-Georges), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Petitelat (André), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Peyret (Pierre Théodore), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
De Peyronnet (Gérard Louis-André), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Peyrot (François-Marcel-Louis), subdivision de Bordeaux, 20 août 1947.
Philip (André-Joseph), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Philoche (Félix-Henri-Désiré), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Picard (Raymond-Charles-Jean-Alphonse-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Picoux (Robert Abel), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Pigeon (Maurice), division de Constantine, 25 septembre 1946.
Pignard (Joseph-Henri), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Piguet-Ruinet (Léon-Charles-Antoine), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Pilard (Pierre-Maurice-Hugues), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Pinçon (Gilbert-Gustave-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Piot (Louis-Fernand), subdivision de Nancy, 25 septembre 1947.
Pivet (Jean-Louis), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Planque (Georges-Roland), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Plantier (Georges), subdivision de Lille, 2 octobre 1947.
Plunian (Ernest), subdivision de Bizerte, 25 septembre 1946.
Poiget (François-Henri-Louis-Edmond-Jean), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Poinssot (Jacques-Charles-Louis), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
Polak (François-Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
De la Pomelie (Melchior-Marie-François-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Poncet (Raymond), subdivision de Paris, 13 avril 1947.
Ponton (André-Jean-Antoine), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Porcher (Ferdinand-Alcide-Camille), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1947.
Pouliquen (Emmanuel-Auguste-Marcel), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Pous (Pelayo-Jean), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Poussier (Yves-Paul), Maroc, 1er mai 1947.
Pouteau (Georges-Marie-Camille), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.

Pouyet (Pierre-Alexandre-Louis), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Prades (Paul-Pierre), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Pradon (Jacques), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Pras (Jacques-Roger-Armand), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
De Premonville de Maisonthon (Aimery-Marie Joseph), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Prestel (André-Albert-Antoine), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Preire (Marcel-Georges), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Prevost (André-Prosper-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Prevost (Raymond - Paul), subdivision de Nantes, 31 juillet 1948.
Prigent (Jean-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Primat (Alexandre-Marcel-Joseph), subdivision de Grenoble, 12 avril 1947.
Prochasson (Michel-Emile-Léon), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Proschel (Jean-Jacques), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Prot (Pierre - Marcel - Albert), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Protoy (Fernand-Marcel-Nestor), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Prugnaud (Jean-Paul), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1947.
Puech (René - Auguste - Joseph), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Puig (Georges-Louis-Désiré), division d'Alger, 1er juin 1946.
Queinnec (Michel-Marie-Pierre), subdivision de Bizerte, 1er juin 1947.
Queirard (Jean-Louis), subdivision de Vannes, 25 septembre 1947.
Querec (Mathurin), Maroc, 1er juin 1946.
Quesnel (Maurice - Robert), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Quey (Fernand-Jacques-Hérald), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Queyriaux (Charles-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Quilici (Simonet), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rabelle (Charles-Gustave), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Rabourdin (Gaston-Marie-François), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Rabuel (Georges-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Raichlen (Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Raleau (Jean-François), Maroc, 1er juin 1946.
Raujouant (Jean-Gustave-Fernand-Joachim), subdivision de Nantes, 10 mai 1947.
Raynal (Jacques), subdivision de Paris, 18 juin 1946.
Rayne (Eugène-Jean), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Reache (Jacques-François-René-Gerville), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Reaud (Paul-Marc-Jean), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Rebaudieres (Louis-Augustin-Jean), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Rey (Jean-Marius), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Reynaert (Maurice-Henri-Charles), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Ribereau-Gayon (André-François), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Ribes (Jean-François-Auguste), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Ribot (Jean-Marie-Rémy), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Ricci (André-Libère-Lucien-François-Xavier), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Ricci (Edmond), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Riche (Julien-Emile), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Ricol (Paul-Joannès), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Ricoux (Louis-Théodore-Alexandre), subdivision de Tunis, 27 février 1947.
Rieux (Jean-Aimé), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Rigaud (Gabriel-Lucien-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Riquet (Henri-Gaston-Victor), subdivision de Sousse, 25 décembre 1946.
Rispal (Pierre-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ropein (Gérard-Etienne-Lucien), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Robert (Charles-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Robert (Paul-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Robin (Albert-Léon-Eugène), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Robinot (Henri-Jules-Arthur), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Rochas (Ernest), subdivision de Grenoble, 25 mars 1947.
Rochoux (Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Roger (Jacques-Apollinaire), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rolland (Georges-Marius), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Rollat (Auguste-Charles), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
Romagny (Pierre-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Romazzotti (Pierre), subdivision de Saint-Etienne, 1er octobre 1947.
Ronayette (Michel-François), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Roqua (Henri - François - Michel), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Roques (Roger-Pierre), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Rosch (Jean), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Rosset (René-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rotger (Joseph-Armand), division d'Alger, 16 mai 1947.
Roth Le Gentil (Charles-Edmond-Paul-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rouffignat (Charles-Henri), subdivision d'Angoulême, 1er mai 1948.
Rouge (Jean-Louis), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Roumestan (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), division de Constantine, 8 avril 1947.
Rouquel (Pierre-Martin), subdivision de Montpellier, 25 décembre 1946.
Rouquet (Louis-Jean), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Rousselet (Georges-Antoine-Clément), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Rouve (Robert-Henri-Aimé), subdivision de Mostaganem, 22 mars 1947.
Roux (Marcel-Henri), division d'Alger, 1er juin 1946.
Roy (Paul-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Roy (Pierre-Marie-Emile), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Roze (RobertLucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rubat du Merac (Henri-Emile-Léon), Maroc, 1er juin 1946.
Sablon du Corail (Henri-Marie-Gérard), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Sabourin (Louis-Henri), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Saglio (Camille), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Sahut (Roger-Paul-Damase-Edmond), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Saint-Léger (Joseph-Marie-Auguste), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Saint-Paul (Jean-Baptiste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Salengro (Paul-André), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Salliou (Edmond-Yves), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Sallerin (René), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Salom (André-Jacques-Louis), subdivision de Perpignan, 1er juin 1947.
Saludes (Raymond-Roger), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1947.
Salvador (René-Louis), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Salvadou (Marcel-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Santandrea (Urbain), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Santonja (Armand), subdivision d'Oran, 3 février 1948.
Sarrade-Loucheur (Claude-Louis-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Sarrebeyroux (Paul-Ferdinand-Jean), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Saugrain (Robert-Gustave-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Sauli (François-Marie), sudbivision de Toulon, 25 septembre 1946.
Saumon (Marie-Léonard-Pierre), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Saunier (Jean-Sever-Georges-Ollivier), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Saurel (Jean - Marie - Joseph), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Sautier (Paul-Louis-Edouard), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Sautot (Hugues-Bengt), Autriche, 1er juin 1946.
Sauzedde (Roger-Erick), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Savigny (Eugène-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Schaeffer (Michel), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Scheidecker (Jean-Georges-Elie), sudbivision de Paris, 1er juin 1946.
Scherrer (Georges), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Schmitt (Henri-Charles), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Schoeser (Charles), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Schrumpf (Paul-Gustave), sudbivision de Paris, 1er juin 1946.
Schwartz (Daniel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Schwartz (Laurent-Moïse), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Schweitzer (Jean-François-Camille), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Seguin de la Salle (Bertrand-Louis), subdivision de Paris, 24 novembre 1947.
Seigle (Jean), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Seigneurin (Gabriel), subdivision de Sousse, 1er juin 1946.
Serrant (Jean-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Serre (Georges-Charles), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Serre (Louis-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Serruques (Jean-Charles), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Servant (Maurice-André-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Servant (Roger-Emile-Marie-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Seyer (Joseph-Léonard-René), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Seywert (Lucien), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Simon (Louis-Jean), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
Simonnot (Louis-Adrien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Sinson (Paul-Geoffroi), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Sion (Jean-Marie-Antoine), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Siveton (Roger-Félix-Marie), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Soubiran (Jean-Malbieu), Maroc, 1er juin 1946
Soubra (Maurice-Albert-Jean), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Souchon (Paul), Maroc, 19 juin 1947.
Soudry (Robert-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Soulage (Pierre-René-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Soulie (René-Marcel), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Sourisseau (Jean-Alfred), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Soussen (Daniel), subdivision de Paris, 1er novembre 1947.
Souverbie (Albert-Baptiste), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Spinner (Georges-Auguste), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Stahl-Estaque (François-Michel-Hubert), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Staub (Etienne-Marie-Nicolas-Félix), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Stevenin (Michel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Strat (Henri-Louis), subdivision de Lille, 1er juin 1947.
Straub (André-Albert-Louis), subdivision de Paris, 17 novembre 1947.
Subra (Jean-Jacques-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Taconnet (Jean-Pierre-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Taffe (Gabriel-Alexandre-Charles), 8e région militaire, 1er novembre 1948.
Taillade (Lelli-Rolland), subdivision de Bordeaux, 1er novembre 1948.
Talon (Jean-Paul-Georges), division de Constantine, 1er juin 1946.
Taquet (Gustave-Charles), bureau de recrutement de Saigon, 1er juin 1946.
Tardi (Jean), Maroc, 20 février 1947.
Tardiveau (Jean-Jules-Marie-Joseph), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Tassone (Emile), division d'Alger, 1er juin 1946.
Tavart de Borms (Pierre-Henri-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Teboul (Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Tessier (Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Thellmann (Frédéric-Louis-Martin), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Thevot (Roger-Emmanuel), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Thezard (Martial-Marie-Henri-Marius), Maroc, 5 septembre 1946.
Thibault (Robert-Arthur-Constant-Jean-Baptiste), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Thibaut (Charles-Gustave-Ghislain), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Thirez (François-Xavier), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Thiry (Gilbert-Joseph), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Thivend-Vialle (Georges-Maurice-Auguste), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Thivet (Alfred-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Thomas (Daniel-Henri-Bernard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Thomas (Séraphin-Noël-Arsène), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Thoraval (Francis-Aristide), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Thuillier (Jean-Claude-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Tilloy (Robert), Maroc, 18 mai 1947.
Torres (Raymond-Albert-Edouard-Nicolas), subdivision d'Oran, 1er juin 1946.
De Torres (René-Jean-Marcel), subdivision d'Oran, 5 décembre 1947.
Toulemonde (Claude-René-Gabriel-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Tournier (Lucien-Paul-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Touze (André-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Tremblot (Daniel-Georges-Richard-Christophe), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Trendel (Jules), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Trial (Raymond-Louis), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Trolet (Pierre-Alexis-Henri), subdivision de Perpignan, 20 mai 1948.
Trolliet (Georges-Antonin-Marius), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Trombetta (Léonard-Vincent), subdivision de Tunis, 1er juin 1946
Troterean (Denis-Raoul-Louis-Camille), subdivision d'Orléans, 25 juin 1946.
Tuduri (Alphonse), division d'Alger, 14 octobre 1907
De Turckheim (Raymond), subdivision de Colmar, 25 décembre 1946.
Turot (René-Albert), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1947.
Turpin (Jacques), subdivision de Versailles, 1er juin 1946
Vacheret (Albert-Ambroise), division d'Alger, 1er juin 1946.
Vachin (Charles-Louis-Joseph), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
De Vaissiere (Alfred-Jean-Denis-Henri-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Valembois (Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Valiron (François-René-Marie), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.
Vallas (André), subdivision d'Orléans, 1er juin 1947.
Van Stock (Lucien dit Wainsztok), subdivision de Paris, 18 octobre 1946
Varin-Bernier (Abel-Adolphe-Michel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Varlout (Jean-Simon-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Varoquaux (Jean-Arthur-Armyre), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Vauthier (Hubert-Marie-Paul-René), T. O. A., 1er juin 1946.
Venant (Marcel-Jean-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Venedictoff (Georges), bureau de recrutement de Saigon, 1er juin 1946.
Verger (Albert-Célestin), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Vergnet (Maurice-Marius), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
De Vergnette de Lamotte (Marie-Joseph-Raphaël-Hubert), subdivision de Grenoble, 2 octobre 1946.
Verhaeghe (Albert-Maurice), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Verkhovsky (Nikista), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vernet (Pierre-André), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Verrier (Marcel-Georges-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Verspieren (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Viaud (Pierre-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vicaire (Philippe-Charles-Edouard-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Vicq (Pierre), subdivision de Nevers, 3 février 1949.
Vidal (Raoul-Alexandre), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Vidal (Raymond-Louis), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Viglecca (Théo-Raymond-Albert), subdivision de Grenoble, 25 septembre 1947.
Ville (Max-Pierre-Jean), division d'Alger, 15 novembre 1947.
Villefranque (Albert-Lucien-Joseph), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Villers (Bernard-Gaston-Marie-Daniel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vincent (Jean-Pierre), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Violet (Charles), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Viollet (Paul-Marie-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Virey (Robert-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Virot (Jean), subdivision de Colmar, 1er juin 1947.
Vite (Louis-Marie-Joseph), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Voidies (Charles-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Voinot (François-Paul-Joseph), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Voisin (René-Xavier), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Voog (André-Lucien-Georges-Alfred), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vuillemin (André-Albert), subdivision de Tunis, 15 septembre 1947.
Wable (Jacques-Emmanuel-Charles), subdivision de Paris, 15 février 1947.
Wagner (Alphonse-Robert), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Wagnon (Henri-Joseph), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Waquet (Pierre-Marie-René), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Weiding (Ottmar), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Weiss (Eugène-Théophile), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Welland (Marc-Dominique), division de Constantine, 27 juillet 1947.
Weltzer (Louis), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Wertheimer (Raymond), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Werver (Alphonse-Marcel), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Willard (Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Wormser (Claude-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Yvan (Louis-Joseph), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Yvert (Claude-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Zaragoza (Michel), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Ziegler (Paul-Charles-Albert), T. O. A., 1er juin 1947.
De Zitter (André-Théodore), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant, aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

MM. les sous-lieutenants:

Abit (Arsène-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
D'Abzac (Robert-Marie-René), commandement du train du Maroc, 18 juin 1949.
Agard (Emile-Dominique), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Albin (Albert-Hyacinthe), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Alligier (Marcel-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand, 25 septembre 1947.
Alliod (Jean-Marius-Hippolyte), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.

Alquier (Jean-Emile-Michel-Charles), subdivision de Perpignan, 25 septembre 1947.
Amaury (Jacques-Victor), subdivision de Paris, 20 juin 1947.
Arlot (Jean-Georges), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Arnoux (Jacques-Marie-Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Aubert (Eugène-Arsène-Marcel), subdivision du Mans, 1er juin 1947.
Aubert (Roger-Jules-Robert), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Babeur (François-Xavier-Antoine), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Bacon (Jean-Laurent), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Baeckeroot (Maurice-Georges-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Baillargeat (Paul-Georges), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Bal (Michel-Jean-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Balleydier (André-Jean), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Ballyon (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux, 25 décembre 1948.
Bannière (André-Albert-Alfred), subdivision de Tunis, 25 mars 1947.
Baratta (Hyacinthe-Joseph), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Bardon (Pierre-Delphin-Eugène), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Bardot (Edmond-Ernest-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baret (Joseph-Marius-Basile), subdivision de Marseille, 25 décembre 1947.
Barthet (René-Léon-Amédée), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Bastien (Constant-André), subdivision de Nancy, 25 septembre 1947.
Bataillon (Emile-Michel), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Batte (Ernest-Désiré-Eugène), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Baudot (Jacques-Fernand-Pascal), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Bauduin (Edmond-Frédéric-Joseph), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Baufume (Henry-Paul-Marie), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Baulez (Charles-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baur (Jean-André), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Bayle (Armand-François-Casimir), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Beaufrère (Guy-Marie-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Belossi (Pierre-Joseph), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Beneteau (Jean-Barthélémy), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Beraud (René-Jean), subdivision de Marseille, 25 mars 1947.
Bernier (Alexandre), subdivision de Vannes, 25 mars 1947.
Berger (Albert Pierre), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Beri (Edouard-Lucien-Georges), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Bertet (Marie-Pierre-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Berthomieu (Jean-François-Emile), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Besnard (Jacques-Pierre-Henri), subdivision du Mans, 1er juin 1946
Besset (Alain-Louis), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Betoulières (Georges-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946
De Bettignies (Gérard-Henri-Eugène), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Bibonne (Gérard-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Bichon (Pierre-Lucien), subdivision de Paris, 25 décembre 1947.
Billeux (Hubert-Georges), division d'Alger, 25 mars 1947.
Bives (Marcel-Victor), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Bizeau (Julien-André-Gabriel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Blanc (Roger-Albert), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Bodin (Georges-René), subdivision de Nantes, 25 mars 1947.
De Boerio (Jacques-Emile-Marie-Anne), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Boilard (François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
De Boisgelin (Tristan-Bruno), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bonin (René-Auguste-Léon), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Bonnafous (Gabriel-Georges), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Bonnans (Pierre-Raoul), subdivision de Paris, 25 décembre 1947.
Bonnaud-Delamare (Roger-Louis-Emile), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
De Bonnefoy (Marie-Félix-Gilbert-Antoine), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Bonnet (Maxime-Elie-Aristide), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Bonnin (Henri-Alfred), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Borras (Marcel-Ange), division d'Alger, 1er juin 1946.
Bos (Pierre), subdivision d'Albi, 1er juin 1946
Boudes (Jean-Pierre), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Boulais (Paul-Gaston), T. O. A. (25 septembre 1947.
Bourdillon (Marcel-Joseph-Elie), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Bourgadier (Louis-Maurice), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Boutemain (Léon-Henri), subdivision de Nancy, 25 décembre 1947.
Bouveret (Michel-Emile-Marie), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Bouvier d'Yvoire (Jean-René-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bouzonviller (André), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Bozier (René-Charles-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Brault (Jean-François), subdivision de Paris, 24 novembre 1946.
Bresse (René), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Broc (Gaston-Frédéric), subdivision de Saint-Etienne, 25 décembre 1946.
Broue (Auguste-Didier), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Brulliard (Germain-Mathieu-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Brun (Daniel-Roger-Fernand), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bruxer (Paul-Joseph-Philibert), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Buhrer (Otto-Emile), commandement du train, du Maroc, 3 juin 1946.
Buisson (Roger-Henri-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Caenens (Bernard-Marie-Joseph-Hilaire), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Caillaud (Georges), subdivision de la Corse, 1er juin 1946.
Cain (Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Canonne (Jean), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Canoui (Paul-Joseph), division d'Alger, 1er octobre 1946.
Castelli (Adrien-Dominique-Hilarion), division d'Alger, 12 février 1947.
Castieau (François-Augustin), division de Constantine, 11 juillet 1946.
Caterin (Richard-Alphonse), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Cazeneuve (Roger-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chaboissier (Raymond-Louis-Claudius), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Chalard (Gabriel), subdivision de Bordeaux, 25 juin 1947.
De Champs (François-Marie-Guillaume), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Chardet (Maurice-Georges-Antoine), subdivision de Paris, 1er mars 1948.
Charliac (Henri-Gabriel-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Charron (René-Louis), subdivision de Nancy, 25 décembre 1947.
Charruyer (Jean-Marie-Alain-Lucien), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Chassine (Pierre-Armand-André), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Chauveau (Georges-Félix), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Chedal-Anglay (Max-Régis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chedeville (Jacques-Eugène-René), subdivision de Paris, 1er juin juin 1946.
Chekroun (Sylvain-Sadoun), commandement du train du Maroc, 18 juin 1946.
Chevalier (Jean-Roger-Marcel), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Chevron (Lucien-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chrétien (Jacques-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Clavaldini (Pierre-Mathieu-Paul), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Cibot (Jean), division de Constantine, 1er juin 1946.
Claver (Gabriel), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Cogis (Roger-Raoul-Arthur-Gustave), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Colin (Paul-Charles-Fernand-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Colomer (André-Marius-François), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Compain (André-Georges), subdivision de Poitiers, 25 juin 1947.
Copie (Léonard), subdivision de Versailles, 25 mars 1947.
Coq (René-Jean-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Cormier (Maurice-Amaury), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Cornichesne (Jean-Baptiste-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Cosso (Jean-Baptiste), subdivision d'Oran, 25 juin 1946
Coste (Pierre-Albert), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Coste (Georges-Victorin), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Costet (Marius-Louis-Philippe), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Cougnot (Marcel-Louis-Camille), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Courbu (Henri-Léon), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Couriau (Albert-Louis-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Courjaret (Jean-Pierre-Louis-Benjamin), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Courtes (Marcel), subdivision de Rouen, 25 juin 1947.
Coutarel (Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Coutat (André-Louis-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Couture (André-Marie-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Cozette (Hervé-Florent), subdivision de Mostaganem, 16 mai 1947.
Creplet (Roger-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Crevisier (Gabriel-Lucien), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Cuin (Jean-Pierre-Louis), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Cypres (Louis-Gilbert-Jean), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Dairain (Robert-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Dandine (Marius-Antoine), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.

Dardinier (Fernand-Georges), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Daujon (Henri), subdivision de Paris, 25 septembre 1947.
Defrance (Henri-Fernand), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Defrance (Robert-Alfred-Emile), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Delanos (Georges-Marcel-Henri), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Delarue (Bernard-Jules-Gabriel), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Deler (Raymond-Jean), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Delfini (Jean-Baptiste), subdivision de Corse, 25 mars 1947.
Deliage (Claudius-Marius), subdivision de Lyon, 25 mars 1947.
Delsaux (René-Louis-Albert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Demoisson (Jean-Michel-Charles), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Demuth (Ferdinand-François-Jean-Pierre), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Deraucroix (Pol-Victor-Louis), subdivision de Laon, 25 décembre 1947.
Derivery (Lucien-Louis-Jacques), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Descamps (Claude-Edouard-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Deshors (André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Didier (Eugène-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Didier (Pierre), subdivision de Nancy, 25 septembre 1947.
Dienne (André-Léon-Ghislain), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Dis (Paul-Hubert), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Dosnon (Jean-Maurice-Michel), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Dosiaud (Fernand-André-Léon), subdivision de Versailles, 19 novembre 1947.
Doussot (Pierre-René), subdivision de Tunis, 25 juin 1947.
Drouineau (Jean-Amédée-James), subdivision de Marseille, 25 mars 1947.
Duault (Alfred-Marie-Auguste), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Dubourg (Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dubray (André-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Dubreucq-Perus (Jean-Marie-Maurice), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Duchier (André-Roger), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Ducreux (René-Charles), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Dufraisse (Jean-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupeux (René-Emmanuel-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupont (Charles-Armand-Clément), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Duprat (Roger-Jean-Augustin-Ambroise), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Durand (Maurice-Floret-Horace-Aristide), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dutand (Marceau-Emile-Elie-Jules), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Dutrey (Max-Simon-Jean), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Elkind (Lucien-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Eloy (Emile-Alfred-Léon-Marie-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Elloy (Robert-Léon-Armand-Lucien), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Eslin (Henri-Hyacinthe-Joseph), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Esparbes (Joseph-Louis-Ernest), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Espinasse (Marcel-Clément-Joseph), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Even (Henri-Georges), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Evraert (Lucien-Robert), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Ewald (Pierre-Louis), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Fargaudy (Roger-Alphonse), subdivision de Paris, 25 décembre 1947.
Farge (Henri-Léon-Eugène), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Faux (Jean-Louis-Léonce), subdivision de Perpignan, 25 septembre 1947.
Ferret (Jean), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Ferry (Ernest), T. O. A., 25 juin 1947.
Fielbal (Antoine), subdivision de Lille, 1er juin 1946
Fillaire (Raymond-Georges-Marie-Hyacinthe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Foule (Maurice-Gabriel-Yves-Charles), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Fournier (Georges-Jean-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Fruchaud (Jacques-Alphonse-François-Marie), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Gadreau (Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gaillard (Lucien-Eugène), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Galibert (Alfred-Marius), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Galliot (Pierre-Georges-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Garcia (Joachim-Joseph), subdivision d'Oran, 1er juin 1946.
Gasnier (Jean-Pierre-Eugène-Barthélémy), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gastaldi (Barthélémy), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
De Gaudemond (Pierre-Louis-Adolphe), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Gaudric (Jean-André), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Geffroy (Jacques-Charles), subdivision de Paris, 2 juillet 1946.
Gensollen (Paul-Marius-Célestin), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Genty (Charles-Henri), subdivision de Metz, 1er février 1947.
Gerbaud (Robert-Louis-Adrien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gerardin (Pierre-Maurice), subdivision de Toulon, 25 juin 1947.
Gervais (Henri-Claude-Siméon), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Ghis (Jean), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Gille (Henri-Emile-Xavier), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Gille (Robert-Paul-André), subdivision de Lille, 11 mai 1947.
Girard (Mme-Maurille), subdivision de Montpellier, 25 mars 1947.
Giraud (Marcel-Armand), T. O. A., 1er juin 1946
Godet (René), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Golfier (Edme), T. O. A., 25 juin 1947.
Gonnard (Maurice), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Gonnet (François-Jean-Joseph-Enogat), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Gonzales (Constant-Jean), subdivision de Montpellier, 26 décembre 1947.
Gorchs-Chacou (Pierre-Charles-Albert), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
De Gourcy (Pierre-Charles-Albert-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Gouriou (Robert-Yves-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Granon (Daniel-Louis-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Grassi (André-Jacques-Joseph), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Grégoire (Robert-Jules), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grisel (Marcel-Gustave-Ernest), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Grodard (Robert-Adrien-Camille), T. O. A., 25 décembre 1947.
Groland (Joseph-Edmond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Gros-Ferrary (Guy), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Grossier (Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grout (Pierre-André-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grunberg (Eugène), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Guenot (Roger-Eugène), subdivision de Dijon, 25 juin 1947.
De Guerin de Villiers (Serge-Raymond-Raoul), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Guidi (Alfred-Joseph-Georges), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Guillo (Théodore-François-Marie), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Guillou (Alain), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Guinet (René-Jean-Dieudonné), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Guilard (Jean-Hubert), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Hallot (Charles-Joseph), subdivision d'Amiens, 25 juin 1947.
Haran (Albert), subdivision de Pau, 1er juin 1946
Harlamoff (Alexandre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Hartmann (Paul-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Hautecœur (Paul-François-Joseph), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Hazard (Roger-Jules), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Hegele (Paul-Bernard), division d'Alger, 5 décembre 1947.
Henric (Joseph-Michel), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Hericourt (Georges-Victor-Rieul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Hermet (Louis-Léon), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Herr (Roger-Louis-Léon), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Heurlaut (Roger-Marcel-Gabriel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Heyrendt (Roland), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Hickel (Daniel), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Huard (René-Pierre), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Hugon (Roger-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Imbert (Alexis-Auguste-Joseph), subdivision de Tunis, 20 août 1946.
Inglebert (Paul-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Jacquet (Alexis-Jean), subdivision de Poitiers, 1er juin 1947.
Jaminais (Joseph-Francis-Marie), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Jaquot (Albert-Fernand), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jean-Jean (Maurice-Louis-Bernard), subdivision de Toulouse, 25 juin 1947.
Jegu (Francis-Joseph-Marie), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Joie (Maurice), T. O. A., 1er juin 1946.
Joly (Elisée-Jean-Baptiste), T. O. A., 25 septembre 1947.
Jore (Robert-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Joulia (Albert-Marius-Emile), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Jourdan (Joseph-Louis), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Jourdan (Max-Jean-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jouve (André-Joseph-Marie), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.

Kahn (Gilbert-Emmanuel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Kauffer (Henri-Ferdinand-Jacques), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Kneip (François-Joseph-Eric), T. O. A., 1er juin 1947.
Koenig (Ervin-Henri), T. O. A., 1er juin 1946.
Krainik (Edgard-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lacan (Michel-Gustave-Eugène), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Lacaze (Osmin-Fernand-Xavier), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Lacoste (Louis-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lacroix (Serge-Robert), subdivision de Tunis, 25 mars 1947.
Lacueva (Robert-Léonce-Jean-Marie), subdivision de Marseille, 1er juin 1947.
Laffont (Léon-Robert), subdivision de Dijon, 1er juin 1947.
Laffèche (Guy-Emile-Lucien-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lageix (Jean-André-Marie), commandement du train du Maroc, 3 décembre 1947.
Lahille (André-Alfred), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Lallement (Constant), subdivision de Metz, 1er juin 1947.
Laloe (Jean-Claude-Philippe-Valère), commandement du train du Maroc, 14 avril 1947.
De Lamaestre (Paul-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lambert (Roger), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Lamorte (René-Maurice), subdivision de Versailles, 25 juin 1947.
Landolfini (Pierre), subdivision de la Corse, 25 mars 1947.
Lamiuren (Victor-Raymond), subdivision de Vannes, 1er juin 1947.
Lanotte (Ovide), commandement du train du Maroc, 25 juin 1947.
Lansade (Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Lapeyre (Louis-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
La Porte (Florian-Marie), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Lasserre (Henry-Félicien-Raphaël), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Laurent (Henri-Frédéric), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leau (André-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Lebecq (Pierre-Philippe), T. O. A., 1er octobre 1947.
Lebigre (Pierre-Albert-Frédéric), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Lecaille (Henry-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leclercq (Jacques-Arthur), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Lecointre (Roger-André), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Le Coq (Robert-Charles), T. O. A., 1er juin 1946.
Lecoquierre (Georges-André-Christian), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ledeux (Robert-Jean), subdivision de Tours, 1er juillet 1947.
Lefevre (Yvon-Jean), subdivision de Paris, 10 mai 1948.
Lefort (Adrien), subdivision d'Orléans, 25 juin 1947.
Legere (Denis-Roger), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Lebourdy (Karl-Auguste-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lemarchand (André-Charles-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lemasson (Fernand-William), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Le Miere (Michel-Paul-Auguste), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Lemoine (Robert-Jean-Edouard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lengaigne (André-Paul), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Le Pechon (Francisque-Jean-Julien-Marie), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Lepellier (Alfred-Eugène), subdivision de Caen, 1er juin 1946.
Lesage (Oscar-René), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Leseur (Jean-René-Arthur), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lesieur (Pierre-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Leturgie (Marcel-Maurice-Corneille), Autriche, 25 septembre 1947.
Lichière (Jean-Louis), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Lievin (Auguste-Alphonse), subdivision de Rouen, 25 décembre 1946.
Limberger (Fernand-Alfred), subdivision de Besançon, 25 décembre 1946.
Lion (Edmond-Jules-Auguste), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Lionet (Henri-Adrien), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Lionnet (Gaston-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lombard (Pierre), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Lorson (Jules-Gaston), subdivision d'Amiens, 25 décembre 1947.
Lorthiois (Georges-François-Floris), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Lotte (Albert-Louis-Ovide), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Louis Dreyfus (François-Désiré-Léopold), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Louis-Dreyfus (Jean-Georges-Florac), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Louit (Bernard-Marie-Eliacin-Paul), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Louwacie (Maurice-Alphonse-Joseph), subdivision de Pau, 25 décembre 1947.
Luquet (Raymond-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Madelrieux (Louis-Antoine-Albert), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Madiot (Eugène-Emile), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Magny (Albert-Emile), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Maigrot (Marcel), division d'Alger, 18 novembre 1947.
Majorel (Armand-Joseph-François), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Malbec (Jean-Pierre-Gaston), Autriche, 19 octobre 1946.
Malinaud (Jean-Louis-Maurice), subdivision d'Oran, 17 février 1947.
Mallet (Jean-Léon-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Malterre (Roger-Emile-Félix), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Mannarini (Antoine-Jean), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Marandon (Georges-Prosper-Henri), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Marcel (Alfred-Alexis), commandement du train du Maroc, 18 août 1947.
Marchal (Etienne), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Marchand (André-Gaston), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Marchand (Félix-Maurice-Augustin), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Marin (Michel-Henri-Eugène), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Marcia (Auguste-Jean-André), subdivision de Lyon, 25 décembre 1947.
Martin (Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Martin (Pierre-Alphonse-Auguste), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Martin (Roger), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Masse (Louis-Henri-Michel), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Masson (Lucien-Henri-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mater (René-Louis-Eugène), subdivision de Marseille, 1er juin 1947.
Mathiot (Michel-Marie-Benoit-Maurice), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Mathis (François-Alexandre), subdivision de Versailles, 30 mai 1947.
Matraire (Georges-Raymond), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
De Mauleon-Narbonne de Nebias (Benoit-François), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Des Mazis (Antoine-Michel-Anne-Marie), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Mercerat (André-Auguste-Claude), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Melinon (André), subdivision de Paris, 25 septembre 1947.
Messier (Emile-Paul-Henri), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Mestre (Louis-Joseph-Georges), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Meunier (Paul-Camille), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mevil (Blanche-Georges-André), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Meyer (Lucien-Siméon-Eugène), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Michot (Louis-Pierre-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mielle (Charles-Lucien-Joseph), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Migault (René-Marius-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Miguet (Philippe-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Miquel (Pierre-Camille), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Moisand (Marie-Antoine-Fernand-Robert), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Molina (Edmond-Elie), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Monin (René-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Monniaux (Pierre), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Montel (Jean-Marie-Albert-Charles), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
De Moro-Giafferri (Jean-André), subdivision de Paris, 5 décembre 1947.
De Moro-Giafferi (Pierre-Félix-André-Raphaël-Vincent), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mouronot (Bernard-Guillaume-Robert), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Moussaud (Pierre), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Musard (Jean-François), subdivision de Chambéry, 25 août 1947.
Naudin (Constant-Ernest), subdivision de Châlons-sur-Marne, 1er juin 1946.
Nayrolles (Robert-Pierre-Marc), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Neaud (Robert-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Neaumet (Philippe-Abel-Gaston-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Nicolas (Henry), subdivision d'Oran, 23 octobre 1946.
No (Henry), 6e région militaire, 8 août 1948.
De Noailles (Anne-Jules-Emmanuel-Grégoire), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Noël (Gilbert-Gérard), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Noirot (Emile-Jean-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Normand (Fernand-Georges), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Ochsenbein (Joseph-Ernest), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Olivares (Jean-Antoine), subdivision d'Oran, 18 avril 1947.
Olivier (Marius-Pierre), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Pabiou (Marcel-Jean), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Pahud (Constant-Michel-Alfred), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Pansiot (Louis), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.

Paolini (Ange-Yacinthe), division de Constantine, 25 juin 1946.
Passant (Georges-Marie-Joseph), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Passerat (Raymond-Pierre), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Pastre (René-Marie-François), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Patou (Bernard-Gaston-Robert), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Patris (André), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Patte (Raoul-Roland), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Paulin (Henri-Marie), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Pechiney (Léon-Gustave-Edmond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Péguret (René-Simon-Joseph-Henri), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Pelanne (Rémy-Fabien), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Pélissier (Jacques-Daniel-Paul), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pelletier (Jean-Ernest), subdivision de Paris, 12 novembre 1947.
Perault (Eugène-Georges), commandement du train du Maroc, 25 juin 1947.
Perse (André-Alexis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Peschadour (Jean-Julien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Petit (Pierre-Robert), subdivision de Rouen, 1er juin 1947.
Philippe (Pierre-Alphonse), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pichat (Henri-Paul-Frédéric), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pichot (André-Georges), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Pierre (Paul-Marie-Jean), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Pieron (Francis-Henri), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Pillot (Raymond-Jules-Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Pireyre (François-Roger), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pisani (Henri-Germain), subdivision de Tunis, 25 septembre 1947.
Pisani (Louis), subdivision de Tunis, 25 mars 1947.
Plisson (Roger-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Portemer (Henri-Marie-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Portet (Marcel-Jean-Alphonse), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Pradeau (Yves-Marcel), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Puaud (Victor-Jean-Baptiste-Joseph), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Pulin (Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Quetel (Jean-Guillaume), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Quignard (Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ragnet (Roger-Jules), subdivision de Laon, 25 décembre 1946.
Raguideau (Michel-Pierre-Jules), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Ranc (Maurice-Raymond), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Ranchoux (Claude-Edouard), subdivision de Paris, 19 juin 1947.
Ravalec (René-Jean), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Raymond (Louis), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Rebalet (Jean-Louis-Marc), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Redon (Georges-Arsène), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Reginensi (Albert), division d'Alger, 1er juin 1946.
Rekler (Edouard), subdivision de Bordeaux, 25 septembre 1947.
Remy (Charles-Henri-Gabriel), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Renaud (Georges-Claude), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Renoult (Louis-Maurice), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Reppelin (Georges-Emile), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Reynaud (André-Joseph), division d'Alger, 25 juin 1947.
Reynaud (Gabriel-Jules-Roger), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Reynier (Jean-Henri-Fernand), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Ricard (Louis-Max-Jules-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Richerol (Louis-Jean-Baptiste), subdivision de Chartres, 1er juin 1946.
Riclle (Fernand-Paul), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Rieu (Jean-Baptiste-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Riou (Marcel-Alexandre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rolin (André-Louis-Grégoire), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Rolland (Henri-Antoine-Etienne), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Rollot (Lucien-Marie-Emile), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Roque (Félix-Etienne), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Rosset (Michel-Joseph-Georges-Armand), subdivision de Versailles, 1er juin 1496.
Rouane (François-Raphaël), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Rouger (Léon-Hippolyte), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Roumegous (Roger-Charles-Joseph), division d'Alger, 1er juin 1946.
Roussel (Hubert-Georges), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946.
Rouvière (Emile), subdivision de Montpellier, 18 septembre 1947.
Rouyer (Gaston-Félix-Joseph), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Rouzaud (Emile-Gaston), subdivision de Vannes, 1er juin 1946.
Ruhaud (André), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Salomez (Robert-Albert-René-Elie), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Salomon (Armand-Justin), subdivision d'Oran, 8 avril 1947.
Sallonay (Jean-Joseph-Alfred), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Schallin (Raymond-Edouard), subdivision de Metz, 31 décembre 1946.
Schnerb (Moïse-Eugène), subdivision de Dijon, 25 septembre 1947.
Serre (René-Achille-Jules), subdivision de Montpellier, 1er octobre 1947.
Sery (François-Louis), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Siano-Clajac (Marcel-Louis), subdivision de Sousse, 25 mars 1947.
Sigaud (Marcel-François-Louis-Eugène), division d'Alger, 1er juin 1946.
Soula (Daniel-Jean-Baptiste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Soule (Paul-Louis), subdivision d'Orléans, 25 septembre 1947.
Soulie (Jean-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Sousselier (Louis-Charles-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Stadtler (René-Eugène-Joseph), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Strudel (André-Jean-Alexis), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Suaos (Camille-Michel), division d'Alger, 1er juin 1946.
Surin (Robert-Gaston-Albert), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Sutter (Charles-Jacques), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Saint-Cirgue (Lucien-Gaston), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Tabacchi (Norbert-Médéric), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Taine (Gabriel), subdivision de Nevers, 1er juin 1947.
Tao (Nguyen-Dinh-Edouard), T. O. A., 25 juin 1947.
Tapissier (Henri-Louis-Marie-Norbert), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Tayeau (Marcel-Eugène-Adolphe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Tessier (Fernand-Paul), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Tessier (Jean-Louis-Marie-Joseph), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Texier (Paul-Marcel-Jean), commandement du train du Maroc, 1er juin 1946
Thareau (Jacques-Emile), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Thel (Gustave-Lucien-Gaston-Guy), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Thelia (François-Henri-Fernand), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Thevenin (Roger-Charles), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Thoraval (Michel-Marie-Victor), subdivision de Paris, 30 octobre 1947.
Thorp (Gilbert-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Thuillier (Marcel-Albert-Marie-Joseph), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Thuillier (Paul-Eugène-Joseph), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Tonnellier (Roger-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Tony (Pierre-Emile-Marie), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Topinard (Roger-Maurice), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Toquet (Adolphe-Louis), subdivision du Mans, 1er juin 1946.
Toubeau (Claude-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Touloumet (Marcel-Joseph), subdivision du Mans, 1er juin 1947.
Tournaire (Maurice-Henri), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Tranchet (Ernest-Ludovic), T. O. A., 25 mars 1947.
Troadec (Pierre-Louis-Léon), subdivision d'Oran, 1er juin 1946.
Turbout (Jean-Georges-Ferdinand), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Ulmann (Pierre-Jean-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vacher (Alfred-Lucien), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Vaillant (Joseph-Paul-Gaston), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Vaissierre (Maurice-Jean-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vallat (Guy-Antoine-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vallée (Raymond-Marcel), subdivision de Saint Etienne, 1er juin 1946.
Valty (Lucien-Charles), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Vantorhoudt (Paul-Albin), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Veber (Robert-Charles), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Veinstein (André-Robert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Verdier (Jean-Robert), subdivision de Laon, 1er juin 1946.
Verger (Marcel-Eugène), subdivision de Rennes, 1er juin 1946.
Vergnes (Jacques-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Verhelle (Albert-Joseph), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Vernier (Antoine-Léon), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Viala (Léon-Louis-André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Viallard (Jean-Antoine-Guy), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.

Viallon (Raymond-Marie-Edouard), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Viard (Etienne-Louis-Emile), subdivision de Nancy, 25 décembre 1947.
Vidal (Robert-Hippolyte-Désiré), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vinzant (Maurice-Marcel), division d'Alger, 18 décembre 1947.
Wiet (Raymond-Cyrille-Jean), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Willoqueaux (Pierre-Ernest-Marie-Albert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Zucco (Jean-Jeanny), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant, aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Transmissions.

ARME

MM. les sous-lieutenants:

Accarie (Etienne-Louis), subdivision de Marseille, 1er juin 1946,
Aksakoff (Dimitri), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Alexandre (Jean-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Anderle (Armand-Jean-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Anthérieu (Auguste-Marie-Joseph-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Araud (Jean-Louis-François-Marie-Joseph), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
De Araujo (Jean-Alfred-Paul), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Aubert (Gaston-Sébastien), subdivision de Besançon, 1er juin 1947.
Audinot (Raymond-Maurice), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Aulard (François-Jean-Baptiste), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Avenas (Paul-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Baney (Pierre-Emile), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Barbara (Henri-Joseph), subdivision de Tunis, 18 octobre 1947
Bardot (Frédéric-Alfred), subdivision de Marseille, 1er juin 1946
Barouin (Maurice-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Barre (Paul-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Barth (Jacques-Marie-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Battuz (Raymond-Albert-Théophène), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Baudry (Serge-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
De Benoist de Gentissart (Georges-Albert-Marie-Rolland), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Bergeron (Marc), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Bernert (Eugène-Victor), subdivision de Versailles, 25 mars 1947.
Bertholet (Eugène-Louis-François), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Bertoux (Pierre-Alfred-Sainte-Marie), subdivision de Versailles, 25 novembre 1947.
Bidaut (Jean), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Biot (Daniel-Victor), subdivision de Limoges, 1er juin 1946.
Blanc-Lapierre (André-Joseph-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Boirie (Robert-Joseph-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Boissel (Pierre-Marcel), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Bonnet (René-Auguste), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Bontempi (André), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bouchet (Désiré-Alexandre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bouchet (Jacques-Marie-Paul-Louis), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Bouchet (Lucien-Paul-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Boulongne (Paul-Edmond-Adolphe), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Bourdet (Marcel-Marc), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Bourgeot (Robert-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bourguignon (Louis-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Bourguignon (René-Jean), subdivision d'Oran, 1er juin 1946.
Bourret (André), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Bourette (Gervais-Paul), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Boutry (Paul-Camille-Emile), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Brasse (Bernard), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Bretault (Paul-Louis-Elie), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Brevot (Adrien), division d'Alger, 11 juin 1946.
Brocheriou (Marcel-Jean), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Broin (Georges), troupes d'occupation en Allemagne, 1er septembre 1947.
Broussou (Georges-Etienne-Jules), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Brun (Aimé-Henri-Georges), division de Constantine, 8 décembre 1947.
Brunet (René-Léon-Marie), subdivision de Metz, 1er juin 1946.
Calmes (Jacques-Charles-Christian), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Canac (André-Achille-Louis), subdivision de Paris, 19 avril 1947.
Cardot (Claude-Jules-Alexandre), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Carimalo (Marcel-Octave), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Carlier (Marceau-Emile), subdivision de Lille, 25 décembre 1947.
Carrier (Georges), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Castel (Jean-Louis-François), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Cibulka (Charles-Albert), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Chantre (Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chauvineau (Robert-Joseph-Célestin), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Chavance (Pierre-Léon), subdivision de Paris, 1er mai 1947.
Chenot (Hubert-Eugène-Jacques), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Chuet (Robert-Denis), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Claudel (François-Albert), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Clemenceau (René-Jacques), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Cluzeau (André-Marie-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Colin de Verdière (René-Marie-Joseph), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Colombier (Georges-Alphonse), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Conte (Robert-Adolphe), division d'Alger, 9 février 1947.
Cornuat (Robert), commandement supérieur des troupes, Côte française des Somalis, 25 mars 1947.
Costa (Lucien-Pierre-François-Napoléon), subdivision de Paris, 25 mars 1947.
Coulin (Henri), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Crépy (Camille), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Darley (Raymond-François-Joseph), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Deces (Guy-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Demay (Robert-Emile-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Denielle (Robert), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Derou (Georges-Honoré-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Descazeaux (Jacques), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
Desmarchelier (Robert-Georges-Louis), subdivision de Paris, 18 octobre 1947.
Dieuaide (Georges-Léopold), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dobritz (Frédéric-Wilhelm), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Domergue (Jean-Firmin-Gabriel), Afrique équatoriale française, 1er juin 1946.
De Drouin de Bouville (Louis-Amédée-Marie-Philippe), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Drupt (Louis), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Dufaure (Pierre), subdivision de Bordeaux, 12 janvier 1949.
Dumont (Jacques-Adrien), subdivision de Paris, 1er avril 1948.
Dumousseau (Claude-René-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Dupont (Paul-Adolphe-Marie-Christophe), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Dupont (Roger-Antoine-Maurice-Louis), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Duret (Emile-André), subdivision de Tours, 25 mars 1947.
Duval (Georges-Henri-Augustin), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ebele (Alfred-Eugène), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Esculier (Guy-Georges), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Eustache (Jean-Marcel), subdivision d'Oran, 18 décembre 1947.
Faivre (Victor-Jean-Baptiste), subdivision de Dijon, 7 septembre 1947.
Feneyrol (Jean-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1945.
Ferrand (Georges-Marie-Francisque), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Ferron (Roger-Emile), subdivision de Toulon, 25 septembre 1947.
Fiche (Charles-Marie), subdivision de Versailles, 25 novembre 1946.
Finas (Claudius-Amédée), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Fournier (Jean-Alfred-Etienne), subdivision de Paris, 2 octobre 1948.
Foy (Marius-Emile-Roger), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
François (Roger), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946
Fraux (Olivier-Roger), subdivision de Versailles, 25 mars 1947.
Froidure (Louis-Marie-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Gacogne (Jean-Marie-Victor), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Galassi (Charles-Victor-Alvaro), subdivision de Paris, 25 novembre 1946.
Galland (Marcel-Jean), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Garrelon (Jacques-Léon-Gaston-Henry), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Gasser (Robert-Léon-Joseph), subdivision de Strasbourg, 15 décembre 1946.

Gaunet (Théodore-Georges), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Gazanion (Henri-René-Gabriel), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Gilbert (Philippe-Hippolyte-René-Marie), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
Gillard (René-François-Ferdinand), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Girard (Paul-Marie-Henri), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Girard (Philippe-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Giulj (Paul-François), subdivision d'Oran, 28 novembre 1947.
Goillandeau (François-Pierre-Marcel), subdivision de Nancy, 1er octobre 1947.
Goudard (Pierre-Eugène), subdivision d'Orléans, 1er juin 1946.
Grandvarlet (René-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Grangiens (Pierre - Baptiste - Léopold - Joseph), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Grenier (Albert), subdivision de Mascara, 9 mars 1948.
Guillaumot (Fernand-Emile), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Guntz (Marcel-Pierre-Henri), division d'Alger, 16 août 1946.
Guyot (Marc-René-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Hanras (Gérard-Paul-Emile), subdivision d'Orléans, 25 mars 1947.
Hasson (Henri-Aron), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Hernet (André-Louis-Henri), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Honoré (Antoine - Waast - Prosper-Come-Napoléon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jamet (Yvon), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Jamin (Joseph-Benoist-Louis), division de Casablanca, 22 mars 1947.
Jeantils (Claude), subdivision de Grenoble, 2 octobre 1946.
Jeanzac (Hubert-Léon), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Jourdain de Thieulloy (Bernard-Jean-Baptiste-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Kauffmann (Gilles-Marc-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Kelche (Pierre), division d'Alger, 25 juin 1946.
Kieffer (André-Jean-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Kieffer (Raymond-Edmond-Félix), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Kuentz (Henri-Constantin), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Lacharnay (Stéphane-Joseph-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Laforgue (Georges-Marie), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Lafourcade (Lucien), subdivision de Montauban, 1er juin 1946.
Lagabrielle (Jean-Albert), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Lalanne (Victor-Raymond), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Landre (Guy-Charles-Emile), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Larpent (Paul), subdivision de Nevers, 1er juin 1946.
Larruchon (André-Joseph), subdivision d'Angoulême, 1er juin 1946.
Laulard (Jean-Pierre-Robert), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.
Lebeau (Alphonse-Paul-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lecrubier (Pierre-Jean-Louis), subdivision de Versailles, 5 mars 1947.
Lecuyer (Robert-Hyacinthe-Jean), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Léger (Louis-Laurent), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Le Neve (Roland-Louis-Vincent), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Lepoutre (Edouard-Noël-Marie-Joseph), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Leraut (Henri-Auguste), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Le Roux (Robert-Goulven), subdivision de Paris, 2 septembre 1947.
Leven (Jean-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Lévy (René-Henry), division d'Alger, 1er juin 1946.
Lhoste (Joseph-Henri-Jean), subdivision de Perpignan, 1er juin 1946.
Liesse (René-Raymond), subdivision de Paris, 19 novembre 1947.
Lindenfeld (Jean-Antoine-Léon), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Lombard (André-Marcel), subdivision de Caen, 13 décembre 1948.
Lombard (Jean-Gaston-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mamessier (Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Maret (Roger-Georges-Christian), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Marcillan (Pierre), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1947.
Marie (Roger-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Marion (André-Gilbert-Etienne), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1947.
Marrasse (Amédée), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946.
Masson (Jean-Paul), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Maupome (Georges-Jean-Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Meillaud (Emile-Alphonse), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mercier (Lucien-Michel), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Metais (Roger-Etienne), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Mirambeau (Jean-Paul-Léonard), subdivision de Bordeaux, 12 juillet 1946.
Moineau (Louis-René), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Morel (Claude-Maurice), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Morel (Georges-Emile), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Morellet (Jacques-Louis-Clément), Afrique équatoriale française, 1er juin 1946.
Morlière (Eugène-Joseph), subdivision de Toulon, 1er juin 1946.
Mounissens (Jean-Raoul), Maroc, 4 novembre 1946.
Mourlon (Henri-Paul), subdivision de Mostaganem, 1er juin 1946.
Moussay (Fernand-Auguste-François), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Mugnier (Maurice-Germain), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Newey (Raoul-Maxime), subdivision de Versailles, 19 novembre 1947.
Niel (Jean-Pierre), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Nograbat (Paul-André), subdivision de Toulouse, 12 septembre 1947.
Palard (Jean-Raymond), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Paraire (Louis-Joseph)-Clément), subdivision de Poitiers, 1er juin 1946.
Parnaud (Ernest-Jean), subdivision de Paris, 19 mars 1947.
Pellat (Georges-Guy), division d'Alger, 1er février 1947.
Pelloux (Pierre-Emile-Louis), subdivision de Grenoble, 1er juin 1946.
Peron (Alcide-Maurice-Isaïe-Pierre), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Perreau (Jules-Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Perret (Fidèle-Noël), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Perrin-Waldemer (Roger-Claude-Marie), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pinel (André-Edouard-Joseph), subdivision de Toulouse, 1er juin 1946
Pinier (Jean-Joseph-Anatole-Auguste), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Poincelot (Paul-Marcel), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Poisot (Marcel-Clément-Albert), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Poly (Jean-Lucien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Pouliquen (Henri), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Puget (Adolphe-Fernand-Emile), division d'Alger, 1er juin 1946.
Raguin (Jean-Etienne-Pierre-Alexandre), subdivision de Saint-Etienne), 1er juin 1946.
Raison (Georges-Auguste), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Raoul (Georges-Jacques), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Raynaud (Robert), subdivision de Tananarive, 1er juin 1946.
Recht (Eugène-Julien), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Rey (Gilbert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Riotte (Roger-Louis), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Robin (Marcel-Nicolas), T. O. A., 5 août 1948.
Roels-Thomassin (Max-Louis-Gilbert-Charles), subdivision de Versailles, 1er juin 1946
Roussel (André-Félix-Achille), subdivision de Versailles, 1er juin 1947.
Sahuguede (Marcel-Albert), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Salenc (Pierre-Louis), Maroc, 1er juin 1946.
Santerre (Pierre-Joseph-Auguste), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Scoffier (Marcel-Victor-Adolphe), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Serain (André-Frédéric), subdivision d'Oran, 8 juin 1946.
Sicot (Henri-Paul-Camille), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Siegl (Gabriel), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Simillon (Pierre-Ernest-Eugène), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Simon (Pierre-Ernest-Eugène), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Simonneau (Pierre-Louis-Alfred), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Sirot (Robert-Antoine), subdivision de Paris, 1er juin 1946
Tantaud (Roger-Claude), subdivision de Lyon, 1er juin 1946.
Theobald (Pierre-Georges-Alphonse), subdivision de Paris, 2 octobre 1946.
Thiebault (Robert-Léon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Thomas (André-Eugène), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Thurin (Jacques-Louis), subdivision de Paris, 1er octobre 1946.
Thurin (Roger), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.
Tinland (Marc-Etienne), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Tournois (Marcel-Charles), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Treuille (Hubert - Marie - Alexandre-Fernand), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Vannel (André-Pierre), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vavasseur (André-Germain), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vellinger (Pierre-Zéphir-Marie-Anne), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Vercer (Marcel-Joseph), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Vergnes (Albert-André), subdivision d'Albi, 1er juin 1946.
Vieillard (Robert-Edgard-Jean), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Vincent (Louis-Ernest-Joseph), subdivision d'Arras, 1er juin 1946.
Vivet (Jean-Robert-Jules), division de Casablanca, 1er juin 1946.
Vivien (René-Edmond), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Voyez (Henri-Léon), subdivision de Lille, 1er juin 1947.

Weil-Curiel (André-Pierre), subdivision de Paris, 15 novembre 1946.
Wemelbeke (Rémy-Joseph), troupes d'occupation en Allemagne, 25 mai 1948.
Ziller (Robert-Jean), subdivision de Paris, 1er octobre 1947.
Zivi-Lang (Henry Jacques), subdivision de Paris, 1er septembre 1947.
Zuffi (Roger-Arnold), subdivision de Paris, 13 novembre 1946.

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

Alexandre (Marius-Pierre), commandement des transmissions de la 1re région, 25 juin 1947.
Audibert (Marcel-Léo), commandement des transmission du Maroc, 4 juillet 1947.
Barber (Jean-Gabriel), commandement des transmissions, 10e région, 25 septembre 1947.
Batailley (François-Alfred), commandement des transmissions, 4e région, 15 août 1948.
Bayle (Etienne-Adrien-Félix), commandement des transmissions, 5e région, 18 août 1948.
Bayon (Louis), commandement des transmissions, 2e région, 25 mars 1947.
Bellot (Louis-André), commandement des transmissions, 4e région, 25 mars 1947.
Bonelli (Roland-Robert-Maurice), commandement des transmissions, 1re région, 25 mars 1947.
Boulanger (Adrien-Marie), commandement des transmissions, 6e région, 25 mars 1947.
Boulin (Pierre-Alfred), commandement des transmissions des troupes d'occupation en Allemagne, 25 mars 1947.
Bouyssou (Jean-Olivier-Baptiste), commandement des transmissions, 5e région, 17 août 1948.
Colin (Marius), commandement des transmissions, 1re région, 25 mars 1947.
Crambes (Serge-Jean-Baptiste-Raphaël), commandement des transmissions, 9e région, 25 mars 1947.
Dacquet (Marcel-Lucien-René), commandement des transmissions, 9e région, 25 septembre 1947.
Droesch (Eugène-Joseph), commandement des transmissions, 6e région, 25 mars 1947.
Dugay (Raymond), commandement des transmissions, 4e région, 25 mars 1947.
Dumaignil (Lucien-Albert), commandement des transmissions, 5e région, 25 décembre 1947.
Dumas (Jean-Raymond), commandement des transmissions, 1re région, 25 septembre 1947.
Fastrelle (Roger-Hippolyte), commandement des transmissions, 9e région, 25 mars 1947.
Favriau (Gaston-Eugène), commandement des transmissions, 4e région, 25 septembre 1947.
Gamain (Robert-Adrien-Firmin), commandement des transmissions, 1re région, 25 mars 1947.
Gauchotte (Camille-Eugène), commandement des transmissions en Autriche, 25 décembre 1946.
Gout (Henri), commandement des transmissions, 8e région, 25 septembre 1947.
Grauby (Alfred), commandement des transmissions, 1re région, 13 novembre 1946.
Heard (René-Julien), commandement des transmissions, 3e région, 25 mars 1947.
Ilivin (Raymond-Georges), commandement des transmissions, 6e région, 25 septembre 1947.
Labrou (Gaston), commandement des transmissions des troupes d'occupation en Allemagne, 25 mars 1947.
Lacau (Louis-Joseph), commandement des transmissions, 5e région, 1er juin 1947.
Machu (Laurent-Ernest), commandement des transmissions, 2e région, 25 mars 1947.
Malortigue (Jean-Alexandre-Marie), commandement des transmissions, 7e région, 25 mars 1947.
Mas (Justin-François), commandement des transmissions, 6e région, 25 mars 1947.
Maudry (Albert-Léon), commandement des transmissions, 1re région, 25 juin 1947.
Mecret (Albert-Félix), commandement des transmissions, 10e région, 17 mai 1947.
Parisot (René-Jacques), commandement des transmissions, 1re région, 25 juin 1946.
Ressegaire (Jean-Emile), commandement des transmissions, 8e région, 25 septembre 1947.
Roubertie (Félix-Léon), commandement des transmissions, 1re région, 25 mars 1947.
Royer (André-Félix-Louis), commandement des transmissions, 10e région, 25 mars 1947.
Silvy (Fernand-Louis), commandement des transmissions, 9e région, 1er juin 1947.
Stoeckel (Lucien-Célestin), commandement des transmissions, 1re région, 25 septembre 1947.
Toutain (Jacques-Lucien), commandement des transmissions, 1re région, 1er août 1948.
Vaxelaire (Georges-François-Marie), commandement des transmissions, 6e région, 25 mars 1947.
Visignol (François-Jean), commandement des transmissions, 10e région, 25 décembre 1947.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

MM. les sous-lieutenants:

Arnaud (Marius-Francis), 8e région militaire, 25 juin 1947.
D'Azemar (Jean-Victor), 5e région militaire, 25 mars 1947.
Bailly (Adonis-Louis), 9e région militaire, 1er juin 1947.
Barbier (Paul-Charles-Edouard), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Baudis (Louis-Pierre), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Bazin (Maurice-Albert-Alexis), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Belaud (Félix-Georges), troupes d'occupation en Allemagne, 25 juin 1947.
Benoist (Robert-Georges), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Blanc (Jean-Marie), 2e région militaire, 25 décembre 1947.
Blanck (Louis-Auguste), Maroc, 25 décembre 1946.
Bonnerie (Antoine-Marius), 4e région militaire, 25 décembre 1947
Boulade (Gaston-Louis), 4e région militaire, 25 décembre 1947.
Brethes (Jean-Henri), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Brunetti (Benoît), 8e région militaire, 25 septembre 1947.
Bureau (Henri-Louis-Armand), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Carion (Paul-Renold), 4e région militaire, 25 décembre 1946.
Chalain (Octave-Jules-Léon), 2e région militaire, 25 juin 1947.
Chardonnet (Jean-Charles), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Collignon (Hervé), 6e région militaire, 25 mars 1947.
Coppolani (François-Clément), troupes d'occupation en Allemagne, 25 décembre 1947.
Cordoleani (Pierre-Louis), Tunisie, 25 septembre 1947.
Coste (Louis-Camille), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Couturas (François-Julien), 1re région militaire, 25 septembre 1946.
Cuvillier (André-Robert-Charles), 8e région militaire, 25 septembre 1947.
Daire (Maurice), 2e région militaire, 25 mars 1947.
Dargent (Marie-Joseph-Antoine), 8e région militaire, 25 septembre 1946.
Dubourg (Robert-Jean), troupes d'occupation en Allemagne, 25 mars 1947.
Fages (Henri-Pierre), 5e région militaire, 25 juin 1947.
Fargeot (Roger-Claude-Jean-Baptiste), 1re région militaire, 25 juin 1947.
Fauvaud (Roger-Abel), 8e région militaire, 1er novembre 1948.
Foulon (Georges-Eugène), 9e région militaire, 1er juin 1947.
Fromilhague (René-Julien-Eugène), 5e région militaire, 1er juin 1946.
Furon (Marc-Louis-Charles), 2e région militaire, 9 avril 1947
Gabaud (Jean-Louis-Marcel), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Gauzens (Pierre), 5e région militaire, 1er juin 1946.
Gely (Achille-Victor-Roger), 8e région militaire, 25 septembre 1947.
Gevrin (Gabriel-Joachim-Eugène), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Gorcy (Paul), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Gueiorget (Pierre-Bernard), 3e région militaire, 19 mai 1947.
Guerin (Georges-Antoine), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Guibout (Eugène-Ernest-Hector), 8e région militaire, 25 décembre 1946.
Guillon (Yves-Jean-Baptiste), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Guye (Georges-Louis-Eugène-Auguste), 7e région militaire, 25 mars 1947.
Hennebicq (Georges-Romuald), 2e région militaire, 25 mars 1947.
Jurgensen (Jean-Daniel-Jacques-Jules), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Laquet-Torres (Joseph), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Le Bihan (Yves-Alain-Marie), Maroc, 25 septembre 1947.
Lesne (Jules), 1re région militaire, 1er juin 1946.
L'Hermitte (Lucien-Daniel), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Longeray (Louis-Albert), 8e région militaire, 25 septembre 1947.
Mandouze (André-Jean-Albert), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Marchand (Roger-Alphonse), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Marcoux (Abel-Gabriel), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Martin (Lucien), 4e région militaire, 1er juin 1945.
Mocteau (Jules-Auguste), 4e région militaire, 25 mars 1947.
Norot (Emile-Paul), 7e région militaire, 25 juin 1947.
Pagèze (René-Marcel-Louis), 5e région militaire, 25 juin 1947.
Payot (Ernest-Jean-Albert), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Perrier (Jacques-Charles), 1re région militaire, 25 juin 1947.
Petit (François-Benjamin-Joseph), 9e région militaire, 1er juin 1947.
Pichot-Damon (Raymond), 1re région militaire 25 septembre 1947.
Pineau (Marcel-Aimé-Henri), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Pons (Camille-Marius-Eugène), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Poublan (Gaston-Jean-François), 1re région militaire, 1er juin 1947.
Pujol (Pierre-Jean-François), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Rat (Henri-Gustave), 8e région militaire, 1er juin 1947.

Restelli (Jean-Paul), T. O. A., 25 juin 1947.
Ragot (Gustave-Eugène), 1re région militaire, 25 septembre 1949.
Richard (René-Auguste-Ferdinand), 3e région militaire, 1er juin 1946.
Robin (Gaston-Benjamin), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Rougette (Louis-Auguste), troupes d'occupation d'Allemagne, 1er juin 1947.
Roussel (Marceau-Victor-François), 6e région militaire, 25 juin 1947.
Roux (René), 7e région militaire, 25 septembre 1947.
Sclavon (Michel-Jean-Marie), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Sicard (Fernand-Arislide), 4e région militaire, 25 mars 1947.
Soucher (Auguste-Léon-Albert), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Talau (Léon-Albert-Louis), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Tognotti (Ange-Mathieu), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Trioulet (Charles), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Viaud (Clotaire-Gilbert-Marius-Henri), 6e région militaire, 1er juin 1947.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Adam (Alfred-Alix), 6e région militaire, 1er septembre 1947.
Alba (Clément-Gustave), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Andrieu (Louis-Marius-Célestin), Tunisie, 25 septembre 1947.
Aragon (Marcel), 5e région militaire, 25 décembre 1947.
Arbaud (Joachim-Justin), division Alger, 25 septembre 1947.
Aunay (Louis), Tunisie, 25 juin 1947.
Bard (Urbain-Henri), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Bastian (Georges), 6e région militaire, 25 mars 1947.
Bauquel (Abel-Julien), 4e région militaire, 1er juin 1947.
Bazaine (Marcel), 4e région militaire, 25 décembre 1947.
Bennejean (Ulysse-Antoine), 8e région militaire, 25 mars 1947.
Berget (Joseph-Jules), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Blondiaux (Marcel), 2e région militaire, 1er juin 1947.
Bourdet (Eugène-Barthélémy), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Bourderioux (Lucien-Jules-Albert), 1re région militaire, 1er juin 1947.
Bourhy (René-Ange-Marie-François), 1re région militaire, 25 juin 1947.
Bousset (Arthur), T. O. A., 1er juin 1947.
Bray (Léopold-Auguste), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Bredin (Bernard-Albert-Auguste), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Brotons (Joseph-Alphonse), 10e région militaire, 25 septembre 1947.
Brunet (Alphonse-Marcel), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Cameler (François-Lucien), Maroc, 25 décembre 1947.
Cayron (Honoré-Joseph), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Cerani (Louis-Ange-Marie), Maroc, 25 septembre 1947.
Charrat (Lucien-Albert), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Choquet (Alfred-Hector-François), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Claudel (Raymond-Jules-Auguste), 6e région militaire, 25 mars 1947.
Clerc (André-Léon-Eugène), 7e région militaire, 1er juin 1947.
Cussac (Pierre-Jean), T. O. A., 1er juin 1947.
Darracq (Gaston), 5e région militaire, 25 mars 1947.
Debaud (Gaston-Cyrille), 8e région militaire, 1er juin 1947.
Delecolle (André-Louis-Henri), 2e région militaire, 25 mars 1947.
Delzève (Emile), 6e région militaire, 25 juin 1947.
Derivière (Gaston-Jean-René), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Désiront (Raoul-Maurice), 2e région militaire, 1er juin 1947.
Dias (Damien-Louis-Roger), 10e région militaire, 25 décembre 1947.
Diudat (Jean-Denis), Maroc, 25 mars 1947.
Dufour (Jean), 8e région militaire, 25 décembre 1947.
Dumas (Arislide-René), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Dumont (Henri), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Eymard (Joseph-Marius), 8e région militaire, 1er juin 1947.
Fraysse (Adrien-Joseph-Ernest), 4e région militaire, 1er juin 1947.
Gaussens (Emile-Robert), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Geyer (Alphonse), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Gom (Marie-Henri), 6e région militaire, 25 décembre 1947.
Gonzale (Pierre-Marius), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Grafiin (Jules-Léon-Jean), 4e région militaire, 1er juin 1947.
Guenot (René-François), 8e région militaire, 1er juin 1947.
Guesdon (Roger-Raymond), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Isoard (Charles-Marius), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Janel (René-Ernest), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Lafage (Maurice-Emile), 4e région militaire, 25 mars 1947.
Lambert (Georges-Henri), T. O. A., 25 mars 1947
Laurain (Armand-Jules), 6e région militaire, 25 décembre 1946.
Lavergne (Louis), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Lavilatte (Raymond-Louis), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Lemaire (Marcel-Edouard), division Casablanca, 25 septembre 1947.
Le Marre (François-Marie), 8e région militaire, 1er juin 1947.
L'Huillier (Jaime-Georges-Marie-Emile), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Lohinger (Henri-Jean), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Loubradou (Marie-Pierre), 5e région militaire, 25 mars 1947.
Maury (Claude-Antoine), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Mazaudet (Georges-Louis-Joseph), 4e région militaire, 25 septembre 1947.
Mercier (Jean-Marcel), 1re région militaire, 25 mars 1947.
Mero (Joseph-Marius), 9e région militaire, 1er juin 1947.
Mestrallet (Georges-Constantin), 1re région militaire, 25 juin 1946.
Monnet (Francisque), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Morant (Lucien-Vercingétorix-Robert-Pierre), 4e région militaire, 25 décembre 1946.
Morel (Henri-Fernaud), 8e région militaire, 25 décembre 1946.
Molis (Vincent-Emile), Tunisie, 25 décembre 1947.
Nassiet (Raymond), Maroc, 25 septembre 1947.
Negroni (Charles), 9e région militaire, 25 décembre 1946.
Neuville (Guy-Jean-Pierre-Gustave), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Nevejans (Julien-Constant-Louis), 8e région militaire, 25 septembre 1947.
Noël (Henri-Prosper), 7e région militaire, 25 mars 1947.
Noël (Jean-Eugène), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Offelle (André), 4e région militaire, 25 juin 1947.
Ott (René-Albert), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Pegayral (Raoul-Gabriel-Jean), T. O. A., 25 décembre 1947.
Peoc'h (Eugène-Louis-Marie), Maroc, 25 décembre 1947.
Perreal (Jean-Fernand), 8e région militaire, 25 mars 1947.
Petimato (Antoine), bureau de recrutement de Saïgon, 25 juin 1947.
Pezet (Camille), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Pezet (Léon-Auguste), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Pierrat (Louis-Anicet), 6e région militaire, 25 septembre 1947.
Prévost (Lucien-Edouard-Charles), 2e région militaire, 25 mars 1947.
Prevot (Maurice-Léon-Louis), 2e région militaire, 25 septembre 1947
Raymond (Gustave-Marcel-Camille), 4e région militaire, 25 mars 1947.
Reby (Emile-Louis), 3e région militaire, 25 septembre 1947.
Reymond (Valentin-Eloi-Fernand), 9e région militaire, 25 mars 1947.
Richard (Lucien-Benoît-Victor), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Rocheteau (Eugène-Marcel-Clément), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Rochette (Jean-Marie)), troupes d'occupation en Allemagne, 25 mars 1947.
Roussel (Roger-Hippolyte), 6e région militaire, 1er juin 1947.
Sables (Albert-Marius), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Sauchette (Jacques), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Sans (Paul), 5e région militaire, 25 mars 1947.
Savelli (Marc-Antoine), 8e région militaire, 25 septembre 1947
Sayna (Edmond), 1re région militaire, 25 septembre 1947.
Schwinn (André-Auguste), 7e région militaire, 25 mars 1947.
Sicard (Henri-Léon), 1re région militaire, 25 septembre 1946.
Sow (Barnabé-Alexandre), troupes d'occupation en Allemagne, 25 septembre 1947.
Tabard (Maurice-Lucien-Joseph), 1re région militaire, 25 mars 1947.
Tomasi (Antoine-François), 9e région militaire, 25 septembre 1947.
Trautmann (Gabriel-Georges-Nicolas), 6e région militaire, 25 mars 1947.
Vermeren (Raymond-Charles-Fernand), troupes d'occupation en Allemagne, 25 mars 1947.
Vialle (Baptiste), division d'Alger, 25 décembre 1947.
Vigue (Louis-Michel), 2e région militaire, 25 septembre 1947.
Wehrel (Louis-Victor), 6e région militaire, 25 juin 1947
Witz (Léon), 6e région militaire, 1er juin 1947.

Section hors cadres recrutement, statistique.

Baudin (Victor-Jean), direction régionale, 4e région, 25 mars 1947.
Bazia (Fernand-Justin), bureau de recrutement d'Oran, 25 décembre 1946.
Bidan (Ernest-Mathurin), direction régionale, 1re région, 25 juin 1947.
Bodin (Elie-Ernest-Marcel), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1947.
Brissart (Henri-Camille), direction régionale, 2e région, 25 mars 1947.
Chambragne (Roger-Gilbert-Marcel), direction régionale, 3e région, 31 août 1948.
Clément (Roger-Hubert-Eugène-René), direction régionale, 7e région, 25 juin 1947.
Clevenot (René-Charles-Eugène), direction régionale, 1re région, 8 août 1948.

Collonge (Jean-Marie-Joseph), direction régionale, 8e région, 25 mars 1947.
Darmois (Désiré-Albert), direction régionale, 6e région, 1er juin 1946.
Denis (Joseph-Alexandre-Marie), direction régionale, 3e région, 1er septembre 1947.
Farenc (René-Emile-Lucien), direction régionale, 9e région, 25 septembre 1947.
Faure (Charles-Lazare-Alfred), direction régionale, 5e région, 1er juin 1947.
Finidori (Jean-Baptiste), direction régionale, 9e région, 25 décembre 1946.
Frezouls (André-Joseph-Georges), direction régionale, 5e région, 25 décembre 1946.
Gerot (Célestin - Marie), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1946.
Ghecanti (Marius-Louis-Napoléon), direction régionale, 3e région, 25 mars 1947.
Guillamon (Antoine), bureau de recrutement du Maroc, 25 décembre 1946.
Henin (André-Alexandre), direction régionale, 2e région, 1er juin 1947.
Hervouet (Alphonse-Valentin-Isidore), direction régionale, 3e région, 1er juin 1947.
Jeandel (Marie-Edelbert-Gabriel), direction régionale, 6e région, 25 juin 1947.
Lorand (Célestin-Jean-Marie), direction régionale, 3e région, 25 juin 1947.
Moigne (Robert), direction régionale, 9e région, 25 mars 1947.
Miathe (Armand-François), direction régionale, 4e région, 1er juin 1946.
Monier (Marcel), direction régionale, 2e région, 1er juin 1947.
Piquemal (Ernest-Joseph), direction régionale, 5e région, 25 décembre 1946.
Raulet (Paul - Marius), direction régionale, 5e région, 25 septembre 1946.
Revemont (Gaston-Jean-Ernest), direction régionale, 25 mars 1947.
Rolland (Fernand-Auguste-François), direction régionale, 9e région, 25 mars 1947.
Rousseau (Eugène - Louis), direction régionale, 1re région, 25 juin 1947.
Suzzarini (Jean - Dominique), bureau de recrutement du Maroc, 31 août 1948.
Valen (Robert), direction régionale, 4e région, 25 mars 1947.
Van-den-Abbeele (Charles - François), direction régionale, 2e région, 25 mars 1947.
Veiry (Camille-Marcel-Edouard), direction régionale, 25 décembre 1946.
Villaret (Etienne-Théodore), direction régionale, 9e région, 25 août 1948.

Corps des interprètes militaires.

Abdesselam (Robert-Saadi), 10e région militaire, 6 septembre 1946.
Achille (Louis-Thomas-Eugène), 8e région militaire, 19 juin 1947.
Adrien (Paul-Désiré), troupes d'occupation en Allemagne, 1er juin 1946.
Antonelli (Michel), Maroc, 21 décembre 1947.
Antony (Pierre-Marius), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Aron (Charles - Victor - Gabriel), Tunisie, 21 septembre 1947.
Aubanel (Louis-Gabriel), 9e région militaire, 1er juin 1946
Auge (Jean-Noël), 7e région militaire, 2 décembre 1946.
Aulagnier (Charles-Auguste), 7e région militaire, 1er juin 1946.
Axelrad (Albert-José), 2e région militaire, 27 juin 1947.
Ayrault (Roger-Francisque-Augustin), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Azaria (Raoul), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Baltzinger (Ernest-Jules), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Baschet (Claude-Marie-Robert), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Baumann (Joseph-Georges), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Becar (René), 2e région militaire, 10 juin 1947.
Bedos (Jacques), 10e région militaire, 18 octobre 1947.
Beguin (Claude-Jacques), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Behar (Robert), 6e région militaire, 21 mai 1947.
Bein (Peter-Hermann), 5e région militaire, 25 juin 1947.
Blatz (René), 6e région militaire, 1er décembre 1946.
Bourdouresque (Bruno-César), Maroc, 18 août 1946.
Bourdeilleite (Jean-Adolphe-Albéric), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Brachin (Pierre-Maurice-François), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Braun (Edgard), 6e région militaire, 16 octobre 1947.
Bredillet (François-Claude), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Bronner (Frédéric-Henri), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Broustra (Paul-Vincent), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Buche (Ernest-Germain), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Bundgens (Jean-Christian), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Burin des Roziers (Jean-Louis-Joseph), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Cahen (Claude-Arthur), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Caleb (Marcel-Judas), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Ceccaldi (Pierre), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Chappaz (Georges-Louis), Maroc, 20 novembre 1946.
Chapperon (Henri-Antoine), Maroc, 11 septembre 1946.
Chenevard (René-Daniel), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Claudel (Eugène-Emile-Paul), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Cleret (Georges-Frédéric-Emile), 8e région militaire, 11 janvier 1947.
Clodi (Louis-Auguste), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Comperat (André-Claude-Ernest-Léon), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Condemine (Roger-Henri), Maroc, 19 juin 1948.
Conrad (Enguerrand), 1re région militaire, 1er octobre 1947.
Coutanceau (Jacques-Albert-Lucien), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Crehange (Louis-Aimé), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Dailly (Pierre-Désiré), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Darras (Jean-Joseph), 7e région militaire, 1er juin 1946.
Del Matto (Giuseppe-Francisco-Elia), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Deville (André), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Ditner (Edouard-Albert-Pierre), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Dognin (Joseph-Marie-Emile), 4e région militaire, 5 janvier 1947.
Dusart (Léon), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Favier (Raymond-Clément), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Feidt (Marcel-Louis), 10e région militaire, 6 novembre 1947.
Ferber (Alfred-Edmond), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Ferrandez (Robert-Vincent), 10e région militaire, 16 septembre 1946.
Ferrieu (Pierre-Henri-François-Eugène), 8e région militaire, 20 septembre 1946.
Fleck (Robert-Auguste-Alphonse), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Fleischmann (Louis-Charles-François-Georges), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Force (Maurice), 4e région militaire, 20 mars 1947.
Foulet (Alfred-Lucien), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Fourquet (Jean-Philippe), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Freyss (Daniel-Charles-Théodore), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Fricker (Jean-Charles-Camille), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Fritsch-Estrangin (Gustave-Guillaume-Henri), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Gagnaire (Joseph-Jules-Marie), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Gerber (Laurent), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Giacomelli (Jean-Baptiste), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Gschaedler (Henri-Emile-Alfred), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Guieu (Hermenigilde-Joseph), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Hagopian (Mikaël), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Hamille (Pierre-Edouard-Léon), 3e région militaire, 1er juin 1946.
Heyler (Paul-Ernest), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Hugonnet (Roger-François-Antoine), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Janvier (Eugène-Henri), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Jennat (René-Maurice), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Juillien (Alphonse - Marie - Eugène), Maroc, 20 mai 1947.
Julhiard (Michel-François), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Lahanier (René-Paul), 2e région militaire, 1er juin 1946.
Laporte (Jean-Pierre), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Larrieu (Robert-Jean-Joseph), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Le Bailly (Jean-Henri-Maurice), 4e région militaire, 5 avril 1947.
Ludes (René-Jean), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Martinet (Jean), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Mariz (Charles-Joseph-Robert), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Mehl (Alphonse), 6e région militaire, 15 septembre 1947.
Meillier (Charles-Victor-Joseph), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Mermet (Joseph-Auguste-Paul), 5e région militaire, 1er juin 1946.
Metz (Paul-Lucien-Guillaume), 6e région militaire, 1er novembre 1947.
Mezzanatti (Marcel-André), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Michelis (Albert-Auguste-Alfred), 8e région militaire, 20 décembre 1946.
Motte (Jacques-Jean-Marie-Joseph), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Mouillet (Antoine-Emile), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Muller (Jean-Xavier), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Négrier (Jacques-Georges-Charles), 4e région militaire, 19 octobre 1946.
De Noue (Jehan-Ludovic-James-Achille), 4e région militaire, 19 août 1946.
Otto (Marcel-Joseph-Isidore), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Pages (Jean-Adrien-Henri), 1re région militaire, 2 novembre 1946.
Papirer (Léonard-Joseph), 6e région militaire, 24 décembre 1947.
Paturau (Louis-Raymond), 9e région militaire, 7 juin 1946.
Père (André-Jean-Raymond-Etienne), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Péricard (Elisée-Eugène-Claude-Félix), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Perrin (Raymond-Joseph), 1re région militaire 1er juin 1946.
Perus (Jean-Edmond-Georges), 1re région militaire, 1er juin 1946.

Pervilhac (René), 4e région militaire, 15 septembre 1946.
Picard (Jules-Joseph), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Ratton (Raymond), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Reittier (Marcel-René-Gustave), 6e région militaire, 20 mai 1947.
Rieffel (Jean-Pierre), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Rieffel (Robert-Marcel), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Rigollet-Boulangeot (Albert-Pierre), 8e région militaire, 1er juin 1946.
Roissard (Georges-Jean-Aimé), 8e région militaire, 1er juin 1946.
De Roussy de Sales (Olivier-René-François-Marie), 4e région militaire, 10 juin 1947.
Sarlande (Jean-Paul-Georges), 4e région militaire, 19 septembre 1946.
Scherer (Camille-Isidore), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Schillinger (Antoine-Pierre), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Schmitt (Jean), troupes d'occupation en Allemagne, 1er juin 1946.
Schneider (Georges-Camille), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Schwartz (Armand-Alexandre), 10e région militaire, 19 janvier 1947.
Scotto Lavina (Emile-Léandre), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Sigaud (Etienne-Jean), 10e région militaire, 26 août 1947.
De Smirnoff (Vladimir), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Sonnier (Guillaume), 9e région militaire, 1er juin 1946.
Spira (Edgard-Jacques), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Sublon (Marcel-Joseph), 6e région militaire, 1er juin 1946.
Thill (Albert), 6e région militaire, 19 juillet 1946.
Tiers (Claude-Charles-René), troupes d'occupation en Allemagne, 3 avril 1947.
Tournaire (Joseph), 5e région militaire, 20 octobre 1946.
Tubach (Jean-Jacques), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Tuchtan (Armand-Romuald-Lucien), Tunisie, 12 août 1947.
Walch (Joseph-Léon-Antoine), 6e région militaire, 21 août 1946.
Warot (Georges-Pierre-Maurice), 10e région militaire, 21 août 1947.
Warot (Maurice-Eugène-André), 10e région militaire, 16 décembre 1947.
Weber (Henri-Jean-Maurice), 8e région militaire, 15 avril 1947.
Weil dit « Baudry » (Paul-Samuel), 4e région militaire, 1er juin 1946.
Wilt (Charles-Louis), Afrique occidentale française, 1er juin 1946.
Zelensky (Valentin), Afrique occidentale française, 22 décembre 1947.
Zibell (Serge), 4e région militaire, 1er jun 1946.

Affaires militaires musulmanes.

Becquart (Henri-Eugène), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Canet (André-Paul), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Gorgeot (Robert-Louis-Victor), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Haegeli (Paul-François), Maroc, 25 mars 1947.
Miguel (Francis), Maroc, 1er juin 1946.
Pierucci (Edouard-Ange-Louis), 10e région militaire, 22 septembre 1946.
Richert (Eugène-Marcellin-Lucien), 10e région militaire, 1er juin 1946.
Tapiero (Elie), Maroc, 20 décembre 1947.
Veaudelle (André), 1re région militaire, 1er juin 1946.
Voillaume (René), 9e région militaire, 1er juin 1946.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

ARME

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 25 septembre 1940.)

Magne (Emilien), subdivision de Montauban.

(Pour prendre rang du 25 mars 1941.)

Baumann (Jean - Marcel), subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1941.)

Mons (Pierre - Albert), subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

Maura (André - Jean), subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Gaudin (Jean - André), subdivision de Bordeaux.
Camouilhem (Jean-Marcel), commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française.
Consigny (André-Henri), bureau de recrutement de Saïgon.
Nicolas (André-Roger), commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française.
Gayraud (Henri-Paul), subdivision de Pau.
Estassy (Yves-Louis), commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française.
Hottier (Jean-Charles), subdivision de Strasbourg.
Bauduret (Marcel-Emile), commandement supérieur du génie du Maroc.
Vovk (Vladimir), 8e région.
Gachot (René-Marcel), subdivision de Paris.
Peissel (Antoine-Joseph), 4e région.
Braure (Henry-Eugène-Pierre), subdivision de Lille.
Rosoff (Charles), 4e région.
Sorgius (Lucien), subdivision de Strasbourg.
Poilou (Lucien-Eugène-Paul), subdivision de Paris.
Pepin (Paul-Raoul), division d'Alger.
Denis (André-Maxime), subdivision de Versailles.
Berrogain (Eugène Henri), subdivision de Pau.
Sauveur (Jean-Marie-Eugène), subdivision de Paris.
Marguet (Raoul-Marcel), bureau de recrutement de Hanoï.
Bernateau (Jean-Marc), subdivision de Bordeaux
Bailet (Octave), subdivision de Versailles.
Gavillot (Pierre-Jules-Henri), subdivision de Paris.
Rambaux (Albert-Louis-Jules), subdivision de Paris.
Devoueize (Jean-Emile-Charles), subdivision de Nevers.
Griffet (Raymond-Paul), subdivision de Clermont-Ferrand.
Teyssier (Maurice-Serge), subdivision de Lyon.
Durafour (Francisque-Louis), division d'Alger.
Valat (Jean-Christian), E. M. A. du Sud-Tunisien.
Gay (Raoul-Antoine), subdivision de Chambéry.
Martin-Bellet (Guy-Raymond-Roger), subdivision de Paris.
Martin (Rémy-Ernest), subdivision de Grenoble.
Renac (Marcel-Léon), subdivision de Poitiers.
Dubuffet (Gaston-Henri), subdivision d'Arras.
Ladure (Maurice), subdivision de Metz.
Bollet (Edmond-Roger), subdivision de Metz.
Brouat (Roger), subdivision de Montpellier.
Meslin (Pierre-Maurice), subdivision d'Arras.
Pignol (Daniel), subdivision de Lille.
Betemps (Marcel), subdivision de Chambéry.
Sautier (Pierre-Jean-François), subdivision de Versailles.
Bouquet (Pierre-Charles-René), 4e région.
Jacquemin (Charles-Auguste), subdivision de Nancy.
Bach (Alfred-Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Genevrier (René-Guy), subdivision de Chambéry.
Julaude (Albert-François), commandement supérieur du génie.
Collin (Robert-Gaston-Jean), subdivision de Paris.
Bay (Robert), subdivision de Versailles.
Bouissac (Albert-Eugène), subdivision de Paris.
Charpentier (Emile-Gaston), subdivision de Paris.
Gauthe (Aimé-Georges), subdivision de Paris.
Guiraud (Paul-Adrien), subdivision de Paris.
Jolly (Pierre-Emilien), subdivision de Paris.
Laffin (Maurice-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Lang (Henri-Albert), subdivision de Paris.
Meunier (André-Marcel), subdivision de Paris.
Penneau (Jean), subdivision de Paris.
Robineau (René), subdivision de Paris.
Walter (Jean-Alphonse), subdivision de Paris.
Garçon (Pierre-Jules-Alfred), subdivision d'Amiens.
Berhuy (Léon-Ernest), subdivision de Lille.
Provost (André-Louis), subdivision de Rouen.
Siméon (Roger-Jean), subdivision de Lille.
Lebrun (Germain-Joseph), subdivision de Lille.
Montaron (Maurice-Jean), subdivision d'Arras.
Carrette (Pierre-Désiré), subdivision de Laon.
Torris (André-Gérard), subdivision d'Arras.
Stienne (Georges), subdivision de Lille.
Legrand (Lucien-Cyprien), subdivision d'Arras.
Mercier (Henri), subdivision de Lille.
Mercier (Henri-Jules-Alphonse), subdivision du Mans.
Barbe (Henri-Paul-Justin), subdivision de Nantes.
Perron (René), subdivision de Rennes.
Lherme (Raymond-Pierre), subdivision de Tours.
Leroux (Charles-Edmond), subdivision de Tours
Dubois (Hubert-Louis), subdivision de Bordeaux.
Gontier (Raymond-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Rouffet (Louis-Alexandre), subdivision de Limoges
Mespoulhe (Jean-Marie-André), subdivision de Montauban.
Crépy (Alexis-Pierre), subdivision d'Albi.
Trillon (Clément-Francis), subdivision de Toulouse.
Bosc (Jean-Marie), subdivision d'Albi.
Merck (Emile), subdivision de Strasbourg.
Mallinger (Eugène-Ferdinand), subdivision de Metz.
Bourdeau (Marcel-François), subdivision de Clermont-Ferrand.

Caillot (Gilbert-Camille), subdivision de Saint-Etienne.
Rolla (Jean), subdivision de Lyon.
Paquet (Aimé-Benjamin), subdivision de Grenoble.
Badoche (Georges-André), subdivision de Clermond-Ferrand.
Pau (Fernand-René), subdivision de Montpellier.
Isnard (Victor-Alphonse), subdivision de Toulon.
Albert (Emile-Jean), subdivision de Montpellier.
Amaudric de Chaffaut (Jacques), subdivision de Marseille.
Antoine (Pierre-Charles), division de Constantine.
Torres (Antoine), subdivision d'Oran.
Faure (Henri-Marius), commandement supérieur du génie au Maroc.
Collorec (Jean), commandement supérieur des troupes de l'A.O.F.
Barjou (Georges), commandement supérieur des troupes de l'A.O.F.
Servière (André-Rubens), commandement supérieur des troupes de l'A.E.F. Cameroun.
Cogrel (Olivier-Jean-Hyppolyte-Marie), subdivision de Nantes.
Trede (Charles-Gabriel-Gustave), subdivision de Paris.
Moulinier (Pierre) subdivision du Mans.
Fine (Pierre-Charles-Marie), subdivision de Paris.
Bouyer (Roger-Gaston-Marie), subdivision de Nantes.
Aury (Albert-Aristide), subdivision d'Angoulême.
Roques (Etienne-Charles), subdivision de Toulouse.
Clarin (Pierre-Emile-Gaston), subdivision de Colmar.
Frésard (René-Robert-Marie), subdivision de Chambéry.
Martin (Robert-Claude-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Blanic (Raymond), subdivision de Grenoble.
Duchateau (Jean-Constant-Clovis), subdivision de Chartres.
Arrieu (Albert-Edmond), subdivision de Toulon.
Clère (Jacques-Marie-Fernand), subdivision de Versailles.
Dorly (Michel-Jean-Louis), subdvision de Chartres.
Samuel (Raymond), subdivision de Versailles.
Gaches (Henri-Joseph), subdivision d'Arras.
Laborie (Roger-Antoine), subdivision de Caen.
Menaut (Jean-Louis-Bernard), subdivision de Pau.
Simard (Paul), subdivision de Metz.
Binet (Pierre-Louis), subdivision de Metz.
Frances (Pierre-Jean), subdivision de la Sarre.
Philippe (Charles), subdivision de Dijon.
Ricolfi (Paul-Pierre), subdivision de Nevers.
Cabane (Pierre), subdivision de Saint-Etienne.
Rivier (Eugène-Félicien), subdivision de Saint-Etienne.
Verley (Michel-André), subdivision de Clermont-Ferrand.
Moise (Henri-Georges), subdivision de Saint-Etienne.
Rousseau (Roger-Louis-Michel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Garrigues (Marcel-Nicolas), subdivision de Lyon.
Bérier (Robert-Henri), subdivision de Montpellier.
Morellet (Jacques-Louis), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
Chardeau (Jacques-Marie), subdivision de Paris.
Wiltz (Georges), subdivision de Lille.
Bailleul (Maurice-Julien), subdivision de Limoges.
Sturm (Alfred-Albert), subdivision de Colmar.
Oesterle (Frédéric-Charles), subdivision de Colmar.
Michy (Lucien-Maurice), subdivision de Nevers.
Duseolier (Emile-Georges), subdivision de Chambéry.
Montfalcon (Henri-Marie-Laurent), subdivision de Lyon.
Estadieu (Yves-Jean), subdivision de Toulon.
Chemel (André-Paul), subdivision de Paris.
Odile (Louis-Charles-Georges), subdivision de Nancy.
Geminard (Lucien), subdivision de Dijon.
Andrieu (Roger-Louis), subdivision d'Albi.
Coulant (Roger), subdivision de Toulon.
Morel (Léon-Eugène), subdivision de Lille.
Médard (Jacques-Georges-Claude), subdivision de Caen.
Varin (René-Charles-Léon), subdivision de Metz.
Le Cahtelier (Etienne-Maurice), subdivision de Colmar.
Tisserand (Eugène-Grégoire-Victor), 9e région.
Pion (Maurice-Albert-Flavien), subdivision de Paris.
Breton (Raymond-Emile), subdivision de Versailles.
Crotet (Arthur-Louis), subdivision de Paris.
Alibert (Fernand-Roger-Joseph), subdivision de Paris.
Benotteau (Rolland-Emile-Roger), subdivision de Paris.
Bonnelles (Marius-François), subdivision de Paris.
Bouvard (René), subdivision de Paris.
Chauvin (Jean-Gabriel), subdivision de Paris.
De La Noe (Louis-Clément), subdivision de Paris.
Faure (René-Camille), subdivision de Paris.
Kalt (Julien-Henri), subdivision de Paris.
Larderet (Robert-Marius-Félix), subdivision de Paris.
Larrieu (Jean), subdivision de Paris.
Maussand (Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Simon (Raymond-Félix), subdivision de Paris.
Le Guen (Charles-Etienne-Georges), subdivision de Paris.
Dupretz (Maurice-Jules), subdivision de Lille.
Hernu (Louis), subdivision d'Arras.
Deplechin (Raymond-Jules), subdivision de Lille.
Bonnet (Roger-Paul), subdivision de Lille.
Gilliot (Paul-Louis), subdivision de Lille.
Capron (Fernand-Georges), subdivision de Rouen.
Lanthier (Adrien-Henri), subdivision de Lille.
Lehnert (Lucien-Benoît), subdivision de Lille.
Josien (Emile-Auguste), subdivision d'Arras.
Dormignies (Roger), subdivision de Lille.
Leture (Léon-Jules-Gabriel), subdivision d'Arras.
Leconte (Marcel), subdivision de Lille.
Guillemant (Gilbert-Cyr-Louis), subdivision d'Arras.
Portebois (Paul-Fernand), subdivision de Lille.
Lacquemant (Jean-Serge), subdivision d'Arras.
Dubuc (Alexandre-François), subdivision de Rouen.
Meurin (Hubert-Maurice), subdivision de Lille.
Delplace (Roger-Fernand), subdivision de Lille.
Michel (Robert), subdivision de Lille.
Coustenoble (Léon-Jules), subdivision de Lille.
Liégeois (André-Emile), subdivision de Vannes.
Guepin (Gaston-Henri-Louis), subdivision de Nantes.
Bourdon (Louis-Xavier), subdivision du Mans.
Leaute (Gustave), subdivision du Mans.
Delacroix (Louis-Pierre-Alexandre), subdivision de Caen.
Hocquelet (Pierre-Guy), subdivision de Bordeaux.
Jeannot (Robert), subdivision de Bordeaux.
Cavallie (Pierre-Yvon), subdivision de Bordeaux.
Goudou (Pierre-Raymond), subdivision de Montauban.
Goudounèche (André-Cyrille-Louis), subdivision de Toulouse.
Norin (Valentin), subdivision de Perpignan.
Baragat (Jean-Léon-Aimé), subdivision de Toulouse.
Perlaut (Abel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Charles (Roger-Camille), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Strasser (Georges-Henri), subdivision de Nancy.
Dennu (Léon-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Besançon (Fernand-Marie), subdivision de Besançon.
Martin (Roger), subdivision de Dijon.
Pauty (Roger-Célestin), subdivision de Dijon.
Fredy (Jean), subdivision de Dijon.
Marquet (André-Henri), 7e région.
Degeorge (Robert), subdivision de Lyon.
Davallon (Louis-Aimé-Charles), subdivision de Lyon.
Hautin (Marcel-Louis), subdivision de Lyon.
Issartel (Louis-Léon-Pierre), subdivision de Lyon.
Moussier (Camille-Auguste), subdivision de Grenoble.
Suchel (Paul-Jean), subdivision de Lyon.
Philippe (Aimé-Henri-Gabriel), subdivision de Lyon.
Concord (Roger-Auguste), subdivision de Grenoble.
Rey (Henri), subdivision de Grenoble.
Sens (Jacques-Pierre), subdivision de Toulon.
Rourissol (René), subdivision de Marseille.
Girard (Auguste-Marius), subdivision de Marseille.
Cannard (Roger), subdivision de Marseille.
Boudon (Pierre), subdivision de Marseille.
Mettero (Joseph), subdivision de Marseille.
Laures (Jacques), subdivision de Montpellier.
Rivet (Gaston-Charles), subdivision de Montpellier.
Pascal (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
Seiller (Antoine), subdivision de Marseille.
Valere (Georges), subdivision d'Alger.
Rose (Auguste-Marius), division de Constantine.
Marchal (Henry-Léon), division d'Alger.
Zipperlin (Yvon-André-Jean), division d'Alger.
Arnaud (Maurice-Joseph), subdivision de Bizerte.
Lagriffoul (Baptiste-Victor), subdivision de Bizerte.
Bru (Maurice-Louis), commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
Quere (Joseph), commandant supérieur des troupes Antilles-Guyane.
Barraut (Jean-Gabriel-Raymond), subdivision de Nantes.
Michel (Germain-Louis), recrutement européen d'Hanoï.
Carenco (Guy-Auguste-Joseph-Germain), subdivision d'Orléans.
Viel (Jacques-André-Louis), subdivision d'Orléans.
Laurent (Michel-Georges-Alexandre), subdivision de Paris.
Perret (Louis-Henri), subdivision de Tours.
Velut (Jean), subdivision de Rennes.
Poitrat (Raymond-Charles), subdivision de Strasbourg.
Durand (Maurice-Marie-Emile), subdivision de Paris.
Lardeur (Horace-Henri-Ovide), subdivision de Rennes.
Ganier (François-Edmond), subdivision de Besançon.
Bonzoud (Albert-Joseph), subdivision de Versailles.
Abadie (Charles-Claude-Eugène), subdivision de Paris.
D'Hollander (Raymond-Stéphane), subdivision de Paris.
Heurard de Fontgalland (Bernard-Joachim), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
Labaye (Georges-Henri), subdivision de Paris.
Verdon (Louis-Marie), subdivision d'Arras.

Guimbal (Jean-Marie-Claude), subdivision de Saint-Etienne.
Laval (Pierre), subdivision de Saint-Etienne.
Duport (Pierre-Jacques), subdivision de Grenoble.
Patin (Pierre-Charles), subdivision de Montpellier.
Rousseau (Noël-Tédy), subdivision de Versailles.
Deval (Lucien-Georges-Léon-Joseph), subdivision de Paris.
Fossati (Hughes), subdivision de Paris.
Issakhian (Gabriel-Dieudonné), subdivision de Paris
Cuneparo (Roger-Humbert), subdivision de Montauban.
Bailleux (Jean-Guy-Léon), subdivision d'Albi.
Rey (Louis), subdivision de Dijon.
Raffin (Henri-Joseph), subdivision de Grenoble.
Lledos (Maurice-René), subdivision de Grenoble.
Ponson (Robert-Joseph-Adrien), subdivision de Chambéry.
Seytre (Robert-Luc-Simon), subdivision de Lyon.
Maeght (Paul-Louis), bureau de recrutement de Saïgon.
Groult (Paul), subdivision de Versailles
Panon (Henry-Nicolas-Jean), subdivision de Rennes.
Roulleau de la Roussière (Philippe-Marie), subdivision d'Albi.
Verdier (René-Jean), subdivision de Nancy.
De Gaudemaris (François-Régis), subdivision de Grenoble.
Murgue (Joseph-Louis), subdivision de Saint-Etienne.
André (Henri-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.
Constantin (François-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Damery (Marc-Lucien-Henry), subdivision de Sousse.
Rengade (Gaston-Jean), subdivision de Tunis.
Abeille (Roger), subdivision de Marseille.
Uhart (Edmond-Eugène), bureau de recrutement de Saïgon.
Beaudart (Pierre-Maurice-Ernest), subdivision de Paris.
Bezier (Albert-Francis), subdivision de Paris.
Broegg (André), subdivision de Paris.
Geoffroy (Rémy), subdivision de Paris.
Thierry (André), subdivision de Paris.
Thomas (Jean-Georges), subdivision de Paris.
Villaume (André-Charles-Henri), subdivision de Paris.
Bisson (Jean-Octave), subdivision d'Amiens
Rieux (Constant), subdivision de Lille.
Rimbert (André-Julien), 2e région.
Houllenare (Jacques-Maxime), subdivision de Rouen.
Thioux (Marcel-Eugène), subdivision de Rouen.
Rocher (Georges-Edouard), subdivision de Vannes.
Dupeyrat (André), subdivision d'Angoulême.
Pilet (Louis-Armand), subdivision de Metz.
De Bertrand de Beuvron (Marie-François), subdivision de Nevers.
Douet-Girard (Charles), subdivision de Saint-Etienne.
Mourier des Gayets (Guy-Marie), subdivision de Lyon.
Serpaud (Jean-René), subdivision de Grenoble.
Briançon (Raymond), subdivision de Marseille.
Charre (Jean-Louis-Victor), subdivision de Montpellier.
Robbe (Ernest-Octave), bureau de recrutement de Saïgon.
Verola (Jean-Louis-Charles), subdivision de Paris
Pelan (André-Henri), subdivision d'Arras.
Glorot (Henri-Marcel-Marie), subdivision de Rennes.
Vajot (Louis-Pierre), subdivision de Grenoble.
Gerin (Robert-Lucien), subdivision de Grenoble.
Martin (Henri-Marie-Armand), subdivision de Montpellier.
Delyon (Pierre-Armand), subdivision de Versailles.
Garnier (Jacques-Louis), subdivision de Paris.
Poirier (André-Arsène), subdivision de Paris.
Rouyrre (Philippe-Georges-Abel), subdivision de Paris.
Chevrier (Charles-Lucien), subdivision de Lille.
Mermod (Louis-Pierre), subdivision d'Arras.
Ide (Bernard-Germain), subdivision de Laon
Grattesat (Guy-Marc-Jean), subdivision de Rennes.
Granboulan (Robert-Ernest), subdivision de Tours.
Poujade (André-Paul), 4e région.
Pasquet (André-Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Regard (Marcel), subdivision de Marseille.
Segretain (Yves-France-Gabriel), subdivision de Sousse.
Guillot (Roger-Henri), bureau de recrutement de Saïgon.
Stouff (René-Charles-Eugène), subdivision de Versailles.
Maillard (Louis), subdivision de Paris.
Jaspart (Hippolyte-Antoine), subdivision de Lille.
Deberghes (Edmond-Albert), subdivision de Lille.
Keranflech (Yves-Victor), subdivision du Mans.
Beignon (Raymond-Célestin), subdivision de Nantes.
Derre (Raymond-Auguste), subdivision du Mans.
Mazel (Paul-Bernard), subdivision de Toulouse.
Seigne (Jean-Marius), subdivision de Perpignan.
Schmitt (Paul), subdivision de Strasbourg.
Trouiller (Georges), subdivision de Grenoble.
Abrial (René-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand.
Viroly (Henri-Emile), subdivision de Lyon.
Cornu (Marcel), subdivision de Marseille.
Laloge (Georges), subdivision de Marseille.
Mourgeon (Edouard-Maurice), subdivision de Marseille.
Vivien (Pierre), subdivision de Grenoble.
Barrault (Adrien), subdivision de Versailles.
Gourmand (Jacques-Victor), subdivision de Versailles.
Janvier (Pierre-Louis), subdivision de Versailles.
Blancherie (Jean-André), subdivision de Paris.
Gardinier (Marcel-Antoine-Amédée), subdivision de Paris.
Le Meur (Georges-René), subdivision de Paris.
Pain (Frédéric-Charles-Herbert), subdivision de Paris.
Perpette (Emile-Pierre), subdivision de Paris.
Glorie (Charles-Joseph), subdivision de Lille.
Delfosse (Léon), subdivision de Lille.
Deneux (René-Gustave), subdivision d'Amiens.
Ferre (Gérard-Gabriel), subdivision de Nantes.
Sinan (Roger-Henri-Auguste), subdivision de Caen
Bolly (Georges-Fernand), subdivision du Mans.
Malbrel (Gaston-Jean-Jules), subdivision d'Angoulême.
Gemy (Gabriel), subdivision de Toulouse.
Devraine (Robert-Louis-Auguste), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Duffre (Charles-Georges-Henri), subdivision de Nancy.
Trousset (Georges-André-Henri), subdivision de Strasbourg.
Lacondemine (Henri-Joseph), subdivision de Nevers.
Chapouille (Pierre-François), subdivision de Grenoble.
Jacquelin (Albert), subdivision de Saint-Etienne.
Fourrier (Georges-Charles-Léon), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bouchard (Jean-Auguste), subdivision de Grenoble.
Bouhey (Henri-Emile), subdivision de Grenoble.
Dornon (Emile-Antoine), subdivision de Grenoble.
Leclercq (Georges-Julien), subdivision de Chambéry.
Brunette (James), subdivision de Grenoble.
Lagadrillière (René-Louis), subdivision de Grenoble.
Mayer (Roger-Alexis), division d'Alger.
Tessier (Jean), subdivision de Tlemcen.
Duchosal (Marcel), subdivision de Rouen.
Domergue (Pierre), subdivision de Paris.
Cardon (Désiré-Gabriel-Léon), subdivision de Versailles.
Tresse (Ariste-Auguste), subdivision de Versailles.
Zahn (Gabriel), subdivision de Nantes.
Martin (Yves-Louis), commandement supérieur des troupes, Pacifique.
Hunck de Boxtel (Guy), subdivision de Strasbourg.
Dufeutrel (Hubert-François), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
Audet (Lucien-Emile), commandement supérieur des troupes, Pacifique.
Verhille (Roger-Charles), subdivision de Nancy
Jeanny (Gaston-Alix), subdivision de Nevers.
Rouanet (Raymond-Gilbert), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
Pernin (Henry-Charles), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
Moehringer (Jules-Auguste), subdivision de Colmar.
Henriot (Pierre), subdivision de Toulon.
Sala (Emile), subdivision de Tlemcen.
Petit (Robert-Victor), commandement supérieur du génie au Maroc.
Biraud (Marie-Ernest), bureau de recrutement de la Réunion
Maître (Jean-Eugène-Marie), subdivision de Nancy.
Bourgarel (Alphonse-Louis), division de Constantine.
Floirat (Pierre-Lucien), division de Constantine.
Bagur (Antoine), division d'Alger.
Jover (Gaëtan-Salvador), subdivision d'Oran.
Arnaud (Robert), division d'Alger.
Bo (Abdon-Michel-François), recrutement de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.
Piller (Jean-Armand), subdivision de la Sarre.
Clarisse (Jean-Louis-Georges), division d'Alger.
Doury (Jacques-Edmond), division de Constantine.
Maurer (André-Jules), division de Constantine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Morlet (Toussaint-Pierre), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française
Cauquy (Jean-René), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Guilhamon (Gaston-Jean), subdivision de Vannes.
Filoche (Arthur-Clément), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
Fuhrer (Etienne-Jean-Jacques), subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

Faure (François-Louis), subdivision de Nevers.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1946.)

Divan (Pierre), subdivision de Paris.
Ambrosini (Jacques), subdivision de Lille.
Pabion (Pierre-Ernest-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Barbier (Paul), subdivision de Dijon.
Cretin (Jacques-Marie-Bernard), subdivision de Chambéry.
Lave (Jean-Daniel-Gaston), subdivision de Toulon.
Millot (Gilbert-Jean), subdivision de Tours.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Bondu (François-Marie), subdivision de Nantes.
Leclerc (André), subdivision de Nevers.
Hosatte (Emile-Jules), subdivision de Besançon.
Vanson (Jean), subdivision de Marseille.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Masson (Paul-Henri), bureau de recrutement d'Hanof.
Lardy (Jacques-Auguste-Alfred), zone d'armée troupes d'occupation d'Allemagne.
Saint-Aubert (Roger-Emile Gustave), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
De Brauwer (Léon), subdivision de Lille.
Veil (Jean-Maurice), subdivision de Lille.
Gonaillardou (Laurent-Emile), subdivision de Pau.
Blanc (Edmond-Victor), subdivision de Perpignan.
Joffre (Maurice-Louis), subdivision de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 1er mai 1947.)

Persuy (Jean-Emile-Léonard), subdivision de Versailles.
Arsac (Auguste-Charles), subdivision de Paris.
Pavillon (François-Fernand), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 7 mai 1947.)

Benezet (Jules), subdivision de Marseille.

(Pour prendre rang du 25 mai 1947.)

Boyriven (Bernard-Michel), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Blanc (François-Etienne), subdivision de Paris.
Laplace (Claude-Adolphe-Gaston), subdivision de Paris.
Brault (Jacques-Raymond), subdivision de Paris
Ernest (Henri), subdivision de Bordeaux.
Laurent (Paul-Henri-Charles), subdivision de Poitiers.
Gorenflos (Robert-Paul), subdivision de Bordeaux.
Hencke (Louis-Paul), subdivision de Nancy.
Bottacci (Joseph), subdivision de Colmar.
Friedel (Charles-Eugène), subdivision de Nancy.
Correard (Marcel-Auguste), subdivision de Grenoble.
De Montety (Jacques), subdivision de Marseille.
L'Hoste (Léon Emile Henri), zone d'armée, T. O. A.

(Pour prendre rang du 21 juin 1947.)

Aubry (Jules-Eugène-Abel), subdivision de Nancy.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Degez (André-Marcel), subdivision d'Amiens.
Ferraton (Louis), subdivision de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 11 août 1947.)

Charpentier (Emile-Adolphe), zone d'occupation Sud.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1947.)

Fouchereau (Léon-Louis), subdivision de Poitiers.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Piaget (Pierre-Marie), subdivision de Chambéry.
Gangneux (Jean-Abel-Jules), subdivision de Nantes.
Chantal (Pierre-Etienne-Henri), subdivision de Nantes.
Dantec (Jacques-Marie), subdivision de Vannes.
Blosse (Henri-Charles), subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Lesage (Jacques-Henri), subdivision de Paris.
Viard (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
Poupard (Michel-Yves-Marie), subdivision de Paris.
Mouy (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Colmant (Georges), subdivision de Lille.
Febvay (Maurice-Louis), subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1947.)

Jupillat (René), subdivision de Versailles.
Maillet (Pierre-Paul-Georges), subdivision de Paris.
Hamel (Denis-Marcel-Henri), subdivision de Paris.
Jacqueline (Robert-Marcel), subdivision de Paris.
Bonnaure (Edouard-Paul), subdivision de la Sarre.
Barbaud (Roger-Jean), subdivision de Dijon.
Veisseire (Henri-Jean-Charles), subdivision de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1947.)

Dussaud (Charles-Fernand), division d'Alger.

(Pour prendre rang du 15 novembre 1947.)

Alozy (Michel-Justin), subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

Millot (Raymond-Albert), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Carrier (Roger), subdivision de Dijon.
Crae (Paul-Marie-Justin), subdivision de Montauban.
Le Ray (Billy-Marie), subdivision de Perpignan.
Martelet (Lucien-Paul), subdivision de Besançon.
Gaudry (André-Armand), subdivision de Besançon.

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Roux (Léon-Lucien-Antoine), direction du génie de la 10e région.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Vienne (René-Marceau), subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Bauduin (Louis), subdivision de Lille.
Cauquil (Jean-Germain), direction du génie de la 5e région.
Coatalem (Michel-Joseph), subdivision de Paris.
Docq (Léon-Ernest), subdivision de Laon.
Jantzer (Charles), direction du génie de la 6e région.
Karrer (Armand), direction du génie de la 6e région.
Maisse (Yomtor-Jean), subdivision de Paris.
Martin (Hector-Louis-Auguste), direction du génie de la 6e région.
Rolland (François), subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Banes (Albert-Jean), subdivision de Grenoble.
Pérault (Léopold), subdivision de Grenoble.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Andreini (François), direction du génie de la 10e région.
Barraud (Jean-Justin), direction du génie de la 6e région.
Causse (Albert-Marcel), direction du génie du Maroc.
Foissier (Edmond-Louis), subdivision de Marseille.
Gallerand (Raymond-Joseph), direction du génie de la 6e région.
Vequaud (Raymond-Joseph-Gabriel-Alexandre), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Letellier (Maurice-Léon-Vital), subdivision de Versailles.
Gilger (Albert-Henri), direction du génie de la 6e région.
Bresson (Victorin), subdivision de Marseille.
Parisot (André-Albert), direction du génie de la 6e région.

Service du matériel (génie).

CADRE DES ADJOINTS

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Rabagny (Félix-Henri), direction du génie du Maroc.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Chaillan (Adrien-Léon), subdivision de Toulon.
Marcelin (Marcel), subdivision de Marseille.
Dromard (Paul-François), subdivision de Clermont-Ferrand.
Montagnon (Albert-Pierre), subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Canonne (Alfred), subdivision de Lille.
Lonchamp (Roger-Philomen-Philippe), subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Nou (Joseph-Pierre-Jean), subdivision de Montpellier.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

François (André-Emile), 2e région militaire.
Hiltzer (Marcel-Louis-Pierre), 6e région militaire.
Latapie (Jean-Louis), 6e région militaire.
Lauvin (Robert-Louis), 1re région militaire.

Lefebvre (Maurice-Victor-Louis), 1re région militaire.
Lemaire (Bernard-Jules), 2e région militaire.
Leveugle (Edmond-Alfred), 2e région militaire.
Molenat (Pierre-Robert), 2e région militaire.
Poulain (Jacques-Maurice), 2e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM. les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Bonnaure (Aimé), 10e région militaire.
Gaunard (Joseph-Henri), 7e région militaire.
Chabanne (Louis-Aimé), 8e région militaire.
Desmoulins (René-Jules), Allemagne.
Ibri (Léon), 10e région militaire.
Laurent (Julien-Jean-François), 8e région militaire.
Marchasson (Louis-Etienne-Marcel), 3e région militaire
Mougin (Marcel-Jean-Maurice), 6e région militaire.
Pabois (Louis-Pierre-Frédéric), 1re région militaire.
Pichon (Maurice-Pierre), 7e région militaire.
Suid (Fernand-Claude), Tunisie
Thiébaut (René), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Lafargue (Marc-Jean-Dominique), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 août 1946.)

Secondi (Jules-Georges), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Baubil (Raoul-Aimé-Rose), Maroc.

(Pour prendre rang du 15 novembre 1946.)

Burdiat (Georges), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1946.)

Spiteri (Jean-Joseph-Marius), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1946.)

Wasiner (Emile-Antoine), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Bourdon (Emile-Martial), Allemagne.
Maret (Louis-René-Joseph), 5e région militaire.
Mohamed ben Ahmed ben Othman, Tunisie.
Touret (Raymond), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1946.)

Léopold (Roger-Armand), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 18 février 1947.)

Largeteau (Henri), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Beauchamp (Charles-Eugène), 9e région militaire.
Bideault (Robert), 8e région militaire.
Boisteaux (Lucien), 6e région militaire.
Dupin (Henri-Joseph), 3e région militaire.
Gatinois (Joseph-Numa), 6e région militaire.
Grandilis (André), 6e région militaire.
Humbert (Jean-Joseph), 6e région militaire.
Naboulet (Edmond), Allemagne.
Schoepp (Jean-Nicolas), 6e région militaire.
Vincent (Edouard), 8e région militaire.
Wetterwald (Alphonse-Henri), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 avril 1947.)

Labiste (Jean-Baptiste), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Barbieux (Henri-Jean-Baptiste), 2e région militaire.
Bergaentzle (François), Allemagne.
Blondel (René-Jean), 2e région militaire.
Capel (Maurice-Jean), 2e région militaire.
Dessaint (Jean), 2e région militaire.
Dessioux (André), 4e région militaire.
Florent (Henri), 4e région militaire.
Grimaldi (Toussaint), 1re région militaire.
Lacaze (Louis-Marius-Charles), 5e région militaire.
Lassalle (Léopold-Martin), 4e région militaire.
Maillard (André-Auguste-Henri), 7e région militaire.
Monnet (Robert-Marius), 8e région militaire.
Petitjean (Jules-Emile), 6e région militaire.
Poiret (Marius), 2e région militaire.
Telliez (Georges-Henri), 2e région militaire.
Teurnier (Yves-Marie), 3e région militaire.
Zamponi (Jean-Paul-Baptiste), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Chaudron (Aimé), 2e région militaire.
Colombat (Marius-Gabriel), 6e région militaire.
Covas (Jean-Marie), Maroc.
Degasne (Adrien), 10e région militaire.
Dijon (Achille-Eugène), 2e région militaire.
Durut (Roland-Irénée), 6e région militaire.
Gigi (Léon-Joseph), 1re région militaire.
Grandguillaume (Antide), 10 région militaire.
Hubrecht (Alfred-Joseph), 6e région militaire.
Manville (Roland-Chrétien), 8e région militaire.
Petit (Camille), 8e région militaire.
Rosio (Léon-Louis), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1947.)

Daniel (Robert), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1947.)

Beaune (Louis-Charles), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Audit (Paul-Joseph), 8e région militaire.
Brisset (Louis-François-A.), 3e région militaire.
Bolard (Louis-Jérome-André), 7e région militaire.
Bonnel (Jean-Auguste), 9e région militaire.
Borez (Emile), 6e région militaire.
Choulet (Victor-Stéphane), 8e région militaire.
Clerc (Paul-Eugène), 7e région militaire.
Convers (Léon-Charles), 7e région militaire.
Etienne (Antonin), 3e région militaire.
Favraud (Charles-Pierre-Eugène), 9e région militaire.
Fève (François-Paulin), 1re région militaire.
Gander (Mathieu), 6e région militaire.
George (Camille-Louis), 6e région militaire.
Georges (Louis), 8e région militaire.
Jacquemin (Paul-Joseph-Emile), 6e région militaire.
Jallais (Lucien-Edmond), 4e région militaire.
Lajus (Jean-Armand-Pierre), 5e région militaire.
Laheurte (Frédéric-Charles-Léon), 6e région militaire.
Le Gras (Albert-Louis), 3e région militaire.
Léonce (Augustin), 6e région militaire.
Natali (Dompérius-Auguste), 9e région militaire
Pechena (Jules), 1re région militaire.
Pillon (Eugène-Joseph-Auguste), 8e région militaire.
Zablot (Marie-Georges-Marcel), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 novembre 1947.)

Gebhart (Robert), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1947.)

Brochet (Georges-Octave), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1947.)

Pfrunder (Alfred), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Brion (Gilbert-Octave), 4e région militaire.
Bottrie (Félix), 4e région militaire.
Corbran (Jules-Emile), 2e région militaire.
Cruchon (André-René), 1re région militaire.
Faure (Louis-Pierre), 8e région militaire.
Gauthier (René-Eugène), 1re région militaire.
Maurice (Paul-Félix-Ferdinand), 9e région militaire.
Perault (Roger-Emile), 2e région militaire.
Pope (Paul), 1re région militaire.
Portal (Jean-Marius), 9e région militaire.
Rousset (Clotaire-Victor), 1re région militaire.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Anel (Marcel-Henri), 1re région militaire.
Antoine (Robert-Charles), 6e région militaire.
Barberet (Jean-Claudius), 8e région militaire.
Bathelot (Auguste-Adrien), 7e région militaire.
Baum (Armand-Ernest), Allemagne.
Beau (Raymond), 1re région militaire.
Bertrand (Pierre-Joseph), 8e région militaire.
Besanceney (Louis-Emile), 7e région militaire.
Boisselier (Michel-André), 3e région militaire.
Blanchouin (Marc-Henri), 1re région militaire.
Bonnard (François-Marie-René), 5e région militaire.
Bost (Georges-Louis-Albert), 1re région militaire.
Boussières (Georges-René), 1re région militaire.
Boulanger (Maurice-Paul-Jean), 6e région militaire.
Bousquié (Roger-Séverin-Louis), 5e région militaire.
Brunaud (Maurice-Marcel-Victor), 9e région militaire.
Carbonne (Jean), 7e région militaire.
Carbou (Robert-Armand-Louis), 1re région militaire.
Cassagne (Pierre-Jean-Jules), 5e région militaire.
Caullier (Charles-Eugène), 2e région militaire.
Cochelin (Georges-Jean), 1re région militaire.
Conrad (Roger-Léon), 7e région militaire.
Dancer (Albert-François), 8e région militaire.
Delsol (Robert-Charles), 1re région militaire.
Denimal (Godefroy-Jean), 1re région militaire.
Dercourt (Gustave-Gaston), 2e région militaire.
Doerenbecker (Jean-Georges-Ernest), 4e région militaire.
Dogneton (Raymond), 6e région militaire.
Duval (Pierre-René-Paul), 1re région militaire.
Duval (Roger-Henri), 1re région militaire.
Gallet (Georges-André), 3e région militaire.
Galloux (Roland-Henri), 1re région militaire.
Gex (Edmond), 9e région militaire.
Guiroy (Pierre-Jean), 1re région militaire.
Herblin (Louis-Maurice-Auguste), 1re région militaire.
Jacquin (Lucien-Jean), 1re région militaire.
Lamy (Adolphe), 8e région militaire.
Le Gouic (François-H.-M.-J.), 3e région militaire.
Leridant (André-Denis), Maroc.
Lichtenberger (Maurice-Robert), 8e région militaire.
Maillard (Charles-Léon-Albert), 9e région militaire.
Marose (Gustave-Auguste), 2e région militaire.
Montaldo (Emile), 10e région militaire.
Mouchard (Robert-Achille), 1re région militaire.
Mounier (Daniel-Camille), 8e région militaire.
Mounios (Claude), 1re région militaire.
Mourgues (Georges-Louis), 9e région militaire.
Noël (Jean-Georges-Pierre), 1re région militaire.
Perilhou (Pierre-André), 1re région militaire.
Perrier (Raoul), 10e région militaire.
Poncet (Pierre-Joseph-Aristide), 8e région militaire.
Pringuet (Pierre-Armand-Jules), 1re région militaire.
Prulière (Antoine-Clément), 1re région militaire.
Rémy (Albert), 6e région militaire
Rémy (Georges-Raymond), 2e région militaire.
Riff (Albert-Joseph), 1re région militaire.

Roussel (Léon-Augustin-Joseph), 2e région militaire.
Schemberg (Georges-Marc-Alfred), 8e région militaire.
Scialom (Henri), 1re région militaire.
Simon (Jules-Hilaire), 10e région militaire.
Thoreau (René-Léon-Jacquet), 4e région militaire.
Tratapel (Guy-Robert-François), 8e région militaire.
Violette (Georges-Henri), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 12 juin 1946.)

Cuggia (Marcel), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 juin 1946.)

Desachy (Georges), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1946.)

Liard (André-Alphonse), Maroc.

(Pour prendre rang du 6 août 1946.)

Ruellan (Gilles-Marie-Anne), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 août 1946.)

Thomas (Jean-Charles), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 août 1946.)

Alday (Marcel Henri), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Ehlinger (Louis-Jean), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 12 novembre 1946.)

Valerian (Gustave), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 17 novembre 1946.)

Couchet (Georges), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1946.)

Guelfi (Antoine), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

Denis (Jacques), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1946.)

Benard (Philippe-Georges), Maroc.
Kagan (Marcel-Salomon), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Derepierre (Gabriel-Joseph), 4e région militaire.
Duchene (Raymond-Marcel), 2e région militaire.
Dumy (Georges-André), Tunisie.
Ligne (Camille-Louis), 1re région militaire.
Malvaud (Félix-Paul), Tunisie.
Mennetrier (Gaston-Maurice-Raoul), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 mars 1947.)

Roche (Lucien-Jean-Victor), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Berthevas (Jean - François), 3e région militaire.
Gillard (Robert-Raoul), 2e région militaire.
Gurnaud (Paul-Emile), 7e région militaire.
Hiblot (Roger-Jules), 7e région militaire.
Martin (Gabriel-Ernest-Elie), 3e région militaire.
Michel (Yvan-Raymond), 8e région militaire.
Miquel (Jean-Paul), 1re région militaire.
Perchat (Jean-Georges), 5e région militaire.
Perrard (Marc-Alexandre), Tunisie.
Piat (Maurice), 2e région militaire.
Surzur (Roger-Yves-Marie), 3e région militaire.
Veille (Augustin-Marie), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 30 mars 1947.)

Albertini (Marc-Louis), Maroc.

(Pour prendre rang du 28 avril 1947.)

Banon (Pierre), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 mai 1947.)

Poggi (Ange), Tunisie.
Rivoire (Raymond-Camille), Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 mai 1947.)

Romanetti (Pascal), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

André (Gaston-René), 6e région militaire.
Berteil (Charles - François), 8e région militaire.
Bertrand (André-Paul), 1re région militaire.
Boudot (Marcel-Ernest), 7e région militaire.
Boulineau (Eugène), 4e région militaire.
Bouvard (Julien), 6e région militaire.
Braillon (Léonce-Marius), 8e région militaire.
Cabanes (Lucien-Claude), 5e région militaire.
Laveuve (Fernand-Léon), 7e région militaire.
Millet (Félix-Paul-Fernand), 8e région militaire.
Richou (Augustin - Marius), 5e région militaire.
Sorriaux (Irénée - François), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 juin 1947.)

Maria (Henri-Charles-Jacques), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Amathieux (René-Prosper), 1re région militaire.
Boe (François-Hubert-G.), 5e région militaire.
Cartier (Roger - Alphonse), 3e région militaire.
Cessenat (Marcel-Alfred-E.), 9e région militaire.
Co (Joseph-Bonaventure), 5e région militaire
Coutier (Charles-Léon), 6e région militaire.
Deconinck (André-Adolphe), 2e région militaire.
Goetz (Rodolphe), 6e région militaire
Gomerieux (Raymond), 4e région militaire
Guillon (Jean-Gaston-Robert), 1re région militaire.
Herbaut (Gaston), 10e région militaire.
Hopp (André-Théophile), 6e région militaire.
Noël (Paul-Firmin), 1re région militaire.
Pernot (René-Célestin-Julien), 7e région militaire.
Pinault (Georges), 7e région militaire.
Postel (Marcel-A.-J.), 6e région militaire.
Reignier (Marcel), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1947.)

Sturer (Alphonse), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 août 1947.)

Tosello (Gaston-Valentin), Maroc.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1947.)

Cavillon (Jean - Guillaume), 4e région militaire.
Lavigne (Pierre), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1947.)

Closse (Jean-Rémy), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1947.)

Begue (Robert), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Badie (Jean-Martin), 5e région militaire.
Barbot (Robert-Jean-Auguste), 1re région militaire.
Buguinet (Ernest-Ferdinand), 2e région militaire.
Cailleau (Louis - Auguste), 1re région militaire.
Champenois (Georges), Tunisie.
Henry (Maurice-Léon-Victor), 8e région militaire.
Jacquet (Armand), 10e région militaire.
Larue (Auguste-François), 8e région militaire.
Ligneul (Louis René-Alphonse), 7e région militaire.
Linget (Raymond-Lucien), 5e région militaire.
Lombard (André-Aimé-Octave), 7e région militaire.
Maginot (Julien-Emile), 6e région militaire.
Milano (Henri-Emile-Joseph), 5e région militaire.
Monteil (Alexis-Jean), 8e région militaire.
Moreau (Jean-Baptiste), 2e région militaire.
Planchon (Auguste-Henri), 5e région militaire.
Prince (Albert - Just - Marie), 7e région militaire.
Ribereau (Pierre-André), 4e région militaire
Rigaud (Germain-Pierre-Albert), 8e région militaire.
Rocher (Marcel-Henri-Jacques), 5e région militaire.
Soulier (Charles-Albert), Maroc.
Tripiez (André), 2e région militaire.
Vignau (Fernand-Marcel-Emmanuel), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Dinet (Henri), Maroc.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1947.)

Billant (Augustin-Jean-Marie), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1947.)

Gambini (Joseph-Jacques), Tunisie.

(Pour prendre rang du 22 octobre 1947.)

Prunier (Georges-Léon), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1947.)

Djian (Pierre), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1947.)

Segura (Vincent-Raymond), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1947.)

Muller (Frédéric), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 décembre 1947.)

Cretin (Adrien-Antoine), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1947.)

Baille (Marcel), Maroc.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Barthe (Henri-Simon-Victor), 8e région militaire.
Bietry (Edgard-André), 5e région militaire
Daumont (Joanin-Pierre-Joseph), Tunisie.
Delecambre (Marcel), 9e région militaire.
Demonte (Joseph-Pierre), 5e région militaire
Demonte (Joseph-Pierre), 5e région militaire.
Hulin (Maurice-Léopold), 1re région militaire.
Léonard (Raymond-François), Allemagne.
Louis (Jean), 6e région militaire.
Mabrut (Fernand), 3e région militaire.
Potherat (Georges-Edouard), 1re région militaire.
Prigent (Yves-Marie), Tunisie.
Prolongeau (Louis-Jean), 4e région militaire.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret portant promotions dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus dans le cadre auxiliaire du service de l'intendance :

Au grade d'attaché de 1re classe à l'intendance.

MM. les attachés de 2e classe à l'intendance.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Chenceaux de Leyritz (Louis-Joseph-Marie-Gabriel), direction de l'intendance de la 1re région.
Linares (René), direction de l'intendance de la 6e région.
Goutier (Jean-Marie-Arthur-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Aurran (Eugène-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 9e région.
Maymat (Louis-Charles-Aimé), direction de l'intendance de la 1re région.
Durand (Joachim-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Mouton (Léon-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Carre (Georges-Antoine-Camille), direction de l'intendance de la 2e région.
François (Maurice-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Coldefy (René-Pierre), direction de l'intendance de la 8e région.
Besançon (François-Joseph-Célestin), direction de l'intendance de la 1re région.
Deville (Max-René-Jean), direction de l'intendance de l'Indochine.
Barbe (Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Villeger (Gaston-Claude), direction de l'intendance de la 6e région.
Chadel (Jean-Henri-Pierre), direction de l'intendance de la 4e région.
Giberton (André-Georges-Léonce), direction de l'intendance de la 4e région.
Nolde (Emmanuel), direction de l'intendance de Madagascar.
Meyrial (Roland-Jacques-Antoine), direction de l'intendance de la 4e région.
Jusseau (Georges-Alexandre-Barthélemy), direction de l'intendance de la 1re région.
Barrois (Charles-Louis-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Noyle (Jean-Noël-Fernand), direction de l'intendance de la 8e région.
Ratzel (Jean-Nicolas-Paul-Marie), direction de l'intendance de l'Indochine.
Labarthe (Jean-Marie-Etienne), direction de l'intendance de la 4e région.
Samaran (Charles-Joseph-Nicolas), direction de l'intendance de Tunisie.
Liebschutz (Pierre), direction de l'intendance de la 9e région.
Hockinger (Alphonse-Michel-Joseph), direction de l'intendance de la 6e région.
Audard (Pierre-Armand-Maurice-Victor), direction de l'intendance de la 1re région.
Fiatte (René-Paul-Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Menasseyre (Robert), direction de l'intendance de la 1re région.
Garnier (Marcel-Henri-Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Laclavière (René-Charles-Adrien), direction de l'intendance de la 1re région.
Rey (Hubert-Georges), direction de l'intendance de la 4e région.
Le Meur (Roger-René), direction de l'intendance de la 3e région.
Jactat (Edmond-Marie-Honoré), direction de l'intendance de la 6e région.
Bonrepaux (Paul-Louis-Raymond), direction de l'intendance de la 9e région.
Nesme (Claudien-Henri-Marie-Louis), direction de l'intendance de la 7e région.
Chassagnot (Raymond-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Collon (Elie-Marcel-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Benoist (Jean-Robert), direction de l'intendance de la 1re région.
Blancher (René-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Rapenne (Jean-Alexandre-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Vialas (Georges-Charles), direction de l'intendance de la 10e région.
Callard (Jean-André-Eugène), direction de l'intendance de la 3e région.
Bouron (Guy-Charles-Henri-Christian), direction de l'intendance de la 8e région.
Laurin (Maurice-Emile-Henri), direction de l'intendance de la 4e région.
Guilly (Clément-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Diemer (Eugène-Paul-Etienne), direction de l'intendance de la 7e région.
Nicolaï (Jean-François), direction de l'intendance de la 10e région.
Dudicourt (Constant-Benoît-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Tharasse (Alexandre-Noël-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Rengnet (Roger-Auguste), direction de l'intendance de la 1re région.
Wietrich (Robert-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Rouzoul (Charles-Jean-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Levylier (Jacques-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Bonnefous (Louis-Marie-Henri-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Villard (Robert-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Bergeron (Michel-Marie-Léonce-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Pauli (Simon-Marius-Vincent-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Negre (Achille-Jean-Pierre-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Foin (Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Schremer (Pierre-Henri), direction de l'intendance de la 2e région.
Bauby (Pierre-Jacques-Marie-Justin), direction de l'intendance de la 5e région.
Cheze Jean-Marie-Emile-Martial), direction de l'intendance de la 1re région.
Varangot (André-Albert-Marcel), direction de l'intendance de la 1re région.
Leclerc (Louis-Eloi-Victor), directeur de l'intendance de la 3e région.
Bouchard (Henri-Hippolyte-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Robinet (Arsène-Emile-Nicolas), direction de l'intendance de la 9e région.
Rogues (Joseph), direction de l'intendance de la 5e région.
Tunc (René-Gaston), direction de l'intendance de la 1re région.
Lepage (Jean-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Arnould (Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Pougnet (Jean-Henri), direction de l'intendance de la 8e région.
Husson (Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Gasne (Yves-Louis-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Michel (Joseph-Ernest-André), direction de l'intendance de la 1re région.
D'Avout (Jacques-Aymard-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Rouel (Jean-Théophile-Léon), direction de l'intendance de l'Allemagne.
Meunier (Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Rauzy (Albert-François-Marius), direction de l'intendance de la 1re région.
Guerard (Lucien-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Herrenschmidt (Charles-Jean-Daniel), direction de l'intendance de la 1re région.
Oules (Firmin), direction de l'intendance de la 8e région.
Douvin (Henri-Gaston), direction de l'intendance de la 1re région.
Torossian (Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Bonnald (Lucien-René-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Lalo (Pierre-Louis-Gaston), direction de l'intendance de la 1re région.
Mollat (Michel-Jacques-Yves-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Jeramec (Pierre-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Archirel (Louis-Auguste-Marie), direction de l'intendance de la 8e région.
Geraud (Joseph-Marius-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Roy (Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Rousseau (Léon-Eugène-Auguste-Louis), direction de l'intendance de la 3e région.
Duc (Marie-Lucien-Henri-Frédéric), direction de l'intendance de la 1re région.
Karsenty (Armand-Roger-Hertz), direction de l'intendance de la 9e région.
Logette (Jean-Jules), direction de l'intendance de la 6e région.
Soule (Jacques-Antoine), direction de l'intendance de la 1re région.
Freyssinet (Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Datain (Jean-Clément-Ferdinand), direction de l'intendance de la 1re région.
Ginet (Joseph-Camille-Constant), direction de l'intendance de la 8e région.
Bouquet (Georges-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Robert (Maxime-Georges), direction de l'intendance de la 6e région.
Tremeaud (André-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Guéguen (André), direction de l'intendance de la 5e région.
Méry (Marcel-Charles-Alfred), direction de l'intendance de la 1re région.
Fea (Georges-Antoine-Sébastien-Robert), direction de l'intendance de la 9e région.
Rabault (Max-André-Michel), direction de l'intendance de la 1re région.
Berger (Henri-Gaston-Amédée), direction de l'intendance de la 1re région.
Lestelle (André-Cyrille-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Gastaut (Félix-Philippe), direction de l'intendance de la 1re région.
Pierron (Robert-Henri-Auguste), direction de l'intendance de la 1re région.
Picard (Robert-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Lévêque (Pierre-Victor), direction de l'intendance de la 1re région.
Griffault (Robert-Marie-Albert), direction de l'intendance de la 3e région.
Vancraeynest (Raymond), direction de l'intendance de la 1re région.
Coffinet (Robert-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Heitz (Victor), direction de l'intendance de la 1re région.
Rousset (Henri-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Brocas (Roger-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Le Conte (Antoine-Frédéric-Marie-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Nasenta (Raymond-Gaston), direction de l'intendance de la 1re région.
Gourdon (Guy-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Chardon (Pierre-François-Joseph-Félix), direction de l'intendance de la 1re région.
Pierre (Gonzague-Joseph-Bernard-Hilaire), direction de l'intendance de la 1re région.

Guffroy (Lucien-Charles-Auguste), direction de l'intendance de la 6e région.
Souladie (Pierre-Jean-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Lacombe (Jean-Gustave-Eugène), direction de l'intendance de l'Allemagne.
Colas (Marcel-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Boucheron (Jean-Marcel-Chrisfian-Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Fabre (Roger-Valentin), direction de l'intendance de la 1re région.
Fourcs (Jean-Marie-Albert), direction de l'intendance de la 8e région.
Masselin (Pierre-Isaïe-Marius), direction de l'intendance de la 1re région.
Jullien (Maurice-Ernest), direction de l'intendance de la 1re région.
Rosier (Alfred-Henri-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Cornut-Gentille (Bernard-Alfred-Charles), direction de l'intendance de l'Afrique équatoriale française.
Delettrez (Jean-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Cinier (Pierre), direction de l'intendance de Tunisie.
Farnoux (Léon-Marius), direction de l'intendance de la 1re région.
Simon (Martial-Etienne-Prosper), direction de l'intendance de la 1re région.
Leroux (Eugène-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Morice (Bernard-Marie-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Toffin (Jean-Louis-Henri), direction de l'intendance de la 8e région.
Lussan (Paul-Louis-Marie-Claude), direction de l'intendance de la 1re région.
Coudere (Henri-Lucien), direction de l'intendance de la 3e région.
Truchet (Jean-Célestin), direction de l'intendance de la 1re région.
Berthier (Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Chanonier (Pierre-Louis-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Thill (Maurice-Marie-André), direction de l'intendance de la 1re région.
Lasbordes (Xavier), direction de l'intendance de la 5e région.
Battini (Guy), direction de l'intendance de la 9e région.
Bouquie (Marcel-François-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Demondion (Pierre-Charles-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Fréchet (Henri-Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Beau (Maurice-Jean-François-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Vigne (Jean-René-Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Pardinel (Jacques-Marius), direction de l'intendance de la 1re région.
Spengler (Roger-Emile-Marcel), direction de l'intendance de la 1re région.
Beauville (Hubert-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Chatenet (Pierre-Marie-Paul), direction de l'intendance de Tunisie.
Brichet (Robert-André-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Valéry (Yves-Claude-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Badie (Vincent-Henri), direction de l'intendance de la 9e région.
Saurin (Paul-Eugène-Adrien), direction de l'intendance de la 1re région.
Allemane (Gaston-Jean-Bertrand-Amédée), direction de l'intendance de la 1re région.
Dupuis (René-Edmond-Sylvain-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Bourgeois-Gavardin (Jacques-Amédée-Emmanuel), direction de l'intendance de la 1re région.
Valson (Léon-Georges-Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Rousset (Léon-Marie-Joseph-Alexandre), direction de l'intendance de la 9e région.
Marland (Paul-Louis-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Minguet (Paulin-Alexandre), direction de l'intendance de la 1re région.
Lize (Jacques-Eugène-Francis), direction de l'intendance de la 1re région.
Bruneau (Roger-Denis-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Legrand (Albert-Lucien-Antoine), direction de l'intendance de la 1re région.
Royer (Claude-Jean-Victor), direction de l'intendance de la 1re région.
Redon (Raymond-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Debay (Robert-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Champvillard (Henri-Lucien), direction de l'intendance de la 5e région.
Miniconi (Pierre-Jean-Toussaint), direction de l'intendance de la 9e région.
Robinet (Raymond-Célestin), direction de l'intendance de la 1re région.
Heilbronner (Henri-Jacques-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Léger (Robert-Jean-René), direction de l'intendance de la 4e région.
Boira (François), direction de l'intendance de la 1re région.
Malphettes (Pierre-Léon-Emile-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Patron (René), direction de l'intendance de la 1re région.
Bernard (Jacques-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Lanquine (Philippe-Achille-Clément), direction de l'intendance de la 9e région.
Lenouvel (Paul-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Escande (Joseph-Antoine-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Colmar (Jacques-Alfred-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Barbet (Henri-Marc), direction de l'intendance de la 1re région.
Radenac (Alain-Marie-Joseph), direction de l'intendance de l'Allemagne.
Erignac (René-Jean-Louis), direction de l'intendance des Antilles.
Guy de Boisson (Marie-Clément-Bernard), direction de l'intendance de la 9e région.
Poncy (Léon-Camille-Joseph), direction de l'intendance de la 10e région.
Berthommier (Jean-Etienne), direction de l'intendance de Tunisie.
Rougieux (René-Charles-Emile), direction de l'intendance du Maroc.
Perlmutter (Georges-Bernard), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 19 juin 1946.)

Voisin (André), direction de l'intendance de la 4e région.
Choppin Haudry-de-Janvry (Norbert-Ghislain), direction de l'intendance de la 4e région.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1946.)

Derrida (Abraham-Albert-Roger), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1946.)

Scemama (Paul-Roland-Rahmine), direction de l'intendance de la Tunisie.

(Pour prendre rang du 20 août 1946.)

Duflau (Raymond-Gaston-Marie), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1946.)

Assouline (Yvan-Isaac), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1946.)

Le Marhadour (Jacques-Emile), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 27 septembre 1946.)

Ducollet (Jean), direction de l'intendance de la 10e région.
Celibert (Charles), direction de l'intendance de l'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 29 septembre 1946.)

Brard (René-Emile-Lucien-Frédéric), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

Angotti (Albert-Antoine), direction de l'intendance de Tunisie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1946.)

Delorme (Yves-Marcel), direction de l'intendance de Madagascar.
Blanc (Gérard-Yves-Guy), direction de l'intendance de la 1re région.
Bourget (Fernand-Léon-Simon), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1946.)

Trubert (Paul-Marie-Louis), direction de l'intendance de Madagascar.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1946.)

Guillard (Lucien), direction de l'intendance de la 8e région.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

Bernard (Jean-Paul-Guy), direction de l'intendance de la 10e région.
Scemama (André), direction de l'intendance de la Tunisie.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1946.)

Baruk (Gaston), direction de l'intendance du Maroc.
Coulon (Georges), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1947.)

Costa (Jean-René), direction de l'intendance de la Tunisie.
Redon (André-Marc-Léonce), direction de l'intendance de la 1re région.
Sarrano (David), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1947.)

Villata (André-Félix), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 1er février 1947.)

Jahan (André-Octave-Antoine), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 9 février 1947.)

Fanet (Pierre), direction de l'intendance de la Tunisie.

(Pour prendre rang du 20 février 1947.)

Thiery (Jean-Louis-Raoul), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 21 février 1947.)

Dissler (Jean-Roland), direction de l'intendance de la 6e région.

(Pour prendre rang du 24 février 1947.)

Rostaing (Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 27 février 1947.)

Beffeyte (Henri), direction de l'intendance de la Tunisie.

(Pour prendre rang du 22 avril 1947.)

Duchamp (Pierre-Marie), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 30 avril 1947.)

Seemama-de-Gialluly (Jacques), direction de l'intendance de la Tunisie.
Cohen (Pierre-Isaac), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 13 mai 1947.)

Mayeux (Jean-Yves), direction de l'intendance de la 10e région.
Zahar (Georges-Henri), direction de l'intendance de la 9e région.

(Pour prendre rang du 15 mai 1947.)

Soucaille (Paul-Joseph-Antoine), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 22 mai 1947.)

Denis (Gabriel), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 29 mai 1947.)

Bohier (Pierre-Maurice), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Pery (Henri-Marie-Xavier), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 18 juin 1947.)

Subert (Robert), direction de l'intendance de l'Afrique occidentale française.
Damade (Pierre-Julien-Virgile), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 22 juin 1947.

Fénelon (Roger-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 26 juin 1947.)

Jaunatre (Gilbert-Jules-Gustave), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 29 juin 1947.)

Charles (Georges), direction de l'intendance de la 10e région.
Tripier (Roger-Jules), direction de l'intendance de la Tunisie.
Levy (Raymond-Pinhas), direction de l'intendance de la Tunisie.
Girouin (Roger-Emilien), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1947.)

Couderc (Jean-Henri), direction de l'intendance du Maroc.

Au grade de lieutenant d'administration.

MM. les sous-lieutenants d'administration du cadre auxiliaire:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Barraud (Roger-Pierre-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Grousset (Wilfrid-Clément-Auguste), direction de l'intendance de la 4e région.
Copeau (Pascal-Alexandre), direction de l'intendance de la 1re région.
Allenburger (Pierre-Albert-Victor-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Macdonel (Lambert), direction de l'intendance de l'Afrique occidentale française
Gennardi (François), direction de l'intendance de l'Indochine.
Liacre (Yves-Jean-Albert), direction de l'intendance de l'Afrique occidentale française.
Argelies (Raoul), direction de l'intendance du Maroc.
Nouxet (François-Lucien), direction de l'intendance de la 5e région.
Charton (Edmond), direction de l'intendance de la 1re région.
Douriez (Henri-René-Charles-Armand), direction de l'intendance de la 1re région.
Delesalle (Jacques-Gaston-Marie), direction de l'intendance de la 2e région.
Aubin (Marcel-Gustave-Hippolyte), direction de l'intendance de la 3e région.
Mallet (Gabriel-Emile-Eugène), direction de l'intendance de la 9e région.
Leygue (Alphonse-Marie-Jean-Etienne), direction de l'intendance de la 2e région.
Goutayer (Jean-Gilbert), direction de l'intendance de la 8e région.
Poulain (Louis-Léon-Alexandre), direction de l'intendance de l'Allemagne.
Le Goff (Gabriel-Christophe), direction de l'intendance de la 3e région.
Lavergne (Etienne-Adonis-Henri), direction de l'intendance de la 6e région.
Métayer (Robert-Léon-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Worms (Maurice), direction de l'intendance de la 4e région.
Druelle (Marc-Edmond-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Soudant (André-Léopold-Alphonse), direction de l'intendance de la 6e région.
Francastel (Paul-Henri), direction de l'intendance de l'Indochine.
Delmas (Albert-René), direction de l'intendance de la 5e région.
Sanguinet (Pierre-François-Auguste), direction de l'intendance de la 4e région.
Thibault (Henri-Achille), direction de l'intendance de la 7e région
Meunier (Vincent-Marcel), direction de l'intendance de la 1re région.
Richard (Maurice-Nicolas), direction de l'intendance de la 6e région.
Roucheny (Jean-Louis-Marie-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Fleuriot (André-Antoine-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 8e région.
Delpeche (Louis-Eugène), direction de l'intendance de la 6e région.
Mathisse (Georges-Jules-Eugène), direction de l'intendance de la 6e région.
Frezal (Pierre-Alban-Aimé), direction de l'intendance de la 10e région.
Sabourin (Lucien-René), direction de l'intendance de la 4e région.
Soutin (Marcel), direction de l'intendance de la 7e région.
Laraison (René-Auguste-Marie), direction de l'intendance de la 3e région.
Le Dard (Pierre-Jean-Marc), direction de l'intendance de la 1re région.
Rivière (Jean-Albert), direction de l'intendance de la 2e région.
Lob (Raymond-Samuel), direction de l'intendance de la 1re région.
Chezot (Jean-Jacques-Georges), direction de l'intendance de la 3e région.
Jany (Jean-Joseph-Gabriel), direction de l'intendance de la 5e région.
Daujean (Francisque-Joseph-Raymond), direction de l'intendance de la 9e région.
Constant (Philippe-Auguste-Joseph), direction de l'intendance de la 2e région.
Vernon (Jean-André-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Ducreux (Jean-Antonin-Louis), direction de l'intendance de la 10e région.
Elave (Jacques-Ernest-Pierre), direction de l'intendance de la 7e région.
De la Tour du Pin Chambly de la Charce (Jean-Marie-Louis), direction de l'intendance du Maroc.
Larderet (André-Georges), direction de l'intendance de la 9e région.
Marly (Jean-Louis), direction de l'intendance de la 1re région
Dahies-Labourdette (Alexandre-Louis), direction de l'intendance de la 4e région.
Herail (Albert-Marie-Pierre-Auguste-Joseph-Louis), direction de l'intendance de la 5e région
Boutel (Emile-Marie-Léon-Vincent), direction de l'intendance de la 5e région.
Sternheim (Jean-Myrill), direction de l'intendance de la 2e région.
Hardy (Georges-Albert-Valère), direction de l'intendance de la 1re région.
Barus (Paul-Jean-François), direction de l'intendance de la 5e région.
Giraud (Antonin-Louis-Clément), direction de l'intendance de la 9e région.
Decamps (Guillaume-Marc-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.
Simard (Pierre-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 4e région.
Bussat (Fernand), direction de l'intendance de la 5e région.
Faure (Georges-Louis-Cyprien), direction de l'intendance de la 1re région.
Huguet (Albert-Elie-Marcel), direction de l'intendance de la 5e région.
Triquet (Elie-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Delpech (Marcel-André Louis), direction de l'intendance de la 5e région.
Raynaud (Baptiste), direction de l'intendance de la 1re région.
Le Gac (Jean-Marcel), direction de l'intendance de la 3e région.
Colin (Jean), direction de l'intendance de la 6e région.
Fauvel (Léon-Jean-Paul-Emile-Florentin), direction de l'intendance de la 3e région.
Magineau (Abel-René-Marcel), direction de l'intendance de la 4e région.
Pottelain (Pierre Jules), direction de l'intendance de la 7e région.
Boulo (Marcel-Adolphe-Yves-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Bernard (André-Joseph-François), direction de l'intendance de la 9e région.
Tupin (Raymond), direction de l'intendance de la 7e région.
Bondois (Jean-Paul René), direction de l'intendance de la 2e région.
Dezeux (Raoul-Albert), direction de l'intendance de Madagascar.
Froc (Henri-Georges-Gabriel), direction de l'intendance de la 1re région.
Devaux (Maurice-Pierre Pascal), direction de l'intendance de la 2e région.
Dussaut (Jean-François), direction de l'intendance de la 4e région.
Degraeve (André-Ernest-Jules), direction de l'intendance de la 1re région.
Picault (Norbert-Raoul), direction de l'intendance de la 3e région.
Menètre (Georges-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Jean (Bernard-René-Marie), direction de l'intendance de la 2e région.
Gravot (André-Maurice-Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Pascalis (Emile-Eugène-Adolphe), direction de l'intendance de l'Indochine.
Bessot (Paul-Camille-Alfred), direction de l'intendance de la 6e région.
Gaudre (Robert-Vital-Valentin-Jean), direction de l'intendance de la 3e région.
Triger (Fernand-Pierre-Joseph), direction de l'intendance de la 3e région.
Gillet d'Auriac de Brons (Pierre-Louis-Raymond), direction de l'intendance de la 8e région.
Esparros (Gabriel-Jean-Romain), direction de l'intendance de la 5e région.
Huot (Maurice-Eugène-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
De Darassus (Pierre-Albert-Edmond), direction de l'intendance de la 1re région.
Bertrand (Henri-André), direction de l'intendance de la 5e région.
Caillaud (Georges-Marie Joseph), direction de l'intendance du Maroc.
Delon (Georges-Henri), direction de l'intendance de la 9e région.
Royer de La Bastie (Paul-Catherin-René), direction de l'intendance de la 8e région.
Trompier (Jacques-Marius), direction de l'intendance de la 8e région.
Torlois (André-Gabriel), direction de l'intendance de la 1re région.

Gaire (Henri), direction de l'intendance de la 3e région.
Goiraud (Fernand-Jean-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Bourdais (François-Léon), direction de l'intendance de la 3e région.
Grandclément (André-Emile-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Granier (Hionnet-Raoul Antoine), direction de l'intendance de la 1re région.
Lamauve (Roger-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Manière (Gabriel-Johan-Marie-Maurice), direction de l'intendance de la 5e région.
Azemar (Jean-Louis-Jules), direction de l'intendance de la 5e région.
Burdet-Berthot (Vidal-Camille Alphonse), direction de l'intendance de la 6e région.
Tirel (Paul-Emile-Pierre), direction de l'intendance de la 3e région.
Triaud (Lucien-Robert), direction de l'intendance de la 4e région.
Jourdain (Louis-Pierre-Moïse-Paul), direction de l'intendance de la 5e région
Cassière (Jean-Baptiste), direction de l'intendance de la 8e région.
Mejean (Raymond-Louis-Joseph), direction de l'intendance de la 8e région.
Burin des Roziers (Bernard-André-Marie), direction de l'intendance de la 8e région.
Loth (André), direction de l'intendance de la 1re région.
Drouilhet de Sigalas (Amédée-Serge-Gabriel-Etienne), direction de l'intendance de la 8e région.
Espitalier (Albert-François), direction de l'intendance de la 5e région.
Vigier (René), direction de l'intendance de la 1re région.
Testut (Jean), direction de l'intendance de la 4e région.
Teslenko (Nicolas), direction de l'intendance de la 4e région.
Marquion (Antonin-Joseph), direction de l'intendance de la 9e région.
Moquay (Jean-Alphonse-Emile), direction de l'intendance de la 4e région.
Mulliez (Henri-Michel-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Palierne (Jean-Auguste-Yves), direction de l'intendance de la 3e région.
Aguillon (Marin Eugène), direction de l'intendance de la 8e région.
Laurens (André Mathieu-Charles), direction de l'intendance de la 9e région.
Blachier (Jean-Victor-François), direction de l'intendance de la 8e région.
Sirjacques (Jean-Achille), direction de l'intendance de la 6e région.
Vogel (Lucien-Alfred), direction de l'intendance de la 6e région.
Cayrou (Lucien-René-Jean-Paul), direction de l'intendance de la 5e région.
Vin (René), direction de l'intendance de la 6e région.
Pernoud (Charles-Eugène), direction de l'intendance de la 8e région.
Torre (Dominique-Chrysostome), direction de l'intendance de la 1re région.
Poire (Marcel Charles-Paul), direction de l'intendance de la 2e région.
Bunel (André-Edouard-Eugène), direction de l'intendance de la 5e région.
Wackenthaler (Georges-Emile), direction de l'intendance de la 6e région.
Sène (Pierre-Henri-Alexandre), direction de l'intendance de la 2e région.
Petit (Roger-Albert), direction de l'intendance de la 7e région.
Surrel (Alfred-Pierre-Sauveur), direction de l'intendance de Tunisie.
Berton (Alfred-Casimir-Emile), direction de l'intendance de la 2e région.
Chevaldonne (Robert-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Garnier (Jean-Baptiste-Auguste-Louis), direction de l'intendance de la 8e région.
Chauvin (Joseph Cyprien-Francis-Marie), direction de l'intendance de la 3e région.
Gand (Raoul-Jules), direction de l'intendance de la 3e région.
Reymond (Jean-Emile-André), direction de l'intendance de la 1re région.
Prat-Carrabin (Guy-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.
Lagard (Léonce-Camille), direction de l'intendance de la 4e région.
Tintignac (Fernand), direction de l'intendance de la 2e région.
Caldesaigues (Emile-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Carrié (Léopold-Pierre-Marcel), direction de l'intendance de la 5e région.
Riquet (Jean-Jules-Hector), direction de l'intendance de la 2e région.
Bontemps (Robert-Paul-Claude), direction de l'intendance de la 7e région.
Orth (Albert-Antoine), direction de l'intendance de la 6e région.
Cayotte (Edmond-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Mourières (Jean-Adrien), direction de l'intendance de la 5e région.
Tiret (François-Marie-Etienne), direction de l'intendance de la 1re région.
Causse (Roger-Joseph-Lucien), direction de l'intendance de la 5e région.
Clément (Maurice-Ernest-Jude), direction de l'intendance de la 1re région.
Garçon (Albert-Amédée), direction de l'intendance de la 8e région.
Nouviaire (François-Léon-Marie), direction de l'intendance de la 6e région.
Guet (William-Eucher), direction de l'intendance de la 1re région.
Laurent (Joseph), direction de l'intendance de la 8e région.
Dauphin (Edmond-Alfred), direction de l'intendance de la 1re région.
Faure (Antoine-Albert-Alphonse), direction de l'intendance de la 2e région.
Colin (François-Charles), direction de l'intendance de la 2e région.
Vormus (Charles-Daniel-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Delmas (Georges-Paul-Gabriel), direction de l'intendance de la 1re région.
Ragouget (René-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Eechaut (Albert-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Bonfils (Albert-Narcisse-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Sanchis (René-Victorien-Gilbert), direction de l'intendance de la 10e région.
Renassy (Robert-Clément-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Caplani (Emile-Louis-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Landrieu (Jacques-Georges-Joseph), direction de l'intendance de la 2e région.
Richard (Robert-Emile), direction de l'intendance de la 6e région.
Caumont (Maurice-Armand-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Mancheron (Jacques-Albert), direction de l'intendance de la 1re région.
Bonnaud (Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Amblet (Maurice-Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Boivin (Fernand-Roger), direction de l'intendance de la 7e région.
Rigault (Georges-Marie-Eugène), direction de l'intendance de la 9e région.
Manière (Ernest-Paul), direction de l'intendance de la 7e région.
Segretain (Jean-Prosper-Théophile), direction de l'intendance de la 8e région.
Luteaud (Emile-Antoine), direction de l'intendance de la 1re région.
Thion (Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Vercelletto (Robert-Jean), direction de l'intendance de la 3e région.
Arnoult (Pierre-Jules-François), direction de l'intendance de la 2e région.
Mignard (Pierre-Marcel), direction de l'intendance de la 5e région.
Valat (Jean-Joseph), direction de l'intendance de la 5e région.
Deffontaine (Eugène-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Ventresque (René-Jean-Noël-Etienne), direction de l'intendance de la 5e région.
Cagnard (Maurice), direction de l'intendance de la 2e région.
Boisselier (Maurice-Eugène-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Brady (Charles-Henry-Jules), direction de l'intendance de la 2e région.
Gille (Raymond-Louis-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Meda (Urbain-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Lefèvre (Albert-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Siguier (Jules-Eugène), direction de l'intendance de la 5e région.
Toma (Robert-Pierre-Charles), direction de l'intendance de la 5e région.
Anglard (Roger), direction de l'intendance de la 1re région.
Hardy (Pierre-Edouard), direction de l'intendance de la 1re région.
Baudoin (Roger-Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Franck (Paul), direction de l'intendance de la 7e région.
Gaudefroy (André-Germain-Auguste), direction de l'intendance de la 1re région.
Thébault (Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Roussel (Arthur-Louis-Hippolyte), direction de l'intendance de la 8e région.
Emberger (Raymond-Pierre-Eugène), direction de l'intendance de la 4e région.
Bouvier (Henri-Charles-Emile), direction de l'intendance de la 5e région.
Liez (André-Jean-Alix), direction de l'intendance de la 6e région.
De Chauliac (Louis-Marie-Albert-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Arpin (Maurice-Louis-Wilfrid), direction de l'intendance de la 1re région.
Thoraval (Jean-Emile-François), direction de l'intendance de la 3e région.
Maillon (Henri-Adrien-Claude-Louis), direction de l'intendance de la 8e région.
Pansier (Jean-Marie-Léon), direction de l'intendance du Maroc.
De Monneron (Pierre-Louis-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Deshant (René-Stéphane-Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Faure (Maurice-Emile), direction de l'intendance de la 8e région.
Lefebvre de la Boulaye (François-René-Antoine), direction de l'intendance de l'Allemagne.
Faure-Vincent (Hippolyte-François-Eugène), direction de l'intendance de la 9e région.
Béraud (Roger-Charles-Jean), direction de l'intendance de la 9 région.
Heid (Emile-Jacques), direction de l'intendance de la 5e région.
Grussenmeyer (Guy-Joseph-Constant), direction de l'intendance de la 9e région.
Ravaille (Pierre-Emile-Léon), direction de l'intendance de la 5e région.
Seve (Jacques-Marie-Alfred-Amédée), direction de l'intendance de la 6e région.
Commissaire (Henri-Sébastien), direction de l'intendance de la 3e région.
Guerrini (Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Liévin (Henri-Antoine-Constant), direction de l'intendance de la 2e région.
Chautard (Gaston-Jules), direction de l'intendance de la 7e région.
Erard (Pierre-Jean), direction de l'intendance de la 4e région.

De Bertrand-Pibrac (Armand-Théodore), direction de l'intendance de la 5e région.
Epinat (Pierre-Marie), direction de l'intendance de la 7e région.
Rousset (Jules), direction de l'intendance de la 7e région.
Pietri (Dominique-Antoine), direction de l'intendance de la 9e région.
Crétin (André-Léon-Marie), direction de l'intendance du Maroc.
Louis-Stanislas (Aimé-René), direction de l'intendance de la 5e région.
Frugier (Pierre-Alfred-Alphonse), direction de l'intendance de la 5e région.
Le Jeune (Henri-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 3e région.
Lagneaud (André), direction de l'intendance de la 1re région.
Erard (Roger-Henri), direction de l'intendance de la 6e région.
Loiseau (Pierre-Jacques-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Giraud (Raymond-Jean-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Piron (René-Eugène-Hubert), direction de l'intendance de la 6e région.
Greusard (Lucien-Philibert-Jean-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Cerdan (Frédéric-Pierre), direction de l'intendance de la 10e région.
Crouzet (Louis-Justin), direction de l'intendance de la 1re région.
Delécluse (Lucien-Cyr), direction de l'intendance de la 2e région.
Everle (Marcel-Marie-Léopold), direction de l'intendance de la 6e région.
Guyot (Henri-Ernest), direction de l'intendance de la 8e région.
Noiset (Jean-Claudius), direction de l'intendance de la 8e région.
De Saint-Orens (Henri-Marie), direction de l'intendance du Maroc.
Vives (Raphaël-Pierre), direction de l'intendance de la 8e région.
Alliaume (Victor-Jean-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Artigue (Pierre), direction de l'intendance de la 5e région.
Bragard (Fernand), direction de l'intendance de la 2e région.
Chapel (Gaston-Louis-Victor), direction de l'intendance de l'Indochine.
Combes (Jean-Bertrand), direction de l'intendance de l'Indochine.
Condom (Roger-Etienne), direction de l'intendance de la 4e région.
Dechamp (Adrien), direction de l'intendance de la 9e région.
Donnet (Bernard-Vincent-Hippolyte-Marius), direction de l'intendance de la 8e région.
Goirand (Emilien-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.
Guy (Fernand-Eugène-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Joubert (Etienne-Marie), direction de l'intendance de la 8e région.
Lacaze (Roger-Alfred-Célestin), direction de l'intendance de la 2e région.
Laisne (Georges-René-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Lasnier (Maurice-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Lihaut (René-Eugène-Léon), direction de l'intendance de la 2e région.
Mauclair (Alfred-Léon), direction de l'intendance de la 6e région.
Mendel (Pierre-Ephraïm), direction de l'intendance de la 6e région.
Monneron (Louis-Eugène-Auguste), direction de l'intendance de la 3e région.
Mouries (Paul-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Naud (Georges-Gustave), direction de l'intendance de la 9e région.
Naudy (Henri-Louis-François), direction de l'intendance de la 5e région.
Orléans (Jacques-Henri-Marcel), direction de l'intendance de la 1re région.
Poulon (Paul-Antoine), direction de l'intendance de la 8e région.
Rebouilleau (Guy-Paul-Hubert), direction de l'intendance de la 1re région.
Renoux (Marcel-Marius-Michel), direction de l'intendance de la 9e région.
Rocchesani (Pierre), direction de l'intendance de la 9e région.
Roinet (Louis-Emile-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Vagneur (Henri-Lucien), direction de l'intendance de la 6e région.
Vast (Auguste-Henri-Jules), direction de l'intendance de la 2e région.
Arriat (Pierre), direction de l'intendance de la 10e région.
Beguelin (Roger-Marcel), direction de l'intendance de la 9e région.
Bondonneau (Marcel-Firmin-Désiré), direction de l'intendance de la 4e région.
Bougouin (René-Auguste-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Brieussel (Gaston-Auguste-Victor), direction de l'intendance de la 5e région.
Canton-Poublet (Pierre-Robert-Maxime), direction de l'intendance de la 5e région.
Chaptal (Eugène-Edmond), direction de l'intendance de la 10e région.
Chauderlot (Hildevert-Marcel), direction de l'intendance de la 2e région.
Collin (René), direction de l'intendance de l'Indochine.
David (Jean-Louis), direction de l'intendance de la 4e région.
Delarras (Jean-Gabriel-François-Claude), direction de l'intendance de la 8e région.
Downie (Christian), direction de l'intendance de la 3e région.
Dubas (Jean-Albert), direction de l'intendance de la 1re région.
Eveno (Ferdinand-Ludovic), direction de l'intendance de la 1re région.
Faucher (François-Julien-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Flandre (André-Cyrille-Arsène), direction de l'intendance de la 1re région.
Fournie (André-Marius-Jean-Baptiste), direction de l'intendance de la 5e région.
Frat (Jean-Claude), direction de l'intendance de la 1re région.
Gauget (Charles-François-Joseph), direction de l'intendance de la 5e région.
Geoffroy (Joseph-Edmond-Louis), direction de l'intendance de la 4e région.
Gouriou (Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Guillon (Jean), direction de l'intendance de la 4e région.
Heurtin (Georges-Francis), direction de l'intendance de la 6e région.
Jacquet (Charles-Adolphe-Louis), direction de l'intendance de la 7e région.
Jouenne (Paul-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Leviel (Roger-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Lignières (Joseph-Eugène), direction de l'intendance de la 5e région.
Lyaudet (Joseph-Jean-Clériade), direction de l'intendance de la 8e région.
Maître (Paul-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Morin (Roger-Jules-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Nory (Armand-Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Planchon (Marc-André), direction de l'intendance de la 9e région.
Roussille (Marie-Frédéric-Louis-Léon), direction de l'intendance de la 5e région.
Roy (Charles-Félix), direction de l'intendance de la 6e région.
Suvelor (Paul-Yanest), direction de l'intendance de l'Afrique occidentale française.
Viallet (Félix-Baptiste-Calixte), direction de l'intendance de la 9e région.
Baron (Maurice-Marius-François), direction de l'intendance de la 6e région.
Baumer (Henri-Charles), direction de l'intendance de Madagascar.
Bergeret (Joseph-Claude-Jules), direction de l'intendance de la 7e région.
Berlioux (Pierre-Clovis-Honoré), direction de l'intendance du Maroc.
Bernard (Marius-Théophile), direction de l'intendance de la 6e région.
Billarand (Pierre-Raymond-Alfred), direction de l'intendance du Maroc.
Binet (Edouard-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Bladet (René-Jean-Ernest), direction de l'intendance de la 4e région.
Bonnelie (André-Maurice), direction de l'intendance de la 4e région.
Bosseau (Théophile-Armand-Marie), direction de l'intendance de la 1re région.
Bouly de Lesdain (Jacques-Alfred-Maurice), direction de l'intendance de la 2e région.
Boyer (Marcel-Marius), direction de l'intendance de la 8e région.
Braud (Gaston-Adrien-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Brouat (Georges), direction de l'intendance de la 4e région.
Carbonneaux (René-Jules), direction de l'intendance de la 2e région.
Caudron (Jacques-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Chadzynski (Gustave-Stéphane), direction de l'intendance de la 1re région.
Dantheny (Raoul-Charles-Edouard), direction de l'intendance de la 2e région.
Dardenne (Maurice-Albert-Guy-Pierre-Paul), direction de l'intendance de la 2e région.
Dautry (Robert-Marcel-Gabriel), direction de l'intendance de la 3e région.
Debrie (Louis-Pierre-Desange), direction de l'intendance de la 2e région.
Deschaumaget (Etienne-Jacques), direction de l'intendance de la 1re région.
Dhien-Fane (Julien-Alexandre), direction de l'intendance de la 9e région.
Dobel (Louis-Julien-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Echappe (Maurice-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Epardeau (Roger-Désiré-Charles), direction de l'intendance de la 4e région.
Faulcon (Marie-René-Charles-Adrien-Jehan), direction de l'intendance de la 1re région.
Flandrin (André-Aimé), direction de l'intendance de la 9e région.
Fouilland (Jean-François-Amédée), direction de l'intendance de la 8e région.
Fouquiau (Marcel-Louis-Etienne), direction de l'intendance de la 1re région.
Fournot (Henri-François-Nicolas), direction de l'intendance de la 1re région.
Gauthier (Robert-Maurice), direction de l'intendance de la 1re région.
Gay (Jean-Marie-Abel), direction de l'intendance de la 1re région.
Gondard (Guy-Antoine-Paul-André), direction de l'intendance de la 9e région.
Grassin (Louis-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Hervé (Paul-Stanislas), direction de l'intendance de la 3e région.
Jacquin (Marcel), direction de l'intendance de la 1re région.
Lacour (Pierre-Maurice), direction de l'intendance de la 4e région.
Laffon (Henri-Guillaume), direction de l'intendance de l'Afrique équatoriale française.
Lelièvre (René-Eugène), direction de l'intendance de la 3e région.
Leroyer (Célestin-Robert-Eugène), direction de l'intendance de la 3e région.
Liebgott (Robert-André), direction de l'intendance de la 1re région.

Martin (Robert-Jean-Léon), direction de l'intendance de la 1re région.
Mathiot (Emile-Louis-Frédéric), direction de 5intendance de la 1re région.
Maurel (Georges-Jean-Urbain), direction de l'intendance de la 5e région.
Maurial-Griffoul (Max-Maurice-Adolphe), direction de l'intendance de la 4e région.
Michel (Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Moline (Dariste-Raymond), direction de l'intendance de la 10e région.
Moulins (Michel-Pierre-Jean), direction de l'intendance de la 9e région.
Nicolay (Jean-Christophe), direction de l'intendance de la 1re région.
Olive (Charles-Eugène-Henri), direction de l'intendance de la 9e région.
Perdreau (Eugène-Louis), direction de l'intendance de la 5e région.
Petit (Paul-Albert), direction de l'intendance de la 1re région.
Pironon (Jean-Baptiste), direction de l'intendance de la 8e région.
Poliquet (Jean-Fernand), direction de l'intendance de la 7e région.
Prunier (Léon-Henri), direction de l'intendance de la 3e région.
Puget (Germain), direction de l'intendance de la 1re région.
Remy (Piere-Edmond)), direction de l'intendance de la 1re région.
Robin (Georges-Nicolas-Hector), direction de l'intendance de la 2e région.
Roses (Joseph-Célestin), direction de l'intendance de la 5e région.
Rouvière (Auguste-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Salone (André-Eugène-Edmond) direction de l'intendance de la 9e région.
Saly (Georges-Etienne-Pierre), direction de l'intendance de la 1re région.
Senejoux (François), direction de l'intendance de la 1re région.
Sibillon (Joseph-Antoine), direction de l'intendance de la 8e région.
Siraud (Georges-Jean), direction de l'intendance de la 7e région.
Suaudeau (Fernand-Jean-Henri), direction de l'intendance de Tunisie.
Tardas (Jean-Michel-Lucien-Elie), direction de l'intendance de la 1re région.
Vibratte (Louis-René), direction de l'intendance de la 7e région.
Costeau (Alfred-Adolphe), direction de l'intendance de la 9e région.
Arbus (Irénée-Jean), direction de l'intendance de la 5e région.
Arpin (Marcel-Pierre-Ernest-Edmond), direction de l'intendance de la 1re région.
Thévéniaud (Pierre-René-Georges) direction de l'intendance de la 7e région.
Badis (Albert-Maurice-Cornil), direction de l'intendance de la 9e région.
Maurin (Paul-François-Gabriel), direction de l'intendance de la 5e région.
Barreau (Georges-Louis-André), direction de l'intendance de la 7e région.
Jourdant (Fernand-Louis), direction de l'intendance de la 5e région.
Mihout (Pierre-Georges), direction de l'intendance de la 4e région.
Busquère (Pierre-Raoul), direction de l'intendance de la 5e région.
Deriat (Henri-François-Claude), direction de l'intendance de la 8e région.
Hache (Pierre-Saturnin), direction de l'intendance de la 1re région.
Hipolito (Jean-Paul-Marie-Louis), direction de l'intendance de la 6e région.
Chesnel (André-Lucien-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Fauvel (Bernard-Emile-Romain), direction de l'intendance de la 2e région.
Guillaume (Henri-Annet), direction de l'intendance de la 6e région.
Joulin (Robert), direction de l'intendance de la 1re région.
Sabras (Henri-Bernard), direction de l'intendance de la 1re région.
Tisserand (Georges-Emile), direction de l'intendance de la 7e région.
Cazaban (Firmin-Henri), direction de l'intendance de la 6e région.
Clouin (Henri-Lucien-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Fuchs (Guerchon-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Greleaud (Alexis-Jules), direction de l'intendance de la 3e région.
Le Galoudec (Joseph-Marie), direction de l'intendance de la 3e région.
Schindler (Walter-Alexandre), direction de l'intendance de la 1re région.
Toyer (René-Paul), direction de l'intendance de la 1re région.
Ancelle (René-Victor), direction de l'intendance de la 1re région.
Barat (Georges-Louis), direction de l'intendance de la 7e région.
Baussier (Georges-Charles-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Benezech (René-Louis), direction de l'intendance de la 4e région.
Berquier (Raymond-Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Bira (Jacques-Edouard), direction de l'intendance de la 4e région.
Bloch (Jean), direction de l'intendance de la 3e région.
Boutet (Jacques-Jules-Prosper), direction de l'intendance de la 1re région.
Breil (Jacques-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Cattelat (Antoine-François-Louis), direction de l'intendance de la 9e région.
Celo (Joseph-Auguste-Georges-François), direction de l'intendance de la 1re région.
Corneloup (Vincent), direction de l'intendance de la 7e région.
Dauge (Roger-Jean-Adrien), direction de l'intendance de la 1re région.
Daverton (Jean-Charles), direction de l'intendance de la 1re région.
Dechezlepretre (Jean-Emile), direction de l'intendance de la 1re région.
Denis (René-Maurice-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Duval (René-Gaston), direction de l'intendance du Maroc.
Duverger (Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Faucon (Jean-Marie-Joseph), direction de l'intendance de la 8e région.
Gravier (Georges-Albert-Jérôme), direction de l'intendance de la 5e région.
Grondier (Adrien-François), direction de l'intendance de la 8e région.
Guarnieri (Charles), direction de l'intendance de la 10e région.
Guillermet (Paul-Camille), direction de l'intendance de la 8e région.
Hinzelin (René-Marie-Louis), direction de l'intendance de la 6e région.
Hodouin (Roger-Clément), direction de l'intendance de la 1re région.
Hoermann (René-Joseph), direction de l'intendance de la 6e région.
Iochem (Henri), direction de l'intendance de la 9e région.
Lassalle (Maurice-Jean-Eugène), direction de l'intendance de la 1re région.
Lesieux (Lucien-Léonce), direction de l'intendance de la 9e région.
Colas (Jacques-Fernand), direction de l'intendance de la 4e région.
Loreau (Camille-Léon), direction de l'intendance de la 4e région.
Métais (Louis-Armand), direction de l'intendance de la 8e région.
Mousseau (Germain-Arthur), direction de l'intendance de la 1re région.
Poujol (Lucien-Ernest-Jean-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.
Riffard (Robert-Albert-Louis), direction de l'intendance de la 9e région.
Rocher (Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Roman (Louis-Julien), direction de l'intendance de la 9e région.
Roques (Pierre-Jean-Léon), direction de l'intendance de la 8e région.
Smotkine (Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Soulié (Roger-Joseph), direction de l'intendance de la 5e région.
Tayac (Edmond-René-François), direction de l'intendance de la 5e région.
Toubert (André-Honoré), direction de l'intendance de la 5e région.
Vallet (Désiré-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Varlet (Roger-Emile-Yvon), direction de l'intendance de la 3e région.
Hausswirth (Albert), direction de l'intendance de la 4e région.
Boget (Jean-Léon-Paul), direction de l'intendance de la 8e région.
Corbery (René-Didier-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Binois (André-Georges), direction de l'intendance de la 1re région.
Reix (Claude-Antoine-Arsène-Louis), direction de l'intendance de la 1re région.
Ardili (Maurice-Antoine), direction de l'intendance de la 1re région.
Barrau (Jean-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
D'Heygre (André-Alphonse-Gérard), direction de l'intendance de la 2e région.
Legrand (Georges-Eugène-Lucien), direction de l'intendance de la 2e région.
Martin (Alfred-Marc), direction de l'intendance de la 4e région.
Rabelle (Georges-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Raufast (Pierre-Louis-Adrien), direction de l'intendance de la 9e région.
Roland (Gaston), direction de l'intendance de la 1re région.
Van-Overbeke (Maurice-Edouard-Jules), direction de l'intendance de la 2e région.
Barthes (Raymond-Louis-Raoul), direction de l'intendance de la 5e région.
Boulicot (André-Eugène-Ambroise), direction de l'intendance de la 1re région.
Brunet (Alfred-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Glories (Gaston-Jules), direction de l'intendance de la 5e région.
Hamon (Pierre-Jean-Georges), direction de l'intendance de la 4e région.
Pimpaneau (Jacques-Eugène-Alfred), direction de l'intendance de la 4e région.
Ramond (Georges-Auguste), direction de l'intendance de la 5e région.
Reberga (Max-Jean-Charles), direction de l'intendance de la 5e région.
Ripoche (Victor-Augustin-Pierre-Marie), direction de l'intendance de la 3e région.
Weil (JosephMarcel-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Blaess (André-Alexandre-Jean), direction de l'intendance de la 1re région.
Buffard (Michel-Ernest), direction de l'intendance de la 1re région.
Gillibert (Louis-Jean), direction de l'intendance de la 4e région.
Rondeau (Albert-Henri), direction de l'intendance de la 1re région.
Braun (André-Jacques), direction de l'intendance de la 6e région.
Ginestie (René-Pierre-Joseph-Marius), direction de l'intendance de la 1re région.
Prot (Maurice-Hubert), direction de l'intendance de la 1re région.
Garat (Rémy-Jean), direction de l'intendance de la 5e région.
Comte (Paul-Alexandre-Eugène), direction de l'intendance de la 9e région.

Bos (Roger-Pierre-Jean), direction de l'intendance de la 5e région.
Catry (Antoine-Victor), direction de l'intendance de la 2e région.
Zurbach (Léon-Emile-Aloïse), direction de l'intendance de la 6e région
Chemin (Henri-Félix), direction de l'intendance de la 4e région.
Airic (Marcel-Justin-Paul), direction de l'intendance de la 5e région.
Rouet (Georges-René), direction de l'intendance de la 4e région.
Rollin (Jacques-Pierre), direction de l'intendance de la 3e région.
Maniglier (Georges-Lucien), direction de l'intendance de la 1re région.
Goujon (Pierre-René), direction de l'intendance de la 1re région.
Lenoble (Paul-Charles), direction de l'intendance de la 2e région.
Nicolaï (Antoine-Charles-Jean-Yves), direction de l'intendance de la 9e région
Melia (Marcel-Jean), direction de l'intendance de la 10e région.
My (Eugène-Pierre-Auguste), direction de l'intendance du Maroc.
Desplat (Jules-Louis), direction de l'intendance de la 10e région
Darras (Michel-Edmond-Arthur-Hyacinthe), direction de l'intendance de l'Afrique équatoriale française.
Martin (Paul-Victor-Charles), direction de l'intendance du Maroc.
Mamain (Edgar), direction de l'intendance de la Tunisie.
Blanchard (Octave-René), direction de l'intendance de la 2e région.
Faïola (Alexis-Benoit), direction de l'intendance de la 10e région.
Santolini (Ours-Alexandre), direction de l'intendance de la 10e région.
Saval (Henri-Vincent), direction de l'intendance de la 10e région.
Germain (André-Eugène-Maurice-René), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Marande (Robert), direction de l'intendance de la 1re région.
Laussac (Bernard), direction de l'intendance de la 9e région.
Esvan (Charles-Ernest), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1946.)

Charreyron (Jean-Georges-Antoine), direction de l'intendance de la 9e région.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1946.)

Bonneau (Henri-Pierre), direction de l'intendance du Maroc

(Pour prendre rang du 6 novembre 1946.)

Teisseire (Paul-Germain-Jean), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1946.)

Monlauzeur (René-Jean-Marcel), direction de l'intendance de la 10e région.
Chambaret (Roger), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1946.)

Le Gousse (Joseph-Louis-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1946.)

Dejean (André-Ernest), direction de l'intendance de la 4e région.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1946.)

Queyrens (Jean-André-Paul), direction de l'intendance de la 4e région.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Krainik (Jules-Raymond), direction de l'intendance de la 9e région.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1947.)

Lavoix (Raymond-Paul), direction de l'intendance de l'Océanie.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1947.)

Devillebichot (Anthime-Georges), direction de l'intendance de la 8e région.

(Pour prendre rang du 16 février 1947.)

Aubry (René), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 10 mars 1947.)

Gérard (Jean-Gaston-Jules), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Fedensieu (René-Félix-Joseph), direction de l'intendance de l'Autriche.
François (Edouard), direction de l'intendance de la 2e région.
Marin (Louis-Alphonse-Julien), direction de l'intendance de la 8e région.
Acker (Auguste), direction de l'intendance de la 2e région.
Daguin (Georges-Antoine), direction de l'intendance de la 3e région.
Lesquelen (Raymond), direction de la 1re région.
Leblanc (Maurice-Charles), direction de l'intendance de la 2e région.

(Pour prendre rang du 13 avril 1947.)

Nadalis (Constantin), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 22 avril 1947.)

Montarrede (André-Albert-Guy-Marc-Roger), direction de l'intendance de la 1re région.

(Pour prendre rang du 6 mai 1947.)

Tallet (Yves-Jean-Carlos), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 15 mai 1947.)

Pernet (François-Marie-Pierre), direction de l'intendance de l'Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Dary (Jean-Baptiste), direction de l'intendance de la 9e région.
Tuquet (Albert-Joseph), direction de l'intendance de la 1re région.
Cazalis (Albert-Bazile), direction de l'intendance de la 5e région.
Sarres (Roger), direction de l'intendance de la 4e région
Dupont (Camille-Gaston), direction de l'intendance de la 7e région.
Dartigolles (Gérard-Antoine), direction de l'intendance de la 4e région.
Blanc (Gabriel), direction de l'intendance de la 9e région.
Evrard (Paul-René), direction de l'intendance de la 2e région.
Gruet (Emile-Charles-Etienne), direction de l'intendance de la 7e région.
Picard (Paul-Emile-Gustave), direction de l'intendance de la 6e région.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Peyre (Robert-Michel), direction de l'intendance de la 1re région.
Casanova (Lucien-Dominique-Antoine), direction de l'intendance de la 4e région.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1947.)

Got (Lucien-Vincent-Etienne), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1947.)

Saffar (Fernand), direction de l'intendance de la 8e région.

(Pour prendre rang du 30 août. 1947.)

Dovillez (Albert-Georges-Gustave), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Verheyen (Marcel-Fernand), direction de l'intendance de la 4e région.
Couzinet (Edgard-Gabriel), direction de l'intendance de la 4e région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1947.)

Boissonnet (Michel-Adrien), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1947.)

Laloé (Bernard), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1947.)

Gehin (Alphonse-Cyprien), direction de l'intendance de la 6e région.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1947.)

Santoni (Noël), direction de l'intendance de la 9e région.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1947.)

Fournière (Louis-Marcel-Clovis), direction de l'intendance de l'Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1947.)

Mares (Henri-Félix), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1947.)

Gils (Jean-Fernand), direction de l'intendance du Maroc.
Picoron (Henri-Edmond), direction de l'intendance du Maroc.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1947.)

Gabet (Gilbert), direction de l'intendance de la 10e région.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Poignard (Gustave-Léon-Joseph), direction de l'intendance de la 2e région.
Cochinard (Marcel-Alphonse), direction de l'intendance de la 8e région.
Pince (Pierre-Eugène-Cyprien), direction de l'intndeanc de la 5e région.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire (armée de terre).

Par décret du 5 octobre 1949 sont promus à titre définitif au grade de vétérinaire lieutenant de réserve les vétérinaires sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 1er juin 1946.)

Guignard (Henri-Etienne), Indochine.
Vallée (André-Jean), 1re région militaire.
Saint-Prix (Henri-Maurice), Guadeloupe.
Gilliard (André-Louis-Aimé), Madagascar.
Testu (Henri), Afrique équatoriale française.
Seguy (André-Joseph-Etienne), 9e région militaire.
Megemont (Michel-Antoine-Louis), 6e région militaire.
Blanc (Robert-Eugène), Afrique équatoriale française.

Diop (Ousmane-Socé), Afrique occidentale française.
Bourdie (Maurice-François), Afrique équatoriale française.
Tardieu (Gustave-Jean), 2e région militaire.
Petit (Jean-Maurice), Afrique occidentale française.
Caro (Marcel-Victor-Marie), 1e région militaire.
Mignot (Fernand), 10e région militaire.
Tichit (Albert), 1e région militaire.
Senglat (Georges-Ernest-Paul), 8e région militaire.
Preneron (Jean-Jules-François), 5e région militaire.
Bouscatel (Florent-Camille), 5e région militaire.
Troussel (Pierre-Jacques), 9e région militaire.
Colin (Maurice-Ambroise-Marie), 3e région militaire.
Boneill (Georges-Louis-Robert), 1re région militaire.
Boulay (Pierre-Edmond), 4e région militaire.
Royer (Charles-Alphonse), 7e région militaire.
Orbichon (Raymond-Charles-Eugène), 1re région militaire.
Audras (Jean-Philippe-Gabriel), 9e région militaire.
Baumes (André-Jean-Marie), 9e région militaire.
Baudeau (Paul-Emile), 1re région militaire.
Belloeuf (Albert-Marcel-Philippe), 3e région militaire.
Blaringhem (Gérard-Charles-Louis), 2e région militaire.
Labruyère (Emile-Théophile-Louis), 2e région militaire.
Malin (Henri-Jean-Joseph), 2e région militaire.
Mourouzza (Guillaume-Marie), Afrique occidentale française.
Petit (Jean-François-Joseph), 3e région militaire.
Pointaire (Jean-Marie), 7e région militaire.
Ranouil (Paul), Maroc.
Roux (Adolphe-Jean-Eugène), 8e région militaire.
Terrée (Raymond-Maurice-Eugène), 3e région militaire.
Finck (Antoine-Marcel), 6e région militaire.
Planchon (Jean-Baptiste-Marcel), 8e région militaire.
Guislain (Pierre-Charles-Joseph), 7e région militaire.
Vittoz (Jacques-André-Marie), 8e région militaire.
Ricard (Charles-Albert-Barthélémy), 8e région militaire
Plateaux (Jean-Eugène), 2e région militaire.
Jacquet (Jean-Julien), 3e région militaire.
Clément (Henri-Joseph), 7e région militaire.
Maitrot (Pierre-André), 6e région militaire.
Le Hyaric (Maurice-Louis-Auguste), 3e région militaire.
Piot (Robert), 3e région militaire.
Schmitt (Henri-Jean-Raoul), 3e région militaire.
Viallis (Félix-Jean-Gabriel), 6e région militaire.
Lapeyre (Pierrik), 9e région militaire.
Vaslot (Louis-Joseph-Hippolyte), 3e région militaire.
Morin (Jacques-Henri), 1re région militaire.
Florentin (Pol-Marie-Léon), 5e région militaire.
Grador (Pierre-Emile-Octave), 4e région militaire.
Labrune (Paul), 7e région militaire.
Dieng (François), 1re région militaire.
Revert (Jean-Julien), 3e région militaire.
Haberer (Charles-François-Xavier), 6e région militaire.
Fontaine (Paul-Edmé), 4e région militaire.
Sulpice (Jean-Dumas-Martin), Afrique occidentale française.
Gauche (Fernand), 8e région militaire.
Derbec (Emile-Camille-Joseph), 7e région militaire.
Monroty (André-Raymond), 1re région militaire.
Gorse (Marc), 4e région militaire.
Clavieras (Jean-Emile), Tunisie.
Lafontaine (Raymond-René), 1re région militaire.
Abry (François-Johanès), 8e région militaire.
Audibert (Félix-Etienne), Afrique occidentale française.
Elchardus (François), 2e région militaire.
Guillaume (Louis-Marie), 1re région militaire.
Hullin (Pierre), Afrique occidentale française.
Husson (André-Auguste), 6e région militaire.
Millière (Maurice-Gabriel), 6e région militaire.
Pigouet (Achille-Jean-François), 1e région militaire.
Renard (Jean-Adolphe), 2e région militaire.
Restout (Raymond-Edgard-Georges), 3e région militaire.
Larde (Alfred-Hubert-Etienne), Afrique équatoriale française.
Garceau (Robert), 7e région militaire.
Voegel (Henri-François-Louis), 6e région militaire.
Pellen (Améddée-Pierre-Eugène), 3e région militaire.
Sourd (Victor-Jean-Clément), Madagascar.
Gaultier (Charles-Gilbert), 1re région militaire.
Pinteaux (Marc-Gabriel), 2e région militaire.
Lebreton (Jules-Léon-Fernand), 3e région militaire.
Monet (Pierre-Gustave-Claude), 6e région militaire.
Gley (Marcel-Fernand), 6e région militaire.
Salomon (Louis), 1re région militaire.
Bon (Marcel-Louis-Félicien), 8e région militaire.
Viscontini (Victor-Dominique), 10e région militaire.
Bonnet (Christian-Philippe), 1re région militaire.
Maury (Paul-Bertin), 8e région militaire.
Auvolat (Marcel-Julien), 8e région militaire.
Flucher (René-Virgile), 2e région militaire.
Delmaire (Maurice-Fernand), 6e région militaire.
Pardineille (Ernest-Lucien), 5e région militaire.
Roy (Georges-Fernand), 1re région militaire.
Besse (Pierre-Alexis-Raymond), 1re région militaire.
Trefeu (Pierre-Auguste), 3e région militaire.
Regue (Pierre-Henri), 3e région militaire.
Roy (Pierre), 8e région militaire.
Anglade (André-Jean-Louis), 3e région militaire.
Dousson (Auguste-Jean), 8e région militaire.
Nienat (Marie-Gaëtan), 1re région militaire.
Lomer (Pierre-Eugène-Victor), 3e région militaire.
Carlier (François-Lucien-Hubert), 3e région militaire.
Quarante (Maurice-Camille), 3e région militaire.
Cohendet (Philippe), 8e région militaire.
Gaye (Amadou-Karim), Afrique occidentale française.
Courthaliac (Marcel-Auguste), 8e région militaire.
Vialle (Jean-Roger), 4e région militaire.
Gil (André-Emile), 5e région militaire.
Brachet (Fernand), 8e région militaire.
Thuillier (Jean-Baptiste), 1re région militaire.
Andrieu (Gabriel-Joseph), 5e région militaire.
Le Pennec (Jean), 4e région militaire.
Duffour (Georges-Henri), 5e région militaire.
Delcasse (Louis-Dominique), 3e région militaire.
Orue (Jean-Raymond-Louis), Afrique occidentale française.
Rehault (François-Henri-Jean), 3e région militaire.
Vasseur (Marcel-Georges), 1re région militaire.
Jauffroy (Fernand-René-Germain), 3e région militaire.
Patillon (Victor-Narcisse), 7e région militaire.
Rosello (Henri), 10e région militaire.
Dochy (Daniel-Joseph), 1re région militaire.
Plane (Paul-Alfred-François), 8e région militaire.
Ruveron (François-Louis), 3e région militaire.
Gilles (Pierre-Célestin), 9e région militaire.
Lanvin (André-Charles-Pierre), 2e région militaire.
Cannepin (Roger-Emile-Paul), 3e région militaire.
Couillard (Pierre), 3e région militaire.
Bourget (Jean-Joseph), 3e région militaire.
Toureaux (Jean-Léon-Clément), 3e région militaire.
Gros (Fernand-Emilien), 9e région militaire
Laurent (Marcel-Charles), 6e région militaire.
Pernet (Charles-Paul-Henri), 6e région militaire.
Guillou (Joseph-Yves-Alain), Afrique occidentale française.
Payard (Marc-Antoine), 8e région militaire.
Giguet (Jacques-Simon), 8e région militaire.
Vidal (Paul-Jean), Madagascar.
Granjou (Joseph), 1re région militaire.
Granz (Auguste-Henri-Robert), 6e région militaire.
Guerret (Maurice-André), Afrique occidentale française.
Paulin (Gilbert-Lucien-Ferdinand), 8e région militaire.
Chevron (Robert-Georges), 1re région militaire.
Marmoz (Léon-Joseph), 9e région militaire.
Melin (André-Augustin-Pierre), 8e région militaire.
Leblanc (Odon), 2e région militaire.
Sabourin (Robert-Léon-Gaston), 7e région militaire.
Schang (Eugène), 6e région militaire.
Falk (Félix), 1re région militaire.
Vasseur (Lucien-Paul-Etienne), 2e région militaire.
Mazel (Lucien-Jean-Baptiste), 3e région militaire.
Dechambre (Arthur-Laurent-Louis), 3e région militaire.
Bonnet (Christian-Philippe), 1re région militaire
Meulle (Alfred-Léon-Julien), 7e région militaire.
Leprêtre (François-Marie), 3e région militaire.
Puret (Roger-Denis), 8e région militaire.
Bonnaud (André-Pierre-Armand), 3e région militaire.
Tisseur (Henri-Jérôme-Victor), 8e région militaire.
Marquet (René-Aimé), 2e région militaire
Brazier (Jean-Jules-Armand), 3e région militaire
Bordereau (Pierre-Emile), 7e région militaire.
Lepeigne (Améddée-Stanislas-Marcel), 3e région militaire.
Thomas (Léon-Jean-François), 3e région militaire.
Gravière (Pierre-Jean-Marie), 7e région militaire.
Thelu (Arthur-Joseph-Marie), 2e région militaire
Luquin (Robert-Edmond), 1re région militaire.
Granger (Jacques), 1re région militaire.
Fradet (Albert), 9e région militaire.
Isard (André-Ernest), 8e région militaire.
Bourquin (René-Victor-Constant), 8e région militaire.
Roger (Marcel-Albert), 3e région militaire.
Cicile (Jean-Paul), 3e région militaire.
Missonger (Jean-Paul), 5e région militaire.
Prallet (Louis-Eugène), 8e région militaire.
Carion (Robert-Marie), 3e région militaire.
Rouland (Emile-Charles), 3e région militaire.
Tivollier (Alexis-Antonin-Marie), 8e région militaire.
Barrucand (Jean-Guy), 6e région militaire.
Brand (Roger-Casimir), 8e région militaire.
Bernard (André), 9e région militaire.
Rousset (José-Emile), 9e région militaire.
Hunault (Auguste-Benjamin), 3e région militaire.
Camus (Edouard), 1re région militaire.
Lahogue (Pierre-Elie-Lucien), 3e région militaire.
Peltier (Jean-Georges), 4e région militaire.

Caboche (Georges-Jules-Joseph), 8e région militaire.
Cretin (Jean-Léon), 7e région militaire.
Le Couls (François-Marie), 3e région militaire.
Mignolet (Guy-Alphonse), 1re région militaire.
Pitrou (Jean-Antonin-Louis), 3e région militaire.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus au grade de lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Dessemme (Jean-Gesmon), 1re région militaire.
Cicolella (Joseph-Paul), 9e région militaire.
Vergès (André), Afrique occidentale française.
Herbaut (Jean-Baptiste-Augustin), 2e région militaire.
Rivière (Jean-François), 4e région militaire.
Scherer (Jean-Marie-Philippe), Extrême-Orient.
Badie (Bertrand-Marius), Afrique occidentale française.
Vuichard (Léon), Extrême-Orient.
Vignes (Serge-Adrien), Afrique occidentale française.
Alessandrini (Maurice), Madagascar.
Ronsse-Lacordaire (Louis-Christian-Etienne), 1re région militaire.
Laurent (Jean-Auguste), troupes Antilles-Guyane.
Chambellant (Jean), Extrême-Orient.
Deroche (Louis-Jean-Léon), Extrême-Orient.
Ferlande (Robert-Joseph-Amédée), Extrême-Orient.
Ponge (Jack-Etienne), 1re région militaire.
Arondel (Paul-Marg), Extrême-Orient.
Chenard (Philippe-Abel-François), 4e région militaire.
Bernard (Marcel-Emile-Edouard), Madagascar.
Moreau (Jean-Henri), Extrême-Orient.
Pellegrini (Henri-Gabriel), Extrême-Orient.
Nonon (Henri-Jean), Extrême-Orient.
Gilford (Richard-Henri-Georges), Afrique occidentale française.
Rossignol (Paul-Emile-Dominique), Afrique équatoriale française.
Symphorien (Louis-Charles), Extrême-Orient.
Brunot (Jacques), Madagascar.
Ménard (André), Afrique occidentale française.
Jacob de Cordemoy (Max-Charles-Hubert), Extrême-Orient.
Viala (Maxime-Charles-Jacques), Extrême Orient.
Ortoli (Louis-Henri), Afrique occidentale française.
Alteriet (Robert-Emile), Afrique occidentale française.
Mouragues (Albert-Jean), Afrique occidentale française.
Launois (Pierre-Prosper-Georges) Afrique équatoriale française
Lagier (Louis-Henri-Arthur), Extrême-Orient.
Romani (Pierre-François), Afrique occidentale française.
Millot (Pierre-Marie-Justin), 7e région militaire.
Jalin (Jean-Baptiste-Marie-Roger), Extrême-Orient.
Larrieu (Pierre-Marc), Afrique équatoriale française.
Dupré (Henri-Gabriel-Jean-Emile), Extrême-Orient.
Lantier (Lucien-Léon), Afrique occidentale française.
Laffont (René-Marius), 5e région militaire.
Despaux (François-Joseph-Bernard), Extrême-Orient.
Thomas (Maurice-André), Extrême-Orient.
Marrou (Edmond-Charles), Extrême-Orient.
Desserienne (Gérard-Marie-Pierre), Extrême-Orient.
Gabarre (Marcel-Antoine-Henri), Extrême-Orient.
Brassat (Charles-Louis), 5e région militaire.
Pujol (Marcel), Extrême-Orient.
Giovansili (Laurent-Georges), 9e région militaire.
Hornn (Noël), Extrême-Orient.
Arnould (Michel-Adolphe-René), Extrême-Orient.
Lamarque (Henri-Albert), Extrême-Orient.
Rozonnet (Maurice-Gabriel), 8e région militaire.
Henry (Jacques-Dominique-Lucien), Extrême-Orient.
Razac (Yvon-Gustave), Afrique occidentale française.
Igier (René-Claude-Maurice), Afrique équatoriale française.
Oschwald (Pierre-Henri), 6e région militaire.
Leca (Gabriel), Extrême-Orient.
Piegelin (Joseph), Extrême-Orient.
Grenes (Marcel-Lucien), Extrême-Orient.
Le Goff (Jean-François), Afrique occidentale française.
Ouliac (Jean), 5e région militaire.
Brutus (Aimé-Laurent), Extrême-Orient.
Lesbats (Laurent-Jean-Louis), 3e région militaire.
Herisson (Claude-Gaston-Léon-Louis), Extrême-Orient.
Louis (Joseph-Casimir), Extrême-Orient.
Dubois (Pierre-François), 1re région militaire.
Renaud (Jean-Henri), Afrique occidentale française.
Wanegue (Maurice), troupes du Pacifique.
Galbrun (René), Extrême-Orient.
Dupont (Raymond-Marcel-Germain), Extrême-Orient.
Ronse (Gilbert-Fortuné), 2e région militaire
Saulière (André), 4e région militaire.
Pomepui (Jules-Henri-Jean), 8e région militaire.
Marinet (Jacques-Alain), Extrême Orient.
Proux (Georges), Madagascar.
Laperou (Louis-Barthelemy), 1re région militaire.
Laurent (Louis-Maurice), 7e région militaire
Paris (Jean-Gaston-Joseph), 1re région militaire.
Bodinaud (Louis-Emile), 3e région militaire.
Poux (Raymond), Tunisie.
Doyen (André), Madagascar.
Châtagnier (Jean-Jacques-Antoine), troupes du Maroc.
Langa (Joseph-Roger), troupes du Maroc.
Chavin (Pierre-Maurice), 2e région militaire.
Vilaceque (André-Jean-Joseph), 5e région militaire.
Tailhan (André-François), 5e région militaire.
Tollemer (Pierre-Alexis), Extrême-Orient.
Salomon (Paul-Ernest), 9e région militaire.
Clayssen (Pierre-Louis-Auguste), 4e région militaire.
Boixède (Joseph-Théodore), 5e région militaire.
Rossano (René-Henri), 8e région militaire.
Babit (Noël), 5e région militaire.
Colin (Paul-Félix), 2e région militaire.
Filipecki (Jean-Stanislas), Extrême-Orient.
Guelfucci (Mathieu), 1re région militaire.
Gauthier (Maurice-Marius), 9e région militaire.
Gouge (Gabriel-Henri), 1re région militaire.
Picandet (André-Jules-Marcel), 1re région militaire
Borde (Paul-Gustave), 9e région militaire.
Haumant (Jean-Claude), Extrême-Orient.
Belfer (Alfred), Afrique occidentale française.
Paris (Pierre-Roger), Côte française des Somalis.
L'Helgouache (Louis), 4e région militaire
Brismontier (Robert-Marcel), 2e région militaire.
Dessus (Pierre), troupes de Tunisie.
Le Floch (Raymond-Michel-Georges), 3e région militaire
Defosse (Gabriel-Jean-Marie), troupes Antilles Guyane.
Bounieux (Edmond-Léopold), 9e région militaire.
Tarralle (Georges-André), 4e région militaire.
Lecomte (Henri-André), Afrique occidentale française.
Lefebvre (Jean-Charles-Louis), 1re région militaire.
Rey (Raymond-Jean), Afrique occidentale française.
Fautrière (Jean-Louis-Etienne), 1re région militaire.
Hocquet (Gilbert-Marie-Joseph), Extrême-Orient.
Vuillemin (André), Madagascar.
Zatzepine (Alexandre), Afrique équatoriale française.
Meilion (Gustave-Dominique-Emile), 1re région militaire
Auzière (Louis-Alexandre-Michel), Afrique équatoriale française.
Gendrault (Pierre-Louis-Alphonse), 1re région militaire.
Verbeke (Joseph-Louis), 2e région militaire.
Beretti (Martin), 9e région militaire.
Carré (Jean-Théophile), 9e région militaire.
Bergez (Louis-Justin-Joseph), 5e région militaire.
Fournier (Jean-Joseph-Emmanuel), 4e région militaire.
Béchade (André-Martial-Emile), 4e région militaire.
Jacquelin (Albert), Extrême-Orient.
Lavigne (Robert-Charles), Extrême-Orient.
Massol (Clément-Paul), 4e région militaire.
Demarty (Jean-Marie), 1re région militaire.
Dupré (Joseph), Extrême-Orient.
Reinert (Yves-Fernand), Extrême-Orient.
Crolet (Michel), 9e région militaire.
Rauby (Jean), 5e région militaire.
Raymond (Eugène-François), troupes Antilles-Guyane.
Vayssières (Jean-Pierre), 10e région militaire.
Darius (François), Extrême-Orient.
Arandel (Charles-Roger), 9e région militaire.
Hébrard (Henri-François), 9e région militaire.
Braud (Gabriel-André-Tiburce), troupes du Maroc.
Blanchet (Gilbert-Lucien-Paul), 4e région militaire.
Fillion (Lucien-François-Jean), 1re région militaire.
Tutusaus (Joseph), 5e région militaire.
Marset (Paul-François), 5e région militaire.
Fousson (André-Louis-Joseph), Afrique occidentale française.
Sens (Gordien-Félix), Extrême-Orient.
Labeye (Marius-Alfred), Extrême-Orient.
Bertrand (Clément-Louis), Extrême-Orient.
Brunetaud (Roland-Serge-Albert-Jean), Extrême-Orient.
Albericci (Auguste), Extrême-Orient.
Bianchi (Charles-Henri-François), 9e région militaire.
Porte (Louis-Michel), Extrême-Orient.
Roussel (Georges), 1re région militaire.
Villaret (Georges), 1re région militaire.
Morizet (Guy-René-Gabriel), 1re région militaire.
Genty (Pierre-François-Raymond), Afrique occidentale française.
Marietti (Pascal-Victor-Gaston), Afrique occidentale française.
Pacquez (Joseph-Jules-Ildephonse), 2e région militaire
Louis (Marcel-Ernest), Afrique occidentale française.
Guillon (Raymond-Hippolyte-Jules), 3e région militaire.
Blanc (Henri-Adrien-Jean), 8e région militaire.
Goutorbe (Lucien), Extrême-Orient.

Bardy (Jean-Claude), 4e région militaire.
Gonde (Roger-Paul-Henri), 7e région militaire.
Goudeau (André-Marc), Madagascar.
Roznin (Paul-Jules-Joseph-Félix), 8e région militaire.
Blazy (Marcel), 5e région militaire.
Leveel (Pierre-Marie-Marcel), 4e région militaire.
Husson (Lothaire-Nicolas-Edouard), 6e région militaire.
De Noë (Marie-Louis-Jean-François), 3e région militaire.
Danner (Jean-Paul-Robert), 6e région militaire.
Dupuy (Abel), 1re région militaire.
Barrat (Laurent-Joseph), troupes Antilles-Guyane.
Lagane (Paul-Albert), troupes d'occupation en Allemagne.
Piguet (Henri-Marie-Auguste), 9e région militaire.
Francillout (Marcel-André), 1re région militaire.
Ramus (Camille-Hippolyte), 8e région militaire.
Hodel (Paul-Jean), 1re région militaire.
Ferrer (Joachim), 5e région militaire.
Delorme (Jean-Marie), 8e région militaire.
Volant (Michel-Jean-Marie), Madagascar.
Kernivinen (Albert-Louis), 3e région militaire.
Guillot (Charles), Afrique occidentale française.
Crocquet (Antoine-Marie-Roger), 1re région militaire.
Darparens (Albert-Jean), 5e région militaire.
Moreau (Marcel-Julien), 1re région militaire.
Bonnet (Jean-Auguste-Michel), 5e région militaire.
Oules (Jacques-Georges), 9e région militaire.
Valli (Dominique), 9e région militaire.
Tedeschi (Edouard-Alfred), 10e région militaire.
Desnoyers (Aimé), troupes du Maroc.
Rinaldi (Jean-Benoît-François-Félix), 9e région militaire.
Pupunat (Marcel-Joseph-Paul), 8e région militaire.
Hissiger (Jules-Joseph), 6e région militaire.
Verges (Michel-Ernest-Jean), troupes du Pacifique.
Taddei (Sébastien), 9e région militaire.
Laugier (Georges-André), Afrique équatoriale française.
Boudin (Jean-Baptiste), Afrique équatoriale française.
Champetier de Ribes (Philippe-Fernand-Maurice), 3e région militaire.
Grandjean (Philippe-Noël), Extrême-Orient.
Nourrit (Guy-Jean-Augustin), Extrême-Orient.
Fauchier (André-Joseph-Marie), 9e région militaire.
Gigandet (Albert-Edouard-Etienne), troupes du Maroc.
Salerno (André-Martin), 10e région militaire.
Lozach (Lucien-Albert), troupes du Pacifique.
Martin (Jean), troupes de Tunisie.
Bonthonneau (Pierre-René-Marie), Extrême-Orient.
Melchior (Maurice-Jules-Joseph), 1re région militaire.
Guerin (Bernard-Raoul), Extrême-Orient.
Valleteau de Mouillac (Gérard-Marie-François), Afrique occidentale française.
Mahiou (Said-Mohamed), 10e région militaire.
Regis (André), 10e région militaire.
Caillol (Clément-Pierre-Joseph), 3e région militaire.
Bourilhon (Robert-Henri), Afrique équatoriale française.
Rault (Jean-Emile), 1re région militaire.
Frances (Jean-Clément), Afrique équatoriale française.
Adidi (Adrien-Michel), 4e région militaire.
Lagarde (Zéphirin-Jean-Emile), troupes Antilles-Guyane.
Mistral (Jean-Edouard), Extrême-Orient.
Saulet (Robert), Extrême-Orient.
Sagnes (Jean-Cyprien), Afrique équatoriale française.
Rahm (Henry-Antoine), Extrême-Orient.
Laurie (Albert-Maurice), troupes du Maroc.
Quatorze (Jean-Marcel), Extrême-Orient.
Roy (Jean), Afrique équatoriale française.
Foulquier (Lucien-Auguste), troupes du Maroc.
Balcon (Joseph-Marie), troupes du Maroc.
Sebbah (Gilbert), 10e région militaire.
Barthe (Robert), Afrique occidentale française.
Petre (André), troupes du Pacifique.
Bourgarel (France-Gabriel-Louis), Afrique occidentale française.
Verdier (Paul-Lucien), 5e région militaire.
Claverie (Edgard-Joseph), Afrique équatoriale française.
Cole (Henri-Joseph), Afrique occidentale française.
Saget (Louis-Joseph), Madagascar.
Milhe de Saint-Victor (Bernard-Louis-Marie), 5e région militaire.
Chabert (Paul-Georges-Antoine), 1re région militaire.
Damas (François), 9e région militaire.
Andreucci (Pierre-François), 9e région militaire.
Lorre (André-Joseph-Henri), 3e région militaire.
Boitel (Henri), Afrique occidentale française.
De Pechpeyrou de Comminges de Guitaut (Armand), Madagascar.
Schubert (Roger-Michel), Afrique occidentale française.
Gayet (Alain-Jules-Marcel), Afrique occidentale française.
Leca (Joseph-Antoine), troupes de Tunisie.
Bernard (Antonin-Marie), 10e région militaire.
Lecomte (Cyrille-Julien), 1re région militaire.
Masse (Georges-André), 5e région militaire.
Bernard (Léopold-Alfred), 8e région militaire.
Cornevin (Robert-Jules-Gabriel), Extrême-Orient.
James (Robert-Louis-Antoine), Extrême-Orient.
Puig (Pierre-Julien-Edouard), 5e région militaire.
Brun (Maurice-André), troupes de Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Dupuis (Marc-Marie-Maurice), 3e région militaire.
Bloch (Denis), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1946.)

Eyquem (Jean), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1946.)

Serant (Jean-Jacques-Emile), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 6 août 1946.)

Théodore (Jean), Madagascar.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1946.)

Drut (Francis), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1946.)

Icare (Daniel-Joseph Léopold), troupes des Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1946.)

Kirschbaum (Pierre-Christian), troupes du Maroc.
Cherrier (Robert-Charles-Raoul), troupes du Pacifique.
De Montigny (Hippolyte-Louis), Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Vidal (Bernard-Marie-François), 9e région militaire.
Tourvieille (Roger-Jean-Louis), troupes du Maroc.
Colombani (Henri-Léon-Antoine), 3e région militaire.
Sebelque (André-Jean), troupes Antilles-Guyane.
Astolfi (Albert), 10e région militaire.
Prot (Maurice-Georges-Jules), troupes du Maroc.
Ebrard (Louis-Barthélémy), troupes de Tunisie.
Picardon (Christophe), troupes Antilles-Guyane.
Le Blevec (Louis-Alexis-Marie), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

Couret (Jean-Robert-Henri), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1946.)

Parès (Louis-Elie), 3e région militaire.
Chastang (Jean), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1946.)

Clair (Jean), Afrique occidentale française.
Beaufils (Georges), 10e région militaire.
Bouffault (Albert-Alfred), Afrique occidentale française.
Villard (André-Marcel), troupes de Tunisie.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1946.)

Escarra (Jacques-Etienne), 1re région militaire.
Petit (Pierre-Henri-Marius), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1946.)

Pètre (René-Edouard), troupes du Pacifique.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1946.)

Sice (Bernard-Marie-Stanislas), Afrique équatoriale française.
Katz (Bernard-Léon), Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Bachelier (André-Abel), 1re région militaire.
Tandon (Georges), 5e région militaire.
Lesven (Pierre-François-Marie), 3e région militaire.
Giafferi (Antoine), 9e région militaire.
Girelli (Ours-Pierre), 10e région militaire.
Charbonneau (Paul-Roger), 4e région militaire.
Scamaroni (Antoine-Sébastien), troupes de Tunisie.
Casanova (Jean-Joseph), 9e région militaire.
Ruffié (Antoine), 9e région militaire.
Kesler (Félicien), 9e région militaire.
Antona (Dominique), 10e région militaire.
Finidori (Quilicus), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1947.)

Aymard (Pierre-Marie-Gustave), Afrique équatoriale française).

(Pour prendre rang du 13 janvier 1947.)

Richard (Georges-Régis), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1947.)

Fulchiron (Gabriel), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 23 janvier 1947.)

Grandamy (Maurice-Georges), Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1947.)

Jourdan (Gustave), 4e région militaire.
Fiorentini (Pascal), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1947.)

Garache (Gilbert-André-Marcel), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 1er février 1947.)

Chambert (Alain-Paul-Emile-Marie), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 février 1947.)

Ozoux (Gervais-William), Madagascar.
Guerpillon (Gérard-Claude-Robert), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 23 février 1947.)

Chapuis (Paul-André-Jules), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 4 mars 1947.)

Cougoulat (Maurice-Ernest), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 19 mars 1947.)

Rousseau (Pierre-René-Gabriel), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Delouvrier (Jean-Etienne), 7e région militaire.
Mounier (Bertrand-Georges), Extrême-Orient.
Agostini (François-Antoine), 1re région militaire.
Giacometti (Jean-Simon), 9e région militaire.
Trebaol (Louis-Yves-Marie), 1re région militaire.
Grazini (Ours-Jean), 9e région militaire.
Esparon (Emmanuel), troupes du Maroc.
Le Bail (Yves-Michel), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 3 avril 1947.)

Parazols (René-Edouard-Raphaël), troupes du Pacifique.

(Pour prendre rang du 4 avril 1947.)

Raynaud (Pierre-Jean-Louis), Côte française des Somalis.

(Pour prendre rang du 11 avril 1947.)

Baudoux (Christian-Pierre-Marie), Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 12 avril 1947.)

Lecoultre (Henri), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 avril 1947.)

Poujoulat (Fernand-Auguste), Afrique équatoriale française.
Van Vollenhoven (Philippe-Christian), Madagascar.

(Pour perndre rang du 26 avril 1947.)

Luc (Jean-René-Marie), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 28 avril 1947.)

Kohn (François-Gaston-Daniel), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 12 mai 1947.)

Carrère (Joseph-François), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 29 mai 1947.)

Jouan (Jean-François), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Lanconneur (Alexandre), 3e région militaire.
Simono (Alfred-Charles-Gustave), 2e région militaire.
Pollot (Albert), 6e région militaire.
Impens (Gustave), 9e région militaire.
Mas (François-Jean-Pierre), 5e région militaire.
Portes (Etienne-Antoine-Germain), 5e région militaire.
Gouzy (Victor-Théodore), 5e région militaire.
Routhier (Robert-Léon), 7e région militaire.
Privat (Henri-Pierre), troupes Antille-Guyane.
Leroy (Roger-Eugène), Afrique équatoriale française.
Gauduchon (Alexandre), 4e région militaire.
Barbe (René), 4e région militaire.
Constantin (Paul), 1re région militaire.
Ambrosi (Vincent), 9e région militaire.
Freidel (Edmond-Charles-Edouard), 9e région militaire.
Antoine (Marcel-Robert), 5e région militaire.
Aubert (Baptiste), 4e région militaire.
Blanchier (Alfred-Gaston), 4e région militaire.
Cuntz (Albert-Henri), 2e région militaire.
Carreau (Joseph), 4e région militaire.
Cavier (Robert), 9e région militaire.
Bertot (André-Georges), 7e région militaire.
L'Haridon (Jean), 3e région militaire.
Colin (Auguste-Gabriel), 3e région militaire.
Falhun (Louis-Germain), 3e région militaire.
Masse (Joseph), 3e région militaire.
Louarn (René-Noël), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 juin 1947.)

Sourdy (Jacques-Léon), troupes d'occupation en Allemagne.

(Pour prendre rang du 18 juin 1947.)

Hugot (Pierre-Lucien-Claude), Afrique équatoriale française.
Mondain (Jean-Raoul), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Prudon (Robert-Marie-Constant), 8e région militaire.
Herry (Vincent), 1re région militaire.
Klein (Louis), 4e région militaire.
Pradel (Marcel-Romain), 1re région militaire.
Chochina (Gilbert), 10e région militaire.
Ceccaldi (Mathieu), 9e région militaire.
Lambert (Maurice-Albert-André-Paul), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 juin 1947.)

Bertier (Roger-Pierre), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 28 juin 1947.)

Moulet (Robert), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Durieu (Jacques-Pierre), 9e région militaire.

(Pour prendre rnag du 1er août 1947.)

Leprette (Pierre), Madagascar.

(Pour prendre rang du 20 août 1947.)

Specht (René-Marcel), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 août 1947.)

Blanc (André), Madagascar.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1947.)

Millière (Jean-René), 1re région militaire.
Agesilas (Adrien-Théodébert), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1947.)

Malo (Gérard-Louis), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1947.)

Ladhuie (Jean-Paul), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1947.)

Montpellier (Herman-Antoine-Auguste), Afri-occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Bourgerie (Roger-Félix), 4e région militaire.
Mathorel (Maurice), troupes d'occupation en Allemagne.
Danis (Maurice-Jean), 8e région militaire.
Moretti (Jean-Antoine), 4e région militaire.
Mestres (Jean-Dominique-Henri), 5e région militaire.
Arsac (Léon-Arthur), 8e région militaire.
Giacometti (Jean), 9e région militaire.
Olivieri (Jean-Brancase), 9e région militaire.
Lorenzy (Jean-Noël), 9e région militaire.
Chassaing (Georges-Louis), 4e région militaire.
Grisoni (Quilicus), 9e région militaire.
Lecouvreur (Gabriel), 5e région militaire.
Vansteelant (Charles-Louis), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1947.)

Dumas (André-Louis), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1947.)

Franceschi (François-André), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1947.)

Guedes (Yves), Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1947.)

Bonnot (Isidore-Maurice-Georges), 8e région militaire.
Henry (Maurice-Robert-Cyriaque), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1947.)

Sarrade (Henri-André-Paulin), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1947.)

Iff (Werner-Adrien), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 3 novembre 1947.)

Bouchet (Louis-Léopold), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1947.)

Champion (Paul-Pierre-Edouard), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1947.)

Mira (Fernand-Lucien), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1947.)

Charpentier de Berne (Jacques-Louis-Joseph), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

Wiell (Louis-Julien), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1947.)

Orosmane (Marcel), troupes de Tunisie.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1947.)

Sibrower (Isidore), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Aulery (Lucien), troupes du Maroc.
Lamarque (Yvan-Roger), 5e région militaire.
Pieri (Jean-Dominique), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

Coutens (Victor-Antoine-Pierre), 5e région militaire.
Hamel (Roger-Jean), 3e région militaire.
Duval (Jean-Victor), 3e région militaire.
Marchi (Paul-Louis), 1re région militaire.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Duprat (Raymond), 5e région militaire.
Puissant (Robert-Armand), troupes d'Extrême-Orient.
Maerten (Georges), Afrique équatoriale française.
Charlat (Marcel-Jules-Félix), 1re région militaire.
Pigelet (Gaston-Fernand-Henri), troupes d'Extrême-Orient.
Sauvage (Raymond), 4e région militaire.
Bergues (Georges-Louis-Antoine), troupes d'Extrême-Orient.
Barthe (Gaston-Emile-André), troupes d'Extrême-Orient.
Emon (Jules-Robert), troupes de Madagascar.
Herry (Georges), 1re région militaire.
Sube (Clément-Hubert), troupes d'Extrême-Orient.
Torres (Freddy-Auguste), troupes d'Extrême-Orient.
Laugier (Robert-Félix-Aimé), Afrique occidentale française.
Swilling (Robert-Jean-Paul), 9e région militaire.

Soleillant (Eugène-Antonin), troupes Antilles-Guyane.
Tabouillot (Gérard), troupes d'Extrême-Orient.
Brunel (Maurice), troupes d'Extrême-Orient.
Rivera (Charles), troupes d'Extrême-Orient.
Picard (Albert-Julien), 8e région militaire.
Marinacce (Sébastiano), Afrique occidentale française.
Joly (Henry-Louis), 8e région militaire.
Salomon (Georges), 7e région militaire.
Lefeuvre (Francis-Pierre), Afrique équatoriale française.
Minjoz (Louis-André), Afrique occidentale française.
Lureau (Paul-Philippe), Afrique équatoriale française.
Godfrin (Georges-Jean), 9e région militaire.
Escaravage (Frédéric-Antonin), Afrique occidentale française.
Boudot (Jacques-Lucien-Alexandre), 9e région militaire.
Allezraud (Lucien), 8e région militaire.
Avril (Roger), Afrique équatoriale française.
Lorion (Michel), troupes d'Extrême-Orient.
Rossignol (Edouard-Joseph), 1re région militaire.
Cavaroc (Ernest-André), 4e région militaire.
Lamenardie (Jean-Guy), troupes de Madagascar.
Galiegue (Charles-Emile), Afrique équatoriale française.
Darlevelle (André-Maurice), 1re région militaire.
Techer (Joseph), troupes de Madagascar.
Desnoyers (Gabriel-Joseph), 1re région militaire.
Demoulin (Alfred), 9e région militaire.
Lorand (Amédée-Louis-Marie), 4e région militaire.
Granger (Raoul), Afrique occidentale française
Vergne (Jean-Louis-Jules), 6e région militaire.
Menguy (Alain), troupes de Tunisie.
Leparmentier (Emmanuel), 1re région militaire.
Garnier (Gérard-Etienne-Marie), 3e région militaire.
Lagarde (André-Paul-Julien), 1re région militaire.
Toscllo (Etienne-Marius), 8e région militaire.
Ferragut (Joseph), 8e région militaire.
Anthoine (Jean-Francis), 8e région militaire.
Meiffren (Marcel-Georges), Afrique occidentale française.
Guiblin (Robert-Léger), 1re région militaire.
Cahuzac (Jean-Raymond-Gabriel-Marie), 5e région militaire.
Garnier (Lucien-Emile-Henri), 3e région militaire.
Dubertret (Louis-Marie-Alex), 9e région militaire.
Guerret (Robert-Vincent-Clovis), 9e région militaire.
Verly (Jacques-Albert), Afrique occidentale française.
Charge (Jean-Georges), 8e région militaire.
Fraise (Joseph-Louis), troupes de Madagascar.
Allemandet (Pierre-Fernand), troupes de Madagascar.
Niney (André-Paul), Afrique occidentale française.
Muller (Auguste-Nicolas), troupes d'Extrême-Orient.
Fouche (Emmanuel), troupes du Maroc.
Henry (Raymond-René), 4e région militaire.
Noirel (Georges-Gustave-Germain-Marie), 1re région militaire.
Ducos (Maurice-Jean), 10e région militaire
Verlaine (Jacques), Afrique équatoriale française.
Woirhaye (Charles), troupes du Maroc.
Bosch-Fuster (Firmin-Jean-Léon), 1re région militaire.
Bohn (Hugues), troupes d'Extrême-Orient
Landreau (Jean-Jacques), 4e région militaire.
Chazerans (Roger), 1re région militaire.
Guérin (Maurice-Henri-Julien), Afrique occidentale française.
Laporte (Pierre-Eugène), Afrique occidentale française.
Cany (Robert-Xavier), troupes de Madagascar.
Pallut (Jean-Gaston), Afrique équatoriale française.
Albafouille (Georges-Antoine-Bonaventure), Afrique équatoriale française.
Micouin (Yves-Raymond-Joseph), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Denise (Félix-Léon-Ulysse), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 2 août 1946.)

Humann-Guilleminot (Henri), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1946.)

Lutz (Adolphe), troupes d'occupation d'Allemagne.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1946.)

Poggi (François), troupes de Tunisie.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1946.)

Pupin (Emile-Roger), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Willefert (Marcel-Michel), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1946.)

Cabanne (Roger-Georges), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 27 octobre 1946.)

Jérome (Aimé-Joseph-Pierre), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Flori (Jean-Etienne), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1947.)

Marraud des Grottes (Marie-Joseph-Octave), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1947.)

Marinoni (Jean-Etienne), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 février 1947.)

Diebolt (Marc-Henri), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 8 mars 1947.)

Normand (Robert-André), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 mars 1947.)

Cottrell (Roger), troupes Antilles-Guyane.
Giraudon (François-Marie), troupes d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Doussaud (Marcel), troupes du Maroc.
Consalvi (Jean), troupes d'occupation d'Allemagne.
Castel (Louis-Marius), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 30 mars 1947.)

Benhaim (Abraham-Albert-Ange), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 11 avril 1947.)

Bonneaud (Louis-Pierre), troupes du Pacifique.

(Pour prendre rang du 19 avril 1947.)

Obon (Albert-François), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 22 avril 1947.)

Modrin (Jean-Roger), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 avril 1947.)

Laruelle (Jean-Robert), Afrique équatoriale française.
Carré (Roger), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 mai 1947.)

Frantz (Jean-André-Marcel), Afrique occidentale française.
Baroukel (Jacques), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Aubry (Marc-Georges-Henry), 7e région militaire.
Nicolo (Joseph-Mathurin-Marie), 3e région militaire.
Lavigne (Emile), 9e région militaire.
Serva (Raymond-Armand), 3e région militaire.
Winter (Ferdinand-François), 3e région militaire.
Le Faou (Yves-Corintin), 3e région militaire.
Bourdon (Jean-Louis), 3e région militaire.
Lesplingard (Léon-Auguste-Désiré), 9e région militaire.
Volant (Jean-Marie), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 5 juin 1947.)

Barruel (Robert-Alexandre), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 19 juin 1947.)

Robert (Michel-François-Marie), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Tyly (René-Hyacinthe), 3e région militaire.
Hoppe (Jean-Albert), 8e région militaire.
Ceccaldi (Dominique), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1947.)

Reinach (Olivier), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Juge (Pierre), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 22 octobre 1947.)

Delisse (Albert-Jules-Joseph), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1947.)

Moris (Guy-Georges), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 29 octobre 1947.)

Binart (Pierre-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1947.)

Simonet (Pierre-Adrien), troupes d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1947.)

Garcia (Eugène-Maurice), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1947.)

Devoise (Lucien), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Chedet (Louis-Eugène), 10e région militaire.
Diodore (Jacques), 7e région militaire.
Salaun (François-Marie), 3e région militaire.
Lepron (Georges-Maurice), 1re région militaire.

Corps de la chancellerie des troupes coloniales.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Rosenblum (Abel-Jacob), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Delballe (Marius-Emile), 1re région militaire.

Corps du service du matériel et bâtiments coloniaux.

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Chataignier (Baptistin), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Prial (Lucien-Alphonse), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Tapoul (Etienne), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Becquart (Marceau-Auguste), 2e région militaire.

Leclair (Alphonse-Adrien), 3e région militaire.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Auzeville (Paul-Gabriel), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Clavel (Jacques-Louis-Martin), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Moulin (Marcel), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Belleville (Vincent-Férié), Afrique occidentale française.

Dehondt (Victor-Robert), 1re région militaire.

Bartos (Roger-Paul), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Gaboriau (Georges-Romain), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Kerlann (Yves-Marie), 3e région militaire.

Rossard (Georges), 7e région militaire.

Villard (Marcel), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1947.)

Rossignoli (Armand), Afrique équatoriale française.

Poualion (Maurice-Henri-Nicolas), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Barrière (Urbain), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1947.)

Exbrayat (Etienne-Jean-Baptiste), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Montaud-Marjollet (Gaston), Afrique occidentale française.

Gauginan (Georges-Léon-André), 4e région militaire.

Rolland (Pierre-Charles), 8e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Ben Bounan (Marc-François), troupes de Tunisie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

Rivière (Camille-Jean), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Thouvenin (Frédéric-Marie-François), troupes du Maroc.

To Mi (Antoine), troupes de Madagascar.

Pasquini (Jean-Baptiste), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Billy (Yves-Clément), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Brignol (Maurice-Lucien), 5e région militaire.

Constantini (Jean-Thomas), 1re région militaire.

Cros (Noël-Jules), 9e région militaire.

Estève (François-Marc), 5e région militaire.

Mattei (Jean-Joseph), 9e région militaire.

Vinciguera (Etienne-Marius), troupes du Maroc.

Andreani (André), 4e région militaire.

Dechene (Georges-Hippolyte), 4e région militaire.

Pavie (Gaston-Max), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

Menétrier (Marcel), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 24 juin 1947.)

Virot (Pierre), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Fauvert (Louis), 9e région militaire.

Philippi (Joseph), troupes du Maroc.

Taillant (René-Emile), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

Couloundou (Henri-Jean), 5e région militaire.

Germain (André-Marie), 9e région militaire.

Graziani (Ange-Antoine), troupes du Maroc.

Graziani (Joseph), 9e région militaire.

Guglielmi (François-Félix), 9e région militaire.

Laure (André-Marie-Léon), 9e région militaire.

Leccia (Pierre-Baptiste), 9e région militaire.

Mallet (Alexis-Albert), 1re région militaire.

Mercier (Eugène-Constant), 5e région militaire.

Micheu (Julien-Henri), 5e région militaire.

Nicolas (Jean), 2e région militaire.

Robin (Georges), 3e région militaire.

Richard (Ernest), 4e région militaire.

Tricoire (Georges), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

Bronzini (Don-Jacques), 9e région militaire.

Clément (Auguste), 9e région militaire.

Fabiani (Antoine-Marc), 9e région militaire.

Le Caer (Michel-Louis), 9e région militaire.

Piazzoli (Antoine-Philippe), 9e région militaire.

Woerth (Charles-Eugène-Michel), troupes d'occupation d'Allemagne.

Cremel (Charles), 6e région militaire.

Pellier (Lambert), 8e région militaire.

Corps de santé des troupes coloniales.

A. — CADRE DES MÉDECINS

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Leca (Jean-Baptiste), troupes d'Extrême-Orient.

Lodéon (Paul-Dorval), troupes Antilles-Guyane.

Rene-Boisneuf (Jean-Valentin-Marie), troupes Antilles-Guyane.

Naudillon (Marie-François-Joseph), troupes Antilles-Guyane.

Van Recum (Philippe-Reinhard), troupes Antilles-Guyane.

Do Quang Vinh, troupes d'Extrême-Orient.

Noël-Augustin (Gérard-Philogone), troupes Antilles-Guyane.

Hassen (Ismaël-Asmarjée), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1946.)

Doukhan (Georges), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

Depinay (Pierre-Raymond), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 6 novembre 1946.)

Montantin (Jérôme-Charles-Eugène), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 4 mars 1947.)

Cluonti (Vital), troupes Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 11 juin 1947.)

Dambreville (Carmel-Joseph), troupes de Madagascar.

B. — CADRE DES PHARMACIENS

Claudon (Barnabé-Marie-Charles), troupes Antilles-Guyane.

Barthe (Marcel-Albert), troupes d'Extrême-Orient.

Rolle (Bertin-Charles-René), troupes Antilles-Guyane.

Guely (Pierre-Edouard), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 4 décembre 1946.)

Benard (Simon), troupes de Madagascar.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1947.)

Garnier (Michel-Louis), Afrique équatoriale française.

C. — CADRE DES DENTISTES

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Bachir (Joseph-Naman), Afrique occidentale française.

Hennico (Francis-Jean), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1947.)

Arnaud (Gérard-Marie), troupes de Madagascar.

D — CADRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

Nicaud (Henri-Pierre-Jules), Afrique occidentale française.

Dupont (Pierre-Gaston-Louis), troupes d'Extrême-Orient

Yven (Yves-Jean-Germain), Afrique occidentale française.

Crassous (André-François-Henri), troupes Antilles-Guyane.

Durand (Pierre), 3e région militaire.

Lafaix (Pierre-André), Afrique occidentale française.

Genot (Georges-René), Afrique équatoriale française.

Carle (René), troupes de Madagascar.

Paulay (Guy-Etienne-Jean), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 14 février 1947.)

Achard (Fernand), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Noceto (Emile), troupes d'Extrême-Orient.

Ces promotions ne confèrent aux intéressés aucun droit à rappel de solde

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1949:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

CADRE NAVIGANT

Les sous-lieutenants:

MM. Grossard (Jacques-Raoul-Marie).
Jullien (Guy).
Niel (Paul-Adrien).
Delsahut (André-Pierre-Paul).
Guillou (Raymond-Henri-Jules).
Faure (Pierre-Robert-Antoine).
Chomat (Georges-Serge).
Allard (Nelzir-Marie-Gustave-Charles).
Payen (Claude-Jean-Marie-Jules).
Billot (Henri-Vincent-André).
Thomas (Claude-Marie-Fernand).
Flachard (Jean-Antoine).
Prevost (Jean-François-Charles).
Jacquesson (Maurice-Adolphe).
Birden (Pierre).
Choquet (Pierre-Georges-Roger).
Blanc (Paul-Joseph).
Martinot (Robert-Paul-Jean).
Rajau (Jean).
Labansat (André-Gabriel-Alphonse).
Rabet (Pierre-Yves-Victor).
Goyheneche (André-Alain).
Payen (René-Georges).
Labaye (Georges-Charles-Jean).
Orlut (André-Jacques).
Meugin (Georges-Pierre).
Martin (Léon-François).
Cinquin (Louis-Henri).
Denis de Senneville (Jean-Yves-Marie).
Vinet (Philippe-Jean-Emile).
Hanssens (Pierre-Emile-Joseph).
Bourgault (Maurice-Robert-Henri).
Rouyer (Michel-Marie).
Marraud (Pierre-Clément-Marie).
Tardieu (Roger-Guy).
Badet (Jean-Joseph).
Billon (André-Julien-Antoine).
Auffray (Jules-Henri-Antoine).
Dosmond (Jacques-Gilbert).
Vernet (Jean-Louis).
Demanget (Pierre-Jean-Paul-Eugène).
Michelou (Emile-Francisque).
Landragin (René-Jacques-Guy).
de Reboul (Paul-Marie-Joseph-René).
Cussac (André-Marie-Henri).
Journeaux (Jean-Yves-Marie).
Martin (Robert-Ernest).
Le Brun (Jacques).
Grandperret (Pierre).
Germain (Michel-Marie-Georges).
Espieux (Michel-Jean-Marie).
Poux (André-Paul).
Desjobert (Jean-Marie-Robert).
Bares (Guy-Jean-Maurice-Marie).
Pontois (René-Guy).
Claustres (Jean-Louis-Marie-Joseph).
Lafond (René-Marc).
Galouzeau de Villepin (René-Georges-Michel).
Noël (Jacques).
de La Brosse (Philippe-Jean-Henri).
Noël (Antoine-François).
Chamouton (Georges-Jean-Etienne).
Hantz (Louis-Jean-Jules).
Salvan (Jean-Georges-Marie).
Foncelle (Jacques-Louis-Joseph).
Durrande (Norbert-Michel-Victor).
Léon (Jean-Paul-Etienne-Vincent).
Larsabal (André-François-Adrien).
Berthelot (François-Emile).
Mialet (Pierre-François-Camille).
Voegeli (Pierre-Jean-Marie).
Glangeaud (Marcel-Henri-Yves).
Badie (Jean-Guillaume).
Pichoff (André-Marcel).
Champin (Henri-Emile-Marius).
Parfait (Yves-Ernest-Albert-Louis).
Guillon (Maurice-Gustave).
Vaujour (Paul-Marcel).
Carlier (Maurice-Robert).
Fonvieille (Jean-Maurice).
Rollin (Claude-Louis-Alexis).
Vidal (Pierre).

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

MM. Clément (Pierre-Marie-Jean-Paul).
Pegourie (Claude-Julien-Luc).
Churet (Maurice-Charles-François).
Vincenti (Robert-Georges-Charles).
Mesplie (Gilbert-Auguste).
Guillaume (Yves-Marie-Louis).
Merle (Henri).
Moreux (Guy-Charles-Eugène).
de Rauglaudre (Jacques-Marie-Paul).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Les sous-lieutenants:

MM. Pluchard (André-Georges).
Michaud (René-Henri-Léon).
Buron (Raymond-Jean-Joseph).
Collignon (Robert).
Micheau (Emile-Félix).
Goron (Jean-Charles-Maurice).
Ruas (Raymond-Paul).
Raspail (Raymond-Joseph).
Lasolle (Jean-Eugène-Jules).
Boulo (Guy-Paul-Jules).
Biais (Pierre-Jean-René).
Estivalet (Gilbert-Henri-Albert).
Sola (François).
Mille (Marius-Louis-Auguste).
Amiot (Pierre-Virgile-Benoit).
Roux (Elie-Louis).
Gaillac (Pierre-François-Jean).
Cuculiere (Pierre-Gustave).
Albassier (André-Marius).
Daumas (Ernest-Pierre).
Abadie (Jean-Yves-Roger).
Simion (Jean-Alfred-Joseph).
Nantille (René-Philippe-Nicolas).
Le Bretton (Joseph-Marie).
Bournay (Emile).
Jacques (Pierre-Maurice).
Grivot (Gérard).
Malifaud (Raymond-Jean).
Simonet (Paul-François-Alphonse).
Spitz (Michel-Jacques).
Le Foulgoc (Louis-Joseph).
Arveux (Paul-Joseph-Auguste).
Rameil (Honoré-Fortuné-Silfroy).
Voise (Robert-Alexandre).
Fohanno (Robert-Eugène-Louis).
Le Bars (Noël-André-Félix).
Lemaire (Jacques-Jean-Germain).
Helou (Jean).

III. — **Corps des officiers des services administratifs.**

Les sous-lieutenants:

MM. Thurel (Marcel-François-Yvon-Alain).
Jeannest (Georges-Eugène).
Bandelier (Antonin-Charles).
Ducarme (Henri-Gustave-Simon).
Feuillaquie (Maurice-Vincent-Abel).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'un aspirant de réserve inscrit au tableau d'avancement.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air l'aspirant de réserve désigné ci-après inscrit au tableau d'avancement des aspirants de réserve servant en situation d'activité publié au *Journal officiel* du 12 mai 1948:

Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

(Rang du 4 septembre 1949.)

M. Imbert (Georges-Henri-Camille), né le 4 septembre 1921.

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air pour prendre rang aux dates ci-après, les aspirants de réserve dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement des aspirants de réserve servant en situation d'activité:

I. — **Corps des officiers de réserve de l'air.**

CADRE NAVIGANT

(Rang du 22 septembre 1948.)

M. Parnies (Michel), né le 13 mars 1920.

(Rang du 16 mars 1949.)

M. Lanclen (Jean-Yves-Louis), né le 21 juin 1920.

(Rang du 23 avril 1949.)

M. Tricaud (André-Raymond), né le 1 août 1921.

(Rang du 12 juillet 1949.)

M. Choux (Maurice), né le 14 janvier 1922.

(Rang du 23 août 1949.)

M. Vidou (Léo-Pierre), né le 21 décembre 1920.

M. Jaunin (Jean), né le 31 août 1921.

(Rang du 25 août 1949.)

M. Kirch (Robert), né le 4 octobre 1922.

M. de Boisguehenneuc (Hervé), né le 5 octobre 1925.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de reserve de l'air.**

(Rang du 22 septembre 1948.)

M. Marty (René), né le 10 juillet 1919.

III. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

(Rang du 30 juin 1949.)

M. Gardet (Louis-Gilbert), né le 10 décembre 1922.

Décret du 5 octobre 1949 portant attribution de commandements.

Par décret en date du 5 octobre 1949, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

MM. les capitaines de frégate:

Du Tertre (E.-M.-F.), des frégates du groupe d'action antisous-marine.

De Lesquen du Plessis Casso (J.-J.-M.), des destroyers d'escorte et torpilleurs du groupe d'action antisous-marine et du *Sénégalais*.

Ollive (R.-B.-A.-M.), de l'aviso de 1re classe *Dumont-d'Urville*.

M. le capitaine de corvette:

Mousset (E.-L.-M.), de la frégate *Croix-de-Lorraine*.

Décret du 5 octobre 1949 portant autorisation de port de la médaille des évadés.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont autorisés à porter la médaille des évadés, les militaires dont les noms suivent:

Médaille seule.

Médecin capitaine Bourdinaud (Jean-Marie-François).
Capitaine de réserve Berger (Jack).
Lieutenant Soler (Léon-Joseph-Alexandre).
Adjudant-chef Leleu (Emile-Roger).
Adjudant Pakosz (Stanislas).
Adjudant-chef Ruch (Edouard-Victor).
Sergent Camborde (Fernand-Marcel-Gérard).

A TITRE POSTHUME

Médaille seule.

Aspirant Chauchard (Pierre-Stanislas-Philippe-Charles).

●●

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 3 octobre 1949, une régie d'avances est instituée auprès du parc du bataillon de l'air 2/118, à Mont-de-Marsan (Landes).

Le montant maximum des avances à consentir au régisseur est fixé à 500.000 F.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 3 octobre 1949, M. le lieutenant Delalande (Guy-Léopold-Lucien) est nommé régisseur d'avances auprès du parc du bataillon de l'air n° 2/118, à Mont-de-Marsan (Landes).

Changement de nom de la subdivision autonome des confins.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée;

Vu le décret du 13 octobre 1926 sur les attributions du commissaire résident général de la République française au Maroc et du général commandant supérieur des troupes du Maroc;

Vu le décret du 11 octobre 1937 relatif à l'organisation militaire du Maroc;

Vu le décret du 4 juin 1949 créant un commandement militaire des confins algéro-mauritano-marocains;

Vu l'arrêté du 7 septembre 1940 du secrétaire d'Etat à la guerre relatif au commandement territorial militaire du Maroc;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1947 relatif à l'organisation du commandement territorial du Maroc;

Sur proposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc,

Arrête:

Art. 1er. — La subdivision autonome des confins prend le nom de « Subdivision autonome d'Agadir ».

Art. 2. — Le renvoi (1) du tableau annexe joint à l'arrêté du 29 décembre 1947 est annulé.

Art. 3. — Le général commandant supérieur des troupes du Maroc est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 15 octobre 1949 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat
aux forces armées (guerre) et par délégation:
Le général, chef de l'état-major particulier,
JEAN NOIRET.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Par arrêté du 25 août 1949, les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) dont les noms suivent sont promus aux échelons indiqués ci-après:

Administrateurs civils de 1re classe.

Du 1er échelon au 2e échelon.

Mlle Monier (Suzanne), Mme Leygue (Jeanne), M. Jamin-Changeart (Pierre), à compter du 1er août 1949.

Administrateurs civils de 2e classe.

Du 1er échelon au 2e échelon.

Mme Falgarone (Georgette), à compter du 1er octobre 1949.

Mlle Poence de La Plesse (Simone), M. Pasquet (François), à compter du 1er novembre 1949.

Administrateurs civils de 3e classe.

Du 3e échelon au 1er échelon.

M. Tibayrenc (Léonce), à compter du 2 janvier 1949.

M. Germain (Pierre), à compter du 28 avril 1949.

M. Chevallier (Michel), à compter du 7 octobre 1949.

M. Barton (Yves), à compter du 8 novembre 1949.

Du 1er échelon (adjoint) au 2e échelon.

MM. Talbot (Marcel), Guichard (Raymond), Gambey (Jacques), à compter du 1 avril 1949.

MM. Colmard (Henri), Vuillier (Philippe), Lapeyre (Roger), Mlle Merlin (Geneviève), à compter du 16 avril 1949.

M. Pastor (Emile), à compter du 16 juillet 1949.

M. Bizeau (Max), à compter du 16 août 1949.

Mlle Kieffer (Arielle), à compter du 16 octobre 1949.

Par arrêté du 25 août 1949, les secrétaires d'administration appartenant au cadre de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) dont les noms suivent sont promus aux échelons ci-après:

Secrétaire d'administration principal.

Du 1er échelon au 2e échelon.

M. Grandel (Edouard), placé en service détaché, à compter du 16 avril 1949.

Secrétaires d'administration de 1re classe.

Du 2e échelon au 3e échelon.

M. Roussel (Jean), à compter du 1er octobre 1949.

Du 1er échelon au 2e échelon.

MM. Melique (Paul), Marbuhan (Henri), à compter du 1er janvier 1949.

Mlle Bridonneau (Marie-Ange), M. Bes (Germain), à compter du 1er octobre 1949.

Secrétaires d'administration de 2e classe.

Du 2e échelon au 3e échelon.

M. Pessou (Obed), à compter du 25 mars 1949.

Du 1er échelon au 2e échelon.

Mme Barrat (Marie-Thérèse), à compter du 10 septembre 1949.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), dont les noms suivent, sont promus aux classes indiquées ci-après:

A la 1re classe (1er échelon).

M. Maschino (Maurice), à compter du 1er janvier 1949.

A la 2e classe (1er échelon).

M. Bouisset (Daniel), à compter du 1er janvier 1949.

M. Le Panse (Jacques), à compter du 1er janvier 1949 (maintenu en service détaché).

M. Estournet (Rémy), à compter du 19 mars 1949.

M. Beau (Robert), à compter du 8 septembre 1949.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Leoni (Odette), secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon) du cadre de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est promue secrétaire d'administration principal (1er échelon), à compter du 1er décembre 1949.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Gottenkieny (Jeanne-Marie), dame sténodactylographe titulaire de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est placée en service détaché au haut commissariat au ravitaillement pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949.

Attribution du brevet d'aéronautique à des officiers.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 7 octobre 1949, le brevet d'aéronautique est attribué aux officiers désignés ci-après:

M. Guigue (M.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe, pour compter du 3 juin 1949.

M. Marot (M.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe, pour compter du 3 juin 1949.

M. Nifenecker (P.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe, pour compter du 1er juillet 1948.

Admission à l'emploi de vétérinaire élève officier d'active.

Par décision ministérielle du 6 octobre 1949, est admis à l'emploi de vétérinaire élève officier de l'active:

M. Vacher (Bernard-Louis-Adolphe).

Radiation du tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur de l'année 1947 (réserve).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées en date du 5 octobre 1949, sont radiés du tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur de l'année 1947 (réserve) les officiers supérieurs dont les noms suivent :

Corps des officiers de l'air.

CONTINGENT SPÉCIAL

MM.
Aubert (Gabriel-Henri), commandant.
Bourgeois (Jacques-Léon-Ernest), lieutenant-colonel.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision ministérielle n° 13125 SPAA/4/A.3 du 6 octobre 1949, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants aux militaires ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

1° Brevet militaire de pilote d'avion.

A compter du 2 juillet 1949.

33620 Andlauer (Louis), capitaine, E. L. A. n° 56.
33621 Doleac (René), capitaine, G. T. 2/61 « Anjou ».
33622 Gueguen (Pierre), capitaine, G. T. 1/63 « Bretagne ».
33623 Smith (Michel), lieutenant, G. M. M. T. A.
33624 Barrois (Raymond), capitaine, B. A. 117.
33625 Sevestre (Claude), lieutenant, G. T. 1/63 « Bretagne ».
33626 Malzieu (Paul), lieutenant, G. T. 2/61 « Anjou ».
33627 Sagot (Yves), lieutenant, E. O. M. 85 « Madagascar ».
33628 Gendre (Claude), lieutenant, G. I. E. T.
33629 Rohe (Georges), lieutenant, G. M. M. T. A.
33630 Hours (Armand), lieutenant, G. T. 2/61 « Maine ».

33631 Huguet (Pierre), lieutenant, B. A. 701.
33632 Betsch (Maurice), lieutenant, G. M. M T. A.
33633 Lecoq (François), lieutenant, E. O. M. 85 « Madagascar ».
33634 Carnoy (Pierre), lieutenant, G. T. 2/61.
33635 Guerre (Paul), lieutenant, C. I. E. T.
33636 Hard-Longueville (Claude), lieutenant, 62e escadre.

2° Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

A compter du 25 juin 1949.

7176 Colonna d'Istria (Léo), élève officier, B. A. 701.
7177 Sander (Philippe), élève officier, B. A. 701.
7178 Camps (Jean), sous-lieutenant, G. C. 2/5 « Ile de France ».
7179 Belorgey (Edouard), élève officier, B.A. 701.
7180 Humbert (Elie), élève officier, B. A. 701.
7181 Maslin (Henri), élève officier, B. A. 701.
7182 Moine (Albert), sous-lieutenant, 61e escadre.
7183 Lagoarde (Pierre), élève officier, B.A. 701.
7184 Aubert (Maurice), lieutenant, C.R.A.P. 204
7185 Prestat (Louis), élève officier, B. A. 701
7186 Lurin (Albert), élève officier, B. A. 701.
7187 Chapuis (André), élève officier, B. A. 701.
7188 Jean-Brun (Georges), élève officier, B. A. 701.
7189 Hermann (Jean-Louis), élève officier, B. A. 701.
7190 Verlet (Paul), élève officier, B. A. 701.
7191 Deduit (Alain), élève officier, B. A. 701.
7192 Roche-Bruyn (Edmond), élève officier, B. A. 701
7193 Becker (André), élève officier, B. A. 701.
7194 Pracros (Gérard), élève officier, B. A. 701.
7195 Baudinat (Paul), élève officier, B. A. 701.
7196 Flachard (Pierre), élève officier, B. A. 701.
7197 Coureau (Jean), élève officier, B. A. 701.
7198 Bremelot (Jean), sous-lieutenant, 61e escadre.
7199 Tanguy (François), élève officier, B.A. 701.
7200 Vincent (Robert), élève officier, B. A. 701.
7201 Chamouton (Jean-Paul), élève officier, B. A. 701.
7202 Berg (Cyrille), élève officier, B. A. 701.
7203 Tourangin (Yves), élève officier, B.A. 701.
7204 Jaillard (Henri), élève officier, B. A. 701.
7205 Lenain (Michel), élève officier, B. A. 701.
7206 Peyseonnel (Jean-Luc), élève officier, B. A. 701.
7207 Soret (Gérard), élève officier, B. A. 701.
7208 Gouret (Maurice), élève officier, B.A. 701.
7209 Péron (Alain), élève officier, B. A. 701.
7210 Aubry (François), élève officier, B.A. 701.
7211 De Champeaux (Denis), élève officier, B. A. 701.
7212 Taille (André), élève officier, B. A. 701.
7213 Crinon (Rémy), élève officier, B. A. 701.
7214 Clément (Gilles), élève officier, B. A. 701.
7215 Grob (Raoul), élève officier, B. A. 701.
7216 Coulon (Jean-François), élève officier, B. A. 701.
7217 Amar (Henri), élève officier, B. A. 701.
7218 Pichancourt (Pierre), élève officier, B. A. 701.
7218 Mulleman (Roland), élève officier, B. A. 701.
7220 Chevallier (Jacques), élève officier, B. A. 701.
7221 Radisson (Louis), élève officier, B.A. 701.
7222 Chauvin (Jean), élève officier, B. A. 701.

(A compter du 30 juillet 1949.)

7223 Chevalier (Jean), sous-lieutenant, E. A. A. 601.

3° Brevet militaire de mitrailleur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

(A compter du 30 juillet 1949.)

4866 Chabernaud (Jacques), sergent, G. T. 3/61 « Poitou ».
4867 Lebel (Jacques), sergent, B. A. 706.
4868 Guyot (Michel), sergent, E. L. A. 44.
4869 Chauvet (Max), sergent, G. T. 3/61 « Poitou ».
4870 Roehard (Louis), sergent, E. L. A. 44.
4871 Moenne-Loccoz (Jean), sergent, G. T. 3/61 « Poitou ».
4872 Burdairon (Jean-Claude), sergent, G. T. 1/62 « Algérie ».
4873 Thebault (Edouard), sergent, B. A. 707.
4874 Palud (Yves), sergent, B. A. 707.

La sous-spécialité de « navigateur » est attribuée à compter du 30 juillet 1949 à

L'adjudant-chef Campmas (Henri), de la base aérienne 702, breveté mitrailleur en avion sous le n° 3190 à compter du 27 septembre 1939.

L'adjudant Lagrange (Robert), du G. T. 1/62 « Algérie », breveté mitrailleur en avion sous le n° 4283 à compter du 27 décembre 1943.

4° Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.

a) *Sous-spécialité « Radiotélégraphiste de bord ».*

(A compter du 20 juillet 1949.)

1965 Macario (Raymond), sergent, B. A. 703.
1966 Lavoil (Jean), sergent-chef, B. A. 703.
1967 Chassagnite (Pierre), sergent, B. A. 703.
1968 Chesnel (Claude), sergent, B. A. 703.
1969 Deroy (Pierre), sergent, B. A. 703.
1970 Dionnet (Jean), sergent, B. A. 703.
1971 Lansade (Claude), caporal-chef, B. A. 703
1972 Vaigbourdt (Lucien), caporal-chef, B. A. 703.
1973 Molinier (Jean-Pierre), caporal, B. A. 703.
1974 Martin (Robert-Jean), sergent, B. A. 703.
1975 Bosc (Norbert), caporal-chef, B. A. 703.
1976 Lambert (Yvon), caporal, B. A. 703.
1977 Le Gallou (Raymond), caporal-chef, B. A. 703.
1978 Secondi (Georges), caporal, B. A. 703.
1979 Grandvalet (Pierre), soldat de 2e classe, B. A. 703.
1980 Mas (Laurent), caporal-chef, B. A. 703.
1981 Deis (Roland), caporal, B. A. 703.

b) *Sous-spécialité de « Radiotélégraphiste navigateur »*

Est attribuée à compter du 30 juillet 1949 aux:

Sergent-chef Coumes (Henri), d'air Extrême-Orient, breveté radiotélégraphiste en avion sous le n° 1616 à compter du 21 décembre 1944.

Sergent-chef Susini (Ernest), de la base aérienne 706, breveté radiotélégraphiste en avion sous le n° 1637 à compter du 19 janvier 1945.

Sergent Etievant (Roger), d'air Extrême-Orient, breveté radiotélégraphiste en avion sous le n° 1826 à compter du 24 septembre 1947.

5° Brevet de mécanicien volant.

(A compter du 18 juin 1949.)

956 Landreau (Marc), adjudant, C. I. E. T.
957 Pradelou (Jean), sergent-chef, C. I. E. T.

(A compter du 22 juillet 1949.)

958 Boudon (Rolland), adjudant, E. L. A. 52.
959 Lecam (Guillaume), sergent-chef, E. L. A. 52.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

1°) Brevet supérieur de télémécanicien.

a) *Sous-spécialité « Radioélectricien ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

3793 Lanoë (Bernard), adjudant-chef, B. A. 117 (1) (3).

(A compter du 8 juillet 1949.)

3794 Durand (Elie-Paul), sergent, C. I. M. T. 2/240.
3795 Olivier (Gérard), sergent, C. I. M. T. 2/240.
3796 Steiner (Eugène), sergent-chef, C. T. A. 804.
3797 Thomas (Norbert), sergent, C. E. T. 802.
3798 Douchet (Emile), sergent-chef, C. E. T. 802.
3799 Mauger (Jean-Paul), sergent-chef, Z. D. A. 901.
3800 Thibonnet (Jacques), adjudant, E. L. A. n° 41.
3801 Laplanche (Lucien), sergent-chef, Z. D. A. 901.
3802 Moures (Pierre), adjudant, C. T. A. 803.
3803 Clair (André), sergent-chef, Air A. E. F.
3804 Tissut (André), sergent-chef, C. T. A. 803.
3805 Chevillion (Pierre), sergent-chef, C. E. R. A. A. 2° R. A.
3806 Boisnault (André), adjudant, Air A. E. F.

(A compter du 12 août 1949.)

3807 Simon (Pierre), adjudant-chef, B. A. 702 (3).

b) *Spécialité « Lignes et installations ».*

(A compter du 20 juillet 1949.)

3808 Audemard (René), sergent-chef, B. A. 725.
3809 Ribiere (Paul), adjudant, C. T. A. 803.
3810 Bonnet (Guy), sergent, B. A. 725.
3811 Pasquet (Lucien), sergent-chef, C. E. T. 802.
3812 Gueno (Julien), sergent-chef, B. A. 725.
3813 Scrontini (Gilles), sergent, B. A. 725.
3814 Delbarre (Félicien), adjudant, B. A. 725.
3815 Santiago (Roger), sergent-chef, 5e R. A.
3816 Tranchard (Bernard), adjudant, C. T. A. 804.
3817 Mouffock (Yahia), sergent, C. T. A. 803.
3818 Gerand (Jacques), sergent-chef, B. A. 725.
3819 Mullatier (Roger), sergent-chef, C. T. A. 801.
3820 Francois (Jean), sergent-chef, C. T. A. 803.
3821 Moch (Jules), adjudant, 5e R. A.
3822 Duthuille (Bernard), sergent-chef, 5e R. A.
3823 Segovia (Joseph), sergent, 5e R. A.
3824 Lescoezec (Pierre), sergent, 5e R. A.
3825 Nadal (Pierre), sergent-chef, Air E. O.
3826 Schaller (Henri), sergent-chef, Air E. O.

2° Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « Avion ».*

(A compter du 25 juillet 1949.)

7492 Bary (Michel), caporal-chef, 60e escadre.
7493 Baunin (Gaston), caporal-chef, B. A. 118.
7494 Vecho (René), caporal, 60e escadre.
7495 Pellissier (Louis), sergent, Z. D. A. 902.
7496 Labrune (Marc), caporal, E. M. Air Maroc.
7497 Caillot (Gilbert), caporal, E. M. Air Maroc.
7498 Michel (Roger), caporal, 62e escadre.
7499 Litka (Edmond), caporal, E. M. Air Maroc.
7500 Mazerin (Charles), caporal, Z. D. A. 903.
7501 Bourduge (Louis), caporal, E. M. Air Maroc.
7502 Battalier (Etienne), caporal, Z. D. A. 901.
7503 Demeillier (Guy), caporal-chef, 62e escadre.
7504 Goude (René), caporal, E. M. Air Maroc.
7505 Belan (Pierre), caporal, E. M. Air Maroc.
7506 Muller (Daniel), caporal, 62e escadre.
7507 Chastang (Henri), caporal, 62e escadre.
7508 Vaidis (Henri), caporal, Z. D. A. 903.
7509 Auge (Guy), caporal, E. M. Air Maroc.
7510 Vigier (Alain), caporal, E. M. Air Maroc.
7511 Avignon (Marcel), caporal, Z. D. A. 903.
7512 Gross (Paul), caporal, Z. D. A. 901.
7513 Blein (Jean), caporal, Z. D. A. 902.

(A compter du 1er août 1949.)

7514 Michel (Gérard-Gustave), caporal, B. A. 708.
7515 Juquin (Martial), caporal, B. A. 707.
7516 Trubert (Jacques), caporal, 60e escadre.
7517 Garnier (Georges), caporal, B. A. 721.
7518 Fourdain (André), caporal, B. A. 708.
7519 Calloix (Georges), caporal, B. A. 707.
7520 Sauzet (Roland), caporal, B. A. 705.
7521 Boursaud (Jean), caporal, B. A. 707.
7522 Savarin (Louis), caporal, B. A. 708.
7523 Mathely (Louis), caporal, B. A. 705.
7524 Cervino (Edgard), caporal, B. A. 708.
7525 Metge (Yvan), caporal, 60e escadre.
7526 Marie (Roger), caporal, B. A. 705.

b) *Spécialité « Armement ».*

(A compter du 28 décembre 1942.)

1623 Safarian (Joseph), sergent-chef, B. A. 182 (1) (2).

c) *Spécialité « Equipement ».*

a) Sous-spécialité « Equipement photographe ».

(A compter du 28 juillet 1949.)

4031 Menard (André), sergent-chef, F. M. 5e R. A.
4032 Arnal (André), sergent-chef, R. A. 118.
4033 Vejux (Gilbert), caporal-chef CEV-DTI.
4034 Mathiot (Georges), sergent, E. M. 5e R. A.
4035 Rivière (Edmond), caporal, E. M. 5e R. A.
4036 Carlier (Guy), sergent, E. M. 5e R. A.
4037 Fournier (Jacques), caporal-chef, C. E. V. D. T. I.
4038 Machet (Gilbert), sergent, E M. 5e R. A.

b) Sous-spécialité « Equipement de bord ».

(A compter du 30 juillet 1949.)

4039 Golgoux (Fernand), sergent-chef, P. D. C. 71 (3).
4040 Cesary (Paul), sergent, G. T. 1/62 « Algérie » (3).
4041 Sourdon (Pierre), sergent, R. A. 106 (3).
4042 Segala (Gustave), sergent, R. A. 708 (3).
4043 Bourgeois (Robert), sergent, C. R.-R. T. 461 (3).
4044 Carret (Joseph), sergent-chef, R. A. 118 (3).
4045 Lecrom (Théophile), sergent, R. A. 106 (3).
4046 Nicolas (Pierre), sergent, R. A. 106 (3).
4047 Breysse (Pierre), sergent, C. E. V.-D. I. T. (3).
4048 Bezard (Pierre), sergent, C. I. M. T. 2/240 (3).
4049 Godde (Jean), sergent, R. A. 708 (3).
4050 Letang (Marc), sergent, R. A. 708 (3).
4051 Rouzy (Georges), sergent, R. A. 706 (3).
4052 Triconnet (Roland), sergent, R. A. 157 (3).
4053 Marladot (Francis), sergent, R. A. 106 (3).
4054 Bourasseau (Pierre), sergent, G. T. L. A. 2/60 (3).
4055 Bazerque (Jean), sergent, R. A. 118 (3).
4056 Pennec (Olivier), sergent, R. A. 118 (3).

d) *Spécialité « Atelier d'aviation ».*

Sous-spécialité « Matériel roulant ».

(A compter du 13 août 1949.)

888 Wehrle (Edouard), sergent-chef, R. A. 708 (3).
889 Sanchez (René), sergent, R. A. 710 (3).

3e Brevet élémentaire de télémécanicien.

a) Sous-spécialité « Radio-électricien ».

(A compter du 29 juillet 1949.)

4713 Berioli (Hilaire), sergent, R. A. 117.
4714 Ferrasson (Yves), sergent, C. T. A. 815.
4715 Rouillon (Roland), sergent, C. T. A. 815.
4716 Baudon (Marc), sergent, C. T. A. 803.
4717 Grigis (Bernard), sergent, R. A. 117.
4718 Marquier (Jean), sergent, Z. D. A. 902.
4719 Peschaud (Georges), sergent, Z. D. A. 901.
4720 Zarife (Jean), sergent, 5e R. A.
4721 Valalot (Bernard), sergent, C. T. A. 803.
4722 Cougot (Marius), sergent, Z. D. A. 902.
4723 Humbert (André), sergent, 5e R. A.
4724 Portafax (Jean), sergent, Air E. O.
4725 Vacelet (Gabriel), sergent, R. A. 708.
4726 Greco (Guy), sergent, Air, E. O.
4727 Guehenneux (Pierre), sergent, Z. D A. 903.

b) Sous-spécialité « Détection électro-magnétique ».

(A compter du 8 juillet 1949.)

4728 Trancheveux (Michel), sergent, R. A. 117
4729 Cotard (Maurice), sergent, R. A. 117.
4730 Masson (Marcel), sergent, G. T. L. A. 1/60.
4731 Couret (Maurice), sergent, Z. D. A. 902.
4732 Tabusse (Emile), sergent, Z. D. A. 903.
4733 Moret (Christian), sergent, Z. D. A. 902.
4734 Mathieu (Marcel), sergent, 281e compagnie R. R. E.
4735 Le Gonidec (Hubert), sergent, G. M. M. T. A.
4736 Claudet (Pierre), caporal-chef, 281e cie BRE.
4737 Leclerc (Gérard), sergent, 281e cie BRE.
4738 Maillard (Marcel), sergent 283e cie BRE.
4739 Haguenin (François), caporal-chef, Z. D. A. 903.
4740 De Pretto (Tranquille), caporal, 281e cie BRE.
4741 Doumenc (Pierre), caporal-chef, Z. D. A. 902.
4742 Bordessoules-Desortiaux (François), sergent, Z. D. A. 903.
4743 Guichen (Albert), sergent, 283e cie BRE.
4744 Maquaire (Guy), sergent, 283e cie BRE.

(A compter du 29 juillet 1949.)

4745 Bossu (Robert), sergent, 281e cie BRE.
4746 Fourcade-Lloubère (Jean), sergent, R. A. 723.
4747 Vallat (Jacques), sergent, C. I. E. T.
4748 Détournay (Jacques), sergent, 60e escadre.
4749 Le Dig (Roland), sergent, R. A. 723.
4750 Aguerre (Maurice), sergent S. T. R. 927.
4751 Devezeau (Serge), sergent, 281e cie BRE.
4752 Escario (Emile), sergent, 6e escadre.
4753 Savet (Jean), sergent, G. T. 1/62 « Algérie ».
4754 Daniel (Jacques), sergent, R. A. 723.
4755 Ramero (Joseph), caporal-chef, S. T. R. 927.
4756 Mansanti (Edouard), sergent, Z. D. A. 902.
4757 Abadie (Jean-Louis), sergent, 61e escadre.
4758 Chavatte (Max), caporal-chef, 284e cie BRE.
4759 Peragallo (Jacques), caporal, C. I. C. O. A. 930.
4760 Kirchner (Gérard), sergent, 283e cie BRE.
4761 Alby (Emile), sergent, 281e cie BRE.
4762 Lallier (Robert), sergent, C. I. C. O. A. 930.
4763 Verler (Robert), sergent, C. I. C. O. A. 930.
4764 Jugeau (Louis), sergent, 283e cie BRE.

c) Sous-spécialité « Téléphone »

(A compter du 20 juillet 1949.)

4765 Mignard (Roland), sergent, C. T. A. 801.
4766 Mazeline (Henri), sergent, C. T. A. 803.
4767 Bruzy (Gaston), sergent, C. T. A. 806.
4768 Collay (Roger), sergent, C. T. A. 801.
4769 Englebrt (Maurice), sergent, Z. D. A. 901.
4770 Jacquet (Maximin), sergent, C. E. T. 802.
4771 Hervio (Raymond), caporal, C. E. T. 802.
4772 Lerebourg (Pierre), sergent-chef, C. E. T. 802.
4773 Bihan-Frou (François), sergent, C. I. M. T. 242.
4774 Quelais (Georges), sergent, D. A. T.
4775 Thibaudeau (Georges), sergent, R. A. 725
4776 Bidot (Pierre), caporal-chef, C. E. T. 802.
4777 Maitre (Louis-Maurice), sergent, E. A. A. 602.
4778 Ribes (Jean), sergent, C. T. A. 805.
4779 Gibelin (Augustin), sergent, C. I. M. T. 242.
4780 Raspaut (Aimé), sergent, D. A. T.
4781 Chailleton (Jean), caporal-chef, D. A. T.

d) Sous-spécialité « Télégraphe ».

4782 Lacoste (Marcel), sergent, Z. D. A. 901.
4783 Roudeix (Pierre), sergent, C. E. T. 802.
4784 Lonardi (Serge), sergent, 4e escadre.
4785 Ghaufleny (Pierre), sergent, C. E. T. 802.
4786 Sanchez (André), sergent, C. E. T. 801.
4787 Gidon (Maurice), caporal-chef, 2e escadre.
4788 Darnaud (Jacques), sergent, C. E. T. 803.
4789 Souty (Georges), sergent, C. T. A. 805.
4790 Flandin (Paul), sergent, C. E. T. 803.
4791 Bergeron (Jacques), sergent, S. R. M. A. A.
4792 Gicquel (Henri), sergent-chef, C. S. T. A. 73.
4793 Martin (Marcel), caporal, C. T. A. 805.
4794 Fautras (Marcel), sergent, C. S. T. A. 73.
4795 Nouen (Paul), sergent, S. R. M. A. A.
4796 Berot (Jean), sergent, C. T. A. 805.
4797 Favarel (Jean), caporal-chef, C. T. A. 807.
4798 Boutin (Pierre), caporal-chef, air E. O.
4799 Lefebvre (Irénée), sergent, R. D. C. A. 72.

III. — Personnel non navigant du service général

1° Brevet supérieur de spécialiste du service général.

Spécialité « Moniteur au sol d'entraînement au pilotage sans visibilité ».

(A compter du 7 juillet 1949.)

54 Bourgognon (Jacques), adjudant, R. A. 707.
55 Fontaine (Jean), adjudant-chef, C. I. E. T.
56 Thurel (Roger), sergent, R. A. 702.
57 Carriat (Roger), adjudant-chef, C. E. R. A. A.

2e Brevet élémentaire de spécialiste du service général.

a) *Spécialité « Expert en textiles et cuirs ».*

(A compter du 18 juillet 1949.)

a) Sous-spécialité « Confection textiles ».

1 Mathieu (Lucien), sergent, C. R. A. P. 204.
2 Fiere (Fernand), sergent, M. C. H. 798.
3 Prunet (Antonin), adjudant, M. R. H. 783.
4 Martuchou (Robert), sergent-chef, R. A. 117.
5 Tellier (Guy), sergent, M. C. H. 785.
6 Chouet (Pierre), sergent-chef, M. C. H. 797.
7 Beautenon (Pierre), sergent, M. C. H. 785.

b) Sous-spécialité « Chaussures équipement ».

8 Laquille (Robert), sergent, C. R. A. P. 204.
9 Brut (Abel), sergent, M. C. H. 797.
10 Brisson (Pierre), sergent-chef, R. A. 117.
11 Pigneur (Marcelin), sergent-chef, M. R. H. 783.
12 Nantier (Jacques), caporal-chef, M. C. H. 798.
13 Morèse (Jean), sergent, M. C. H. 785.
14 Calvez (Pierre), sergent-chef, M. C. H. 798.

IV — Brevet de contrôleur d'aérodrome

(A compter du 1er août 1949.)

120 Elissalt (Louis), lieutenant, C. L. A. en E. O.
121 Galano (François), lieutenant, C. L. A. en E. O.
122 Monet (Auguste), lieutenant, C. L. A. en E. O.

V — Brevet militaire de pilote de planeurs légers

« Type C ».

(A compter du 4 février 1949.)

74 Lamontagne (Maurice), adjudant, R. A. 705 (2).

(A compter du 18 février 1949.)

75 Desnoyer (Marcel), capitaine, R. A. 705 (2).

(A compter du 11 avril 1949.)

76 Degalle (Pierre), soldat de 2e classe, C. R. A. P. 209 (2).

(A compter du 2 mai 1949.)

77 Bonniel (Max), adjudant, S. C. A. 550 (2).

(A compter du 31 mai 1949.)

78 Garnault (Gérard), adjudant, R. A. 724 (2).
79 Bernis (Robert), sergent-chef, G. T. 2/61 « Maine » (2).

(A compter du 13 juin 1949.)

80 Jouvet (Robert), caporal, R. A. 702 (2).

(A compter du 17 juin 1949.)

81 Reynier (Maurice), caporal, G. C. 2/6 « Normandie Niemen » (2).

(A compter du 20 juin 1949.)

82 Villemin (Henri), aspirant de réserve, R. A. 724 (2).

(A compter du 29 juin 1949.)

83 Pataut (André), sergent-chef, B. A. 724 (2).

(A compter du 1er juillet 1949.)

84 Foissac (Gustave), lieutenant de réserve, C. M. 224 (2).

(A compter du 8 août 1949.)

85 Zanni (Jacques), soldat de 2e classe de réserve, C. M. 222 (2).

(A compter du 11 août 1949.)

86 Folea (André), caporal-chef de réserve, C. M. 222 (2).

« Type D ».

(A compter du 18 février 1949.)

87 Rouchette (Jean), soldat de 2e classe, B. A. 705 (2).

(A compter du 25 février 1949.)

88 Parizel (Jacques), caporal, B. A. 705 (2).

(A compter du 25 mai 1949.)

89 Carteron (André), sergent, B. A. 707 (2)

(A compter du 12 juin 1949.)

90 Heckenauer (André), aspirant de réserve, B. C. I. A. A. 267 (2).

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce qui concerne :

Les pilotes de planeur, ceux-ci restent classés dans le corps du personnel auquel ils appartiennent.

Les commandants de formation, dont dépendent les intéressés, voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centres mobilisateurs seront tenus de mettre à jour les dossiers concernant le personnel démobilisé et de notifier ces homologations aux intéressés.

(1) Pour régularisation.
(2) Par équivalence.
(3) Transformation de brevet.

RECTIFICATIFS

Décision n° 7997/SPAA/4/A. 3 du 27 mai 1949, insérée au *Journal officiel* du 3 juin 1949, page 5451, 1re colonne, 24e ligne, au lieu de : « A compter du 16 décembre 1949 : 1009 Rouault (Marcel), sergent, G. M. M. T. A. (3) », lire : « A compter du 16 février 1949 : 1009 Rouault (Marcel), sergent, G. M. M. T. A. (3) ».

Décision n° 12141/SPAA/4/A. 3 du 9 septembre 1949, insérée au *Journal officiel* du 21 septembre 1949 :

Page 9131, 2e colonne, 14e ligne, au lieu de : « De Somon », lire : « De Somow ».

Page 9132, 1re colonne, 38e ligne, au lieu de : « C. F. T. 803 », lire : C. E. T. 803 » ; 49e ligne, au lieu de : « Cussinus », lire : « Caussinus » ; 3e colonne, 9e ligne, au lieu de : « Vorillon », lire : « Vorillion ».

Page 9133, 1re colonne, 36e ligne, au lieu de : « Babillier », lire : « Rabillier ».

Page 9134, 2e colonne, 27e ligne, au lieu de : « A. B. A. A. », lire : « A. R. A. A. » ; 65e ligne, au lieu de : « C. T. M. T. », lire : « C. I. M. T. » ; 75e ligne, au lieu de : « Galboard », lire : « Gatroard » ; 3e colonne, 111e ligne, au lieu de : « G. B. 2/33 », lire : « G. R. 2/33 ».

Page 9135, 3e colonne, 57e ligne, après : « 493 Zeissloff (Marcel) », ajouter : « adjudant ».

Page 9136, 1re colonne, 54e ligne, au lieu de : « Debron », lire : « Dedron ».

Concours normal d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (titre Saint-Cyr).

Additif à la liste d'admission parue au *Journal officiel* du 11 septembre 1949, page 9205 :

Après : « N° 252 Pabst (Guy-Fernand-Louis) », ajouter : « N° 252 *bis* David (Jean-Isidore-Fernand) ».

Après : « N° 260 Stoffaës (Yves-Pierre-André-Michel) », ajouter : « N° 260 *bis* Rombaud (Jean-Francis) ».

Les intéressés devront se présenter au général commandant l'école spéciale militaire interarmes, à Coëtquidan, le 8 octobre 1949, avant dix-huit heures.

Ils devront, par ailleurs, se conformer aux prescriptions figurant sur la liste d'admission précitée.

Liste, par ordre de mérite, des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air à la suite du concours de 1949.

(Décision ministérielle n° 6080/Cab/Mil 5 P du 20 août 1949.)

Additif au *Journal officiel* du 1er septembre 1949, page 8790, II, Division « personnel mécaniciens, après : « 4 Franzek (Jean), sergent, B. A. 118 », ajouter : « 4 *bis* Vidalenc (Jean), sergent, C. I. E. T., Toulouse ».

Liste, par ordre de mérite, des étudiants en médecine et en pharmacie admis à l'école principale du service de santé de la marine en 1949.

Les étudiants en médecine et en pharmacie dont les noms suivent sont nommés élèves du service de santé de la marine, sous réserve de satisfaire aux conditions de scolarité exigées pour chaque catégorie et de posséder l'aptitude physique requise au moment de l'incorporation.

A. — LIGNE MÉDICALE

Candidats à quatre inscriptions.

1 Odano (Robert-Jean-Marie).
2 Le Borgne (Yvon).
3 Gilly (René-Wilfrid-Marius).
4 Constantin (Hubert-Jean).
5 Vinet (Jean-Charles-Maurice).
6 Alavoine (Jacques-Jean-Pierre-Eugène).
7 Cerutti (Jacques-Joseph-Marie).
8 Le Brumant (Charles-Joseph-Jean).
9 Outin (Jean-Georges).
10 Tranier (Jean-Germain).
11 André (Louis-Jean).
12 Lucas (Hervé-Louis-Yves-James-Marie).
13 Charlopain (Guy).
14 Puccinelli (René-Jean).
15 Caron (Jean-Jacques-Emile-Louis).
16 Aubry (Michel-Jean-Joseph).
17 Ardouin (Charles-Eugène-Joseph-Gabriel).
18 Chevalier (Marcel-Paul-Edouard-Jean-Baptiste).
19 Gérardin (Marcel-Charles-Hermant).
20 Clauzon (André-Jean-Auguste).
21 Laurent (Gérard-Jean-Roger).
22 Arrabie-Aubies (Henri).
23 Lajonie (Jacques-Pierre-Jean).
24 Mechain (Michel).
25 Cazaban (Roger-Jean-Léon).
26 Frossard (Sylvain-Charles-Henri).
27 Laffont (Jacques).
28 Berton (Maurice-Louis-Yves).
29 Daney (Armand-Jean-Marie).
30 Gaudin (Jean-Louis).
31 Chrétien (Francis-Henri-Bruno).
32 Rehm (Christian-Léon-Fernand-Emile).
33 Delpy (Pierre-Jacques-Marie).
34 Castera (Pierre-Marie-Léon).
35 Darrigol (Jean-Marcel).
36 Bourdier (Michel-Luc-Henri).
37 Guilhemsans (Guy-Joseph).
38 Gascougnolle (René-Albert-Georges).
39 Paul (Jean-Léon).
40 Lacroix (Emile-Marie).
41 Devaux (Jean).
42 Casimirius (Lazare-Roger).
43 Bertrand (Michel-Henri).
44 Fourestier (Jean).
45 Conrège (Fernand).
46 Le Dreff (Jean-Alexis-Joseph).
47 Jubiol (Michel-Louis-Aimé).
48 Sarrat (Henri-Romain-Eugène).
49 Dedieu (Louis-Christian).
50 Girant (Claude-Jean-Louis).
51 Delavat (Guy-André-Henri).
52 Dubocs (Jean-Claude-Louis-Armand).
53 Labegorre (Jean-Marcel-Joseph-Jacques).
54 Arrighi (Jean-Pierre).
55 Goasguen (Marcel).
56 Barjon (Henri-Claude-Marie).
57 Demenge (Jacques).
58 Fritsch (Paul-Edouard-Roger).
59 Cavenel (Philippe-Marie-Jean).
60 Ponjol (Claude-Jacques-Louis).
61 Fradet (Jean).
62 Farot (Louis-Firmin).
63 Reynaud (Maurice-Louis).
64 Vidal (Robert-Roger).
65 Girardeau (Maurice-Jacques-Julien).
66 Arrighi (Edmond-Albert).
67 Favier (Roland-Jacques-Félix).
68 Marc (Robert-André-Marie-Philippe).
69 Escoule (Robert-Charles-Abel).
70 Gomart (Dominique-Marie-Joseph).
71 Durand (Bernard-Jules-Henri).
72 Saint-Zebi (Gabriel-Jean).
73 Meunier (Paul-Léon-Jean).
74 Delfour (Christian-Yves-Pierre-Raymond).
75 Kauffmann (Jean-Maurice-Louis-Marcel).
76 Revis (Raoul-Antoine-Louis).
77 Constantin (Bernard-Pierre-Jean).
78 Le Guillou (André-Emile-François).
79 Robo (Guy-Edmond).
80 Boucheau (Paul-Marie-Henri).
81 Delormas (Pierre-Philippe-Jules).
82 Warluzel (Yves-Albert-Marie).
83 Macario (Charles-Laurent-Camille).
84 Lamonlellerie (Michel-Julien).
85 Gamet (Robert).
86 Vaujany (Jacques-Louis-Emile).
87 Placentini (Marcel).
88 Lochouarn (Pierre-Albert).
89 Hourlier (Henri-François-Louis-Charles).
90 Cros (Henri-Charles).
91 Fages (Jean-Bernard-René).
92 Biot (José-Jean).
93 Lagarosse (Bertrand-Edouard-Marie).
94 Pon (Denis-Marie-François).
95 Calais (Pierre-Michel-Anatole).
96 Maitresobert (René-Jacques).
97 Daumalin (Louis-Charles).
98 Carles (Roger-Jean-Marie-Gérard).
99 Labat (Jean).
99 *ex aequo* Sire (Jean-Joseph).

Candidats à huit inscriptions.

1 Labouche (Léandre-Marie).
2 Denis (Bruno-Jacques-Joël).
3 Lalouf (Marc-Jean-Claude).
4 Plurien (Gilles-Louis).
5 Lacube (Pierre-Jean-Joseph).
6 Desplats (Yves-Jacques).
7 Kayser (Bertrand-Roger-Jean).
8 Le Quellec (Bernard-Edmond).
9 Chatelier (Gérard-Georges-Jean).
10 Galgani (Antoine-Mathieu).
11 Dambielle (Bernard-Pierre-Marie).

Candidats à douze inscriptions.

1 Cathalan (Georges-Jean).
2 Guichard (Maurice-François-Jean).
3 Levanti (Jean-Thomas-Ignace-Pascal).

B. — LIGNE PHARMACEUTIQUE

Candidats stagiaires.

1 Clanet (Franck-Emile).
2 Le Hir (Adrien-Louis).
3 Perroux (Edmond-René-Joseph).
4 Cren (André-François).
5 Ponzo (Jean-Claude).
6 Point (Georges-Antonin-Marie-Adrien).
7 Peyronne (Georges-Etienne).
8 Deyrolle (Hervé-Jean-Pierre).
9 Debray (Maurice-Marie-Gabriel-Félix).
10 Combeuil (Guy).
11 Talarmin (Jean-Louis-Auguste).

Tous ces élèves recevront une convocation individuelle par les soins de la direction centrale des services de santé des armées.

Ils devront se présenter, munis de cette convocation, au médecin général de 2e classe, directeur de l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux, 147, cours de la Marne, le jeudi 20 octobre 1949 avant douze heures. Une liste complémentaire pourra être publiée ultérieurement en fonction des vacances éventuelles.

Tableau des désignations coloniales du 25 septembre 1949.

Additif à la liste parue au *Journal officiel* du 27 septembre 1949, page 9616, 2e colonne, ajouter:

Assistante sociale coloniale.

I. — *Pour servir en Extrême-Orient.*

(Embarquement à partir du 25 octobre 1949.)

Mlle Lemoine (Marie-Madeleine), assistante sociale de la direction du service social de la 9e région militaire (volontaire, hors tour).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1949: page 9927, 3e colonne, au lieu de: « Catta (François), sous-lieutenant », lire: « Gatta (François), sous-lieutenant ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 octobre 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1949 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Bourseau (Jean-Louis-Marcel), président de l'union nationale des hôteliers; 25 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Briere (André-René), président de la commission nationale des transports touristiques à la fédération nationale des transports routiers; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Thoy (Léon-André-Marcel-Francis), directeur général de la caisse de crédit hôtelier, commercial et industriel; 33 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret portant promotion dans le corps des ingénieurs géographes de l'institut géographique national.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est promu au grade d'ingénieur en chef géographe de 2e classe, pour compter du 1er juillet 1949, M. Melia (P.-E.-O.), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe.

Décret n° 49-1387 accordant, à compter du 1er janvier 1949, aux petits cheminots retraités, tributaires de la caisse autonome mutuelle des retraites, le relèvement de l'indemnité prévue par le décret n° 48-1578 du 8 octobre 1948 et l'augmentation des majorations pour enfants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1949: page 10087, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « ...par le décret n° 48-358, du 28 février 1948... », lire: « ...par le décret n° 48-358 du 29 février 1948... »; article 1er, 5e ligne 2e paragraphe, au lieu de: « ...et de 30.000 F pour ceux du barème B... », lire: « ...et de 38.000 F pour ceux du barème B... ».

Secrétariat général de l'aviation civile et commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1949, page 9951:

Administrateurs civils de 2e classe.

Après M. Fichet (Pierre), ajouter:

« M. Le Borgne (Jacques), 1er échelon, 1er janvier 1948. — 1er échelon, 1er janvier 1948.

« Mme Mendez (Rose-Marie), 1er échelon, 1er janvier 1948. — 1er échelon, 1er janvier 1948 ».

Administrateurs civils de 3e classe.

Au lieu de: « M. Baque (Georges) », lire: « M. Baque (Jean) ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, M. Soubeyrand, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Avignon, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à compter du 1er octobre 1949, du service ordinaire et vicinal du département de l'Ardèche, en remplacement de M. Bernard, décédé.

Liste d'admissibilité au concours complémentaire de 1949 pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat pour certains postes situés dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

(Application du décret du 7 septembre 1937.)

Liste des candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 13,33

Strasbourg. — MM. Hausser (Robert), Hautenschild (Charles), Simon (Henri), Zingle (Paul).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 19 août 1949 relatif au nombre de candidats à recevoir aux concours d'agrégations et de certificats en 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et de la réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances.

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948;

Vu le décret du 30 décembre 1948, autorisant l'ouverture en 1949 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre de candidats et candidates à admettre à la suite des concours de recrutement de l'enseignement du second degré (session de juin 1949) est ainsi fixé:

	Candidats.	Candidates.
Agrégation de philosophie.	12	4
Agrégation de géographie.	9	2
Agrégation d'histoire.....	18	
Agrégation d'histoire et géographie		15
Agrégation des lettres....	20	20
Agrégation de grammaire.	20	10
Agrégation des sciences et mathématiques	22	12
Agrégation des sciences physiques	20	8
Agrégation des sciences naturelles	12	7
Agrégation d'allemand ...	10	8
Agrégation d'anglais	30	20
Agrégation d'espagnol.....	5	5
Agrégation d'italien	2	2
Agrégation d'arabe	2	2
Agrégation de russe	1	1
Certificat d'allemand	12	12
Certificat d'anglais	40	20
Certificat d'espagnol	5	6
Certificat d'italien	2	3
Certificat d'arabe	5	1
C. A. à l'enseignement dans les collèges:		
Section A. — Philosophie lettres	7	6
Section B. — Lettres classiques	30	30
Section B. — Lettres modernes	15	15
Section C. — Histoire et géographie	15	12
Section E. — Mathématiques et physique	25	15
Section F. — Sciences physiques et naturelles	10	16
Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (degré supérieur).....	12	10
Certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral (degré supérieur).	20	11

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre de l'éducation nationale par intérim,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 fixant le nombre et la nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit (section de droit privé et section de droit romain et histoire du droit) pour les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances.

Vu l'article 14 de la loi de finances du 14 septembre 1948;
Vu les arrêtés des 25 juillet 1929 et 15 mars 1938 fixant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit;
Vu les articles 4 et 5 de l'arrêté interministériel du 13 septembre 1947 déterminant les conditions spéciales d'accès à un poste relevant du ministère de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Afin de pourvoir exclusivement aux besoins des établissements d'enseignement supérieur de la France d'outre-mer, le nombre des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit (section de droit privé et section de droit romain et histoire du droit) est augmenté de:

a) Section de droit privé. — Indochine: trois places;
b) Section de droit romain et histoire du droit. — Indochine: une place.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'inspecteur des monuments historiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 11 mai 1935, notamment en son article 7 modifié par le décret du 14 août 1945;
Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Un concours sur épreuves pour l'admission au poste d'inspecteur des monuments historiques est ouvert au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture).
Le nombre de places mises au concours est fixé à deux.

Art. 2. — Pour être admis à prendre part au concours, les candidats doivent être Français et âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er janvier 1949. La limite d'âge est reculée d'une durée égale aux services militaires.

Art. 3. — Peuvent prendre part au concours les anciens membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome, les licenciés ès lettres ou en droit, les archivistes paléographes, les anciens élèves diplômés de l'école du Louvre, et les fonctionnaires appartenant depuis plus de dix ans à la direction de l'architecture.

Art. 4. — Les demandes d'admission au concours devront être adressées à M. le ministre de l'éducation nationale (direction de l'architecture, bureau du personnel gestion et contrôle financier), 3, rue de Valois, Paris (1er), avant le 1er juin 1949.

Art. 5. — Un arrêté ultérieur fixera la composition du jury et le programme des épreuves.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires, économiques, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'architecte des bâtiments de France, chef d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, notamment en son article 14;

Vu l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 décembre 1940 réglementant la profession d'architecte;

Vu le décret n° 46-272 du 21 février 1946 portant création d'agences des bâtiments de France;

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945,

Décrète:

Art. 1er. — Un concours sur titres et sur épreuves pour l'admission au poste d'architecte des bâtiments de France, chef d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux est ouvert au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture).
Le nombre des places mises au concours est fixé à trois dont une place au minimum est réservée aux bénéficiaires des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 (*Journal officiel* du 16 juin 1945) visant les prisonniers, déportés, mobilisés, victimes des lois d'exception.

Art. 2. — Pour être admis à prendre part au concours, les candidats doivent être Français et satisfaire aux conditions fixées par l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 décembre 1940 réglementant la profession d'architecte. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins.

Art. 3. — Les demandes d'admission au concours devront être adressées à M. le ministre de l'éducation nationale (direction de l'architecture), bureau du personnel, gestion et contrôle financier, 3, rue de Valois, Paris (1er), avant le 15 septembre 1949.

Art. 4. — Un arrêté ultérieur fixera la composition du jury et le programme des épreuves.

Art. 5. — Les candidats ne pourront avoir entre eux aucune communication, ni consulter aucun document.
Le jury assurera l'anonymat des épreuves.

Art. 6. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 relatif au concours pour le recrutement d'un rédacteur reviseur à l'administration générale du mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret validé du 11 février 1941 portant organisation du mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de Sèvres et notamment l'article 7;

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils);

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un rédacteur reviseur à l'administration générale du mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret relatif à l'ouverture d'écoles nationales d'enseignement technique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1949:

Sommaire et titre, intitulé, au lieu de: « Décret du 27 septembre 1949, relatif à l'ouverture d'écoles nationales professionnelles », lire: « Décret du 27 septembre 1949, relatif à la création d'écoles nationales d'enseignement technique ».

Page 9715, 2e colonne, art. 1er, alinéa 1er, au lieu de: « ...sont créées trois écoles nationales professionnelles... », lire: « ...sont créées trois écoles nationales d'enseignement technique »; alinéa 4e, au lieu de: « Dans le département de la Seine: école nationale professionnelle de radio-technique... », lire: « Dans le département de la Seine: école nationale de radio-technique... ».

Extension de la sécurité sociale des étudiants à des élèves de certains établissements d'enseignement technique.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du 15 février 1949, portant application des dispositions de ladite loi à certains établissements d'enseignement technique supérieur relevant du secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, et notamment l'article 4;

Vu l'avis des associations d'étudiants,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont assujettis aux dispositions de la loi du 23 septembre 1948 portant extension aux étudiants de certaines dispositions des assurances sociales, les étudiants et élèves ou les catégories déterminées ci-dessous d'étudiants et élèves inscrits aux établissements d'enseignement ci-après en vue de l'obtention d'un diplôme d'Etat ou reconnu par l'Etat:

1°) Institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille;

Section d'ingénieurs de l'école technique supérieure du laboratoire de Paris;

Ecole spéciale d'architecture de Paris (à l'exclusion de la classe préparatoire);

Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de l'institut catholique de Paris;

2°) Année préparatoire du professorat d'enseignement ménager pour les élèves titulaires du monitorat des établissements suivants:

Institut social familial ménager, 12, rue Monsieur, Paris;

Ecole de la Cadenelle, 41, avenue Flotte, Marseille.

Art. 2. — Cesse de bénéficier de la loi du 23 septembre 1948 l'élève qui n'a pas obtenu à la fin de la période correspondant à la durée normale de scolarité le diplôme en vue de l'obtention duquel il est inscrit dans l'un des établissements ci-dessous indiqués, sauf autorisation de prolongation de scolarité accordée dans les conditions prévues par les textes fixant le règlement de l'école.

Art. 3. — Bénéficient seuls de la loi du 23 septembre 1948 les étudiants et élèves ressortissant de l'Union française des pays de protectorat ou des Etats étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France.

Art. 4. — Le bénéfice de la loi du 23 septembre 1948 pourra être étendu, le cas échéant, à d'autres catégories d'élèves par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le directeur de l'enseignement technique et le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 août 1949.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Création et suppression de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements.

Par arrêté du 28 septembre 1949, il a été dans le département de la Seine un certificat d'aptitude professionnelle pour le métier de staffeur ornemaniste.

Par arrêté du 28 septembre 1949, il a été créé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle un certificat d'aptitude professionnelle pour le métier de carreleur.

Par arrêté du 28 septembre 1949, il a été supprimé dans le département du Calvados dix certificats d'aptitude professionnelle pour les métiers de:

Serrurier, Société nationale des chemins de fer français.
Maréchal ferrant.
Mécanicien rural.
Sculpteur sur bois,
Pâtissier.
Serrurier bâtiment.
Mécanicien d'avion.
Mécanicien de locomotive.
Tapissier garnisseur.
Lithographe dessinateur.

Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 46-1250 du 28 mai 1946 portant création du centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation,

Arrête:

Art. 1er. — Le département biochimique de l'institut de recherches scientifiques sur le cancer de l'université de Paris et du centre national de la recherche scientifique relève de l'action coordinatrice du centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

YVON DELBOS.

Direction de l'architecture.

Par arrêté en date du 20 juin 1949, M. Darcq est chargé, à titre provisoire, de la vérification des travaux de l'hôtel des Palmiers à Hyères (Var).

Par arrêté en date du 30 juin 1949, M. Voltz, architecte des bâtiments de France, affecté à l'agence des monuments historiques de la Moselle, est chargé de l'entretien de l'ensemble du palais de justice de Metz (parties classées et non classées), à compter du 1er juillet 1949.

Par arrêté en date du 29 septembre 1949, M. Herrenschmidt, architecte des bâtiments civils, est désigné en qualité d'architecte chargé de la direction des travaux d'aménagement de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bas-Rhin).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Réorganisation de la régie d'avances instituée près du service de l'ordonnateur secondaire.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et de affaires économiques:

Vu l'article 54 du décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 13 juillet 1948, modifié par l'arrêté du 7 mars 1949, portant réorganisation de la régie d'avances instituée près du service de l'ordonnateur secondaire,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 juillet 1948 modifié par l'arrêté du 7 mars sont à nouveau modifiés comme suit:

« *Art.* 2. — Le montant des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 8 millions de francs.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

« *Art.* 3. — Le régisseur, désigné par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce est assujetti à la constitution d'un cautionnement d'un montant de 800.000 F qui peut être constitué en numéraires, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement agréée.

« Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 8.400 F. »

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 1er octobre 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
MARCEL FOURIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Modification de l'arrêté du 9 octobre 1948 fixant le statut du personnel de la régie des mines de la Sarre.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 23 du décret n° 47-2437 du 31 décembre 1947 relatif à l'organisation de la régie des mines de la Sarre;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1948 relatif à la fixation du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre;

Vu la proposition du directeur général de la régie des mines de la Sarre;

Vu l'avis du comité des mines de la Sarre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 27 du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre (personnel sarrois) est remplacé par le texte suivant:

« Il est dû aux ouvriers mariés ou soutiens de famille une indemnité mensuelle de logement égale à celle que reçoivent les ouvriers mariés ou soutiens de famille des houillères de bassin françaises; ces indemnités seront versées à un fonds destiné à accorder aux ouvriers des prêts sans intérêt à long terme en vue de la construction de logements; un règlement intérieur fixera les conditions de gestion de ce fonds. »

Art. 2. — Cette mesure aura effet à dater du 1er janvier 1949.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT ELOT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE DU PONT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 49-1402 du 5 octobre 1949 portant ouverture à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale de bureaux de douane situés dans les départements d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural et notamment l'article 56;

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu la loi du 31 décembre 1938 portant fixation du budget général de l'exercice 1939 notamment l'article 109;

Vu la loi du 16 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 26 mai 1888 modifié par le décret du 6 janvier 1912 réglant les modalités d'application de la loi du 5 avril 1887 sur l'inspection sanitaire des viandes fraîches importées;

Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 21 juin 1898 sur le code rural;

Vu le decret du 11 juin 1905 relatif à l'importation et au transit des animaux modifié par le décret du 14 mai 1920 et par le décret du 5 avril 1947;

Vu le décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes modifié par le décret du 25 janvier 1939;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif au contrôle sanitaire des produits de pêche importés, modifié par le décret du 5 avril 1947;

Vu le décret du 7 janvier 1939 fixant les conditions d'admission à l'importation des produits de pêche étrangère frais, des mollusques et des poissons d'élevage, modifié par le décret du 6 mai 1943;

Vu le décret n° 47-1347 du 28 juin 1947 étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, la réglementation sur la police sanitaire des animaux;

Vu le décret n° 49-214 du 15 février 1949 relatif à l'importation des viandes et autres produits d'origine animale;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1932 relatif aux frais de visite sanitaire des animaux et des viandes à la frontière;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1946 fixant les tarifs des vacations et frais de déplacement des vétérinaires inspecteurs à la frontière, modifié par arrêté du 24 mars 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les bureaux de douane des départements d'outre-mer suivants:

Département de la Guadeloupe: bureaux de douane de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre;

Département de la Martinique: bureau de douane de Fort-de-France;

Département de la Réunion: bureaux de douane de Port-de-la-Pointe-des-Galets, Saint-Denis, aéroport de Gillot,

sont ouverts à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale admissibles en France après vérification de leur état sanitaire.

Art. 2. — La visite sanitaire exigée pour l'importation et le transit des animaux et des produits d'origine animale aura lieu exclusivement sur la demande et aux frais des importateurs ou transitaires, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 septembre 1932 et suivant le tarif des vacations prévu à l'arrêté du 17 janvier 1946 modifié par arrêté du 24 mars 1949.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat aux finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Commercialisation des plants de vigne.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles modifiée et complétée par les lois du 5 août 1908, du 28 juillet 1912, du 6 mai 1919 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par le décret du 31 décembre 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du chef du service de la répression des fraudes;

Après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre des bois et plants de vigne dont les lots comportent plus de quatre pour cent d'impuretés spécifiques.

Sont notamment considérées comme impuretés spécifiques:

a) Les bois et plants desséchés en totalité, ou en partie, même lorsqu'ils ont subi un trempage dans l'eau postérieurement à leur dessiccation;

b) Les bois et plants avariés, blessés, grêlés, tordus, écrasés ou cassés;

c) Le bois et plants dépourvus de matières de réserve, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'épreuve à l'iode ne révèle pas la présence d'amidon.

Art. 2. — Tout emballage renfermant des bois ou plants de vigne — ainsi que tout lot unitaire de ces marchandises — transporté en vue de la vente, mis en vente ou vendu doit être pourvu d'une étiquette solidement fixée, portant à l'exclusion de toutes autres, les mentions suivantes inscrites sans abréviations:

1° Le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur;

2° La dénomination de vente comportant:

a) L'indication de la nature des produits (boutures ou plants des différentes catégories) dans les conditions qui seront fixées par un règlement technique établi sur proposition du comité technique permanent de sélection des plantes cultivées.

Ce règlement technique déterminera, également, les caractéristiques auxquelles devront répondre les bois et plants de chaque

catégorie pour pouvoir être commercialisés, ainsi que les modalités du contrôle sur pied auquel seront soumises les cultures productrices:

b) Le nom du cépage tel qu'il figure au catalogue des espèces et variétés. La pureté de variété devra être au moins égale à 99 p. 100.

Le nom du cépage peut être accompagné du qualificatif « sélectionné classe Elite » si les bois ou plants répondent aux conditions fixées à cet effet par le règlement technique visé à l'alinéa précédent;

2° Le numéro d'immatriculation du vendeur sur les registres de l'organisme de contrôle sur pieds.

Art. 3. — Les inscriptions prévues à l'article 2 du présent arrêté doivent être reproduites dans les contrats de vente, dans les doubles de commissions, dans les confirmations de commande s'il en est délivré à l'acheteur au moment de la vente dans les documents publicitaires se rapportent à ces produits ainsi que dans les factures qui devront être remises obligatoirement à l'acheteur; ces inscriptions devront concorder avec celles qui figurent sur les étiquettes.

Art. 4. — Des conditions particulières pourront être fixées par le règlement technique visé à l'article 2 pour les bois et plants de vigne exportés.

Toute exportation pourra être, notamment, subordonnée à un contrôle préalable.

Art. 5. — L'emploi de toute indication, de tout signe, de tout mode de présentation susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature, la pureté d'espèce ou de variété, la provenance, l'état sanitaire, le calibrage, les caractères dimensionnels, le poids ou le nombre des produits visés au présent arrêté est interdit, en toutes circonstances sous quelque forme que ce soit, notamment:

1° Sur les emballages;

2° Sur les étiquettes;

3° Sur tout papier de commerce et généralement dans tous avis publicitaires.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 11 juin 1949, toute personne qui fait le commerce des bois et plants de vigne est tenue d'adresser au service de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris (7e), avant toute publicité, en double exemplaire les étiquettes, catalogues, prospectus et prix courants, concernant la vente desdits produits.

Elle devra fournir, sur demande, aux agents dûment qualifiés toutes justifications utiles pour établir la sincérité de ses allégations.

Art. 6. — Le chef du service de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, l'arrêté ministériel du 12 août 1949 est rapporté en ce qui concerne les mutations de M. Veyrie de Recoules (Michel), inspecteur principal des eaux et forêts, et de M. Morel (Henri), inspecteur des eaux et forêts.

M. Veyrie de Recoules (Michel-Adolphe-Edouard), inspecteur principal des eaux et forêts, est maintenu, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, en qualité de chef de service de l'inspection des eaux et forêts de Périgueux (Dordogne).

M. Morel (Henri-Charles), inspecteur des eaux et forêts, est maintenu, avec ses grade et classe actuels, à la direction générale des eaux et forêts, à Paris.

Génie rural.

Par arrêté en date du 6 octobre 1949, sont chargés des fonctions de commis du génie rural aux résidences ci-dessous indiquées, les candidats à l'emploi dont les noms suivent:

1° *Candidats servant ou ayant servi au génie rural.*

Aubrespin (Alphonsine), à Toulouse.
Rozan (Jean), à Lyon.
Butel (Marie), à Pau.
Rentz (Marguerite), à Metz.
Rozanis (Marcelle), à Nice.
Toinon (Odette), à Rennes.
More (Marie), à Nantes.
Wagner (Louise), à Nancy.
Roques (Jeanne), à Carcassonne.
Morin (Thérèse), à Tours.
Vernet (Jeanne), à Caen.
Guglielmetti (Marie), à Saint-Quentin.
Moreau (Denise), à Rouen.
Bernhard (Jeanne), à Strasbourg.
Cressent (Suzanne), à Amiens.
Joignet (Yvonne), à Orléans.
Cagnazzoli (Guillaume), à Bastia.
Gaillardou (Marie), à Bordeaux.
Rejasse (Germaine), à Limoges.
Demollis (Marie-Louise), à Annecy.
Sajous (Lucienne), à Tarbes.
Pechenard (Berthe), à Lille.
Salaun (Eliade), à Paris.
Misiere (Marie-Louise), à Angers
Fromenteil (Marcelle), à Tulle.
Sauban (René), à Quimper.
Tousset (Odette), à Paris-Ouest.
Maurissan (Marie-Louise), à Paris.
Lehmann (Paulette), à Auxerre.
Juillaguet (Gaston), à Rodez.
Pugeaux (Henri), à Paris.
Bazin (Noël), à la Roche-sur-Yon.
Billaut (Suzanne), à Bourges.
Masson (Louis), à Paris.
Audoux (Jacqueline), à Périgueux.

2° *Candidats servant ou ayant servi au ravitaillement.*

Lafon (Albertine), à Albi.
Lacourrieux (Germaine), à Nevers.
Blard (Alice), à Chambéry.
Boue (Albert), à Poitiers.
Auger (Denise), à la Rochelle.
Stella (Henriette), à Marseille.
Gerbeau (Paul), à Troyes.
Puel (Huguette), à Nîmes.
Le Collen (Anne-Marie), à Toulon.
Courtay (Marie), à Dijon.
Coste (Marcel), à Montpellier.
Debras (Roland), à Chaumont.
Berthelot (Jean), à Vannes.
Mullot (Suzanne), à Evreux.
Dubois (Pierre), au Mans.

Ces candidats seront nommés définitivement à l'emploi dès la publication du décret portant statut du corps des commis du génie rural.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 5 octobre 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 septembre 1949 portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

M. Dabescat (Olivier-Louis) (révérend père Olivier), religieux de l'ordre des Assomptionnistes. Chevalier à titre militaire (*Journal officiel* du 27 avril 1917); 69 ans de vie religieuse, dont 40 ans d'apostolat outre-mer.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre de l'Union française.

Par décret en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 septembre 1949 portant que les promotions, nomination faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'Union française:

Au grade d'officier.

MM

Huynh Ngoc Binh, phu de 1re classe en retraite, doc phu su honoraire, président d'honneur de la chambre d'agriculture. Chevalier du 9 août 1941.

Huynh Van Thinh, doc phu su en retraite. Chevalier du 28 février 1938.

Mohamed ould Khancellah Ghena Allah, commerçant, chef de goum à Alger. Chevalier à titre militaire du 16 février 1930.

Ralison (Evariste), commerçant industriel. Chevalier du 21 août 1931.

Ranorosoa (Marie-Jeanne), sage-femme libre, membre de la Croix-Rouge française. Chevalier du 31 décembre 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Aboghe (Hyacinthe-François), rédacteur des services administratifs et financiers de l'Afrique équatoriale française; 30 ans de services.

Alkaya Oumar, chef de canton de Tombouctou (Soudan); 20 ans 11 mois de services.

Adamou Laminou, chef de canton d'Adjohon; 20 ans 9 mois 13 jours de services.

Amadou Diop Coumba Tine, conseiller général de Bambey (Sénégal); 30 ans de services.

Ba Ibrahim, chef ouvrier contractuel du C. F. C. O.; 35 ans de services.

Bey Omar Ouled Sef En Nager, chef des groupements lybiens du Tchad; 30 ans de services.

Diallo Demba Sadio, chef de canton de Dimbokho; 25 ans de services.

Diarre Boldié, chef de canton de Koulikoro; 24 ans 2 mois 7 jours de services.

Dinh Cong Quyen, président du conseil provisoire Muong; 31 ans de services.

Cheikn Yaba Diop, chef de canton du Kael; 27 ans de services.

Diouf Niokhobaye M'Backé, chef de canton de Diakhao Marouttе; 23 ans 6 mois de services.

Djibrill Bissine dit Djibrille Gueye, ex-maître menuisier au Dakar-Niger; 29 ans de services.

Dosson (Augustin), commis d'administration principal de classe exceptionnelle; 34 ans 1 mois de services.

Do Van Cong, doc phu su de classe exceptionnelle; 28 ans 9 mois 5 jours de services.

Do Van Hoanh, médecin chef de la polyclinique de Khanhhoi (Saigon); 30 ans 3 jours de services.

El Hadj Boubacar Sene, adjoint au maire de Dakar; 25 ans de services.

El Hadj Mamadou Lamine Diene, grand iman de la mosquée de Dakar; 30 ans de services.

Fatrane Heiman, sultan des Zandés; 28 ans de services.

Gabarroum, chef de canton des Saras Goubayes de Laï (Tchad); 25 ans de services.

Gaoussou Diarra, premier assesseur du tribunal de premier degré à Ségou; 34 ans de services.

Gatzaro Namoudji, chef supérieur des Lambas Tambermas; 23 ans 6 mois de services.

Gaye Amadou Makhtar, chef de canton de Kermour Rosso (Mauritanie); 20 ans de services et de commandement.

Ghazouani Cheikh Mohamed Ahmed ould Cheikh, chef général de la confédération Ghodfs; 25 ans de services.

Hoang Yen Chao, tri chau, chef de circonscription de 1re classe du chau de Pakha (Tonkin); 17 ans 6 mois de services.

Khouna Mohamed, chef religieux de la confrérie Chadylia Gjodfia à Atar (Mauritanie), 35 ans de services.

Kirissi Traore, ex-adjudant-chef infanterie coloniale; 31 ans de services.

Loembe (Vincent), infirmier principal hors classe à Libreville (Gabon); 43 ans de services.

Madougou dit Kouaro, chef de canton Tafacou (Dahomey); 25 ans de services.

M'Bengue Mapote, chef du quartier de Thiedeme (Dakar); 43 ans 6 mois de services.

M'Bengue Yamar, commerçant, conseiller municipal; 25 ans de services.

Moro Bari, dit Naba Saga, chef de canton de première catégorie, 2e échelon, à Garango; 43 ans 3 mois 5 jours de services.

Mounine, chef du canton du Madiagne; 25 ans de services.

Nambole, éleveur chef coutumier des Bara Andramira (Madagascar); 39 ans de services.

N'Diaye Bilal Amadou, ajusteur mécanicien; 53 ans de services et de pratique professionnelle.

El Hadji Alya Codou N'Doye, chef de quartier de M'Bothe à Dakar; 33 ans 6 mois de services.

Niangado Ali, comptable, membre du conseil privé à Bamako (Soudan); 21 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Niang Ousseynou, ouvrier principal de l'imprimerie du Gouvernement, en retraite à Saint-Louis (Sénégal); 33 ans 6 mois de pratique professionnelle.

Niare Dian Mousse, assesseur au tribunal colonial d'appel à Bamako; 26 ans 10 mois 2 jours de services.

N'Jimouliom Fochive, chef supérieur à Foumban (Cameroun); 25 ans de services.

Omondjo, chef de canton à Pakabaka, district de Makoua (Moyen Congo); 25 ans de services.

Ouedraogo (Fernand), chef de canton à Kaya; 30 ans 6 mois 20 jours de services.

Rabelahy (Joseph), adjudant de la garde indigène en retraite (Madagascar); 42 ans 3 mois de services.

Rakotobe (Jean-Baptiste), entrepreneur de maçonnerie; 40 ans de pratique professionnelle.

Rakotoson (Gilbert), écrivain interprète principal hors classe du cadre spécial Tananarive (Madagascar); 37 ans 2 mois 21 jours de services.

Ramarohetra (Louis), pasteur au temple d'Ambohipotsy, Tananarive (Madagascar); 52 ans de services et de pratique professionnelle.

Randimby (Albert), gouverneur de 4e classe du cadre spécial de l'administration, chef de poste de Tambohorano (Madagascar); 29 ans 5 mois de services.

Raotozafy, éleveur notable (Madagascar); 39 ans 5 mois 22 jours de pratique professionnelle.

Razafy (Gabriel), inspecteur principal hors classe, du cadre spécial de la police; 34 ans 7 mois 6 jours de services.

Remondo (Michel-Marie), rédacteur services administratifs (Gabon); 28 ans 8 mois de services.

Seidou Bakary, lamido des Foulbes de Binder à Léré (Tchad); 32 ans de services.

Soumbara Sidi Ahmed Ould (Soumbara), chef général de tribu à Niemlane (Tidjikja), Mauritanie; 30 ans de services.

Sow Amadou Saloum, chef de canton à Kaolack (Sénégal) (Afrique occidentale française); 20 ans de services et de fonction de commandement.

Teljade Ag Abjade, amenokal des Oulliminden (Afrique occidentale française); 27 ans de services.

Mabousso Thiam, maître bijoutier à Dakar; 40 ans de pratique professionnelle.

Truong Nfoc Sang, doc phu su en retraite; 34 ans 5 mois de services.

Yerima Halillou, chef de canton, Peter (Cameroun); 20 ans de services et de commandement.

Zagre Gomtibo, lieutenant d'infanterie coloniale en retraite, Ouagadougou (Haute-Volta; 26 ans de services.

Zafimahova (Joseph-Antoine), employé de commerce, délégué cantonal, conseiller à l'assemblée provinciale de Fianarantsoa (Madagascar); 29 ans 6 mois de services.

Décret du 5 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire (régularisation).

Par décret en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est décoré de la médaille militaire, pour prendre rang du 31 décembre 1939:

M. Saba (Gontrand-Ludomir), surveillant chef de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Retrait de l'agrément accordé à une caisse artisanale d'allocation vieillesse.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au commerce en date du 3 octobre 1949:

1° Est retirée l'approbation des statuts de la caisse artisanale d'assurance vieillesse de Tarbes, dénommée L'Entr'aide vieillesse, enregistrée sous le n° 65 T 30, dont le siège social est à Tarbes, 12 *bis*, rue du Maréchal-Foch;

2° Est modifié comme suit l'article 1er de l'arrêté du 4 mars 1949, en ce qui concerne la circonscription territoriale de:

a) Caisse artisanale d'assurance vieillesse de la Haute-Garonne:

« Haute-Garonne, Gers et Tarn-et-Garonne »;

b) Caisse artisanale d'assurance vieillesse des Basses-Pyrénées:

« Basses-Pyrénées, Landes et Hautes-Pyrénées. »

Dissolution d'une caisse de sécurité sociale et nomination d'un administrateur provisoire.

Par arrêté en date du 3 octobre 1949, le conseil d'administration de la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon n° 69 R a été dissous.

Par le même arrêté, M. Bertout, directeur des contributions directes, en retraite, a été nommé administrateur provisoire de ladite caisse jusqu'aux nouvelles élections.

Statuts-type des sociétés de secours minières.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, notamment l'article 16;
Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1948 fixant les statuts-type des sociétés de secours minières;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 10, 11, 46, 66, 81 et le chapitre IX du titre III des statuts-type des sociétés de secours minières annexés à l'arrêté du 30 janvier 1948 sont modifiés ou complétés ainsi qu'il suit:

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 10 est abrogé et remplacé par le suivant:

« Lorsque le nombre des administrateurs appartenant soit à la catégorie des travailleurs, soit à celle des exploitants, se trouve réduit de moitié, il est procédé dans un délai de trois mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs de cette catégorie. Le mandat des nouveaux élus expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui des membres qu'ils remplacent. »

Art. 3. — Au dernier alinéa de l'article 11, après: « scrutin », ajouter: « secret ».

Art. 4. — L'article 46 est complété par l'alinéa suivant:

« Jusqu'à l'intervention de ces conventions, des contrats individuels entre sociétés de secours minières et médecins praticiens agréés peuvent être conclus conformément aux dispositions des contrats type établis d'un commun accord par le conseil national de l'ordre des médecins et la caisse autonome nationale. »

Art. 5. — Le deuxième alinéa de l'article 66 est modifié ainsi qu'il suit:

« Le taux des remboursements est fixé comme suit:

« 1° Remboursement intégral des frais de transport, c'est-à-dire du prix effectif du billet de transport aller et retour le plus économique et le plus convenable, à condition que l'intéressé ne bénéficie pas d'avantages personnels en matière de transport;

« 2° En cas de déplacement de courte durée, c'est-à-dire nécessité seulement pour répondre à une convocation médicale, la société de secours verse, s'il y a lieu, à l'intéressé, une indemnité forfaitaire pour frais de repas et d'hôtel calculée suivant un tarif déterminé par délibération de son conseil d'administration, soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'union régionale.

« Cette indemnité ne peut être supérieure à celle prévue pour les fonctionnaires et agents de l'Etat classés dans le groupe IV par l'article 8 du décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié;

« 3° En cas de perte de salaire, la société de secours verse à l'affilié, sur justification du gain habituel, une indemnité égale au montant du salaire effectivement perdu, dans une limite correspondant, par journée de salaire perdue, à deux fois le montant de l'indemnité journalière de maladie. »

Art. 6. — L'article 81 est complété par l'alinéa suivant:

« Les frais de déplacement exposés par les affiliés pour répondre à une convocation du contrôle médical ou pour se soumettre à un traitement prescrit par la société de secours en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sont remboursés dans les conditions prévues à l'article 66 des présents statuts. »

Art. 7. — Le chapitre IX du titre III est abrogé et remplacé par les chapitres IX et X suivants:

CHAPITRE IX

Prestations complémentaires.

« Art. 82 (F). — Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 73 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946, la société de secours attribue à ses affiliés qui ont adhéré à la section « prestations complémentaires » et se sont engagés au payement d'une cotisation mensuelle de..... assise sur les salaires soumis à cotisation au titre du décret du 27 novembre 1946 les prestations complémentaires suivantes:

« 1° .....

« 2° .....

« Le régime des prestations complémentaires ne pourra entrer en vigueur que si le nombre d'affiliés ayant demandé à en bénéficier atteint le chiffre de.....

« Les affiliés n'ont droit aux prestations complémentaires qu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date à laquelle ils ont commencé à opérer les versements de cotisations supplémentaires prévues à l'article 73 du décret du 27 novembre 1946. La cessation du versement de ces cotisations est subordonnée à un préavis de six mois.

« Les opérations de recettes et de dépenses relatives à la section « prestations complémentaires » sont suivies dans une comptabilité particulière.

CHAPITRE X

Prestations supplémentaires.

« Art. 82 *bis* (F). — Le conseil d'administration de la société de secours peut, dans la limite d'un crédit qu'il impute sur le compte d'action sanitaire et sociale, décider, après enquête sociale s'il y a lieu, l'attribution de prestations supplémentaires en faveur de ses affiliés ou anciens affiliés, ainsi que de la famille de ceux-ci, dans les conditions suivantes:

« Il sera tenu compte, dans l'appréciation de chaque cas, de la situation sociale des intéressés et, notamment, du fait qu'ils appartiennent aux catégories ci-dessous:

« 1° Affiliés, chargés de famille comportant au minimum ... enfants à charges, titulaires de pension d'invalidité, victimes de la guerre, chômeurs pouvant légalement prétendre aux prestations;

« 2° Ayants droit, visés à l'article 99 du décret du 27 novembre 1946, des affiliés énumérés au paragraphe 1er ci-dessus;

« 3° Ayants droit non visés à l'article 99 du décret du 27 novembre 1946, des affiliés énumérés au paragraphe 1er ci-dessus, appartenant aux catégories suivantes: ascendants entièrement à la charge des affiliés, enfants infirmes ou malades entièrement à la charge des affiliés, quel que soit leur âge;

« 4° Ayants droit des affiliés morts pour la France jusqu'à ce que le droit à pension soit reconnu;

« 5° Anciens affiliés et ayants droit d'anciens affiliés indiqués ci-après:

« *a*) Titulaires d'une rente en vertu de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles correspondant au minimum à 66 p. 100 d'incapacité, qui n'exercent aucune activité salariée et ne peuvent prétendre à une pension de vieillesse ou d'invalidité de la part de la caisse autonome nationale, sous réserve que l'accident du travail soit survenu, ou que la maladie professionnelle ait été contractée, alors qu'ils appartenaient à l'une des catégories visées à l'article 3 (1°, 2°, 3°, 5°) des présents statuts;

« *b*) Titulaires d'une rente de survivants en vertu de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui ne peuvent prétendre à une pension de la part de la caisse autonome nationale et n'exercent aucune activité salariée, sous réserve que l'accident du travail soit survenu, ou que la maladie professionnelle ait été contractée, alors que la victime appartenait à l'une des catégories prévues à l'article 3 (1°, 2°, 3°, 5°) des présents statuts;

« *c*) Ayants droit au sens des articles 99 et 117 du décret du 27 novembre 1946 des bénéficiaires visés aux paragraphes *a* et *b* ci-dessus.

« Ces prestations supplémentaires peuvent être les suivantes:

« *a*) Attributions de layettes et de nécessaires d'accouchement aux mères et distribution de produits de suralimentation aux mères qui allaitent, aux futures mères et aux jeunes enfants;

« *b*) Participation, dans les conditions de l'assurance maladie, aux frais d'hospitalisation de la mère qui allaite un enfant hospitalisé;

« *c*) Attribution des prestations en nature du régime légal de l'assurance maladie aux ayants droit visés aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus qui ne relèvent pas de l'assistance médicale gratuite;

« *d*) Participation aux frais de l'aide familiale apportée en cas de maladie ou d'accouchement par des organisations agréées par la société de secours aux femmes ayant au moins trois enfants de moins de quatorze ans;

« *e*) Indemnité de funérailles allouée au décès des affiliés et des membres de leurs familles visés au paragraphe 2 ci-dessus (cette indemnité ne peut être attribuée à un ayant droit déjà bénéficiaire de l'allocation au décès);

« *f*) Attribution des prestations en nature du régime légal des assurances maladie, maternité, aux anciens affiliés et ayants droit d'anciens affiliés, visés au paragraphe 5 ci-dessus ».

Art. 8. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Institution d'une commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué au ministère du travail et de la sécurité sociale une commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de la sécurité sociale.

Art. 2. — La composition de la commission prévue à l'article 1er est fixée comme suit :

Le président de la section sociale du conseil d'Etat, président;

Le président de la commission du travail de l'Assemblée nationale;

Le président de la commission du travail du Conseil de la République;

Trois membres de l'Assemblée nationale et trois membres du Conseil de la République;

Deux représentants de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale;

Deux représentants de l'union nationale des caisses d'allocations familiales;

Deux représentants de la fédération nationale de la mutualité française;

Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques;

Quatre représentants du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission sera assuré par le 1er bureau de la direction générale de la sécurité sociale.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Classement de certaines communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1949: page 9774, 1re colonne, 39e et 40e ligne, au lieu de « supprimer Wintzenheim », lire: « supprimer Logelbach ».

Modification de la composition du comité technique national provisoire des pierres et terres à feu.

Par arrêté du 30 septembre 1949, M. de Paniagua, représentant titulaire des employeurs, démissionnaire, est remplacé par M. Massare.

Modification de la composition de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Par arrêté du 30 septembre 1949, M. de Paniagua, membre titulaire employeur, représentant du Comité technique national provisoire des pierres et terres à feu, démissionnaire, est remplacé par M. Massare.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office public intercommunal d'habitations à bon marché de Fontainebleau—Champagne-sur-Seine.

Par décret en date du 1er octobre 1949, il est créé un office public intercommunal d'habitations à bon marché à Fontainebleau et Champagne-sur-Seine, dont le siège sera à Fontainebleau.

Sont approuvées les délibérations en date des 11 et 12 février 1949 par lesquelles les conseils municipaux de Champagne-sur-Seine et de Fontainebleau ont décidé l'attribution à cet office de dotations respectives de sept cent mille francs pour Fontainebleau et de trois cent mille francs pour Champagne-sur-Seine payables en cinq annuités.

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office public d'habitations à bon marché de Montereau.

Par décret en date du 1er octobre 1949, il est créé un office public d'habitations à bon marché à Montereau.

Est approuvée la délibération en date du 9 décembre 1948 par laquelle le conseil municipal de Montereau a décidé l'attribution à cet office d'une dotation d'un million de francs payable en cinq annuités de deux cent mille francs chacune.

Décret du 1er octobre 1949 portant suppression de l'office public d'habitations à bon marché du Thor (Vaucluse).

Par décret en date du 1er octobre 1949, est prononcée la dissolution de l'office public d'habitations à bon marché de Thor (Vaucluse).

Sont dévolus à l'office départemental du Vaucluse l'actif et le passif de l'office précité.

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office départemental d'habitations à bon marché de Seine-et-Marne.

Par décret en date du 1er octobre 1949, il est créé un office départemental d'habitations à bon marché de Seine-et-Marne.

Est approuvée la délibération en date du 11 mai 1949 par laquelle le conseil général a décidé l'attribution à cet office d'une dotation d'un million de francs payable en cinq annuités de deux cent mille francs chacune.

Décret du 1er octobre 1949 portant création de l'office départemental d'habitations à bon marché d'Indre-et-Loire.

Par décret en date du 1er octobre 1949, il est créé un office départemental d'habitations à bon marché d'Indre-et-Loire.

Est approuvée la délibération en date du 24 janvier 1949 par laquelle le conseil général d'Indre-et-Loire a décidé l'attribution à cet office d'une dotation d'un million de francs.

Décret n° 49-1403 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'attribution de bonifications d'intérêt pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'habitations à bon marché.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et le secrétaire d'Etat aux finances;

Vu l'article 30 de la loi du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor et notamment son dernier alinéa ainsi conçu « un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application du présent article »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Des bonifications d'intérêt ne peuvent être accordées que pour les sommes provenant d'emprunts contractés par les organismes d'habitations à bon marché et de crédit immobilier avec l'autorisation du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et destinés à la construction d'habitations à bon marché.

Ne pourront bénéficier des bonifications d'intérêt les sommes provenant d'emprunts contractés pour des opérations bénéficiant des prêts de l'Etat prévus par la législation sur les habitations à bon marché.

Art. 2. — Les bonifications d'intérêt sont calculées sur le montant des emprunts autorisés dans la mesure où ce montant n'excède pas, soit le prix de revient maximum, soit le maximum des prêts individuels déterminé par arrêté conjoint du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme après avis de la commission prévue à l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947.

Art. 3. — Les demandes de bonifications d'intérêt doivent être adressées par les organismes d'habitations à bon marché ou de crédit immobilier au représentant départemental du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et établies conformément aux instructions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 4. — Les bonifications d'intérêt sont accordées par arrêté conjoint du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, après avis de la commission prévue à l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947.

L'arrêté attribuant la bonification en fixe le taux et la durée.

Il fixe également le délai dans lequel les constructions devront être commencées et celui dans lequel elles devront être achevées.

Art. 5. — Les fonds provenant des emprunts pour lesquels les organismes d'habitations à bon marché ont obtenu l'attribution de bonifications sont obligatoirement versés à un compte de dépôt ouvert par la caisse des dépôts et consignations. Ils ne peuvent être retirés que sur production des justifications demandées par cet établissement.

Art. 6. — Les bonifications sont payées aux organismes bénéficiaires, sur leur demande, par la caisse des dépôts et consignations dans le mois précédant les échéances prévues aux contrat d'emprunts.

Les sommes nécessaires au service des bonifications sont versées par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations qui les porte au crédit d'un compte spécial que cet établissement ouvre dans ses écritures. Ce compte est débité lors des payements effectués.

Art. 7. — Les bonifications d'intérêt ne pourront être accordées que pour des emprunts inclus et des constructions commencées après la date de publication du présent décret.

Art. 8. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Homologation des coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 28 septembre 1949, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis, sont affectés des coefficients annexés auxdits arrêtés pour l'ensemble des départements suivants:

Dordogne. — Coefficients établis pour les mois d'août 1948, octobre 1948 et février 1949.

Eure-et-Loir. — Coefficients établis pour les mois de janvier et d'avril 1949.

Ille-et-Vilaine. — Coefficients établis pour le mois de mai 1949.

Maine-et-Loire. — Coefficients établis pour le mois d'avril 1949.

Pas-de-Calais. — Coefficients établis pour le mois d'avril 1949.

Sarthe. — Coefficients établis pour les mois d'octobre 1948, décembre 1948 et avril 1949.

NOTA. — Les coefficients visés dans lesdits arrêtés sont tenus à la disposition des utilisateurs au siège de chaque délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des départements intéressés.

Création de quartiers de compensation nécessaires aux opérations de remembrement dans diverses communes.

Par arrêtés conjoints du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, pris en application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, relative à la reconstruction des immeubles d'habitation totalement ou partiellement détruits par acte de guerre, modifiée notamment, par l'ordonnance du 8 septembre 1945, a été déclarée d'utilité publique et urgente la création d'une zone de compensation en vue de faciliter les opérations de remembrement dans les communes suivantes:

Aumale (Seine-Inférieure). Arrêté du 8 septembre 1949.

Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône). Arrêté du 1er septembre 1949.

Le Chatelier (Marne). Arrêté du 11 août 1949.

Nice (Alpes-Maritimes). Arrêté du 23 juillet 1949.

Paris (1e, 5e et 16e arrondissement). Arrêté du 20 septembre 1949.

Pont-Audemer (Eure). Arrêté du 8 septembre 1949.

Port-de-Piles (Vienne). Arrêté du 22 juillet 1949.

Saumur (Maine-et-Loire), quartier de la Croix-Verte. Arrêté du 15 juillet 1949.

Toulouse (Haute-Garonne), lieudit Laouzerol. Arrêté du 29 juin 1949.

Toulouse (Haute-Garonne), quartier de Montaudran. Arrêté du 23 août 1949.

Vitry-le-François (Marne). Arrêté du 10 août 1949.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 49-1404 du 5 octobre 1949 portant ouverture d'un concours en vue de l'inscription de quarante agents sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la santé publique et de la population, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi de finances n° 48-1437 du 14 septembre 1948;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant application de la loi du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices publics.

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un concours en vue de l'inscription de quarante agents sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics.

La date de ce concours sera fixée par un arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Etablissement des listes de médecins spécialistes et de médecins compétents en application de l'article 11 du code de déontologie.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 45-184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme, ensemble le décret n° 47-1-169 du 27 juin 1947 portant code de déontologie médicale, modifié par le décret n° 49-1130 du 2 août 1949 et spécialement son article 11;

Vu les propositions du conseil national de l'ordre des médecins,

Arrête:

Art. 1er. — La spécialité reconnue à un médecin par le conseil départemental de l'article 11 du décret n° 47-1169, modifié, portant code de déontologie médicale, peut être: soit la qualité de médecin spécialiste qualifié, soit la qualité de médecin compétent qualifié, telles qu'elles sont définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. — Est considéré comme médecin spécialiste qualifié, tout docteur en médecine qui possède, dans une des disciplines médicales énumérées au présent article, des titres ou des connaissances particuliers dont la liste et la nature sont fixées par le conseil national de l'ordre des médecins avec l'approbation du ministre de la santé publique et de la population et qui exerce exclusivement cette discipline.

Les disciplines médicales visées au présent article sont la chirurgie générale, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, la stomatologie, la biologie médicale, la gynécologie obstétrique, la dermatovénéréologie, la pneumo-phtisiologie, la neurologie et la psychiatrie.

Toutefois, l'ophtalmologie et l'oto-rhino-laryngologie ainsi que la neurologie et la psychiatrie peuvent être exercés simultanément sans empêcher celui qui les exerce d'avoir la qualité de médecin spécialiste qualifié.

Art. 3. — Est considéré comme médecin compétent qualifié, tout docteur en médecine qui possède dans une des disciplines médicales, énumérées au présent article, des titres ou des connaissances particuliers dont la liste et la nature sont fixées par le conseil national de l'ordre des médecins avec l'approbation du ministre de la santé publique et de la population.

Les disciplines médicales visées au présent article sont les suivantes:

1° La dermato-vénéréologie, la pneumophtisiologie, la neurologie et la psychiatrie si le médecin n'exerce pas exclusivement une de ces disciplines, sauf la dérogation prévue à l'article 2, en ce qui concerne l'exercice simultané de la neurologie et de la psychiatrie;

2° La cardiologie et les maladies des vaisseaux, la gastro-entérologie et la médecine de la nutrition, la médecine des affections rénales, la pédiatrie, la médecine thermale, la médecine du travail, la médecine légale, la médecine coloniale, l'anesthésiologie, l'hémobiologie, l'urologie, la neuro-chirurgie, la chirurgie maxillo-faciale, la chirurgie pulmonaire, l'orthopédie, l'obstétrique, la gynécologie, la physiomécanothérapie, la phoniatrie et rééducation de l'ouïe, la médecine et physiologie des sports, la chirurgie podologique.

Art. 4. — Peuvent faire état de la qualité de médecin spécialiste dans une des disciplines énumérées à l'article 2 ci-dessus ou de médecin compétent dans une ou deux des disciplines médicales énumérées à l'article 3 ci-dessus, les médecins qui figurent sur une des listes établies par le conseil départemental de l'ordre de leur département, sur avis conforme d'une commission régionale et dans les conditions prévues au présent arrêté.

Art. 5. — Pour chacune des disciplines médicales visées aux articles 2 et 3 ci dessus, sont instituées des commissions régionales ou pluri-régionales, dont les membres sont nommés par le ministre de la santé publique et de la population.

Chacune de ces commissions est constituée comme suit:

Un médecin particulièrement qualifié dans la discipline médicale intéressée et membre dd corps enseignant d'une faculté de médecine ou d'une école de médecine de plein exercice située dans le ressort de la commission, président.

Ce médecin est proposé à la désignation du ministre de la santé publique et de la population par le ministre de l'éducation nationale.

Quatre médecins particulièrement qualifiés dans la discipline intéressée, dont deux proposés par le conseil national de l'ordre des médecins et deux proposés par le syndicat national le plus représentatif de la discipline intéressée ou, à défaut, par la confédération des syndicats médicaux.

Des suppléants sont désignés suivant la même procédure et en même nombre; ils siègent en l'absence des titulaires.

Le directeur départemental de la santé et le médecin conseil régional de la sécurité sociale qui exercent leurs fonctions dans la ville du siège de la commission assistent à la commission avec voix consultative.

Art. 6. — Les demandes de qualification sont adressées par les intéressés au conseil départemental de l'ordre, accompagnées, le cas échéant, de l'engagement de ne se livrer qu'à l'exercice de la discipline médicale choisie. Les demandes sont obligatoirement transmises à la commission compétente par le conseil départemental de l'ordre qui y joint son avis.

Les conclusions de la commission régionale compétente, sont adressées au conseil départemental de l'ordre intéressé. Celui-ci établit, conformément à ces conclusions, les listes des médecins spécialistes qualifiés ou des médecins compétents qualifiés de son département et notifie les décisions prises aux médecins intéressés et au préfet (direction départementale de la santé).

Art. 7. — Les médecins dont la qualification a été refusée par le conseil départemental de l'ordre, sur avis conforme de la commission régionale, peuvent faire appel de la décision rendue devant le conseil national de l'ordre, dans le délai de deux mois qui suit la date de notification du refus de qualification.

Dans le délai d'un mois qui suit l'envoi des conclusions de la commission régionale compétente, le conseil départemental de l'ordre peut saisir le conseil national, de toute qualification de la commission régionale qu'il n'estimerait pas justifiée. Dans ce cas, la liste établie par le conseil départemental ne comprend pas les noms faisant l'objet du litige.

Art. 8. — Le conseil national de l'ordre soumet immédiatement à l'avis de la commission nationale d'appel, dont la composition est indiquée ci-après, les décisions de non qualification qui font l'objet d'un recours des intéressés et les décisions de qualification dont il s'est saisi, soit d'office, soit au vu des communications faites par les conseils départementaux, dans les conditions indiquées au deuxième alinéa de l'article 7 ci-dessus.

Sur avis conforme de la commission nationale d'appel compétente, le conseil national de l'ordre confirme ou infirme les décisions susvisées des conseils départementaux.

Il notifie ses décisions aux intéressés et aux conseils départementaux correspondants qui modifient en conséquence les listes de médecins spécialisés ou de médecins compétents.

Art. 9. — Les commissions nationales d'appel visées à l'article 8 ci-dessus, dont les membres sont nommés par le ministre de la santé publique et de la population, sont composées ainsi qu'il suit:

Un médecin particulièrement qualifié dans la discipline considérée, membre du corps enseignant de la faculté de médecine de Paris et proposé par le ministre de l'éducation nationale, président.

Quatre médecins particulièrement qualifiés dans la discipline considérée, dont deux proposés par le conseil national de l'ordre et deux par le syndicat national le plus représentatif de la discipline, ou à défaut, par la confédération des syndicats médicaux.

Un représentant du ministre de la santé publique et de la population et un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale assistent à la commission à titre consultatif.

Des suppléants sont désignés suivant la même procédure et en même nombre. Ils siègent en l'absence des titulaires.

Les membres titulaires ou suppléants des commissions régionales ne peuvent siéger, s'ils ont déjà eu à donner leur avis, en première instance, dans l'affaire soumise à la commission nationale d'appel.

Art. 10. — Tout médecin inscrit sur une des listes de médecins compétents ou de médecins spécialistes, qui cessera de remplir les conditions requises pour figurer sur ces listes, en sera rayé sur l'initiative du conseil départemental de l'ordre et selon la procédure utilisée pour l'inscription.

Art. 11. — L'arrêté du 25 juin 1948 concernant les commissions de déontologie médicale, est abrogé.

Art. 12. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
LÉON WIRTH.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 49-1405 du 5 octobre 1949 relatif au contrôle des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ;

Vu la loi du 31 décembre 1918 portant création de l'office scientifique et technique des pêches maritimes et les décrets du 12 mars 1919 et du 15 octobre 1947, réglant les conditions de fonctionnement de cet office ;

Vu le décret-loi du 15 mai 1940, instituant un contrôle des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins ;

Sur la proposition du ministre de la marine marchande, du ministre de la santé publique et de la population, et du ministre de l'agriculture,

Décrète :

Art. 1er. — Le contrôle de la fabrication des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins, institué par le décret-loi du 15 mai 1940, est exercé par l'office scientifique et technique des pêches dans les conditions définies au règlement annexé au présent décret.

Art. 2. — Le décret du 18 décembre 1940 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la marine marchande, le ministre de la santé publique et de la population, et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ COLIN.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RÈGLEMENT

CONCERNANT L'APPLICATION DU DÉCRET-LOI DU 15 MAI 1940 INSTITUANT UN CONTRÔLE DES CONSERVES DE DE POISSONS, CRUSTACÉS ET ANIMAUX MARINS

CHAPITRE Ier

Objet du contrôle.

Art. 1er. — Sans préjudice des vérifications opérées par les inspecteurs et agents de la répression des fraudes, le contrôle de la fabrication des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins, porte sur les installations et le matériel des usines, sur la nature et l'état de fraîcheur des produits mis en conserve, sur les matières premières utilisées dans la préparation des conserves, sur les opérations de fabrication et sur les produits fabriqués avant leur sortie des usines. Il porte également sur les conditions de salubrité des usines.

Art. 2. — Les poissons, crustacés et autres animaux marins mis en conserve sont dénommés conformément à une nomenclature établie par l'office scientifique et technique des pêches maritimes sur des bases scientifiques, en accord avec les services de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture ; chaque espèce est désignée par une seule appellation française reconnue officielle et qui doit figurer obligatoirement sur les boîtes de conserve. Suivant les espèces, des indications précisent le mode de présentation et les parties des poissons et crustacés incluses dans les boîtes.

Art. 3. — Seules peuvent être mises en boîte les espèces de poissons, crustacés et animaux marins fixées par arrêtés du ministre de la marine marchande. Ces espèces doivent avoir la taille marchande et présenter tous les caractère de parfaite fraîcheur et de bonne qualité. La condition de fraîcheur du poisson est déterminée soit par examen organoleptique au moment de la mise en conserve, soit par analyse des produits déjà fabriqués.

Les poissons, crustacés et autres produits de la mer qui auraient été soumis, avant leur mise en conserve, à un procédé de frigorification quelconque, soit à bord, soit à terre, doivent présenter toutes les qualités requises au paragraphe précédent.

Art. 4. — Le contrôle porte sur les qualités spécialement requises pour toutes les matières premières entrant dans la préparation des conserves et notamment sur les huiles, les extraits de tomate, les condiments, les vinaigres ; ces matières font l'objet d'examens touchant leur dénomination, leur composition et leur qualité.

Art. 5. — Le contrôle des boîtes métalliques et autres récipients destinés à recevoir les conserves porte sur la composition et la qualité des tôles, de l'étamage, des vernis et enduits de protection, et sur les conditions de fermeture des récipients, que ce soit par soudure, sertissage, usage de joints ou tout autre procédé.

Art. 6. — Sans préjudice de l'application des prescriptions réglementaires en vigueur en matières d'étiquetage des conserves, les inscriptions sur les boîtes métalliques et autres récipients doivent être conformes aux désignations des matières premières entrant dans la fabrication des conserves. Toutes indications commerciales portées sur les boîtes doivent être loyales et sincères.

Art. 7. — Dans les usines et leurs entrepôts des contrôles pourront être effectués également sur les produits fabriqués en ce qui concerne leur bon état de conservation et leur qualité ; ce contrôle implique, en particulier, des examens d'ordre bactériologique et chimique qui portent, notamment, sur la stérilisation, l'absence de fermentation, de bombage et la résistance des boîtes à la corrosion.

Art. 8. — Indépendamment des dispositions du code du travail et des règlements concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dont l'application incombe exclusivement à l'inspection du travail, les usines de conserves doivent présenter des conditions d'hygiène tant en ce qui concerne l'aménagement des locaux que la qualité des eaux, l'entretien de leur matériel ; les prescriptions de salubrité portent également sur la propreté et l'état sanitaire du personnel et sur les conditions dans lesquelles sont effectuées les manipulations.

CHAPITRE II

Exercice du contrôle.

Art. 9. — Toute personne ou société désireuse de créer une fabrique de conserves de poissons est tenue d'adresser à l'office des pêches maritimes un dossier concernant l'établissement. Ce dossier doit contenir :

1° Une notice donnant l'emplacement précis de l'usine et la description de celle-ci ;

2° Un plan succinct comportant toutes indications utiles sur la surface du terrain exploité et sur les installations sanitaires et techniques.

L'intéressé est tenu de se conformer aux prescriptions qui peuvent lui être données en ce qui concerne la salubrité des fabrications par l'office des pêches en vue de la réalisation de son projet.

Les usiniers désireux de procéder, dans des établissements déjà existants, à des transformations comportant la construction de nouveaux ateliers de fabrication doivent de même faire connaître leurs projets à l'office des pêches et se soumettre aux prescriptions données.

L'étude par l'office des pêches des projets de création ou de transformation des fabriques de conserves présente un caractère strictement confidentiel.

Art. 10. — Les opérations de contrôle sont effectuées par les inspecteurs du l'office scientifique et technique des pêches maritimes et suivant les directives de cet organisme par des contrôleurs désignés par la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes et agréés par l'office.

Les contrôleurs agréés exercent leur activité dans un secteur déterminé et doivent rendre compte de leur mission à l'office des pêches périodiquement et au minimum une fois par mois.

De plus, ils ont l'obligation, à tout moment, d'informer les inspecteurs de l'office de leur activité et de se tenir sur leur demande, à leur disposition en vue de remplir telle mission spéciale de contrôle qui pourrait leur être confiée.

Des instructions détaillées — qui seront arrêtées par l'office scientifique et technique des pêches maritimes en accord avec la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes — fixeront les modalités d'application du contrôle exercé par les contrôleurs agréés de la profession et des rapports qu'ils devront avoir tant avec la direction de l'office scientifique et technique des pêches maritimes qu'avec les inspecteurs de cet organisme.

Art. 11. — Les fabricants de conserve ou leurs représentants sont tenus de laisser pénétrer en tout temps et dans toutes les parties de leurs établissements les agents chargés du contrôle.

Les visites de ces agents sont consignées sur un registre coté et paraphé où sont inscrites les recommandations, observations ou injonctions ; les usiniers ou leurs représentants doivent, après avoir pris connaissance de ces recommandations, observations ou injonctions, émarger sur ledit registre qui est déposé au bureau de l'usine ; l'usinier est tenu responsable de sa conservation.

Art. 12. — L'exercice du contrôle comporte des prises d'échantillons sur les matières premières destinées à la préparation des conserves et sur les produits fabriqués. Les prises d'échantillons sont effectuées par les agents chargés du contrôle qui en inscrivent la liste détaillée sur le registre prévu à l'article 11. L'usinier ou son représentant donne acquit de ces prises d'échantillons sous forme d'émargement sur ledit registre.

Les instructions prévues à l'article 10 (dernier alinéa) fixeront les modalités d'exécution des prises d'échantillons opérées par les contrôleurs agréés de la profession. Elles de-

vront préciser, entre autres dispositions, l'obligation pour les contrôleurs agréés de la profession d'informer les inspecteurs de l'office de l'exécution de ces prises d'échantillons et l'obligation pour les laboratoires qui auront effectué l'analyse de ces prises d'échantillons d'en communiquer les résultats à l'office des pêches.

Art. 13. — Conformément à l'article 3 du décret-loi du 15 mai 1940, la garantie du contrôle de l'Etat réside dans la délivrance par l'office des pêches maritimes de « certificats de contrôle » qui doivent être obligatoirement joints aux caisses d'expédition. Le modèle de ces certificats et leurs conditions d'utilisation sont fixés par arrêté du ministre de la marine marchande.

CHAPITRE III

Exportation. — Importation.

Art. 14. — Le certificat de contrôle visé à l'article 13 demeure obligatoire même pour les conserves destinées à l'exportation pour lesquelles un deuxième certificat dit « certificat de contrôle à l'exportation » a été institué et rendu obligatoire par le décret n° 49-616 du 9 mai 1949.

Art. 15. — Les conserves de poissons, crustacés et animaux marins fabriquées dans les pays autres que la France métropolitaine ne peuvent être importées que si elles sont accompagnées d'un certificat de contrôle délivré par un organisme agréé par le Gouvernement français.

Les demandes d'agrément recevront une suite favorable toutes les fois qu'elles émaneront d'un organisme dont le contrôle présente, en ce qui concerne la qualité, la salubrité et la désignation des produits des garanties équivalentes à celles de l'organisme français similaire.

L'agrément accordé pourra être suspendu un mois après notification du Gouvernement au pays intéressé.

Le certificat de contrôle visé au paragraphe 1er ci-dessus ne sera exigé qu'après une période d'un an à dater de la publication du présent règlement.

CHAPITRE IV

Sanctions.

Art. 16. — Par application de l'article 4 du décret-loi du 15 mai 1940 et indépendamment des pénalités prévues par les lois et règlements en vigueur et notamment par la loi du 1er août 1905 concernant la répression des fraudes, les infractions aux prescriptions du présent règlement sont constatées et réprimées dans les conditions précisées aux articles suivants.

Art. 17. — Les agents du contrôle doivent saisir et rendre impropres à toute consommation les poissons, crustacés et animaux marins achetés pour la mise en conserve et qui seraient en mauvais état de fraîcheur. Ces opérations ne peuvent être faites qu'après l'achat et l'entrée dans l'usine.

Les agents du contrôle doivent, suivant le cas, interdire l'emploi ou saisir et détruire ou dénaturer tous ingrédients entrant dans la préparation des conserves et qui seraient jugés impropres à la consommation.

Ces saisies, dénaturations ou destructions ne donnent lieu, de la part de l'Etat, à aucune indemnité ni aucun recours.

Art. 18. — Les produits fabriqués jugés suspects sont consignés par les agents du contrôle jusqu'à l'examen des prises d'échantillons effectuées et décision.

Les produits fabriqués reconnus nocifs ou corrompus, soit immédiatement après prises d'échantillons, soit après consignation, sont dénaturés ou détruits par les soins et en présence des agents du contrôle.

Les produits fabriqués non corrompus ni nocifs mais reconnus de médiocre qualité ne peuvent être livrés à la consommation que dans des conditions fixées par le ministre de la marine marchande sur proposition du directeur de l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Art. 19. — L'inobservation par les usiniers des prescriptions des articles 12 et 13 du présent règlement et toutes oppositions à l'exercice des fonctions des agents du contrôle entraînent la suspension de la délivrance des certificats de contrôle.

Art. 20. — Les usiniers ou leurs représentants sont tenus de se conformer aux prescriptions notifiées à la suite des inobservations des dispositions réglementaires.

Lorsque les prescriptions impliquent des travaux ou des modifications qui ne peuvent être immédiatement réalisés, un délai est accordé à l'intéressé.

L'inobservation des prescriptions notifiées par les agents du contrôle expose le contrevenant aux sanctions prévues par la loi du 15 mai 1940.

Art. 21. — Toute modification aux conditions de fabrication de nature à compromettre la valeur de la garantie donnée entraîne la suspension de la délivrance de tout certificat.

Art. 22. — L'usage frauduleux des certificats prévus à l'article 13 ainsi que le détournement des produits consignés conformément aux dispositions de l'article 19 entraînent, indépendamment des sanctions de droit commun, la suspension de la délivrance de tout certificat.

Art. 23. — Le présent règlement entrera en vigueur à une date qui sera fixée par le ministre de la marine marchande, sur proposition conjointe de l'office scientifique et technique des pêches maritimes et de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Communication de M. le président du conseil désigné.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de pommes à cidre à destination de l'Allemagne.

Les exportateurs sont informés que, dans le cadre de l'accord franco-allemand du 21 juillet 1949, un contingent de pommes à cidre est ouvert à l'exportation pour une valeur d'un million de dollars.

Les exportations devront porter sur des pommes à cidre françaises, aigres, de qualité saine, loyale et marchande, correspondant à la qualité moyenne de la récolte 1949, fraîches et dures.

Il sera toléré 5 p. 100 de pommes douces ou amères et 5 p. 100 de pommes endommagées ou tachées, mais pas de pommes pourries.

A titre exceptionnel, les demandes d'autorisation d'exportation au lieu d'être déposées à l'office des changes, devront être déposées au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e), dans les huit jours qui suivront la publication du présent avis.

Elles devront être accompagnées des pièces suivantes:

1° Une photo-copie de la licence d'importation délivrée par les autorités allemandes;

2° Une photo-copie du contrat passé avec l'acheteur étranger.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de moules d'origine et de provenance danoises.

Les importateurs sont informés que l'avis aux importateurs de moules d'origine et de provenance danoises, publié au *Journal officiel* du 31 juillet 1949, est modifié de la façon suivante:

1° La répartition du crédit prévu d'un million de couronnes danoises est fixée comme suit:

Bettignies (route).....	500.000 C. D.
Wattrelos	225.000
Le Coq-Condé	150.000
Blanc-Misseron	75.000
Givet	50.000

2° Jusqu'au 31 octobre inclus, les importations pourront être effectuées à destination des régions Nord, Est et Sud-Est de la France délimitées par les départements suivants, ceux-ci y compris:

Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Loire, Rhône, Isère, Drôme, Hautes-Alpes;

3° A partir du 1er novembre 1949, les moules importées pourront être acheminées indifféremment dans tous les départements français.

Avis aux importateurs de produits de la mer de provenance et d'origine belges.

Rectificatif au texte publié au *Journal officiel* du 8 octobre 1949: page 10122, 4e alinéa, 8e ligne, au lieu de: « dans la limite d'un crédit de 5 millions de francs belges », lire « dans la limite d'un crédit de 5.500.000 francs belges ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Emprunt 5 1/2 0 0 1937.

Liste des 2.550 numéros d'obligations sorties au tirage du 15 septembre 1949 et remboursables à partir du 15 novembre 1949.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

871 à 880 — 901 à 910 — 2.211 à 220 — 2.261 à 270 — 2.651 à 659 — 2.791 à 798 — 3.891 à 900 — 3.804 à 810 — 4.001 à 010 — 4.071 à 080 — 4.321 à 330 — 4.741 à 750 — 4.791 à 800 — 4.901 à 910 — 5.061 à 070 — 5.271 à 280 — 5.291 à 300 — 5.571 — 5.574 à 580 — 5.601 à 610 — 5.651 à 660 — 6.211 à 250 — 7.841 à 850 — 8.631 à 640 — 8.761 à 770 — 9.631 à 640 — 10.221 à 230 — 10.321 à 330 — 10.421 à 430 — 10.431 à 440 — 10.801 à 810 — 11.341 à 344 — 11.661 à 670 — 13.111 à 120 — 13.131 à 140 — 15.001 à 007 — 15.009 à 010 — 15.211 à 220 — 15.691 à 693 — 15.698 à 700 — 15.791 à 800 — 16.511 à 520 — 16.611 à 650 — 16.671 — 16.831 à 840 — 16.901 à 910 — 17.081 à 090 — 17.441 à 450 — 17.911 à 920 — 17.951 à 960 — 18.151 à 160 — 18.261 à 270 — 18.621 à 630 — 19.531 à 540 — 19.771 à 780 — 20.131 à 140 — 20.251 à 260 — 20.331 à 340 — 21.391 à 400 — 21.871 à 880 — 22.251 à 260 — 22.521 à 526 — 22.529 et 530 — 22.601 à 610 — 23.291 à 300 — 23.690 — 24.111 à 120 — 24.151 à 160 — 24.491 à 500 — 24.691 — 24.695 à 700 — 24.931 à 940 — 25.281 à 290 — 26.071 à 080 — 26.491 et 492 — 26.494 à 500 — 26.521 à 530 — 26 921 à 923 — 26.926 à 930 — 27.261 à 270 — 27.431 à 440 — 28.091 à 100 — 28.611 à 620 — 28.641 à 650 — 29.151 à 160 — 29.241 à 250 — 29.621 à 630 — 29.671 à 680 — 30.511 à 520 — 31.051 à 060 — 31.331 à 340 — 31.401 à 410 — 31.461 à 470 — 31.571 à 580 — 32.841 et 842 — 33.091 à 100 — 33.191 à 200 — 33.811 et 812 — 33.831 à 840 — 34.411 à 420 — 34.621 à 630 — 34.701 à 710 — 35.321 à 330 — 35.611 à 620 — 37.111 à 120 — 37.621 à 630 — 37.851 à 860 — 38.021 et 022 — 38.026 à 030 — 38.071 à 080 — 38.611 à 620 — 38.851 à 857 — 38.860 — 39.201 à 210 — 39.611 — 39.614 à 620 — 39.891 à 893 — 39.895 à 900 — 40.581 à 590 — 40.961 à 970 — 42.121 à 130 — 42.311 à 320 — 42.491 à 500 — 42.581 et 582 — 42.587 à 590 — 43.891 à 900 — 44.081 à 090 — 44.621 à 623 — 44.625 à 630 — 44.841 à 850 — 44.901 à 910 — 45.181 à 185 — 45.190 — 45.941 à 950 — 46.971 à 980 — 47.731 à 740 — 48.041 à 050 — 48.611 à 620 — 48.871 à 880 — 49.311 à 320 — 49.941 à 950 — 50.391 à 400 — 50.571 à 580 — 51.231 à 240 — 51.326 à 330 — 51.519 et 520 — 51.571 à 580 — 51.791 à 800 — 52.341 à 350 — 54.061 à 070 — 54.721 à 730 — 56.231 à 240 — 56.271 à 280 — 56.411 à 450 — 56.631 à 640 — 56.991 à 57.000 — 57.131 à 140 — 57.911 à 920 — 57.961 — 57.964 à 970 — 57.981 à 990 — 58.311 à 350 — 58.451 à 460 — 58.461 à 470 — 58.491 à 494 — 58.500 — 58.831 à 840 — 59.101 à 110 — 59.511.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

59.617 et 618 — 59.765 et 766 — 59.885 et 886 — 59.963 et 964 — 60.152 — 60.265 et 266 — 60.383 — 60.519 et 520 — 60.521 et 522 — 60.531 et 532 — 60.553 et 554 — 60.555 et 556 — 60.741 et 742 — 60.809 et 810 — 60.825 et 826 — 60.827 et 828 — 60.835 et 836 — 60.963 et 964 — 61.001 et 002 — 61.019 et 020 — 61.209 et 210 — 61.375 et 376 — 61.413 et 414 — 61.551 et 552 — 61.639 et 640 — 61.665 et 666 — 61.675 et 676 — 61.685 et 686 — 61.710 — 61.717 et 718 — 61.745 et 746 — 61.749 et 750 — 61.755 et 756 — 61.761 et 762 — 61.781 et 782 — 61 935 et 936 — 61.965 et 966 — 62.125 et 126 — 62.245 et 246 — 62.371 et 372 — 62.375 et 376 — 62.417 et 418 — 62.423 et 424 — 62.455 et 456 — 62.457 et 458 — 62.481 et 482 — 62.491 et 492 — 62.497 et 498 — 62.521 et 522 — 62.603 et 604 — 62.671 et 672 — 62.683 et 684 — 62.719 et 720 — 62.957 et 958 — 62.985 et 986 — 62.999 et 63.000 — 63.003 et 004 — 63.017 et 018 — 63.039 et 040 — 63.077 et 078 — 63.097 et 098 — 63.115 et 116 — 63.227 et 228 — 63.285 et 286 — 63.295 et 296 — 63.309 et 310 — 63.341 et 342 — 63.351 et 352 — 63.381 et 382 — 63.387 et 388 — 63.499 et 500 — 63.509 et 510 — 63.567 et 568 — 63.685 et 686 — 63.745 et 746 — 63.755 et 756 — 63.797 et 798 — 63.937 et 938 — 64.127 et 128 — 64.163 et 164 — 64.237 et 238 — 64.301 et 302 — 64.345 et 346 — 64.393 et 394 — 64.452 — 64.543 et 544 — 64.703 et 704 — 64.721 et 722 — 64.729 et 730 — 64.733 et 734 — 64.737 et 738 — 64.741 et 742 — 64.821 et 822 — 65.139 et 140 — 65.157 et 158 — 65.159 et 160 — 65.225 et 226 — 65.275 et 276 — 65.347 et 348 — 65.377 et 378 — 65.403 et 404 — 65.465 et 466 — 65.587 et 588 — 65.601 et 602 — 65.623 et 624 — 65.693 et 694 — 65.703 et 704 — 65.763 et 764 — 65.799 et 800 — 65.863 et 864 — 65.977 et 978 — 66.091 et 092 — 66.098 — 66.305 et 306 — 66.317 et 318 — 66.323.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 13 mai 1949.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt 5 1 2 0/0 1937.

Liste des 1.020 numéros d'obligations sorties au tirage du 15 septembre 1949 et remboursables à partir du 15 novembre 1949.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

291 à 300 — 681 à 690 — 701 à 710 — 741 à 748 — 771 à 780 — 1.121 à 123 — 1.127 — 1.129 et 130 — 1.381 à 384 — 1.511 à 515 — 2.491 à 500 — 3.521 à 530 — 3.761 à 770 — 3.871 à 877 — 3.880 — 3.911 à 917 — 3.929 — 4 401 à 410 — 4.641 à 650 — 4.691 et 692 — 4.698 à 700 — 4.751 à 760 — 4.841 à 850 — 5.171 à 180 — 6.571 à 580 — 6.591 à 600 — 6.711 à 720 — 7.101 à 110 — 7.111 à 120 — 7.121 à 127 — 7 471 à 480 — 7.571 à 580 — 8.341 à 350 — 8.901 à 910 — 9.281 à 290 — 9.311 à 350 — 9.371 à 380 — 9.801 à 810 — 9.901 à 903 — 10.151 à 160 — 10.231 à 240 — 10.271 à 280 — 10 351 à 370 — 10.371 à 380 — 10.851 à 860 — 11.111 à 120 — 11.121 à 123 — 11.125 et 126 — 11.128 à 130 — 11.332 — 11.338 à 340 — 11.361 à 370 — 11.631 à 640 — 12.001 à 010 — 12.061 à 070 — 12.361 à 370 — 12.851 à 860 — 13.301 à 310 — 13.331 à 340 — 13.401 à 410 — 13.801 à 810 — 14.011 à 013 — 14.015 à 020 — 14.151 à 160 — 14.321 à 330 — 14.771 à 780 — 15.181 à 190 — 15.412 à 420 — 15.641 à 650 — 15.651 à 660 — 15.811 à 820 — 16.051 à 060 — 16.231 à 240 — 16.421 — 16.721 à 730 — 17.277 à 280 — 17.281 à 290 — 17.331 à 340 — 18.121 à 130 — 18.131 à 140 — 18.231 à 239 — 18.321 à 330 — 18.421 et 422 — 18.531 à 540 — 18.851 à 860 — 19.041 à 050 — 19.561 à 570 — 19.581 à 590 — 19.621 à 630 — 19.801 à 810 — 22.689 et 690 — 22.821 à 830 — 22.871 à 880 — 23.865 à 870 — 24.601 à 610 — 24.681 à 687 — 24.781 à 790 — 24.871 à 873 — 24.877 à 880 — 25.331 et 332 — 25.415 à 420.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

25.482 et 483 — 25.520 et 521 — 25.542 et 543 — 25.706 et 707 — 25.748 — 25.991 et 995 — 26.106 et 107 — 26.370 et 371 — 26.416 — 26.450 et 451 — 26.570 et 571 — 26.638 et 639 — 27.008 et 009 — 27.046 et 047 — 27.068 et 069 — 27.302 et 303 — 27.364 et 365 — 27.400 et 401 — 27.426 et 427 — 27.512 et 513 — 27.581 et 585 — 27.698 et 699.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 13 mai 1949.

PEUGEOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PONT-DE-ROIDE (DOUBS)

R. C.: Montbéliard n° 3.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 5.000 *F*

LISTE NUMERIQUE

Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 5 septembre 1949 et remboursables à partir du 1er octobre 1949 à 5.001 F;

Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
151 à 160	49	1.521 à 530	49
221 a 230	49	1.741 à 750	45
491 a 500	49	1.901 à 910	49
651 à 660	49	1.910	49
761 à 770	49	2.121 à 130	44
851 à 860	45	2.171 à 180	45
931 à 940	49	2.221 à 230	49
1.121 à 130	45	2.301 à 310	49
1.311 à 320	49	2.351 à 360	45
1.381 à 390	44	2.791 à 800	44

Société Alsacienne de Constructions Mécaniques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A MULHOUSE (HAUT-RHIN)
Registre du commerce : Mulhouse B 511.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1930

LISTE NUMERIQUE

1° Des 3.200 obligations sorties au tirage du 1er septembre 1949, qui a eu lieu en l'étude de Me Biéry, notaire à Mulhouse, et représentant l'amortissement contractuel de la quatorzième tranche d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la Société alsacienne de constructions mécaniques. Ces obligations cessent de porter intérêt à partir du 1er novembre 1949. Elles sont remboursables à 1.000 F à partir du 1er novembre 1949 avec le coupon n° 39, échéance 1er mai 1950 attaché ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.
4	48	842	48	1.615	45	2.399	49	3.224	49	4.110	48
5	49	844	48	1.623	47	2.524	47	3.245	49	4.111	49
34	49	845	49	1.681	47	2.525	47	3.282	47	4.114	48
118	41	873	48	1.682	47	2.531	48	3.299	49	4.137	47
127	48	899	49	1.683	47	2.534	48	3.305	49	4.140	49
128	48	909	48	1.684	48	2.535	48	3.334	49	4.142	48
129	48	914	49	1.685	45	2.536	49	3.342	48	4.144	48
136	49	954	48	1.686	48	2.542	48	3.344	48	4.145	49
146	49	955	48	1.688	48	2.545	49	3.345	49	4.174	48
150	49	961	42	1.689	45	2.546	49	3.399	49	4.205	49
154	49	966	49	1.690	42	2.547	49	3.404	48	4.206	49
155	49	973	48	1.699	49	2.548	49	3.405	49	4.212	43
201	48	1.000	49	1.705	49	2.549	49	3.434	49	4.215	45
202	49	1.007	49	1.746	48	2.550	49	3.444	48	4.222	46
207	49	1.050	47	1.747	48	2.572	47	3.445	48	4.223	47
237	47	1.053	47	1.748	49	2.606	48	3.446	49	4.304	48
239	48	1.054	48	1.749	49	2.607	49	3.473	48	4.305	48
240	49	1.055	48	1.797	42	2.609	49	3.509	48	4.306	49
263	47	1.069	49	1.820	47	2.634	49	3.510	49	4.307	49
264	48	1.070	49	1.821	48	2.637	47	3.511	49	4.309	49
266	48	1.077	48	1.822	46	2.642	48	3.539	49	4.310	49
267	49	1.085	45	1.824	48	2.645	49	3.545	49	4.334	49
273	48	1.099	49	1.822	49	2.674	48	3.553	47	4.347	49
303	46	1.106	49	1.835	49	2.699	49	3.599	49	4.378	45
304	48	1.133	46	1.836	49	2.705	49	3.604	48	4.380	47
305	49	1.148	47	1.843	46	2.723	47	3.605	49	4.399	49
306	49	1.149	48	1.844	48	2.748	49	3.634	49	4.407	48
370	48	1.154	49	1.845	49	2.749	49	3.637	47	4.413	49
371	49	1.155	49	1.880	47	2.765	45	3.642	48	4.422	46
372	47	1.173	48	1.881	47	2.780	48	3.643	46	4.447	46
373	48	1.191	42	1.882	48	2.804	48	3.644	48	4.448	46
374	49	1.209	49	1.899	49	2.805	49	3.645	49	4.450	48
409	46	1.210	49	1.904	48	2.806	49	3.653	47	4.464	49
410	48	1.241	44	1.905	49	2.834	49	3.672	47	4.466	49
411	49	1.242	47	1.975	49	2.841	44	3.675	48	4.473	48
424	49	1.243	46	2.021	42	2.842	48	3.686	46	4.499	49
430	45	1.244	47	2.024	49	2.843	46	3.699	49	4.505	49
434	42	1.245	48	2.025	49	2.844	48	3.705	49	4.523	47
462	49	1.247	49	2.046	48	2.845	49	3.734	42	4.534	49
525	47	1.248	49	2.047	48	2.853	47	3.750	47	4.542	48
554	47	1.273	48	2.048	49	2.858	42	3.753	47	4.547	49
555	47	1.299	49	2.049	49	2.899	49	3.757	49	4.599	49
566	49	1.304	48	2.051	43	2.904	48	3.805	46	4.604	48
567	49	1.305	49	2.052	43	2.905	49	3.806	48	4.605	49
568	49	1.334	49	2.053	47	2.918	44	3.807	49	4.633	45
569	49	1.337	47	2.056	43	2.923	47	3.809	49	4.634	46
572	47	1.342	48	2.058	42	2.936	49	3.834	49	4.635	46
573	48	1.361	47	2.059	42	2.937	47	3.845	49	4.636	47
610	48	1.362	48	2.073	48	2.942	48	3.873	48	4.637	47
611	49	1.363	49	2.099	49	2.945	49	3.885	45	4.638	44
638	44	1.373	48	2.104	48	2.953	47	3.899	49	4.639	49
654	48	1.396	46	2.105	49	2.973	48	3.905	49	4.641	44
801	47	1.399	49	2.108	42	2.999	49	3.923	47	4.644	46
802	48	1.426	49	2.112	43	3.005	49	3.984	49	4.645	48
803	48	1.434	49	2.115	45	3.022	46	3.955	45	4.646	48
804	48	1.439	47	2.134	49	3.023	47	3.961	48	4.647	49
805	48	1.442	48	2.146	49	3.034	49	3.998	45	4.672	47
806	48	1.444	48	2.199	49	3.042	48	3.999	45	4.673	48
807	48	1.445	49	2.205	49	3.044	46	4.001	47	4.699	49
809	48	1.472	47	2.234	49	3.045	49	4.002	48	4.707	48
810	49	1.473	48	2.245	49	3.099	49	4.003	48	4.711	49
811	49	1.554	47	2.271	43	3.104	48	4.004	48	4.743	43
813	49	1.555	48	2.272	45	3.105	49	4.005	49	4.744	44
814	49	1.557	49	2.273	47	3.115	45	4.006	49	4.745	44
816	49	1.560	49	2.274	48	3.117	44	4.014	49	4.746	44
819	49	1.561	49	2.299	49	3.124	47	4.033	46	4.747	44
820	49	1.562	49	2.327	46	3.131	49	4.034	49	4.800	48
821	49	1.572	47	2.328	47	3.142	48	4.083	42	4.801	48
822	46	1.573	48	2.329	48	3.145	49	4.091	46	4.802	48
824	49	1.599	49	2.331	49	3.199	49	4.094	48	4.803	49
834	49	1.604	48	2.345	49	3.210	48	4.101	49	4.804	48
837	47	1.605	49	2.346	49	3.211	49	4.102	49	4.843	46

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
4.844	47	5.699	49	6.522	46	7.506	49	8.504	48	9.350	49
4.845	48	5.704	48	6.523	47	7.528	46	8.505	49	9.361	43
4.846	48	5.705	49	6.547	48	7.534	49	8.515	45	9.411	49
4.847	49	5.724	47	6.549	49	7.542	48	8.550	47	9.413	49
4.848	49	5.734	49	6.550	49	7.549	48	8.573	47	9.415	45
4.853	47	5.742	48	6.599	49	7.550	49	8.574	47	9.460	42
4.854	49	5.743	46	6.604	48	7.553	47	8.575	48	9.478	47
4.855	49	5.744	48	6.605	49	7.573	48	8.590	49	9.479	48
4.861	42	5.745	49	6.634	49	7.602	49	8.591	49	9.480	48
4.862	43	5.754	47	6.680	47	7.605	49	8.599	49	9.481	48
4.891	48	5.759	42	6.683	48	7.623	47	**8.605**	49	9.482	49
4.892	49	5.785	45	6.686	48	7.634	49	8.618	44	9.502	49
4.903	49	5.796	46	6.688	49	7.637	47	8.619	44	9.503	49
4.905	49	5.799	49	6.699	49	7.650	49	8.644	44	9.505	49
4.927	46	5.806	49	6.704	48	7.652	43	8.645	44	9.522	46
4.928	47	5.834	49	6.713	49	7.653	47	8.646	46	9.534	49
4.930	45	5.845	44	6.724	46	7.676	48	8.647	47	9.549	48
4.934	49	5.846	44	6.725	47	7.699	49	8.648	48	9.550	49
4.949	48	5.847	46	6.734	49	7.704	48	8.649	48	9.553	47
4.950	48	5.848	47	6.744	48	7.705	49	8.650	49	9.588	47
4.954	49	5.853	47	6.745	49	7.733	46	8.651	43	9.589	48
5.009	48	5.854	48	6.799	49	7.734	49	8.652	43	9.599	49
5.010	49	5.855	49	6.804	48	7.745	49	8.653	47	9.604	48
5.011	49	5.894	48	6.805	49	7.763	47	8.660	49	9.605	49
5.015	45	5.896	46	6.834	49	7.772	47	8.665	45	9.622	46
5.034	49	5.899	49	6.850	46	7.773	48	8.672	47	9.623	47
5.045	46	5.904	48	6.853	47	7.796	46	8.673	48	9.663	49
5.046	47	5.905	49	6.854	48	7.799	49	8.701	49	9.664	49
5.047	48	5.912	43	6.855	48	7.804	48	8.705	49	9.675	48
5.070	47	5.934	49	6.857	49	7.805	49	8.723	47	9.699	49
5.071	48	5.942	48	6.872	47	7.822	46	8.734	49	9.705	49
5.072	47	5.947	48	6.873	48	7.823	47	8.737	47	9.719	44
5.073	48	5.950	49	6.899	49	7.833	46	8.754	49	9.861	42
5.074	49	5.957	47	6.905	49	7.834	49	8.799	49	9.866	48
5.099	49	5.969	45	6.965	45	7.837	47	8.804	48	9.868	48
5.104	48	5.972	47	6.988	48	7.842	48	8.805	49	9.869	49
5.105	49	5.973	48	6.989	48	7.843	46	8.822	46	9.870	49
5.140	49	6.002	49	6.990	48	7.844	48	8.823	47	9.876	47
5.142	48	6.005	49	7.002	49	7.845	49	8.845	48	9.881	49
5.144	48	6.033	46	7.003	49	7.853	47	8.855	48	9.882	49
5.145	49	6.034	49	7.005	49	7.872	47	8.857	49	9.883	49
5.180	47	6.037	47	7.006	49	7.873	48	8.860	49	9.884	49
5.185	45	6.044	48	7.033	46	7.887	42	8.881	48	9.887	42
5.196	46	6.067	49	7.034	49	7.902	46	8.896	46	9.896	46
5.201	49	6.084	47	7.042	48	7.903	49	8.899	49	9.899	49
5.209	49	6.086	48	7.043	46	7.911	48	8.904	48	9.904	48
5.223	44	6.100	49	7.044	48	7.913	49	8.925	47	9.905	49
5.224	46	6.105	49	7.053	47	7.925	46	8.926	49	9.942	47
5.225	47	6.135	49	7.071	49	7.926	47	8.934	49	9.944	47
5.230	45	6.142	48	7.112	42	7.934	49	8.942	48	9.945	48
5.234	49	6.144	48	7.134	45	7.944	47	8.945	49	9.946	48
5.248	49	6.145	49	7.135	45	7.945	48	8.977	47	9.947	49
5.252	43	6.172	47	7.136	46	7.947	48	8.979	48	9.948	49
5.254	47	6.174	48	7.137	46	7.948	49	8.996	46	9.989	48
5.273	48	6.199	49	7.139	46	7.972	47	8.999	49	9.999	49
5.299	49	6.205	48	7.140	47	7.999	49	9.004	48	10.029	47
5.311	42	6.206	49	7.178	49	8.005	49	9.005	49	10.031	48
5.314	48	6.215	45	7.179	49	8.230	45	9.047	48	10.032	49
5.316	49	6.244	46	7.180	49	8.236	47	9.048	48	10.033	46
5.334	49	6.245	47	7.182	49	8.266	47	9.049	49	10.034	49
5.345	46	6.246	48	7.196	46	8.267	47	9.050	49	10.048	48
5.346	47	6.247	48	7.199	49	8.268	47	9.072	47	10.049	48
5.347	48	6.248	49	7.204	48	8.269	48	9.073	48	10.050	49
5.348	48	6.249	49	7.205	49	8.270	48	9.099	49	10.073	48
5.349	49	6.253	47	7.225	46	8.271	48	9.107	48	10.099	49
5.353	47	6.272	47	7.226	47	8.272	47	9.122	45	10.104	48
5.365	45	6.273	48	7.233	46	8.273	48	9.123	46	10.105	49
5.372	47	6.326	45	7.234	49	8.274	48	9.124	47	10.123	47
5.407	48	6.327	46	7.237	47	8.275	48	9.126	49	10.139	49
5.409	49	6.328	47	7.241	44	8.281	49	9.134	49	10.141	44
5.410	49	6.329	48	7.242	48	8.282	49	9.137	47	10.142	48
5.426	47	6.330	45	7.243	46	8.283	49	9.142	48	10.143	46
5.445	47	6.331	49	7.244	48	8.284	49	9.144	48	10.146	48
5.446	48	6.332	49	7.245	49	8.286	49	9.145	49	10.147	49
5.447	48	6.334	49	7.273	48	8.288	49	9.153	47	10.165	45
5.448	49	6.346	48	7.310	48	8.289	49	9.196	46	10.180	48
5.449	49	6.348	49	7.311	49	8.290	49	9.214	49	10.199	9
5.506	48	6.353	47	7.320	49	8.291	49	9.220	49	10.205	49
5.507	49	6.372	47	7.335	46	8.292	49	9.222	46	10.240	49
5.509	49	6.373	48	7.336	49	8.302	49	9.223	47	10.245	49
5.534	49	6.399	49	7.337	47	8.311	48	9.230	45	10.272	47
5.542	48	6.405	49	7.368	49	8.313	49	9.233	46	10.299	49
5.544	48	6.430	45	7.372	47	8.319	44	9.234	49	10.304	48
5.545	49	6.434	49	7.373	48	8.336	49	9.237	47	10.305	49
5.573	48	6.442	48	7.399	49	8.365	45	9.242	48	10.321	45
5.619	48	6.444	48	7.405	49	8.370	49	9.243	46	10.322	46
5.620	49	6.445	49	7.435	49	8.399	49	9.244	48	10.323	47
5.621	49	6.473	48	7.450	47	8.405	49	9.245	49	10.360	46
5.633	46	6.517	44	7.474	49	8.434	49	9.296	46	10.414	46
5.634	49	6.518	44	7.504	48	8.445	49	9.299	49	10.419	47
5.643	46	6.519	48	7.505	49	8.499	49	9.304	48	10.420	47
5.645	49	6.520	49					9.305	49	10.436	48
5.672	47	6.521	49					9.334	49	10.462	49
5.673	48										

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
10.463	49	11.278	47	12.369	49	13.412	48	14.473	48	15.455	49
10.464	49	11.279	47	12.412	47	13.414	48	14.500	49	15.457	49
10.466	49	11.280	48	12.417	48	13.415	49	14.505	49	15.461	49
10.467	49	11.281	48	12.418	49	13.472	47	14.540	49	15.472	47
10.468	49	11.282	48	12.419	49	13.473	48	14.544	48	15.499	49
10.587	42	11.283	49	12.460	42	13.499	49	14.545	49	15.504	48
10.588	42	11.284	49	12.469	49	13.504	48	14.575	47	15.505	49
10.623	44	11.302	49	12.470	49	13.505	49	14.576	48	15.523	47
10.642	47	11.305	49	12.496	46	13.536	49	14.588	45	15.534	49
10.643	46	11.327	47	12.499	49	13.537	47	14.599	49	15.557	47
10.644	47	11.334	49	12.504	48	13.544	48	14.605	49	15.562	48
10.645	47	11.344	44	12.505	49	13.545	48	14.701	46	15.563	49
10.646	47	11.345	46	12.522	46	13.546	49	14.702	48	15.565	45
10.647	47	11.367	47	12.523	47	13.596	46	14.703	49	15.587	42
10.648	47	11.370	49	12.534	49	13.602	49	14.704	48	15.605	48
10.649	48	11.373	48	12.546	49	13.604	48	14.705	49	15.606	49
10.650	48	11.405	49	12.553	47	13.605	49	14.706	49	15.607	49
10.651	45	11.406	49	12.616	49	13.622	43	14.707	49	15.654	46
10.654	43	11.434	49	12.625	49	13.623	44	14.778	49	15.655	47
10.655	47	11.442	48	12.634	49	13.634	49	14.779	49	15.657	47
10.656	43	11.444	48	12.645	49	13.646	48	14.800	49	15.660	48
10.657	48	11.445	49	12.699	49	13.647	48	14.816	48	15.664	49
10.660	48	11.505	49	12.704	48	13.648	49	14.819	49	15.666	49
10.661	48	11.506	49	12.705	49	13.673	48	14.823	47	15.673	48
10.666	49	11.545	48	12.723	47	13.685	45	14.854	46	15.699	49
10.667	49	11.546	48	12.734	49	13.689	49	14.860	48	15.705	49
10.668	49	11.555	49	12.750	46	13.705	49	14.861	48	15.734	49
10.669	49	11.557	49	12.753	47	13.724	47	14.862	49	15.747	48
10.670	49	11.576	48	12.754	47	13.736	49	14.863	49	15.748	48
10.671	49	11.585	45	12.755	48	13.742	48	14.937	45	15.749	49
10.672	47	11.599	49	12.757	48	13.744	48	14.957	49	15.753	47
10.674	49	11.605	49	12.761	49	13.745	49	14.960	49	15.773	48
10.675	49	11.622	46	12.776	47	13.819	49	14.963	49	15.797	46
10.696	46	11.623	47	12.777	48	13.820	49	14.964	49	15.799	49
10.699	49	11.658	42	12.799	49	13.834	49	14.972	47	15.813	49
10.704	48	11.663	49	12.813	42	13.848	48	14.973	48	15.823	47
10.705	49	11.664	49	12.816	48	13.849	49	14.999	49	15.836	49
10.715	45	11.672	47	12.819	49	13.873	48	15.004	48	15.839	47
10.717	44	11.673	48	12.825	45	13.899	49	15.005	49	15.844	48
10.718	44	11.719	49	12.845	46	13.904	48	15.023	46	15.845	48
10.722	46	11.750	49	12.861	47	13.905	49	15.034	49	15.846	49
10.761	46	11.754	49	12.866	48	13.973	46	15.037	47	15.861	47
10.762	47	11.755	49	12.867	49	13.974	47	15.042	48	15.867	45
10.769	47	11.799	49	12.868	49	13.998	42	15.044	48	15.899	49
10.774	49	11.805	49	12.885	45	13.999	45	15.045	49	15.905	49
10.775	49	11.823	47	12.899	49	14.000	46	15.085	45	15.922	46
10.801	49	11.834	49	12.925	49	14.001	47	15.096	46	15.923	47
10.804	48	11.847	49	12.934	49	14.002	48	15.099	49	15.947	46
10.805	49	11.899	49	12.954	48	14.006	48	15.107	49	15.957	43
10.823	47	11.905	49	12.955	49	14.007	48	15.135	49	15.958	42
10.844	47	11.934	49	12.979	47	14.008	48	15.142	48	15.959	42
10.846	48	11.942	48	12.980	48	14.009	49	15.144	48	15.960	43
10.847	49	11.944	48	12.999	49	14.006	49	15.145	49	15.961	46
10.848	49	11.945	49	13.009	48	14.007	49	15.153	47	15.963	47
10.861	47	11.989	42	13.010	49	14.009	49	15.172	47	15.966	48
10.885	45	11.999	49	13.024	45	14.010	49	15.199	49	15.967	49
10.887	42	12.004	48	13.035	47	14.012	43	15.205	49	15.971	49
10.907	48	12.005	49	13.036	49	14.015	45	15.222	46	16.000	49
10.909	49	12.022	46	13.037	47	14.017	44	15.223	47	16.005	49
10.910	49	12.025	47	13.042	48	14.018	44	15.234	49	16.036	49
10.943	44	12.039	47	13.045	49	14.022	46	15.237	47	16.042	48
10.964	48	12.040	49	13.065	45	14.023	47	15.242	48	16.044	48
10.966	48	12.045	49	13.073	48	14.077	49	15.247	48	16.045	49
10.967	49	12.055	47	13.096	46	14.078	49	15.249	49	16.073	48
10.968	49	12.084	45	13.099	49	14.099	49	15.296	46	16.099	49
10.985	45	12.085	45	13.109	49	14.439	48	15.326	44	16.104	48
11.002	49	12.086	47	13.115	45	14.140	49	15.327	44	16.105	49
11.004	48	12.099	49	13.134	49	14.145	46	15.328	45	16.125	47
11.005	49	12.105	49	13.142	48	14.146	48	15.329	46	16.134	49
11.095	45	12.117	44	13.148	49	14.155	48	15.330	45	16.144	48
11.096	45	12.161	48	13.153	47	14.157	49	15.331	47	16.145	49
11.097	46	12.162	48	13.156	43	14.160	49	15.332	48	16.432	46
11.098	47	12.163	49	13.173	48	14.172	47	15.333	46	16.433	46
11.099	47	12.164	49	13.199	49	14.173	48	15.334	49	16.572	47
11.100	47	12.173	48	13.355	47	14.205	48	15.335	49	16.573	47
11.101	47	12.196	46	13.361	43	14.206	49	15.336	49	16.574	47
11.102	48	12.199	49	13.363	47	14.207	49	15.346	48	16.575	47
11.103	48	12.207	48	13.365	45	14.234	49	15.347	49	16.576	47
11.104	48	12.209	49	13.366	47	14.245	47	15.379	47	16.577	47
11.105	48	12.223	47	13.367	47	14.246	48	15.380	48	16.578	47
11.119	49	12.234	49	13.368	47	14.247	48	15.401	49	16.579	47
11.120	49	12.242	48	13.369	48	14.248	49	15.432	44	16.580	47
11.124	49	12.243	46	13.370	48	14.305	49	15.435	46	16.581	47
11.125	49	12.244	48	13.378	49	14.307	49	15.436	46	16.595	47
11.163	45	12.245	49	13.379	49	14.323	47	15.437	47	16.596	46
11.168	47	12.299	49	13.380	49	14.336	49	15.439	47	16.597	47
11.169	47	12.304	48	13.381	49	14.362	42	15.447	46	16.598	47
11.170	48	12.305	49	13.382	49	14.379	49	15.448	48	16.599	47
11.179	49	12.330	45	13.383	49	14.457	49	15.449	48	16.600	48
11.180	49	12.333	46	13.384	49	14.460	49	15.451	48	16.601	48
11.202	49	12.334	49	13.399	49	14.461	49	15.452	48	16.606	48
11.204	48	12.337	47	13.406	49	14.462	49	15.454	48	16.625	49
11.205	49	12.363	47	13.434	49					16.626	49
11.277	47	12.364	48								

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
16.627	49	17.543	46	18.404	48	19.217	44	20.401	48	21.577	48
16.628	49	17.544	48	18.405	49	19.218	44	20.405	49	21.578	48
16.629	49	17.545	49	18.435	49	19.223	47	20.412	43	21.579	49
16.631	49	17.572	47	18.445	49	19.234	49	20.434	49	21.580	49
16.632	49	17.599	49	18.485	45	19.237	47	20.445	49	21.599	49
16.634	49	17.605	49	18.487	42	19.242	48	20.453	47	21.605	49
16.635	49	17.626	47	18.505	49	19.243	46	20.472	47	21.629	47
16.636	49	17.640	49	18.506	49	19.244	48	20.519	48	21.636	49
16.637	47	17.642	48	18.508	42	19.245	49	20.520	49	21.642	48
16.639	49	17.645	49	18.512	43	19.299	49	20.524	49	21.644	48
16.640	49	17.687	42	18.515	45	19.305	42	20.523	47	21.645	49
16.645	49	17.699	49	18.517	44	19.419	48	20.534	49	21.653	47
16.646	49	17.704	48	18.518	44	19.450	48	20.537	47	21.665	45
16.647	49	17.705	49	18.529	47	19.454	48	20.542	48	21.672	47
16.648	49	17.743	46	18.560	42	19.455	48	20.544	48	21.673	48
16.650	49	17.744	46	18.561	42	19.461	49	20.545	49	21.685	45
16.653	47	17.745	47	18.562	47	19.462	49	20.553	47	21.699	49
16.654	49	17.746	47	18.563	47	19.463	49	20.600	49	21.701	48
16.655	49	17.747	48	18.564	48	19.464	49	20.606	48	21.705	49
16.657	49	17.748	48	18.565	45	19.466	49	20.607	49	21.723	47
16.677	48	17.749	49	18.566	48	19.467	49	20.634	49	21.734	49
16.699	49	17.755	43	18.567	49	19.499	49	20.678	49	21.745	49
16.705	49	17.756	43	18.568	49	19.501	48	20.706	49	21.782	47
16.708	42	17.757	43	18.572	47	19.505	49	20.707	49	21.799	49
16.737	47	17.759	42	18.573	48	19.531	49	20.734	49	21.804	48
16.739	49	17.760	47	18.585	45	19.545	49	20.747	47	21.805	49
16.745	49	17.761	49	18.609	49	19.573	47	20.750	49	21.822	46
16.773	48	17.772	47	18.610	49	19.576	48	20.753	47	21.823	47
16.811	49	17.773	48	18.633	46	19.599	49	20.773	48	21.849	47
16.813	49	17.799	49	18.634	49	19.605	49	20.801	49	21.879	47
16.834	49	17.801	48	18.645	49	19.634	49	20.825	44	21.882	49
16.845	49	17.805	49	18.653	47	19.645	49	20.831	48	21.883	49
16.853	47	17.822	46	18.699	49	19.653	47	20.832	49	21.899	49
16.899	49	17.823	47	18.701	48	19.696	46	20.834	49	21.901	48
16.905	49	17.836	49	18.705	49	19.700	49	20.837	47	21.905	49
16.924	46	17.837	47	18.723	47	19.704	48	20.848	49	21.923	47
16.925	47	17.846	49	18.734	49	19.705	49	20.853	47	21.933	46
16.934	49	17.872	47	18.737	47	19.734	45	20.874	42	21.934	49
16.937	47	17.873	48	18.742	48	19.794	45	20.875	43	21.942	48
16.944	48	17.899	49	18.744	48	19.799	46	20.876	45	21.944	48
16.945	49	17.904	48	18.745	49	19.803	48	20.877	47	21.945	49
16.953	47	17.905	49	18.753	47	19.804	48	20.930	45	21.953	47
16.972	47	17.923	47	18.795	47	19.805	49	20.931	45	21.999	49
16.973	48	17.933	46	18.797	48	19.806	49	20.932	46	22.005	49
16.985	45	17.934	49	18.799	49	19.807	49	20.933	46	22.023	47
16.996	46	17.937	47	18.805	49	19.809	49	20.934	46	22.034	49
16.999	49	17.942	48	18.816	49	19.840	47	20.935	47	22.037	47
17.004	48	17.944	48	18.817	49	19.841	44	20.948	49	22.045	49
17.005	49	17.945	49	18.872	47	19.886	47	20.949	49	22.053	47
17.023	47	17.953	47	18.873	48	19.913	49	20.950	49	22.072	47
17.034	49	17.976	47	18.899	49	19.914	49	20.954	49	22.073	48
17.060	49	17.978	48	18.904	46	19.916	49	20.999	49	22.099	49
17.077	48	18.001	49	18.905	49	19.990	47	21.005	49	22.105	49
17.099	49	18.004	48	18.929	46	19.994	49	21.025	47	22.135	49
17.105	49	18.005	49	18.934	49	20.009	48	21.034	49	22.137	47
17.133	46	18.023	44	18.937	47	20.010	49	21.042	48	22.142	48
17.134	49	18.024	45	18.941	44	20.068	49	21.045	49	22.141	48
17.143	46	18.025	46	18.942	48	20.069	49	21.053	47	22.145	49
17.145	49	18.026	47	18.944	48	20.070	49	21.072	47	22.155	47
17.196	46	18.063	48	18.945	49	20.071	49	21.099	49	22.200	49
17.199	49	18.064	49	18.954	43	20.073	48	21.105	49	22.204	48
17.204	48	18.066	49	18.955	45	20.074	49	21.150	48	22.205	49
17.205	49	18.072	47	18.956	43	20.099	49	21.155	49	22.223	47
17.218	44	18.101	49	18.957	47	20.110	48	21.157	49	22.234	49
17.222	46	18.116	48	18.972	47	20.111	49	21.199	49	22.242	48
17.223	47	18.119	49	18.973	48	20.123	47	21.205	49	22.253	46
17.260	49	18.123	47	18.999	49	20.135	49	21.210	42	22.275	48
17.261	49	18.133	46	19.004	48	20.147	46	21.273	47	22.276	48
17.280	47	18.134	49	19.005	49	20.148	48	21.274	47	22.277	49
17.285	45	18.137	47	19.023	47	20.149	48	21.275	47	22.296	46
17.287	42	18.142	48	19.034	49	20.150	49	21.279	49	22.299	49
17.299	49	18.143	46	19.037	47	20.153	47	21.280	49	22.305	49
17.301	48	18.145	48	19.042	48	20.172	47	21.299	49	22.323	47
17.305	49	18.146	49	19.044	48	20.199	49	21.305	49	22.330	45
17.331	49	18.153	47	19.055	43	20.201	48	21.323	47	22.334	49
17.345	49	18.165	45	19.056	43	20.205	49	21.334	49	22.342	48
17.367	47	18.173	48	19.057	43	20.236	49	21.345	49	22.344	48
17.377	47	18.199	49	19.058	42	20.245	49	21.355	47	22.345	49
17.378	48	18.205	49	19.059	42	20.294	47	21.405	49	22.353	47
17.399	49	18.223	47	19.060	47	20.295	47	21.406	49	22.372	47
17.405	49	18.234	49	19.061	49	20.299	49	21.423	47	22.373	48
17.428	46	18.242	48	19.065	45	20.305	49	21.433	46	22.399	49
17.429	47	18.246	49	19.086	48	20.331	49	21.434	49	22.404	48
17.440	49	18.285	45	19.099	49	20.337	47	21.437	47	22.460	49
17.447	49	18.287	42	19.104	48	20.349	48	21.446	48	22.461	49
17.453	47	18.296	46	19.105	49	20.350	48	21.447	49	22.462	49
17.472	47	18.299	49	19.131	49	20.353	47	21.473	48	22.472	47
17.473	48	18.304	48	19.144	48	20.362	49	21.499	49	22.501	49
17.499	49	18.305	49	19.145	49	20.373	48	21.505	49	22.505	49
17.504	48	18.322	46	19.173	48	20.396	46	21.550	46	22.534	49
17.505	49	18.334	49	19.199	49	20.399	49	21.572	47	22.546	49
17.533	46	18.342	48	19.201	48						
17.534	49	18.347	49	19.205	49						
17.537	47	18.399	49								

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
22.553	47	23.445	49	24.371	43	25.142	48	25.899	49	26.905	49
22.572	47	23.473	48	24.375	45	25.145	49	25.904	48	26.923	44
22.573	48	23.496	46	24.376	47	25.155	47	25.905	49	26.924	46
22.599	49	23.499	49	24.377	47	25.166	45	25.915	45	26.925	47
22.604	48	23.504	48	24.381	49	25.172	47	25.923	47	26.945	49
22.605	49	23.505	49	24.382	49	25.173	48	25.934	49	26.957	47
22.636	49	23.515	45	24.390	49	25.185	45	25.937	47	26.960	49
22.637	47	23.529	46	24.391	49	25.271	46	25.938	44	26.972	47
22.642	48	23.533	46	24.399	49	25.279	48	25.942	48	26.973	48
22.645	49	23.534	49	24.405	49	25.280	48	25.944	48	26.996	46
22.667	47	23.538	44	24.423	47	25.281	48	25.945	49	26.999	49
22.672	47	23.542	48	24.434	49	25.282	49	25.953	47	27.004	48
22.673	48	23.543	46	24.445	49	25.283	49	25.972	47	27.005	49
22.699	49	23.544	48	24.481	48	25.284	49	25.973	48	27.031	45
22.704	48	23.545	49	24.485	45	25.285	45	25.985	45	27.034	49
22.705	49	23.566	47	24.496	46	25.286	49	26.000	49	27.042	48
22.730	45	23.573	47	24.499	49	25.299	49	26.011	49	27.044	48
22.733	46	23.574	48	24.504	48	25.304	48	26.031	49	27.045	49
22.734	49	23.590	49	24.505	49	25.305	49	26.037	47	27.052	43
22.737	47	23.604	48	24.536	49	25.315	49	26.073	48	27.054	47
22.741	44	23.605	49	24.537	47	25.333	47	26.074	48	27.088	45
22.750	48	23.631	49	24.542	48	25.351	49	26.076	48	27.089	45
22.755	49	23.642	48	24.543	46	25.372	47	26.077	49	27.099	47
22.773	48	23.644	48	24.544	48	25.373	48	26.097	42	27.093	48
22.785	45	23.645	49	24.545	49	25.399	49	26.100	49	27.100	49
22.796	46	23.672	47	24.563	47	25.405	49	26.105	49	27.105	49
22.807	49	23.673	48	24.565	45	25.445	46	26.112	43	27.117	44
22.809	49	23.696	46	24.572	47	25.446	46	26.134	49	27.118	44
22.837	47	23.699	49	24.573	48	25.447	47	26.142	48	27.122	46
22.840	49	23.705	49	24.585	45	25.448	48	26.144	48	27.123	47
22.841	48	23.723	47	24.599	49	25.449	48	26.145	49	27.131	49
22.845	49	23.733	46	24.601	48	25.450	49	26.153	47	27.142	44
22.896	46	23.734	49	24.605	49	25.453	47	26.173	48	27.143	44
22.899	49	23.742	48	24.663	48	25.456	43	26.199	49	27.144	46
22.925	47	23.743	46	24.664	48	25.457	49	26.209	48	27.146	48
22.926	48	23.744	48	24.666	49	25.458	42	26.210	49	27.147	48
22.927	49	23.745	49	24.667	49	25.459	42	26.245	48	27.148	49
22.939	45	23.765	45	24.673	48	25.465	45	26.247	49	27.170	47
22.940	46	23.799	49	24.702	49	25.472	47	26.248	49	27.172	47
22.942	47	23.804	48	24.705	49	25.473	48	26.264	42	27.173	48
22.943	46	23.805	49	24.722	46	25.499	49	26.265	42	27.199	49
22.944	48	23.842	44	24.723	47	25.505	49	26.266	43	27.217	42
22.945	48	23.847	48	24.734	49	25.519	42	26.267	45	27.218	43
22.956	49	23.849	48	24.749	49	25.520	43	26.297	46	27.249	44
22.957	49	23.850	49	24.752	43	25.521	44	26.304	48	27.230	44
22.965	45	23.853	47	24.753	47	25.522	44	26.305	49	27.221	45
22.972	47	23.854	49	24.809	49	25.523	45	26.306	49	27.222	46
23.007	49	23.884	48	24.810	49	25.524	46	26.308	42	27.223	47
23.009	49	23.899	49	24.823	47	25.525	47	26.370	49	27.224	48
23.035	49	23.919	45	24.834	49	25.530	45	26.371	49	27.225	49
23.045	46	23.921	49	24.842	48	25.533	46	26.400	49	27.233	46
23.048	49	23.922	46	24.844	48	25.534	49	26.404	48	27.234	49
23.109	46	23.968	48	24.845	49	25.537	47	26.405	49	27.237	47
23.110	48	23.969	48	24.853	47	25.542	48	26.434	49	27.238	44
23.111	49	23.970	49	24.896	46	25.543	46	26.445	49	27.242	48
23.112	43	23.971	49	24.899	49	25.544	48	26.472	47	27.244	48
23.113	49	23.996	46	24.910	48	25.545	49	26.473	48	27.245	49
23.115	45	23.999	49	24.911	49	25.557	47	26.503	46	27.299	49
23.123	47	24.006	48	24.931	45	25.558	42	26.504	48	27.304	48
23.134	49	24.007	49	24.932	45	25.572	47	26.505	49	27.305	49
23.154	47	24.034	49	24.933	46	25.573	48	26.506	49	27.324	47
23.155	47	24.057	47	24.934	46	25.607	48	26.522	46	27.334	49
23.157	48	24.068	49	24.935	47	25.614	49	26.529	47	27.342	48
23.161	49	24.072	47	24.936	49	25.621	49	26.533	46	27.345	49
23.225	42	24.073	48	24.937	47	25.623	47	26.534	49	27.399	49
23.226	43	24.099	49	24.938	44	25.650	47	26.537	47	27.404	48
23.234	46	24.104	48	24.941	44	25.653	47	26.544	48	27.405	49
23.235	46	24.105	49	24.942	48	25.654	48	26.545	49	27.426	44
23.236	46	24.115	45	24.943	46	25.655	48	26.546	47	27.430	45
23.237	47	24.140	45	24.944	48	25.657	49	26.553	49	27.431	45
23.245	49	24.144	47	24.945	49	25.660	49	26.605	49	27.432	46
23.246	49	24.147	49	24.989	47	25.673	48	26.606	46	27.433	46
23.247	49	24.148	49	24.990	48	25.701	45	26.622	49	27.434	47
23.248	49	24.185	45	25.007	48	25.703	49	26.634	49	27.472	46
23.265	45	24.205	48	25.011	49	25.705	49	26.645	49	27.473	47
23.317	42	24.206	49	25.013	49	25.726	46	26.707	49	27.474	47
23.318	43	24.207	49	25.036	46	25.727	47	26.711	49	27.475	47
23.319	44	24.220	45	25.039	49	25.733	46	26.734	49	27.476	48
23.320	44	24.222	46	25.043	46	25.734	49	26.754	49	27.477	48
23.321	45	24.238	44	25.045	49	25.756	43	26.788	45	27.478	48
23.322	45	24.239	47	25.065	45	25.761	42	26.789	47	27.479	49
23.346	47	24.240	49	25.073	48	25.762	42	26.843	46	27.480	49
23.363	47	24.242	48	25.088	45	25.763	43	26.844	47	27.499	49
23.364	48	24.243	46	25.103	49	25.764	44	26.849	49	27.504	48
23.369	49	24.244	48	25.104	48	25.786	49	26.850	49	27.505	49
23.370	49	24.245	49	25.105	49	25.802	49	26.851	43	27.508	42
23.371	49	24.291	48	25.116	45	25.805	49	26.853	47	27.522	46
23.374	49	24.339	45	25.117	44	25.834	49	26.854	49	27.523	47
23.399	49	24.340	46	25.118	44	25.842	48	26.855	49	27.531	49
23.413	49	24.342	46	25.134	49	25.844	48	26.873	48	27.547	49
23.422	46	24.345	47	25.137	47	25.845	49	26.896	46	27.572	47
23.434	49	24.346	48								
23.442	48	24.373	43								
23.444	48										

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
27.573	48	28.399	49	29.431	45	30.424	47	31.349	48	32.199	49
27.602	46	28.405	49	29.433	46	30.430	45	31.350	48	32.204	48
27.603	49	28.434	49	29.434	49	30.433	46	31.353	47	32.205	49
27.604	48	28.445	49	29.445	49	30.434	49	31.354	49	32.215	45
27.605	49	28.451	43	29.499	49	30.437	47	31.355	49	32.222	46
27.631	49	28.452	43	29.504	48	30.442	48	31.372	47	32.223	47
27.647	49	28.453	47	29.505	49	30.444	48	31.373	48	32.234	49
27.657	47	28.479	47	29.534	49	30.445	49	31.401	49	32.237	47
27.699	49	28.480	48	29.537	47	30.453	47	31.408	42	32.244	48
27.704	48	28.499	49	29.544	48	30.485	45	31.409	48	32.247	49
27.705	49	28.505	49	29.545	48	30.487	42	31.410	49	32.272	47
27.721	45	28.534	49	29.546	49	30.502	49	31.424	46	32.273	48
27.722	46	28.535	49	29.607	45	30.504	48	31.434	49	32.292	42
27.723	47	28.572	47	29.611	47	30.505	49	31.442	48	32.299	49
27.730	45	28.573	48	29.613	47	30.530	45	31.443	46	32.304	48
27.731	49	28.609	49	29.619	49	30.531	46	31.444	48	32.305	49
27.745	49	28.610	43	29.620	49	30.532	47	31.445	49	32.315	45
27.801	49	28.634	49	29.623	47	30.533	46	31.454	43	32.336	45
27.805	49	28.642	48	29.634	49	30.534	49	31.455	43	32.342	47
27.836	47	28.644	48	29.637	47	30.593	48	31.456	43	32.346	49
27.837	47	28.645	49	29.645	49	30.594	48	31.457	47	32.347	49
27.839	49	28.672	47	29.653	47	30.595	48	31.458	42	32.389	49
27.842	48	28.701	49	29.673	48	30.597	49	31.481	47	32.404	48
27.845	49	28.704	48	29.699	49	30.599	49	31.482	48	32.413	49
27.853	47	28.705	49	29.704	48	30.606	48	31.485	45	32.433	46
27.899	49	28.723	47	29.705	49	30.607	49	31.486	46	32.434	49
27.901	48	28.756	49	29.733	46	30.624	43	31.499	49	32.446	49
27.905	49	28.742	48	29.734	49	30.631	45	31.505	49	32.472	47
27.931	49	28.744	48	29.743	46	30.632	45	31.525	46	32.473	48
27.937	47	28.745	49	29.745	49	30.633	46	31.534	49	32.499	49
27.943	46	28.765	45	29.753	47	30.634	46	31.542	48	32.505	49
27.945	49	28.799	49	29.772	47	30.635	47	31.544	48	32.523	47
27.953	47	28.804	48	29.802	42	30.636	49	31.545	49	32.534	49
27.973	48	28.805	49	29.805	46	30.637	47	31.553	47	32.544	48
27.996	46	28.820	45	29.806	48	30.639	49	31.565	45	32.545	48
27.999	49	28.835	47	29.814	49	30.641	44	31.572	47	32.546	49
28.005	49	28.836	49	29.816	49	30.642	48	31.573	48	32.599	49
28.034	49	28.837	47	29.836	49	30.644	48	31.599	49	32.601	48
28.037	47	28.847	49	29.866	42	30.645	49	31.604	48	32.605	49
28.042	48	28.881	47	29.874	44	30.661	47	31.605	49	32.635	49
28.044	48	28.882	48	29.880	47	30.672	47	31.618	44	32.670	47
28.045	49	28.900	46	29.881	48	30.696	46	31.664	49	32.671	48
28.051	43	28.901	49	29.882	48	30.709	48	31.666	49	32.672	47
28.052	43	28.905	49	29.884	49	30.710	49	31.672	47	32.673	48
28.053	47	28.936	49	29.899	49	30.711	49	31.673	48	32.674	49
28.056	43	28.944	48	29.901	48	30.723	47	31.699	49	32.699	49
28.058	42	28.945	49	29.905	49	30.755	49	31.713	48	32.711	49
28.059	42	28.985	45	29.922	46	30.806	47	31.714	49	32.734	49
28.075	47	28.996	46	29.923	47	30.807	48	31.717	44	32.746	49
28.076	48	28.999	49	29.934	49	30.809	48	31.733	46	32.801	49
28.099	49	29.004	48	29.942	48	30.810	49	31.734	49	32.805	49
28.105	49	29.005	49	29.943	46	30.811	49	31.741	44	32.831	49
28.108	42	29.023	47	29.944	48	30.817	43	31.742	48	32.842	48
28.114	43	29.034	49	29.947	49	30.818	44	31.744	48	32.844	48
28.115	49	29.045	49	29.972	47	30.819	44	31.745	49	32.845	49
28.125	47	29.053	47	29.973	48	30.820	45	31.753	47	32.851	43
28.142	48	29.073	48	29.999	49	30.822	46	31.802	49	32.852	43
28.146	49	29.106	49	30.013	48	30.823	47	31.807	49	32.853	47
28.147	49	29.107	49	30.019	49	30.834	49	31.817	44	32.899	49
28.160	42	29.123	47	30.022	46	30.842	48	31.818	44	32.901	48
28.161	42	29.131	49	30.044	48	30.844	48	31.823	47	32.905	49
28.162	43	29.142	48	30.045	48	30.845	49	31.836	49	32.923	47
28.163	47	29.144	48	30.046	49	30.875	48	31.837	47	32.940	49
28.165	45	29.145	49	30.047	49	30.899	49	31.844	48	32.945	49
28.172	47	29.154	47	30.069	47	30.905	49	31.845	49	32.999	49
28.173	48	29.193	45	30.072	47	30.923	46	31.853	47	33.006	49
28.187	42	29.198	47	30.073	48	30.947	49	31.858	42	33.034	49
28.196	46	29.199	48	30.099	49	30.948	49	31.859	42	33.037	47
28.199	49	29.200	49	30.105	49	30.967	45	31.900	48	33.042	48
28.204	48	29.204	48	30.134	49	30.979	48	31.913	48	33.045	49
28.205	49	29.205	49	30.145	49	31.001	49	31.920	49	33.099	49
28.212	43	29.234	49	30.159	42	31.007	49	31.921	49	33.104	48
28.215	45	29.237	47	30.165	45	31.025	47	31.940	46	33.105	49
28.217	44	29.242	48	30.173	48	31.034	49	31.942	47	33.148	45
28.222	46	29.248	48	30.185	45	31.037	47	31.946	49	33.157	47
28.230	45	29.249	49	30.187	42	31.042	48	31.947	49	33.172	47
28.234	49	29.298	45	30.199	49	31.044	48	31.972	47	33.173	48
28.257	47	29.299	46	30.205	49	31.045	49	31.973	48	33.174	49
28.279	48	29.305	49	30.234	49	31.053	47	31.997	46	33.175	49
28.280	48	29.306	49	30.243	46	31.099	49	31.999	49	33.199	49
28.281	48	29.365	45	30.245	49	31.105	49	32.004	48	33.204	48
28.282	49	29.366	46	30.360	46	31.134	49	32.006	49	33.205	49
28.299	49	29.367	46	30.380	47	31.145	49	32.015	45	33.223	47
28.305	49	29.370	47	30.381	47	31.199	49	32.022	46	33.234	49
28.323	44	29.371	48	30.383	48	31.205	49	32.034	49	33.241	44
28.324	46	29.372	47	30.384	48	31.223	47	32.042	48	33.242	48
28.334	49	29.373	48	30.386	48	31.234	49	32.047	48	33.244	48
28.342	48	29.374	48	30.391	49	31.245	49	32.048	49	33.245	49
28.343	46	29.375	49	30.395	49	31.299	49	32.099	49	33.296	46
28.344	48	29.376	49	30.397	49	31.304	48	32.136	49	33.299	49
28.345	49	29.399	49	30.398	49	31.305	49	32.139	49	33.305	48
28.360	47	29.405	49	30.399	49	31.345	46	32.145	49	33.306	49
28.373	48	29.422	46	30.404	48	31.346	46	32.153	47		
		29.423	47	30.405	49	31.348	47	32.172	47		

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
33.323	47	34.415	45	35.372	47	36.523	46	37.704	48	38.908	42
33.334	49	34.417	44	35.399	49	36.534	49	37.705	49	38.929	46
33.342	48	34.433	45	35.405	49	36.537	47	37.734	49	38.931	47
33.344	48	34.436	49	35.434	49	36.542	48	37.737	47	38.933	46
33.345	49	34.442	48	35.437	47	36.543	46	37.742	48	38.934	49
33.373	48	34.443	46	35.445	49	36.544	48	37.744	48	38.937	47
33.402	49	34.444	48	35.472	47	36.545	49	37.745	49	38.942	48
33.404	48	34.445	49	35.473	48	36.639	45	37.756	43	38.944	48
33.405	49	34.472	47	35.499	49	36.663	47	37.758	42	38.945	49
33.412	43	34.473	48	35.505	49	36.664	47	37.759	42	38.999	49
33.417	44	34.499	49	35.535	46	36.668	48	37.773	48	39.004	48
33.434	49	34.507	48	35.536	49	36.669	48	37.796	46	39.005	49
33.463	47	34.509	49	35.545	49	36.670	49	37.799	49	39.034	49
33.464	48	34.522	46	35.565	45	36.671	49	37.804	48	39.045	49
33.466	48	34.530	45	35.573	48	36.673	48	37.805	49	39.080	48
33.467	49	34.534	49	35.601	49	36.674	49	37.815	45	39.085	45
33.478	47	34.537	47	35.611	49	36.675	49	37.822	46	39.096	46
33.479	48	34.546	48	35.636	49	36.699	49	37.833	46	39.099	49
33.499	49	34.547	48	35.644	48	36.705	49	37.834	49	39.104	48
33.504	48	34.548	49	35.645	49	36.767	48	37.842	48	39.105	49
33.505	49	34.599	49	35.703	49	36.769	49	37.844	48	29.134	49
33.522	46	34.604	48	35.705	49	36.770	49	37.845	49	39.142	48
33.523	47	34.605	49	35.723	47	36.773	48	37.873	48	39.144	48
33.534	49	34.634	49	35.735	49	36.799	49	37.899	49	39.145	49
33.537	47	34.642	48	35.801	49	36.805	49	37.904	48	39.199	49
33.545	49	34.643	46	35.802	49	36.834	49	37.905	49	39.205	49
33.599	49	34.644	48	35.804	48	36.837	47	37.923	47	39.234	49
33.605	49	34.645	49	35.805	49	36.845	49	37.938	44	39.242	48
33.666	43	34.699	49	35.839	47	36.899	49	37.939	45	39.244	48
33.666	43	34.705	49	35.840	47	36.905	49	37.940	46	39.245	49
33.674	47	34.723	47	35.842	48	36.922	46	37.942	47	39.253	47
33.678	48	34.734	49	35.844	48	36.923	47	37.943	46	39.281	48
33.679	48	34.826	47	35.845	49	36.933	46	37.944	48	39.299	49
33.680	48	34.827	47	35.846	49	36.934	49	37.945	48	39.305	49
33.681	49	34.828	47	35.883	47	36.937	47	37.946	49	39.349	45
33.682	49	34.829	48	35.884	48	36.942	48	37.947	49	39.364	47
33.746	48	34.843	46	35.899	49	36.944	48	37.953	47	39.366	47
33.747	48	34.844	47	35.904	48	36.945	49	37.973	48	39.367	48
33.748	48	34.845	48	35.905	49	36.963	47	37.999	49	39.368	48
33.749	49	34.846	48	35.923	47	36.965	45	38.005	49	39.369	49
33.750	49	34.848	49	35.933	46	36.972	47	38.034	49	39.370	49
33.753	47	34.849	49	35.934	49	36.973	48	38.045	49	39.400	47
33.754	49	34.850	49	35.942	48	36.985	45	38.099	49	39.401	48
33.755	49	34.852	43	35.944	48	36.996	46	38.105	49	39.402	49
33.772	47	34.853	47	35.945	49	36.999	49	38.134	49	39.404	48
33.773	48	34.854	49	35.953	47	37.004	48	38.145	49	39.405	49
33.799	49	34.855	49	35.965	45	37.005	49	38.199	49	39.436	49
33.804	48	34.896	46	35.990	45	37.012	43	38.205	49	39.450	48
33.807	49	34.899	49	36.000	46	37.049	49	38.234	49	39.454	48
33.823	45	34.905	49	36.001	49	37.050	49	38.245	49	39.461	49
33.824	46	34.923	47	36.005	49	37.078	48	38.299	49	39.473	48
33.825	47	34.934	46	36.047	48	37.120	49	38.305	49	39.499	49
33.857	47	34.935	49	36.048	48	37.121	49	38.334	49	39.504	48
33.860	48	34.937	47	36.049	49	37.134	49	38.345	49	39.513	49
33.861	48	34.948	48	36.050	49	37.145	49	38.399	49	39.548	49
33.862	49	34.949	48	36.053	47	37.172	47	38.405	49	39.549	49
33.864	49	34.950	49	36.072	47	37.199	49	38.434	49	39.572	47
33.866	45	34.972	47	36.087	42	37.205	49	38.445	49	39.573	48
33.872	47	34.973	48	36.099	49	37.247	47	38.499	49	39.599	49
33.873	48	34.985	45	36.104	48	37.248	48	38.505	49	39.605	49
33.899	49	34.999	49	36.105	49	37.249	48	38.534	49	39.634	49
33.905	49	35.005	49	36.134	49	37.250	49	38.545	49	39.645	49
33.923	49	35.034	49	36.145	49	37.253	47	38.599	49	39.699	49
33.934	46	35.037	47	36.153	47	37.254	49	38.607	48	39.705	49
33.936	49	35.042	48	36.199	49	37.265	45	38.609	49	39.734	49
33.945	49	35.044	48	36.205	49	37.272	47	38.634	49	39.735	49
33.961	47	35.045	49	36.244	45	37.273	48	38.637	47	39.753	47
33.999	49	35.075	48	36.245	46	37.299	49	38.648	46	39.772	47
34.004	48	35.099	49	36.246	46	37.304	48	38.649	48	39.773	48
34.007	49	35.104	48	36.250	48	37.305	49	38.660	48	39.828	44
34.046	47	35.105	49	36.257	49	37.334	49	38.661	49	39.839	48
34.049	48	35.115	45	36.270	42	37.345	49	38.673	48	39.840	49
34.054	47	35.130	45	36.273	47	37.399	49	38.699	49	39.842	43
34.055	48	35.135	46	36.274	48	37.405	49	38.704	48	39.844	48
34.057	49	35.134	49	36.275	49	37.434	49	38.705	49	39.845	49
34.060	49	35.145	49	36.299	49	37.445	49	38.753	47	39.846	49
34.099	49	35.202	49	36.305	49	37.499	49	38.754	47	39.847	49
34.105	49	35.205	49	36.334	49	37.504	48	38.755	47	39.853	47
34.134	49	35.242	44	36.345	49	37.505	49	38.757	48	39.873	48
34.145	49	35.243	45	36.399	49	37.508	42	38.761	49	39.885	45
34.199	49	35.247	47	36.404	48	37.534	49	38.762	49	39.903	46
34.205	49	35.248	47	36.405	49	37.545	49	38.773	47	39.904	48
34.234	49	35.254	49	36.436	49	37.599	49	38.779	48	39.905	49
34.245	49	35.255	49	36.444	48	37.605	49	38.800	49	39.906	49
34.299	49	35.316	48	36.445	49	37.623	47	38.810	49	39.909	42
34.305	49	35.347	48	36.472	47	37.634	49	38.834	49	39.912	43
34.324	49	35.348	48	36.496	46	37.642	48	38.848	49	39.954	45
34.345	49	35.349	48	36.499	49	37.643	46	38.853	47	39.963	48
34.399	49	35.350	49	36.504	48	37.644	48	38.875	47	39.964	48
34.404	48	35.354	49	36.505	49	37.645	49	38.885	45	39.965	45
34.405	49	35.355	49	36.522	46	37.672	47	38.899	49	39.966	49
34.412	43	35.357	49	36.523	47	37.673	48	38.904	48	39.967	49
						37.699	49	38.905	49		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
39.973	48	40.922	45	41.835	49	42.774	48	43.659	42	44.635	46
39.999	49	40.923	46	41.860	43	42.799	49	43.665	45	44.636	49
40.005	49	40.924	47	41.868	47	42.809	49	43.673	48	44.642	48
40.008	42	40.925	48	41.880	48	42.834	49	43.696	46	44.645	49
40.012	43	40.926	49	41.881	48	42.837	47	43.699	49	44.659	42
40.023	47	40.927	49	41.882	49	42.845	49	43.705	48	44.660	43
40.042	47	40.934	49	41.927	49	42.873	48	43.706	49	44.672	47
40.044	48	40.989	48	41.928	49	42.899	49	43.723	47	44.673	48
40.045	48	40.994	49	41.934	49	42.904	48	43.734	49	44.685	45
40.046	49	41.004	48	41.942	48	42.905	49	43.799	42	44.706	48
40.047	49	41.005	49	41.944	48	42.934	49	43.800	45	44.707	49
40.053	47	41.006	49	41.946	49	42.937	47	43.801	46	44.709	49
40.072	47	41.083	48	41.965	45	42.950	46	43.802	46	44.722	46
40.103	49	41.084	48	41.972	47	42.953	47	43.803	47	44.723	47
40.104	48	41.093	49	41.973	48	42.954	48	43.804	47	44.733	45
40.105	49	41.094	49	41.999	49	42.955	49	43.806	48	44.734	49
40.115	45	41.099	49	42.004	48	42.965	45	43.807	48	44.737	47
40.154	49	41.104	48	42.005	49	42.999	49	43.809	48	44.742	48
40.155	49	41.105	49	42.015	45	43.005	49	43.810	48	44.743	46
40.172	47	41.134	49	42.022	46	43.008	42	43.811	49	44.744	48
40.173	48	41.137	47	42.023	47	43.012	43	43.813	49	44.745	49
40.199	49	41.138	44	42.035	49	43.017	44	43.814	49	44.773	48
40.205	49	41.147	46	42.037	47	43.022	46	43.822	46	44.807	49
40.235	49	41.148	48	42.042	48	43.023	47	43.823	47	44.809	49
40.242	48	41.161	42	42.043	46	43.030	45	43.833	46	44.843	46
40.280	47	41.168	49	42.044	48	43.034	49	43.834	49	44.844	47
40.281	47	41.199	49	42.045	49	43.042	48	43.845	49	44.845	47
40.282	48	41.239	45	42.064	47	43.044	48	43.884	48	44.846	48
40.285	48	41.240	46	42.065	45	43.045	49	43.896	46	44.847	48
40.284	49	41.242	46	42.111	49	43.072	47	43.900	49	44.848	49
40.299	49	41.243	46	42.128	45	43.073	48	43 905	49	44.849	49
40.305	49	41.244	47	42.131	47	43.099	49	43.923	47	44.853	47
40.322	46	41.248	49	42.132	49	43.104	48	43.947	49	44.872	47
40.323	47	41.249	49	42.134	49	43.105	49	43.948	49	44.873	48
40.333	46	41.250	49	42.145	49	43.134	49	43.972	47	44 910	49
40.334	49	41.272	47	42.169	45	43.137	47	43.973	48	44.911	49
40.337	47	41.273	48	42.177	48	43.142	48	43.999	49	44.934	49
40.342	48	41.299	49	42.199	49	43.144	48	44.026	48	44.949	49
40.343	46	41.304	48	42.204	48	43.145	49	44.027	49	44.987	42
40.344	48	41.305	49	42.205	49	43.153	47	44.034	49	44.999	49
40.345	49	41.327	46	42.231	47	43.207	49	44.045	49	45.011	49
40.372	47	41.333	46	42.234	49	43.209	49	44.071	47	45.031	47
40.373	48	41.334	49	42.237	47	43.222	46	44.101	49	45.034	49
40.385	45	41.342	48	42.242	48	43.233	46	44.105	49	45.037	47
40.403	49	41.344	48	42.244	48	43.234	49	44.108	42	45.042	48
40.404	48	41.345	49	42.249	49	43.237	47	44.123	47	45.044	48
40.405	49	41.353	47	42.253	47	43.242	48	44.133	46	45.047	49
40.434	49	41.373	48	42.273	48	43.243	46	44.134	49	45.058	42
40.437	47	41.399	49	42.348	44	43.244	48	44.137	47	45.059	42
40.442	48	41.408	42	42.349	44	43.245	49	44.145	49	45.086	47
40.445	48	41.409	48	42.383	49	43.253	47	44.163	47	45.088	48
40.446	49	41.410	49	42.384	49	43.275	47	44.173	47	45.119	48
40.475	48	41.412	43	42.386	49	43.276	48	44.205	48	45.120	49
40.499	49	41.434	49	42.388	49	43.285	45	44.206	49	45.121	49
40.504	48	41.445	49	42.399	49	43.287	42	44.207	49	45.122	46
40.505	49	41.453	47	42.431	48	43.299	49	44.246	48	45.142	47
40.523	47	41.458	42	42.432	49	43.304	48	44.248	49	45.144	48
40.544	48	41.459	42	42.434	49	43.305	49	44.249	49	45.145	48
40.545	49	41.494	47	42.437	47	43.323	47	44.273	48	45.146	49
40.546	49	41.495	48	42.442	48	43.334	49	44.300	49	45.147	49
40.573	48	41.501	49	42.444	48	43.345	49	44.304	48	45.153	47
40.599	49	41.504	48	42.445	49	43.372	47	44.305	49	45.185	45
40.604	48	41.505	49	42.465	42	43.399	49	44.323	46	45.187	42
40.605	49	41.535	49	42.500	47	43.405	49	44.324	47	45.199	49
40.634	49	41.537	47	42.501	48	43 434	49	44.366	45	45.204	48
40.647	48	41.538	41	42.502	49	43.438	44	44.383	48	45.205	49
40.648	48	41.545	49	42.504	48	43.439	47	44.384	48	45.226	47
40.649	49	41.577	48	42.505	49	43.444	48	44.386	48	45.234	49
40.673	48	41.599	49	42.508	42	43.445	48	44.388	49	45.244	48
40.699	49	41 604	48	42.534	49	43.446	49	44.389	49	45.245	49
40.704	48	41.605	49	42.545	48	43.472	47	44.399	49	45 253	47
40.705	49	41.624	47	42.546	48	43.473	48	44.406	48	45.272	47
40.723	47	41.634	49	42.547	49	43.499	49	44.407	49	45.273	48
40.734	49	41.644	48	42.596	46	43.504	48	44.437	47	45.299	49
40.783	48	41.645	49	42.599	49	43.505	49	44.453	47	45.305	49
40.784	49	41.672	47	42.604	48	43 523	47	44.454	48	45.308	42
40.799	49	41.673	48	42.624	46	43.534	49	44.469	49	45.334	49
40.804	48	41.699	49	42.625	47	43.537	47	44.470	49	45.342	48
40.805	49	41.704	48	42.626	49	43.542	48	44.472	47	45.345	49
40.823	47	41.705	49	42.648	48	43.543	46	44.473	48	45.399	49
40.834	49	41.723	47	42.650	49	43.544	48	44.504	48	45.404	48
40.857	47	41.734	49	42.656	47	43.545	49	44.505	49	45.405	49
40.870	47	41.769	48	42.666	49	43.573	48	44.506	49	45.434	49
40.871	48	41.770	48	42.687	42	43.599	49	44.534	49	45.470	48
40.883	48	41.771	49	42.689	48	43.605	49	44.544	46	45.471	48
40.884	48	41.773	48	42.696	46	43.627	47	44.545	48	45.473	48
40.886	49	41.792	42	42.701	49	43.633	46	44.546	49	45.474	49
40.896	46	41.796	46	42.704	48	43.634	49	44.581	47	45.499	49
40.918	44	41.799	49	42.705	49	43.637	47	44.582	48	45.504	48
40.919	44	41.810	48	42.734	49	43.644	48	44.599	49	45.505	49
40.920	42	41.811	49	42.737	47	43.645	49	44.604	48	45.531	49
40.921	43	41.823	47	42.753	47	43.656	43	44.605	49	45.544	48
						43.658	42	44.625	47	45.545	49

NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.
45.599	49	46.534	49	47.133	46	48.525	43	49.605	49	50.799	49
45.601	48	46.542	48	47.434	49	48.526	44	49.634	49	50.804	48
45.607	49	46.544	48	47.437	47	48.527	44	49.645	49	50.805	49
45.633	46	46.545	49	47.447	48	48.528	45	49.658	42	50.825	43
45.634	49	46.585	45	47.448	49	48.529	46	49.659	42	50.834	49
45.615	48	46.587	42	47.453	47	48.530	45	49.673	48	50.842	48
45.616	48	46.596	46	47.472	47	48.531	47	49.699	49	50.844	48
45.617	49	46.603	49	47.499	49	48.532	48	49.704	48	50.845	49
45.673	48	46.604	48	47.505	49	48.533	46	49.705	49	50.890	45
45.699	49	46.605	49	47.522	46	48.534	49	49.733	46	50.899	49
45.704	48	46.623	46	47.523	47	48.535	49	49.734	49	50.905	49
45.705	49	46.624	47	47.534	49	48.536	49	49.737	47	50.934	49
45.734	49	46.634	49	47.537	47	48.537	47	49.738	44	50.937	47
45.742	48	46.650	49	47.543	46	48.542	48	49.741	44	50.942	48
45.744	48	46.653	47	47.544	48	48.561	49	49.742	48	50.945	49
45.745	49	46.699	49	47.545	49	48.585	45	49.745	49	50.999	49
45.763	47	46.701	48	47.553	47	48.596	46	49.753	47	51.004	48
45.772	47	46.705	49	47.572	47	48.599	49	49.773	48	51.005	49
45.773	48	46.723	47	47.585	45	48.604	48	49.799	49	51.034	49
45.799	49	46.734	49	47.599	49	48.605	49	49.805	49	51.041	44
45.804	48	46.753	47	47.609	49	48.608	42	49.834	49	51.042	48
45.805	49	46.754	48	47.634	49	48.668	47	49.837	47	51.043	46
45.823	47	46.755	48	47.691	47	48.669	48	49.842	48	51.044	48
45.834	49	46.764	49	47.692	47	48.670	48	49.844	48	51.045	49
45.837	47	46.772	47	47.693	48	48.671	49	49.845	49	51.126	49
45.845	49	46.773	48	47.697	49	48.672	47	49.853	47	51.127	49
45.872	47	46.799	49	47.699	49	48.673	48	49.880	47	51.139	49
45.886	45	46.814	48	47.705	49	48.674	49	49.881	48	51.145	49
45.899	49	46.816	49	47.727	45	48.699	49	49.899	49	51.199	49
45.904	48	46.823	47	47.728	46	48.705	49	49.909	49	51.204	48
45.905	49	46.830	45	47.729	47	48.734	49	49.934	47	51.205	49
45.923	47	46.834	49	47.739	46	48.745	49	49.935	49	51.234	49
45.934	49	46.841	44	47.740	47	48.799	49	49.945	49	51.237	47
45.945	49	46.842	48	47.749	48	48.805	49	49.974	47	51.260	42
45.961	48	46.843	46	47.750	48	48.815	45	49.985	45	51.261	42
45.977	47	46.844	48	47.754	49	48.823	47	49.996	46	51.262	43
45.978	47	46.845	49	47.755	49	48.834	49	49.999	49	51.263	43
46.008	42	46.886	48	47.773	48	48.845	49	50.004	48	51.264	43
46.011	49	46.899	49	47.799	49	48.853	47	50.005	49	51.265	45
46.013	49	46.904	48	47.805	49	48.865	45	50.008	42	51.266	47
46.022	46	46.905	49	47.822	46	48.878	47	50.012	43	51.267	49
46.023	47	46.935	46	47.823	47	48.879	48	50.015	45	51.272	47
46.033	46	46.939	49	47.836	49	48.899	49	50.017	44	51.273	48
46.034	49	46.942	48	47.842	48	48.904	48	50.018	44	51.299	49
46.037	47	46.944	48	47.844	48	48.905	49	50.034	49	51.306	49
46.042	48	46.945	49	47.845	49	48.930	45	50.043	46	51.318	44
46.044	48	46.953	47	47.865	45	48.933	46	50.045	49	51.322	46
46.045	49	46.974	47	47.899	49	48.934	49	50.053	47	51.323	47
46.053	47	46.999	49	47.904	48	48.943	46	50.075	48	51.330	45
46.065	45	47.004	48	47.905	49	48.944	48	50.214	46	51.333	46
46.073	48	47.005	49	47.934	49	48.945	49	50.216	46	51.334	49
46.099	49	47.035	49	47.942	48	48.953	47	50.343	46	51.337	47
46.104	48	47.041	44	47.944	48	48.965	45	50.346	48	51.338	44
46.105	49	47.042	48	47.945	49	48.972	47	50.385	45	51.341	44
46.134	49	47.044	48	47.973	48	48.973	48	50.386	48	51.342	48
46.142	48	47.045	49	48.010	48	48.985	45	50.400	49	51.343	46
46.144	48	47.075	48	48.011	49	48.987	42	50.401	49	51.344	48
46.145	49	47.096	46	48.013	49	48.999	49	50.402	49	51.345	49
46.173	48	47.100	49	48.033	46	49.004	48	50.403	49	51.351	43
46.199	49	47.104	48	48.034	49	49.005	49	50.405	49	51.352	43
46.204	48	47.105	49	48.042	48	49.017	49	50.406	49	51.353	47
46.206	49	47.123	47	48.044	48	49.048	49	50.407	49	51.356	43
46.220	44	47.134	49	48.045	49	49.099	49	50.409	49	51.358	42
46.221	44	47.137	47	48.053	47	49.101	48	50.410	49	51.359	42
46.234	49	47.138	44	48.099	49	49.107	49	50.411	49	51.365	45
46.242	48	47.142	48	48.104	48	49.134	49	50.413	49	51.373	48
46.244	48	47.147	48	48.105	49	49.145	49	50.414	49	51.399	49
46.245	49	47.148	49	48.134	49	49.199	49	50.416	49	51.405	49
46.299	49	47.172	47	48.137	47	49.205	49	50.419	49	51.434	49
46.312	42	47.173	48	48.145	49	49.234	49	50.433	46	51.445	49
46.325	47	47.209	49	48.199	49	49.237	47	50.434	49	51.499	49
46.327	48	47.204	48	48.205	49	49.242	48	50.437	47	51.505	49
46.334	49	47.205	49	48.234	49	49.243	46	50.442	48	51.534	49
46.335	49	47.223	47	48.245	49	49.244	48	50.444	48	51.545	49
46.337	47	47.234	45	48.273	48	49.299	49	50.445	49	51.599	49
46.342	48	47.235	46	48.299	49	49.305	49	50.472	47	51.605	49
46.344	48	47.236	49	48.305	49	49.323	47	50.473	48	51.634	49
46.345	49	47.242	48	48.334	49	49.330	45	50.499	49	51.645	49
46.373	48	47.243	46	48.337	47	49.334	49	50.504	48	51.699	49
46.405	45	47.244	48	48.342	48	49.350	49	50.505	49	51.705	49
46.406	46	47.245	49	48.344	48	49.399	49	50.508	42	51.734	49
46.425	49	47.299	49	48.345	49	49.405	49	50.518	49	51.745	49
46.428	49	47.305	49	48.373	48	49.431	49	50.549	49	51.799	49
46.434	49	47.322	46	48.385	45	49.445	49	50.599	49	51.805	49
46.444	48	47.323	47	48.387	42	49.485	45	50.616	48	51.834	49
46.445	48	47.334	49	48.396	46	49.500	49	50.619	49	51.845	49
46.446	49	47.348	49	48.399	49	49.504	48	50.623	47	51.899	49
46.453	47	47.354	47	48.404	48	49.505	49	50.634	49	51.905	49
46.473	48	47.405	47	48.405	49	49.534	49	50.645	49	51.934	49
46.499	49	47.406	48	48.434	49	49.545	49	50.699	49	51.945	49
46.504	48	47.410	49	48.445	49	49.573	48	50.705	49	51.999	49
46.505	49	47.411	49	48.524	42	49.599	49	50.794	49	52.005	49
								50.795	49	52.034	49

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
52.045	49	54.399	49	56.699	49	58.999	49	61.234	49	62.405	49
52.099	49	54.405	49	56.705	49	59.005	49	61.242	48	62.434	49
52.105	49	54.434	49	56.734	49	59.034	49	61.241	48	62.437	47
52.134	49	54.445	49	56.745	49	59.045	49	61.245	49	62.442	48
52.145	49	54.499	49	56.799	49	59.099	49	61.265	45	62.444	48
52.199	49	54.505	49	56.805	49	59.105	49	61.282	49	62.445	49
52.205	49	54.534	49	56.834	49	59.134	49	61.305	49	62.499	49
52.234	49	54.545	49	56.845	49	59.145	49	61.334	49	62.504	48
52.245	49	54.599	49	56.899	49	59.199	49	61.342	48	62.506	49
52.299	49	54.605	49	56.905	49	59.205	49	61.344	48	62.522	46
52.305	49	54.634	49	56.934	49	59.234	49	61.345	49	62.523	47
52.334	49	54.645	49	56.945	49	59.245	49	61.373	48	62.534	49
52.345	49	54.699	49	56.999	49	59.299	49	61.382	49	62.537	47
52.399	49	54.705	49	57.005	49	59.305	49	61.404	48	62.542	48
52.405	49	54.734	49	57.034	49	59.334	49	61.405	49	62.544	48
52.434	49	54.745	49	57.045	49	59.345	49	61.434	49	62.545	49
52.445	49	54.799	49	57.099	49	59.399	49	61.442	48	62.596	46
52.499	49	54.805	49	57.105	49	59.405	49	61.444	48	62.599	49
52.505	49	54.834	49	57.134	49	59.434	49	61.445	49	62.601	48
52.534	49	54.845	49	57.145	49	59.445	49	61.473	48	62.605	49
52.545	49	54.899	49	57.199	49	59.499	49	61.499	49	62.681	47
52.599	49	54.905	49	57.205	49	59.505	49	61.505	49	62.682	47
52.605	49	54.934	49	57.234	49	59.534	49	61.531	49	62.683	47
52.634	49	54.945	49	57.245	49	59.545	49	61.542	48	62.684	47
52.645	49	54.999	49	57.299	49	59.599	49	61.543	46	62.690	49
52.699	49	55.005	49	57.305	49	59.605	49	61.544	48	62.691	49
52.705	49	55.034	49	57.334	49	59.634	49	61.545	49	62.696	46
52.734	49	55.045	49	57.345	49	59.645	49	61.599	49	62.699	49
52.745	49	55.099	49	57.399	49	59.699	49	61.605	49	62.705	49
52.799	49	55.105	49	57.405	49	59.705	49	61.634	49	62.723	47
52.805	49	55.134	49	57.434	49	59.734	49	61.645	49	62.733	46
52.834	49	55.145	49	57.445	49	59.745	49	61.672	47	62.734	49
52.845	49	55.199	49	57.499	49	59.799	49	61.673	47	62.737	47
52.899	49	55.205	49	57.505	49	59.805	49	61.674	48	62.743	46
52.905	49	55.234	49	57.534	49	59.834	49	61.687	42	62.745	49
52.934	49	55.245	49	57.545	49	59.845	49	61.686	46	62.799	48
52.945	49	55.299	49	57.599	49	59.899	49	61.699	49	62.814	49
52.999	49	55.305	49	57.605	49	59.905	49	61.704	48	62.816	49
53.005	49	55.334	49	57.634	49	59.934	49	61.705	49	62.834	49
53.034	49	55.345	49	57.645	49	59.945	49	61.708	42	62.845	49
53.045	49	55.399	49	57.699	49	59.999	49	61.712	43	62.873	48
53.099	49	55.405	49	57.705	49	60.005	49	61.715	45	62.909	48
53.105	49	55.434	49	57.734	49	60.034	49	61.717	44	62.913	49
53.134	49	55.445	49	57.745	49	60.045	49	61.718	44	62.914	49
53.145	49	55.499	49	57.799	49	60.099	49	61.734	49	62.923	47
53.199	49	55.505	49	57.805	49	60.105	49	61.745	49	62.931	49
53.205	49	55.534	49	57.834	49	60.134	49	61.799	49	62.945	49
53.234	49	55.545	49	57.845	49	60.145	49	61.801	48	63.013	49
53.245	49	55.599	49	57.899	49	60.199	49	61.805	49	63.014	49
53.299	49	55.605	49	57.905	49	60.205	49	61.821	47	63.034	49
53.305	49	55.634	49	57.934	49	60.234	49	61.834	49	63.054	48
53.334	49	55.645	49	57.945	49	60.245	49	61.837	47	63.055	48
53.345	49	55.699	49	57.999	49	60.299	49	61.846	49	63.057	49
53.399	49	55.705	49	58.005	49	60.305	49	61.873	48	63.099	49
53.405	49	55.734	49	58.034	49	60.334	49	61.912	47	63.105	47
53.434	49	55.745	49	58.045	49	60.345	49	61.944	47	63.148	49
53.445	49	55.799	49	58.099	49	60.399	49	61.948	49	63.154	49
53.499	49	55.805	49	58.105	49	60.405	49	61.949	49	63.155	49
53.505	49	55.834	49	58.134	49	60.434	49	61.950	49	63.199	49
53.534	49	55.845	49	58.145	49	60.445	49	61.953	47	63.205	49
53.545	49	55.899	49	58.199	49	60.499	49	61.954	49	63.234	49
53.599	49	55.905	49	58.205	49	60.505	49	61.972	47	63.248	47
53.605	49	55.934	49	58.234	49	60.534	49	61.999	49	63.253	47
53.634	49	55.945	49	58.245	49	60.545	49	62.005	49	63.254	49
53.645	49	55.999	49	58.299	49	60.599	49	62.023	47	63.273	47
53.699	49	56.005	49	58.305	49	60.605	49	62.034	49	63.274	48
53.705	49	56.034	49	58.334	49	60.634	49	62.037	47	63.299	49
53.734	49	56.045	49	58.345	49	60.645	49	62.045	49	63.301	48
53.745	49	56.099	49	58.399	49	60.699	49	62.053	47	63.305	49
53.799	49	56.105	49	58.405	49	60.705	49	62.073	48	63.334	49
53.805	49	56.134	49	58.434	49	60.734	49	62.099	49	63.341	48
53.834	49	56.145	49	58.445	49	60.745	49	62.104	48	63.345	48
53.845	49	56.199	49	58.499	49	60.799	49	62.105	49	63.347	49
53.899	49	56.205	49	58.505	49	60.805	49	62.134	49	63.399	49
53.905	49	56.234	49	58.534	49	60.834	49	62.145	49	63.407	48
53.934	49	56.245	49	58.545	49	60.845	49	62.199	49	63.409	49
53.945	49	56.299	49	58 599	49	60.897	49	62.204	48	63.416	44
53.999	49	56.305	49	58.605	49	60.898	49	62.205	49	63.498	45
54.005	49	56.334	49	58.634	49	60.899	49	62.230	45	63.513	47
54.034	49	56.345	49	58.645	49	61.000	49	62.234	49	63.514	47
54.045	49	56.399	49	58.699	49	61.001	49	62.245	49	63.524	47
54.099	49	56.405	49	58.705	49	61.005	49	62.273	48	63.525	48
54.105	49	56.434	49	58.734	49	61.034	49	62.299	49	63.526	48
54.134	49	56.445	49	58.745	49	61.045	49	62.304	48	63.527	48
54.145	49	56.499	49	58.799	49	61.096	46	62.305	49	63.528	49
54.199	49	56.505	49	58.805	49	61.099	49	62.334	49	63.531	49
54.205	49	56.534	49	58.834	49	61.104	48	62.337	47	63.532	49
54.234	49	56.545	49	58.845	49	61.105	49	62.345	49	63.534	49
54.245	49	56.599	49	58.899	49	61.134	49	62.353	47	63.535	49
54.299	49	56.605	49	58.905	49	61.145	49	62.373	48	63.536	49
54.305	49	56.634	49	58.934	49	61.199	49	62.399	49	63.542	48
54.334	49	56.645	49	58.945	49	61.205	49			63.544	48
54.345	49										

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
63.545	49	64.739	49	65.625	46	66.473	48	67.573	48	68.505	49
63.553	47	64.742	48	65.635	49	66.499	49	67.599	49	68.533	46
63.569	49	64.744	48	65.642	48	66.505	49	67.604	48	68.534	49
63.604	48	64.745	49	65.644	48	66.535	49	67.605	49	68.537	47
63.619	49	64.773	45	65.645	49	66.542	48	67.630	45	68.545	49
63.634	49	64.799	49	65.653	47	66.544	48	67.637	46	68.573	48
63.642	48	64.804	48	65.673	48	66.545	49	67.639	47	68.596	46
63.644	48	64.805	49	65.699	49	66.553	47	67.640	49	68.599	49
63.645	49	64.834	49	65.716	49	66.599	49	67.645	48	68.605	49
63.699	49	64.837	47	65.722	46	66.605	49	67.646	49	68.634	49
63.705	49	64.845	49	65.723	47	66.634	49	67.653	47	68.642	48
63.739	49	64.853	47	65.735	49	66.645	49	67.673	48	68.644	48
63.745	49	64.872	47	65.742	48	66.665	45	67.699	49	68.645	49
63.777	48	64.899	49	65.756	43	66.675	47	67.705	49	68.665	45
63.802	49	64.904	48	65.757	46	66.676	48	67.734	49	68.673	48
63.805	49	64.905	49	65.758	42	66.696	46	67.745	49	68.700	49
63.835	49	64.930	45	65.759	42	66.699	49	67.796	46	68.704	48
63.842	48	64.933	46	65.760	47	66.705	49	67.799	49	68.705	49
63.843	48	64.934	49	65.761	48	66.734	49	67.805	48	68.734	49
63.846	49	64.937	47	65.762	49	66.737	47	67.806	49	68.760	47
63.872	47	64.942	48	65.765	45	66.745	49	67.815	45	68.761	48
63.921	48	64.943	46	65.794	47	66.794	48	67.835	49	68.763	49
63.922	46	64.944	48	65.795	48	66.799	49	67.849	49	68.793	48
63.924	49	64.945	49	65.796	46	66.805	49	67.926	47	68.799	49
63.925	49	64.951	43	65.799	49	66.834	49	67.927	48	68.804	48
63.934	49	64.952	43	65.814	49	66.845	49	67.928	48	68.805	49
63.945	49	64.953	47	65.822	46	66.873	48	67.929	49	68.834	49
63.999	49	64.974	48	65.823	47	66.920	49	67.931	49	68.842	48
64.005	49	64.999	49	65.840	49	66.921	49	67.934	49	68.844	48
64.030	45	65.004	48	65.844	48	66.934	46	67.937	47	68.845	49
64.036	49	65.005	49	65.845	48	66.935	49	67.942	48	68.873	47
64.043	46	65.015	45	65.850	49	66.942	48	67.944	48	68.874	48
64.044	48	65.017	44	65.865	45	66.944	48	67.945	49	68.899	49
64.045	48	65.023	47	65.872	47	66.945	49	67.953	47	68.904	48
64.046	49	65.037	47	65.873	48	66.972	47	67.972	47	68.905	49
64.084	47	65.039	49	65.899	49	66.973	48	67.973	48	68.922	46
64.085	45	65.046	48	65.904	48	67.003	49	67.999	49	68.923	47
64.096	46	65.047	49	65.905	49	67.004	48	68.004	48	68.933	46
64.099	49	65.073	48	65.922	46	67.005	49	68.005	49	68.934	49
64.206	47	65.099	49	65.923	47	67.023	47	68.023	47	68.937	47
64.207	47	65.104	48	65.934	49	67.045	47	68.034	49	68.946	48
64.209	47	65.105	49	65.945	49	67.047	48	68.037	47	68.948	49
64.210	47	65.135	45	65.960	42	67.048	49	68.042	48	68.973	48
64.220	49	65.136	46	65.996	46	67.049	49	68.044	48	68.996	46
64.221	49	65.137	47	65.999	49	67.072	47	68.045	49	68.999	49
64.224	49	65.138	44	66.004	48	67.085	45	68.053	47	69.004	48
64.225	49	65.139	49	66.005	49	67.099	49	68.072	47	69.005	49
64.226	49	65.145	48	66.022	46	67.104	48	68.073	48	69.023	46
64.234	49	65.146	48	66.023	47	67.105	49	68.099	49	69.024	47
64.245	49	65.147	49	66.034	49	67.134	49	68.104	48	69.034	49
64.299	49	65.173	48	66.044	48	67.142	48	68.105	49	69.042	48
64.314	49	65.199	49	66.045	48	67.144	48	68.123	47	69.044	48
64.314	46	65.204	48	66.046	49	67.145	49	68.134	49	69.045	49
64.315	46	65.205	49	66.052	43	67.153	47	68.142	48	69.074	48
64.316	47	65.222	46	66.053	47	67.188	45	68.143	46	69.099	49
64.317	47	65.239	46	66.073	48	67.196	46	68.144	48	69.110	49
64.318	48	65.249	47	66.099	49	67.199	49	68.145	49	69.157	48
64.349	48	65.250	48	66.104	48	67.205	49	68.153	47	69.160	48
64.350	49	65.257	47	66.105	49	67.223	47	68.172	47	69.161	49
64.352	43	65.260	48	66.123	47	67.234	49	68.173	48	69.162	49
64.353	43	65.261	49	66.134	49	67.244	48	68.199	49	69.173	48
64.361	49	65.262	49	66.175	48	67.245	49	68.204	48	69.199	49
64.375	48	65.273	48	66.176	48	67.273	48	68.205	49	69.205	49
64.399	49	65.299	49	66.177	48	67.299	49	68.222	46	69.222	46
64.405	49	65.305	49	66.178	49	67.304	48	68.223	47	69.223	47
64.439	49	65.334	49	66.199	49	67.305	49	68.242	48	69.234	49
64.445	49	65.337	47	66.205	49	67.323	47	68.244	48	69.242	48
64.473	48	65.348	48	66.212	43	67.331	45	68.245	49	69.244	48
64.499	49	65.349	48	66.215	45	67.334	49	68.246	49	69.245	49
64.513	48	65.350	49	66.217	44	67.337	47	68.251	43	69.273	48
64.515	45	65.353	47	66.218	44	67.342	48	68.252	43	69.299	49
64.516	49	65.373	48	66.234	49	67.345	49	68.253	47	69.305	49
64.530	45	65.399	49	66.242	48	67.372	47	68.272	47	69.322	46
64.534	49	65.404	48	66.249	48	67.373	48	68.273	48	69.330	45
64.544	48	65.405	49	66.250	49	67.399	49	68.299	49	69.334	49
64.545	49	65.434	49	66.253	47	67.404	48	68.307	49	69.345	49
64.575	47	65.442	48	66.299	49	67.405	49	68.322	46	69.353	47
64.596	46	65.444	48	66.304	48	67.434	49	68.334	49	69.398	46
64.599	49	65.475	49	66.305	49	67.437	47	68.345	49	69.399	49
64.605	49	65.485	45	66.322	46	67.463	49	68.372	47	69.404	48
64.622	46	65.493	48	66.323	47	67.465	45	68.373	48	69.405	49
64.623	47	65.499	49	66.334	49	67.472	47	68.385	45	69.461	49
64.634	49	65.505	49	66.345	49	67.499	49	68.409	48	69.462	49
64.643	47	65.524	46	66.373	48	67.516	49	68.410	49	69.476	48
64.645	48	65.534	49	66.399	49	67.534	49	68.411	49	69.499	49
64.646	48	65.542	48	66.405	49	67.537	47	68.423	47	69.505	49
64.647	49	65.544	48	66.434	49	67.542	48	68.430	45	69.534	49
64.672	47	65.545	49	66.437	47	67.544	48	68.434	49	69.541	44
64.673	48	65.586	46	66.442	48	67.545	49	68.444	48	69.544	48
64.699	49	65.599	49	66.444	48	67.553	47	68.445	49	69.545	49
64.705	48	65.604	48	66.445	49	67.572	47	68.473	48	69.596	46
64.706	49	65.606	49					68.499	49	69.600	49

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
69.605	48	70.604	48	71.634	49	72.899	49	74.214	49	75.323	47
69.606	49	70.605	49	71.642	48	72.905	49	74.305	48	75.334	49
69.623	46	70.630	45	71.644	48	72.917	49	74.306	48	75.338	44
69.624	47	70.680	48	71.646	49	72.918	49	74.307	48	75.359	42
69.634	49	70.681	49	71.702	49	72.973	48	74.309	48	75.363	48
69.635	49	70.682	49	71.704	48	72.999	49	74.310	48	75.364	48
69.665	45	70.710	49	71.705	49	73.005	49	74.311	48	75.366	49
69.672	47	70.711	49	71.734	49	73.066	46	74.313	48	75.372	47
69.673	48	70.722	46	71.768	49	73.067	47	74.314	48	75.373	48
69.685	45	70.723	47	71.799	49	73.069	48	74.316	49	75.399	49
69.709	48	70.734	49	71.807	48	73.070	48	74.319	49	75.406	49
69.710	49	70.742	48	71.809	49	73.071	49	74.320	49	75.434	49
69.711	49	70.746	49	71.810	49	73.073	48	74.321	49	75.442	48
69.717	44	70.799	49	71.842	48	73.074	49	74.323	47	75.444	48
69.723	47	70.805	49	71.844	48	73.099	49	74.324	49	75.445	49
69.734	49	70.834	49	71.845	49	73.105	49	74.325	49	75.453	47
69.737	47	70.842	48	71.872	47	73.123	47	74.326	49	75.499	49
69.742	48	70.844	48	71.873	48	73.134	49	74.327	49	75.506	48
69.744	48	70.845	49	71.901	49	73.143	46	74.334	49	75.507	49
69.745	49	70.899	49	71.911	48	73.144	48	74.342	48	75.534	49
69.753	47	70.901	48	71.913	49	73.145	49	74.344	48	75.542	48
69.773	48	70.905	49	71.919	46	73.153	47	74.345	49	75.544	48
69.799	49	70.924	46	71.955	48	73.173	48	74.372	47	75.545	49
69.804	48	70.930	45	71.957	48	73.199	49	74.473	48	75.572	47
69.805	49	70.933	45	71.960	49	73.265	49	74.499	49	75.573	48
69.830	45	70.934	49	71.961	49	73.294	49	74.505	45	75.585	45
69.835	49	70.937	47	71.972	47	73.295	49	74.530	45	75.599	49
69.837	47	70.943	46	71.973	48	73.273	48	74.531	46	75.604	48
69.842	48	70.944	48	72.002	49	73.302	49	74.532	47	75.608	49
69.843	46	70.946	49	72.005	49	73.305	49	74.534	49	75.634	49
69.844	48	71.003	49	72.023	47	73.328	47	74.537	47	75.642	48
69.845	49	71.004	48	72.039	49	73.334	49	74.541	48	75.644	48
69.853	47	71.005	49	72.046	49	73.346	49	74.545	48	75.645	49
69.858	42	71.028	47	72.053	47	73.347	49	74.546	49	75.655	47
69.859	42	71.030	45	72.072	47	73.348	49	74.572	47	75.685	45
69.872	47	71.034	49	72.073	48	73.349	49	74.573	48	75.700	49
69.873	48	71.037	47	72.099	49	73.450	49	74.599	49	75.705	49
69.900	49	71.044	46	72.104	48	73.485	45	74.646	49	75.734	49
69.906	49	71.045	48	72.105	49	73.499	49	74.647	49	75.737	47
69.939	49	71.046	48	72.123	47	73.505	49	74.648	47	75.742	48
69.942	48	71.047	49	72.134	49	73.534	49	74.653	47	75.744	48
69.944	48	71.072	47	72.150	49	73.522	46	74.673	48	75.745	49
69.945	49	71.099	49	72.196	46	73.537	47	74.729	49	75.772	47
69.953	47	71.105	49	72.199	49	73.545	49	74.731	49	75.773	48
69.996	46	71.122	46	72.209	48	73.553	47	74.734	49	75.785	45
69.999	49	71.123	47	72.210	49	73.572	47	74.737	47	75.799	49
70.012	48	71.134	49	72.234	49	73.573	48	74.743	46	75.805	49
70.016	49	71.137	47	72.248	49	73.599	49	74.744	48	75.831	49
70.017	49	71.138	44	72.299	49	73.605	49	74.745	49	75.847	48
70.048	49	71.147	46	72.305	49	73.631	49	74.761	47	75.848	49
70.072	47	71.150	49	72.339	49	73.645	49	74.799	49	75.853	47
70.075	48	71.153	47	72.345	49	73.699	49	74.805	49	75.872	47
70.099	49	71.176	47	72.373	48	73.705	49	74.834	49	75.873	48
70.104	48	71.177	48	72.399	49	73.731	49	74.848	49	75.899	49
70.110	49	71.185	45	72.404	48	73.745	49	74.868	45	75.904	48
70.135	49	71.187	42	72.405	49	73.780	47	74.889	49	75.905	49
70.137	47	71.199	49	72.436	49	73.781	47	74.905	49	75.923	47
70.145	49	71.204	48	72.445	49	73.799	49	74.922	46	75.934	49
70.153	47	71.205	49	72.604	47	73.804	48	74.931	49	75.942	48
70.156	43	71.222	46	72.605	47	73.805	49	74.942	48	75.944	48
70.173	48	71.223	47	72.606	47	73.843	46	74.943	46	75.945	49
70.199	49	71.234	49	72.614	48	73.845	48	74.944	48	75.999	49
70.205	49	71.237	47	72.616	48	73.847	49	74.945	49	76.009	48
70.234	49	71.245	49	72.621	49	73.848	49	74.954	47	76.010	49
70.244	48	71.299	49	72.623	47	73.911	48	74.999	49	76.034	49
70.245	49	71.304	48	72.624	49	73.913	48	75.005	49	76.045	49
70.273	48	71.305	49	72.625	49	73.914	49	75.012	43	76.099	49
70.299	49	71.322	46	72.626	49	73.916	49	75.034	49	76.105	49
70.305	49	71.333	46	72.627	49	73.934	49	75.044	47	76.122	46
70.335	49	71.354	49	72.628	49	73.945	49	75.045	48	76.134	49
70.342	48	71.367	49	72.634	49	73.953	47	75.046	48	76.137	47
70.344	48	71.373	48	72.642	48	73.999	49	75.047	49	76.145	49
70.345	49	71.385	45	72.644	48	74.004	48	75.073	47	76.172	47
70.365	45	71.399	46	72.645	49	74.005	49	75.074	48	76.173	48
70.399	49	71.400	49	72.655	47	74.023	47	75.101	49	76.199	49
70.404	48	71.409	49	72.673	48	74.034	49	75.104	48	76.204	48
70.405	49	71.434	49	72.699	49	74.042	48	75.111	49	76.205	49
70.433	46	71.442	48	72.704	48	74.044	46	75.115	45	76.244	48
70.434	49	71.443	46	72.705	49	74.046	49	75.134	49	76.245	49
70.437	47	71.444	48	72.730	45	74.073	48	75.142	48	76.246	49
70.447	49	71.445	49	72.734	49	74.099	49	75.143	46	76.298	46
70.498	47	71.453	47	72.750	49	74.105	49	75.144	48	76.299	47
70.500	49	71.482	48	72.780	47	74.142	47	75.145	49	76.300	47
70.505	49	71.485	45	72.781	48	74.201	46	75.199	49	76.301	48
70.522	46	71.499	49	72.799	49	74.202	46	75.205	49	76.302	49
70.523	47	71.505	49	72.804	48	74.205	48	75.239	49	76.305	49
70.534	49	71.534	49	72.805	49	74.206	48	75.245	49	76.369	47
70.537	47	71.545	49	72.824	47	74.207	48	75.272	47	76.370	47
70.547	48	71.572	47	72.834	49	74.209	48	75.273	48	76.371	47
70.549	49	71.573	48	72.842	48	74.210	49	75.299	49	76.376	49
70.573	48	71.599	49	72.844	48	74.211	49	75.304	48	76.377	49
70.599	49	71.605	49	72.857	49	74.213	49	75.306	49	76.445	48
										76.448	49
										76.449	49

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
76.450	49	77.099	49	77.565	45	78.105	49	78.642	48	79.445	49
76.454	49	77.104	48	77.572	47	78.131	49	78.643	46	79.475	48
76.478	47	77.105	49	77.573	48	78.137	47	78.644	48	79.499	49
76.479	48	77.122	46	77.599	49	78.142	48	78.645	49	79.505	49
76.499	49	77.123	47	77.611	49	78.144	48	78.672	47	79.534	49
76.505	49	77.134	49	77.625	47	78.145	49	78.673	48	79.537	47
76.515	45	77.141	44	77.634	49	78.153	47	78.699	49	79.542	48
76.534	49	77.142	48	77.642	48	78.174	48	78.704	48	79.544	48
76.542	48	77.144	48	77.644	48	78.206	48	78.705	49	79.545	49
76.544	48	77.145	49	77.645	49	78.207	49	78.715	45	79.553	47
76.545	49	77.201	49	77.699	49	78.209	49	78.734	49	79.572	47
76.596	46	77.205	49	77.704	48	78.223	47	78.745	49	79.573	48
76.599	49	77.215	45	77.705	49	78.234	49	78.799	49	79.604	48
76.604	48	77.248	46	77.723	47	78.237	47	78.805	49	79.605	49
76.605	49	77.251	48	77.734	49	78.242	48	78.834	49	79.606	49
76.630	45	77.255	48	77.737	47	78.244	48	78.845	49	79.633	46
76.634	49	77.257	49	77.742	48	78.245	49	78.873	48	79.634	49
76.644	48	77.260	49	77.743	46	78.253	47	78.899	49	79.644	48
76.645	49	77.272	47	77.744	48	78.276	47	78.904	48	79.646	49
76.673	48	77.273	48	77.745	49	78.277	48	78.905	49	79.672	47
76.720	48	77.299	49	77.753	47	78.299	49	78.934	49	79.673	48
76.721	49	77.304	48	77.799	49	78.305	49	78.945	49	79.685	45
76.724	49	77.305	49	77.805	49	78.334	49	78.973	48	79.721	48
76.734	49	77.332	46	77.834	49	78.344	48	79.040	49	79.723	47
76.745	49	77.333	46	77.842	48	78.345	49	79.045	49	79.724	49
76.799	49	77.334	47	77.844	48	78.365	45	79.046	49	79.725	49
76.804	48	77.335	49	77.845	49	78.396	46	79.047	49	79.733	46
76.805	49	77.353	47	77.873	48	78.399	49	79.053	47	79.734	49
76.822	46	77.354	48	77.899	49	78.405	49	79.099	49	79.737	47
76.836	49	77.355	48	77.905	49	78.415	45	79.101	48	79.743	46
76.838	44	77.357	49	77.915	45	78.422	46	79.105	49	79.745	49
76.845	49	77.396	46	77.923	47	78.434	49	79.123	47	79.753	47
76.896	46	77.399	49	77.934	49	78.442	48	79.134	49	79.772	47
76.899	49	74.404	48	77.937	47	78.444	48	79.137	47	79.799	49
76.906	48	77.405	49	77.944	48	78.445	49	79.145	49	79.804	48
76.907	49	77.423	47	77.945	49	78.453	47	79.172	47	79.805	49
76.934	49	77.434	49	77.953	47	78.486	48	79.199	49	79.834	49
76.942	48	77.457	47	77.965	45	78.499	49	79.205	49	79.845	49
76.944	48	77.465	49	77.999	49	78.513	49	79.234	49	79.872	47
76.945	49	77.473	48	78.005	49	78.534	49	79.245	49	79.896	46
76.973	48	77.499	49	78.022	46	78.545	49	79.299	49	79.899	49
76.999	49	77.504	48	78.023	47	78.572	47	79.305	49	79.904	48
77.004	48	77.505	49	78.034	49	78.599	49	79.334	49	79.905	49
77.005	49	77.539	49	78.045	49	78.605	49	79.345	49	79.934	49
77.034	49	77.542	48	78.071	47	78.623	47	79.399	49	79.945	49
77.042	48	77.543	46	78.072	47	78.634	49	79.405	49	79.999	49
77.044	48	77.544	48	78.099	49	78.637	47	79.434	49		
77.045	49	77.545	49								
77.096	46										

Société anonyme des Anciens Etablissements H. Ladreyt

CAPITAL: 25 MILLIONS DE FRANCS

Quatrième amortissement.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 60 obligations de 5.000 F nominal 4 0/0 1945, dont l'amortissement était prévu le 1er décembre 1949.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il est rappelé que les amortissements de 1947 et 1948 ont été également opérés par voie de rachat en Bourse.

Obligations restant à rembourser.

24 à 30 (46) — 805 (46).

Standard Française des Pétroles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.584.608.000 F

SIÈGE SOCIAL:

82, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 240875 B.

Obligations de 10.000 *F* 3 3/4 0/0 1945

Quatrième amortissement du 15 novembre 1949.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Standard française des pétroles, société anonyme, a utilisé par voie de rachat en Bourse la totalité de la quatrième annuité prévue au tableau d'amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage.

L'amortissement des précédentes annuités ayant eu lieu par voie de rachat en Bourse, il n'existe pas de numéros restant à rembourser.

Compagnie Générale de Radiologie

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mai 1949: page 5196, Obligations 4 1/4 0/0 1943, sixième amortissement, 4e ligne, au lieu de: « 1er juillet 1949 », lire: « 1er janvier 1950 ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement du tribunal militaire de Metz en date du 21 septembre 1949, le nommé Marchal (Charles-Henri), né le 6 décembre 1923 à Méru (Oise), fils de parents inconnus, ayant résidé 101, route Nationale, à Méru (Oise), a été condamné, par contumace, à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 10 mai 1949, le nommé Michel (Gérard-Jean-Joseph-Marie), né le 24 mai 1917 à Port-au-Prince (Haïti), fils de Antoine et de Cadet (Esther), ayant demeuré à Paris (5e), 29, rue des Ecoles, a été condamné, par contumace, à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 14 mai 1949, le nommé Landsberg (Robert-Emmanuel), fils de Frédéric et de Korystowski (Véronique), né le 23 octobre 1901 à Berlin (Allemagne), domicilié 10, rue Théophraste-Renaudot, à Paris (15e), a été condamné, pour espionnage, à la confiscation des biens présents et à venir.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 10 août 1949 le nommé Jalade (Ernest-Joseph-François-Xavier), marié, un enfant, né le 3 décembre 1905 à Clermont-l'Hérault (Hérault), fils de André et de Giraudon (Marie), demeurant à Paris (9e), 24, rue Richer, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour provocation à la trahison.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Robbes (Emile-Honoré), né le 19 décembre 1924 à Paris (15e), fils de Henri-Auguste et de Stein (Marguerite-Emilie-Henriette),

ayant demeuré à Sourdeval-la-Barre (Manche), au lieudit Rochefort, a été condamné, par contumace, à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Legry (Jacques-Paul-Félix), né le 8 juillet 1921 à Lyon (3e), fils de Félix-André et de Radal (Gabrielle), ayant demeuré à Cholet (Maine-et-Loire), 70, boulevard Gustave-Richard, a été condamné, par contumace, à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Stotz (Ewald-Hugo), né le 26 décembre 1911 à Wangenbourg (Bas-Rhin), fils de Félix et de Luckel (Berthe), sans domicile connu en France, a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

AVIS DIVERS

Compagnie du Chemin de Fer du Nord

Registre du commerce: Seine 52298.

Les administrateurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord ont l'honneur de convoquer MM. les actionnaires, salle des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, le mardi 15 novembre 1949, en assemblées générales extraordinaires, savoir:

I. — A quinze heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Vérification de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital social, porté de 315 millions à 420 millions de francs, en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale du 30 avril 1947;
Constatation que les modifications apportées aux statuts comme conséquence de cette augmentation de capital, dont le texte a été adopté par la même assemblée, sont devenues définitives;
Nomination statutaire.

II. — A quinze heures trente, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Remboursement des actions de capital anciennes;
2° Incorporation au capital d'une partie de la réserve de réévaluation et augmentation du nominal des actions;
3° Regroupement des actions en application du décret n° 49-1105 du 4 août 1949 et des décrets antérieurs;
4° Approbation des modifications statutaires consécutives à ces diverses opérations;
5° Approbation des modifications apportées à la convention du 31 août 1937 intervenue entre le Gouvernement et les anciennes Compagnies de chemin de fer dont la Compagnie du chemin de fer du Nord;
6° Questions diverses.

Conformément à l'article 31 des statuts, il faut, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, compte tenu du caractère particulier de la Compagnie qui n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 1867, être détenteur ou porteur de soixante actions au moins, aucune faculté de groupement n'étant admise.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée générale.

L'article 36 des statuts prévoit, par ailleurs, que les actionnaires possesseurs d'actions au porteur devront les déposer, avant le 31 octobre 1949, chez MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte, à Paris (9e), qui sont chargés du service des titres de la Compagnie. Les actions au porteur devant momentanément rester déposées à la C. C. D. V. T., la formalité dont il vient d'être fait mention sera remplacée par la remise d'un certificat d'immobilisation délivré par les banques et établissements de crédit agréés par le conseil d'administration.

Une seule carte d'admission sera délivrée, sur sa demande, et pour les deux assemblées à chaque déposant ayant rempli les conditions ci-dessus.

Le conseil d'administration de la Compagnie a décidé, pour ces assemblées, si elles peuvent délibérer valablement, d'accorder aux actionnaires présents ou représentés un jeton unique de présence de 100 F nets d'impôt par actionnaire.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part à l'assemblée.

MM. les actionnaires dont les titres sont au porteur devront les déposer ou justifier de leur propriété trois jours au moins avant l'assemblée, au siège social.

Il leur en sera délivré un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'admission.

SOCIETE AMSTUTZ LEVIN & Cie

AU CAPITAL DE 3.200.000 F

SIÈGE SOCIAL:
119, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, PARIS
R. C.: Belfort 1692.

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 27 octobre 1949.

MM. les actionnaires de la société Amstutz Levin et Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire à Delle, le jeudi 27 octobre 1949, à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 1948-1949;
2° Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits dudit exercice; quitus à donner aux administrateurs;
3° Répartition du bénéfice net;
4° Fixation du montant des jetons de présence;
5° Questions diverses.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part à l'assemblée.

MM. les actionnaires dont les titres sont au porteur devront les déposer ou justifier de leur propriété trois jours au moins avant l'assemblée au siège social.

Il leur en sera délivré un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'admission.

SOCIETE AMSTUTZ LEVIN & Cie

AU CAPITAL DE 3.200.000 F

SIÈGE SOCIAL:
119, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, PARIS
R. C.: Belfort 1692.

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 27 octobre 1949.

MM. les actionnaires de la société anonyme Amstutz Levin et Cie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à Delle, le jeudi 27 octobre 1949, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Augmentation de capital par voie d'incorporation d'une somme de 9.600.000 F, à prélever à concurrence de 6.600.000 F sur la réserve de réévaluation, et de 3 millions de francs, à prélever sur la provision pour renouvellement des stocks;
2° Augmentation de capital de 6.400.000 F à réaliser par voie d'émission d'actions de numéraires;
3° Modifications à apporter aux statuts comme conséquence à ces augmentations;
4° Transfert du siège social;
5° Mise en harmonie des statuts avec les lois en vigueur.

Le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire sera tenu à la disposition de MM. les actionnaires au siège social et au lieu de convocation pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part à l'assemblée.

MM. les actionnaires dont les titres sont au porteur devront les déposer ou justifier de leur propriété trois jours au moins avant l'assemblée, au siège social.

Il leur en sera délivré un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'admission.

AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 311.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS (2e)
R. C.: Seine 72707.

MM. les actionnaires de l'Agence Havas sont convoqués en assemblée générale de vérification, à la date du mercredi 19 octobre 1949, au siège social de la société, 62, rue de Richelieu, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu à quinze heures et qui a fait l'objet d'une convocation dans le *Journal officiel* du 2 octobre 1949, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour:

Vérification et reconnaissance de sincérité de l'acte dressé par Me Ferrand, notaire, constatant:

1° La souscription des 170.500 actions nouvelles de 250 F, qui élèvera le montant du capital à 388.625.000 F;
2° Le versement correspondant d'une somme de 42.625.000 F, augmenté de la prime d'émission de 43 F par titre, soit une somme de 7.331.500 F;

Constatation de l'entrée en vigueur de la nouvelle rédaction de l'article 6 des statuts.

Cette assemblée se compose de tous les propriétaires d'actions anciennes et de tous les souscripteurs aux actions nouvelles, dont la création a été autorisée par l'assemblée générale du 30 décembre 1948.

Les cartes d'admission et formules de pouvoir pourront être demandées au siège de la société.

Nul ne peut se faire représenter aux assemblées que par un mandataire, actionnaire lui-même, et membre de cette assemblée (art. 30 des statuts).

Le conseil d'administration.

Demandes de changement de nom

Mlle Georgette-Paule Mory, née le 19 mars 1901 à Marly (Nord), demeurant à Roubaix, 17, rue de l'Amiral-Courbet, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Leduc.

M. Edouard Mandel Jean Segundo-Mathieu Cohen, né à Bois-Colombes (Seine), demeurant 44 rue d'Enghien, Paris (10e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Edouard Mandel Jean Segundo-Mathieu Kerveren.

Le nommé Leo Sendrowicz, commissionnaire en marchandises, naturalisé Français, ainsi que son fils mineur légitime, ci-après nommé, par décret du président du conseil des ministres en date du 12 mars 1947, demeurant à Paris (17e), rue Jouffroy, n° 35, et né à Lodz le 26 mai 1901, agissant tant en son nom personnel qu'ès qualités d'administrateur légal des droits et actions de son fils mineur légitime Eric, né à Vienne (Autriche) le 21 janvier 1932, se pourvoit auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de son fils le nom de SANDRAULT ou subsidiairement celui de Sandreau, afin de s'appeler désormais Léo Sandrault ou subsidiairement Sandreau, et que son fils s'appelle Eric Sandrault ou subsidiairement Sandreau.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 août 1949.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France		90.190.886
Effets et valeurs diverses		2.192.169.961
Effets divers du sous-Comptoir des Entrepreneurs		260.602.788
Avances sur dépôts de titres.		11.320.591
Correspondants		4.430.899.061
Prêts fonciers:		
Sur fonds d'obligations	18.061.465.738	
Sur avance de l'Etat	364.357.713	18.425.823.451
Prêts maritimes		40.052.709
Prêts communaux:		
Sur fonds d'obligations	41.944.207.263	
Sur avance de l'Etat	1.882.476.161	
Sur fonds de modernisation et d'équipement	2.547.730.130	49.374.413.554
Prêts sur fonds du capital social et des réserves		1.546.758.153
Prêts, réparations de dommages de guerre (lois du 12 juillet 1941)		636.504.365
Prêts divers, fonciers et communaux		308.313.934
Divers débiteurs		796.479.888
Comptes d'ordre et divers		2.139.101.601
Immeubles sociaux et immeubles acquis		86.774.170
Résultats		»
		80.640.305.112

PASSIF

Dépôts en comptes courants.		2.896.473.448
Correspondants		2.602.063.386
Fonds national d'amélioration de l'habitat (ordonnance du 28 juin 1945)		1.383.887.333
Versements différés sur prêts.		3.389.774.288
Trésor public. Son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)		2.200.230.784
Fonds de modernisation et d'équipement (convention des 11-13 octobre 1948)		3.969.170.331
Obligations foncières:		
Montant au pair en circulation	16.913.036.300	
A déduire: Primes à amortir	413.464.370	16.499.572.130
Obligations communales:		
Montant au pair en circulation	40.344.436.000	
A déduire: Primes à amortir	344.129.794	40.000.326.206
Bons à lots en circulation		64.620.114
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer		660.636.571
Créditeurs divers		1.185.164.459
Comptes d'ordre et divers		2.948.648.247
Provisions pour l'amortissement des emprunts		702.188.901
Réserves et provisions diverses		838.248.914
Capital social		1.200.000.000
Résultats		»
		80.640.305.112

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur.
HENRI DEROY.

HORS BILAN

Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France: 3.003.411.212 F.

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATION PUBLIQUE

Le sieur Eugène Wernert, technicien, demeurant à Strasbourg, 63, boulevard d'Anvers, demandeur, représenté par Me J. Lehmann, avocat à Strasbourg, actionne le sieur Robert Kuhn, inspecteur, ayant demeuré 9, rue Ehrmann, à Strasbourg, actuellement sans domicile connu, en faisant valoir qu'il a versé au défendeur une somme de 150.000 F selon reçu, laquelle devait être versée au Crédit à l'épargne, Lyon; que cette somme ne fut jamais versée au Crédit à l'épargne de Lyon, le défendeur ayant détourné l'argent, et concluant qu'il plaise au tribunal condamner le défendeur à payer au demandeur la somme de 150.000 F avec les intérêts à 4 0/0 à partir du jour de la signification de la demande, le condamner en tous les frais et dépens, déclarer le jugement à intervenir exécutoire par provision au besoin contre caution.

Le demandeur assigne le défendeur à comparaître, représenté par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le 21 décembre 1949, à neuf heures du matin, devant la première chambre civile du tribunal de première instance de Strasbourg, chambre 81.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique.

Strasbourg, le 6 octobre 1949.

Le greffier
de la première chambre civile,
Signé: HIGEL.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: **75** fr. la ligne

(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 juillet 1949. Déclaration à la préfecture de Cayenne. FÉDÉRATION SPORTIVE DE LA GUYANE FRANÇAISE. But: pratique de tous les sports. Siège social: 18, rue du Lieutenant-Goinet, Cayenne.

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Marne. AMICALE DE LA CLASSE 1950. But: aider les camarades nécessiteux durant leur service militaire. Siège social: café Central, 3, place Godart, Châlons-sur-Marne.

12 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES D'AMOU. But: étude et défense des droits moraux et matériels des familles catholiques. Siège social: salle paroissiale, Amou.

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE L'OUED MALAH. But: pratique de la chasse. Siège social: 39, rue Horace-Vernet, à Alger.

20 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. L'Association de propagande de la route nationale n° 7 change son titre, qui devient COMITÉ NIVERNAIS DE LA ROUTE BLEUE. Siège social: chambre de commerce, 14, rue du Rempart, à Nevers.

21 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. LES AMIS DU CLOCHER DE CHAMPAGNE. But: créer, organiser, faire fonctionner, aider et favoriser les œuvres d'éducation populaire, morale, intellectuelle, familiale, sociale et professionnelle d'assistance, de prévoyance et d'enseignement de toute nature et sous toutes ses formes. Siège social: 54, rue Jules-Picard, Champagne-sur-Oise.

22 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. AMICALE DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE LA COMMUNE DE MAYAC. But: conservation du gibier, repeuplement. Siège social: mairie de Mayac.

23 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES GOLIARDS. But: développement des lettres et des arts et aide aux jeunes intellectuels et artistes. Siège social: 29, rue Chaptal, Paris.

27 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. La Société de chasse d'Aiguefonde et de Saint-Alby change son titre et devient SOCIÉTÉ DE CHASSE D'AIGUEFONDE, SAINT-ALBY ET CANGALIÈRES. Siège social: café Charles, Saint-Alby.

30 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. LA VIE EN ROSE, association philanthropique de colonies de vacances. But: organiser dans les propriétés des membres de l'association et par leurs soins des colonies de vacances destinées à recevoir des enfants pendant les vacances scolaires; développer si possible et créer de nouvelles colonies. Siège social: 28, rue de Villers, à Nancy.

3 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION DES CORRESPONDANTS DE CHEMIN DE FER DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE. But: entretien des relations pouvant être utiles pour l'exercice de la profession de correspondant de chemin de fer suivant les nouveaux statuts de la coordination à venir. Siège social: bureau du correspondant, cour de la gare, avenue Foch, à Nancy.

3 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS DES GUERREAUX. But: destruction des animaux nuisibles au gibier et à l'agriculture, protection du gibier, repeuplement de la commune des Guerreaux. Siège social: mairie des Guerreaux.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Société de chasse des Mariats LA PERDRIX DE POUZY-MÉSANGY. But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: chez M. Méténier, vice-président, à Pouzy-Mésangy

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. ASSOCIATION DES CORRESPONDANTS DE CHEMIN DE FER DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES. But: représenter les correspondants de chemin de fer des Pyrénées-Orientales pour l'application des décrets de coordination. Siège social: 53, avenue Général-Leclerc, à Perpignan.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES RIVERAINS ET USAGERS DES SOURCES DE CHEZ PIERRE ET DE LA RÉGION. But: défense des intérêts des riverains et usagers des sources de Chez Pierre et de la région. Siège social: chez M. Rochette de Lempdes, à Allagnat, commune de Ceyssat.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. L'association étrangère dite CASAL CATALA DEL NIVERNAIS modifie la composition de son conseil d'administration et transfère son siège social du 10, rue Amiral-Courbet, au 18, quai de Loire, à Nevers.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. MOUVEMENT DES APPRENTIS DE FRANCE DU PLONICH. But: grouper tous les jeunes travailleurs de quatorze à dix-sept ans pour leur fournir une éducation manuelle et spirituelle et afin qu'ils puissent organiser entre eux des loisirs sains et éducatifs. Siège social: 12, rue du Couvent, Marcq-en-Barœul.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.